



HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE ROMAINE

5557-93. — Corbeil, Imprimerie Éd. Crété.

HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE ROMAINE

DEPUIS LA MORT DE CICÉRON

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR HADRIEN

(43 av. J.-C. — 117 ap. J.-C.)

PAR

VICTOR CUCHEVAL

ANCIEN MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE CONDORCET

Tom. I.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

PRÉFACE

L'*Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien*, que nous publions aujourd'hui, fait suite à notre *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*[1] et elle en est la conclusion. Entre les deux ouvrages, il reste une lacune que nous essayerons de combler plus tard par un volume *Sur Cicéron et sur l'éloquence de son temps*. On aura ainsi une histoire complète de l'éloquence romaine, comprenant les premiers efforts d'un art qui commence, son apogée et sa perfection avec Cicéron, enfin les phases successives de sa décadence jusqu'au moment où il cesse d'offrir un intérêt suffisant à la curiosité des lettrés.

Dans cet intervalle d'un siècle et demi, entre l'époque du triumvirat et la fin du règne de Trajan, l'éloquence continue d'être étudiée et pratiquée avec ardeur. Tous, empereurs et simples particu-

1. Hachette, 3e édition, 1892.

liers, avocats, rhéteurs, délateurs s'y livrent passionnément. Le champ de l'éloquence a beau s'être rétréci par la disparition de l'éloquence politique, le nombre des orateurs ne cesse pas de se multiplier. Malheureusement, les œuvres oratoires ont disparu pour la plupart. Il nous a donc fallu réunir les témoignages divers que présentent les biographies des empereurs, les livres des rhéteurs, les ouvrages de rhétorique, rassembler les courts fragments d'éloquence, épars çà et là, interroger les inscriptions, et reconstituer patiemment les portraits d'orateurs souvent célèbres, dont le nom seul semblait avoir été conservé [1].

Le chapitre 1er examine les conditions nouvelles où se trouve l'éloquence romaine à la suite des proscriptions du triumvirat et de l'établissement du régime impérial. L'édit de proscription des triumvirs, le discours d'Hortensia pour les dames romaines, des éloges funèbres négligés jusqu'à ce jour ou complétés par des découvertes récentes, permettent de juger l'éloquence de cette période tourmentée.

L'étude que nous avons consacrée à l'éloquence impériale comprend les membres de la famille d'Auguste qui ont régné depuis ce prince jusqu'à

1. Nous avons trouvé une aide précieuse dans l'*Histoire littéraire* de Teuffel et dans la réunion des textes latins classés par nom d'écrivains et d'orateurs, dont Adolphe Berger s'est servi autrefois pour faire à la Sorbonne ses *Cours d'éloquence latine* si estimés. C'étaient d'utiles matériaux; mais il restait à en tirer parti.

Néron. Nous avons passé en revue les édits, les lettres, les discours, les fragments de toute sorte qui ont échappé aux injures du temps. Nous nous sommes appuyé principalement sur les ouvrages de Suétone, de Tacite et des deux Sénèque, en confirmant à l'aide des histoires politiques les indications fournies par les ouvrages des contemporains.

Après l'éloquence impériale, l'examen des derniers orateurs appartenant à l'école de Cicéron, des Asinius Pollion et des Messala, pour ne citer que les principaux, nous a conduit à l'époque où commence avec Cassius Severus ce que les rhéteurs appellent la *nouvelle éloquence*. Nous avons recherché en quoi celle-ci consiste et en quoi elle se sépare de l'éloquence ancienne. Nous croyons avoir éclairé cette question d'une lumière nouvelle. On pourra, du moins, lire avec plus de fruit et mieux comprendre le *Dialogue des orateurs*.

L'ordre des temps nous fait ensuite pénétrer dans les écoles des rhéteurs. Nous les avons étudiées minutieusement dans leur vie intime, dans leurs procédés, leur méthode, leurs résultats. Nous avons donné la biographie de Sénèque le Père leur historien, et celle des rhéteurs les plus célèbres, des membres du *tetradeon* ou *quadrivirat*, en traduisant quelques passages de leurs discours, sans oublier une *controverse* d'Ovide, leur meilleur élève. L'ouvrage de Sénèque le Père, trop délaissé, est une mine inépuisable de renseignements, d'anecdotes

curieuses, de citations dont nous avons tiré parti.

Le second volume aborde l'éloquence des délateurs. Mais quelle est cette espèce nouvelle d'orateurs? En quoi peut consister une éloquence qui s'appuie sur la délation? Ce nom sinistre éveille d'ordinaire en nous l'idée de misérables qui pratiquent de basses intrigues et non d'hommes habiles à parler. Ces délateurs sont, il est vrai, des ambitieux sans scrupules, mais ce sont, malheureusement, les meilleurs orateurs de leur temps. Nous avons rassemblé tous les passages qui concernent les plus célèbres d'entre eux, et la liste en est longue, et nous avons essayé de caractériser leur éloquence, en rappelant le rôle considérable qu'ils ont joué pendant la pire époque de l'empire romain.

On sait d'une manière générale que Sénèque, Quintilien, Tacite et Pline le Jeune ont passé par les écoles des rhéteurs ou exercé l'art oratoire, avant de composer les œuvres qui font leur gloire. Nous avons analysé et réuni les souvenirs relatifs à leur jeunesse, à leur présence au barreau et nous avons suppléé ainsi à l'insuffisance des histoires littéraires. Celles-ci se bornent à dire de chacun d'eux « qu'il avait commencé par plaider au forum ». On saura mieux quels enseignements ils ont suivis, quelles causes ils ont soutenues, quels jugements leurs contemporains ont portés sur leurs débuts. Sénèque le Philosophe et Pline le Jeune surtout, l'un par ses *Discours consolatoires*, l'autre

par son *Panégyrique de Trajan*, ouvrages qui ont survécu, ont donné lieu à des études naturellement plus complètes et plus précises.

Tacite et Pline le Jeune nous ont conduit à la fin du règne de Trajan et à la conclusion de cet ouvrage. Sans dire précisément que l'éloquence romaine meurt avec eux, et que les orateurs qui les suivent *ne valent pas l'honneur d'être nommés*, on peut considérer que l'histoire de l'éloquence envisagée comme *art* est dès lors terminée. Avec les Antonins commence l'âge des grammairiens et des philosophes.

Nous avons profité à plusieurs reprises, dans le cours de ces deux volumes, des ressources que pouvait offrir l'épigraphie. Des inscriptions connues déjà, d'autres restées longtemps incompréhensibles et éclairées par des travaux récents ; d'autres, enfin, tout à fait nouvelles, témoin le discours prononcé par Néron aux jeux Isthmiques et retrouvé par M. Holleaux en 1888, nous ont servi à compléter et à contrôler les témoignages des auteurs anciens. Dans l'espoir de rendre service aux candidats à la licence et à l'agrégation des lettres, nous avons publié les textes principaux à l'*Appendice* et nous en avons donné la traduction.

En un mot nous avons voulu faire connaître une époque presque ignorée de l'éloquence romaine, et appeler l'attention sur des questions d'histoire littéraire qu'on laisse de côté le plus souvent, ou qui

rebutent la curiosité par leur apparente aridité. Des amis, à qui quelques-unes de ces pages ont été communiquées, nous ont assuré qu'elles leur avaient paru intéressantes et instructives. Ils nous ont engagé à les réunir et à les livrer au public. A celui-ci de dire s'ils n'ont pas péché par excès d'indulgence [1].

1. Nous avons conservé aux noms propres les plus connus l'orthographe admise en français et consacrée par l'usage, Pollion Pison, Othon; nous avons laissé aux autres leur forme latine plus correcte, Capito, Gallio, Latro.

HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE ROMAINE

DEPUIS

LA MORT DE CICÉRON JUSQU'A L'AVÈNEMENT D'HADRIEN

(43 AV. J.-C. — 117 AP. J.-C.)

CHAPITRE I

L'éloquence à Rome sous le triumvirat. — L'édit de proscription. Le discours d'Hortensia. — Deux éloges funèbres.

Cicéron est le plus complet et le plus parfait des orateurs latins : il en est en même temps le dernier. Avec lui la grande éloquence, l'éloquence politique, périt de mort violente. Déjà le dictateur César lui avait signifié l'heure fatale, quand il osa déplacer la vieille tribune du forum, ces glorieux *rostres*, où avaient paru tant d'hommes illustres, et où la sagesse et la vertu romaines avaient fait entendre de si nobles accents. Élevée autrefois à l'entrée des comices, près de la curie Hostilie, sous l'œil du sénat, la tribune exprimait, pour ainsi

dire, par sa situation même, la constitution de Rome libre. César fit établir une nouvelle tribune, et l'érigea... près du temple de la Fortune!

Qui donc parlera du haut de ces nouveaux rostres? Il n'y a plus d'orateurs. Tous ont succombé avant le chef du chœur. Plus heureux que lui, Curion le Père (64 av. J.-C.), Hortensius (51), Licinius Calvus (48), n'ont pas vu la chute de la liberté et sont morts dans leur lit. En revanche, les autres périssent de mort violente, Calidius, à Plaisance après avoir déjà porté les armes contre sa patrie; et la même année, Curion le Fils en Afrique, sous les coups des Numides. M. Coelius Rufus est tué par les Italiens en 48; et, en 47, L. Manlius Torquatus est englouti dans les flots. Quelques années plus tard, le vieux Sulpicius meurt de fatigue en courant après Antoine qu'il essaye de réconcilier à la République. On sait comment Caton a mis fin à ses jours. Son exemple sera bientôt suivi par Brutus et Cassius, qui ont déjà quitté l'Italie. La disparition de tous ces illustres orateurs laisse la place libre à l'unique orateur qui se fera entendre désormais à la tribune. Cet orateur est le *prince*.

Une seule phrase suffit à caractériser le nouvel ordre qui va s'établir après les dernières convulsions des guerres civiles. Tacite dit en parlant d'Auguste : « Il établit une constitution qui nous *donna la paix sous un prince*. » La paix! ce mot signifie l'absence de vie et de liberté, le silence causé par la mort et l'exil de tout ce qui pouvait élever une voix libre et indépendante. Quant à l'appellation de *prince*, elle n'est pas nouvelle. Jusque-là, elle voulait dire *le premier*. Le *princeps senatus* était le premier des sénateurs, mais ce titre purement honorifique ne lui conférait aucun pouvoir, aucun privilège.

Le mot indiquera désormais qu'au-dessus de tous les citoyens, égaux en servitude, un seul homme réunit en ses mains toutes les magistratures autrefois divisées, qu'il a le proconsulat perpétuel et le commandement des armées devenues permanentes, c'est-à-dire la force; la puissance tribunitienne, c'est-à-dire l'inviolabilité; le souverain pontificat, c'est-à-dire l'autorité religieuse; enfin la préfecture des mœurs, c'est-à-dire la censure et son pouvoir discrétionnaire. Ce n'est pas tout encore; à Rome, il nomme le préfet de la ville, pendant qu'au dehors, par ses lieutenants et ses procurateurs, il détient les provinces frontières.

Qu'importe alors que le prince laisse subsister des consuls, des préteurs, des édiles, des tribuns du peuple; que les élections se fassent, comme autrefois, par tribus et par centuries; qu'Auguste aille voter dans sa tribu; qu'il paraisse en *advocatus* devant les tribunaux et sollicite les juges pour ses amis? Toutes ces apparences de liberté ne changent rien au fait. Sous le nom de prince, les Romains ont un maître. Voilà le seul orateur politique qui montera à la nouvelle tribune; bientôt même il s'y fera remplacer par le héraut, chargé de lire ses *édits*, ou, en d'autres termes, de dicter ses volontés.

L'éloquence politique, outre le forum, avait encore un autre théâtre, le sénat. Elle ne peut plus trouver place dans cette assemblée, épurée à plusieurs reprises, pensionnée par Auguste, présidée par lui, et réduite à des attributions purement administratives. L'éloquence politique disparaît donc et sans retour, faute d'orateurs, faute d'aliments, faute de tribune. L'éloquence judiciaire seule survit. Mais elle n'a plus, sauf de rares

exceptions[1], à plaider ces grandes causes qui passionnaient les orateurs de la République et servaient aux partis politiques à mesurer leur force et leur crédit. Elle s'amoindrit et voit son horizon se borner aux tournois oratoires du sénat, où toutes les paroles sont surveillées, et aux causes centumvirales, quand elle ne se réfugie pas dans les écoles des rhéteurs. Enfin, à la place des orateurs, apparaissent les *avocats* dont le rôle, comme le dit Aper, avec une ironie douloureuse, dans le *Dialogue des orateurs*, se réduit à parler « sur un vol, une formule, ou un interdit ». L'éloquence judiciaire, qui n'a pas plus que le reste échappé à la décadence universelle, à la corruption de la langue et du style, s'épuise peu à peu dans ces causes secondaires, et finit par disparaître, comme ces fleuves immenses et majestueux à leur source et dans la plus grande partie de leur parcours, qui s'affaiblissent en mille petits ruisseaux en approchant de leur embouchure, et se perdent dans les sables avant d'être arrivés jusqu'à la mer.

Si la postérité, éclairée par les événements que l'histoire déroule sous ses yeux, peut rattacher avec certitude les effets les plus éloignés à leurs véritables causes, il n'en est pas de même des contemporains. Ils ne voient qu'un accident dans ce qui paraîtra une cause à leurs descendants ; ils en gémissent peut-être, mais il leur est impossible d'en deviner la portée et d'en prévoir les dernières conséquences. C'est ce qui arriva aux Romains qui avaient connu et entendu Cicéron. Le jour où le grand orateur périt assassiné est pour nous la date

1. Par exemple, les accusations dirigées par Tacite et par Pline le Jeune, contre des gouverneurs de province, nouveaux Verrès. (Voy. vol. II.)



funèbre où l'éloquence politique meurt sans espoir de retour, et où l'éloquence proprement dite commence à décliner. Les jeunes gens qui se destinaient à l'art oratoire ne virent dans son trépas qu'un des malheurs amenés par les guerres civiles, semblables à ceux qui avaient frappé les orateurs Lutatius Catulus, Antoine et tant d'autres, au temps des proscriptions de Marius et de Sylla. Ils continuèrent de s'adonner à l'éloquence, sans s'apercevoir que le but auquel ils visaient n'était plus digne de leurs efforts. Ils s'imaginaient renouer une tradition un moment interrompue. Ils ne comprenaient pas que tout était changé, et la forme du gouvernement et les conditions de l'éloquence[1].

Avant d'aborder l'étude des orateurs contemporains de Cicéron et morts sous l'empire, qui avaient connu la République, et qui conservaient encore les traditions de la grande éloquence, nous sommes ramené forcément en arrière par l'ordre chronologique. Le premier monument littéraire, la première œuvre oratoire qui date de l'époque du triumvirat, est l'édit même de proscription qui a décrété la mort de Cicéron. Ce sinistre morceau d'éloquence ouvre dignement une histoire où l'on rencontrera trop souvent des souvenirs de deuil et de sang. Heureusement que la conscience humaine n'abdique jamais tous ses droits, même au milieu des scènes de meurtres et de violences. A l'édit de proscription nous pourrons aussitôt opposer des protestations hardies, ou des paroles touchantes qui nous consoleront par le contraste.

Octave, Antoine et Lépide s'étaient rencontrés à la

1. Sénèque le Père, *Suasoria*, VI, à la fin.

fin d'octobre 43, près de Bologne, dans une petite île du fleuve Reno, pour y conclure le triumvirat. Ils avaient été bientôt d'accord sur le nom des principales victimes qu'ils sacrifiaient à leurs ressentiments, et avaient, au bout de quelques jours, envoyé l'ordre au consul Pedius de faire égorger dix-sept des plus illustres personnages. Cicéron était du nombre. Ils mirent plus de temps à dresser la liste des autres proscrits et la tinrent secrète. Puis ils entrèrent dans Rome successivement, entourés chacun de leurs soldats les plus fidèles. Pendant deux jours la terreur, l'incertitude régnèrent dans la ville. Les citoyens les plus humbles se demandaient avec inquiétude quel sort leur était réservé. Enfin, le 28 novembre, au lever du jour, ils purent lire dans tous les carrefours l'édit de proscription qui y avait été affiché pendant la nuit. Le texte de ce document ne nous est pas parvenu en latin. Mais l'historien grec Appien, l'auteur des *Guerres civiles*, l'a reproduit dans son ouvrage en attestant qu'il le traduisait *littéralement*. C'est donc, même sous cette forme, une pièce officielle, authentique, de la littérature *latine* à une époque où il y en a si peu. En outre, par ses affirmations audacieuses, par ses apologies mensongères, par sa cruauté froide, cette proclamation en apprend plus, et est plus éloquente en un sens, que les récits les plus pathétiques des violences et des massacres dont elle donna le signal.

L'édit débute par un long préambule, où les triumvirs rappellent la mort de César. Ils reprochent aux *méchants* d'avoir assassiné un homme qui, ayant sur eux tous les droits des vainqueurs, les avait épargnés, comblés de biens et d'honneurs et nommés ses héritiers. En récompense, les meurtriers l'avaient percé de vingt-trois coups

de poignard, dans un temple, en plein sénat, sous l'œil des dieux, et s'étaient partagé les magistratures et les commandements. Instruits par leur ingratitude, les triumvirs prendront les précautions nécessaires. « Nous avons résolu, disent-ils, de prévenir nos ennemis plutôt que d'attendre leurs coups. La mesure à laquelle nous recourons ne sera donc trouvée ni injuste, ni cruelle, ni excessive, si l'on veut bien songer à ce que César et nous-mêmes nous avons enduré. » Les triumvirs ajoutent qu'à la vérité ils ont déjà puni quelques-uns de leurs adversaires, mais ils se préparent à marcher contre les meurtriers de César qui ont passé la mer. Ce serait donc une imprudence qu'ils ne commettront pas, de laisser derrière eux des ennemis qui exploiteraient leur absence et leur créeraient des difficultés.

Le lecteur s'attend, à ces mots, à voir paraître aussitôt la liste et les noms des proscrits. Mais les triumvirs semblent hésiter ; ils ont besoin encore de justifier la rigueur de leur édit. Ils seront pleins de douceur, et se garderont bien d'imiter la conduite de Sylla, « d'un homme que vous avez surnommé l'Heureux à cause de ses succès ». Ils ne frapperont pas tous leurs ennemis, ni tous ceux que distinguent leur richesse et leur puissance. « Non, disent-ils, notre vengeance n'atteindra, entre tous, que les plus pervers et les plus coupables. Ces mesures sont pour votre bien autant que pour le nôtre. Car, sommes-nous en discorde, c'est sur vous que retombent les malheurs. Elles sont aussi pour le bien de l'armée. Il faut une consolation à ces soldats qui ont été déclarés rebelles à la patrie par nos ennemis communs. » Ce mot de *consolation* aux soldats est gros de menaces de massacre et de pillage. Mais les triumvirs, toujours cléments, rassu-

rent aussitôt les citoyens, et leur raisonnement sinistre en dit plus que leurs menaces directes : « Nous pouvions, notre liste étant faite, saisir les coupables avant qu'ils fussent avertis. Nous avons mieux aimé publier leurs noms à l'avance, dans votre intérêt. Les soldats irrités auraient pu outrepasser nos ordres quant au nombre et aux personnes. Au contraire, s'ils ont le chiffre exact et les désignations nominatives, ils ne manqueront pas, comme il leur est enjoint, de respecter les autres. » Ainsi, c'est par bonté, par une humaine prévoyance, que les triumvirs livrent leurs ennemis aux assassins.

Il ne leur reste plus alors qu'à faire appel aux meurtriers, aux dénonciateurs, aux esclaves, et à acheter leur concours par l'appât des récompenses. Ils n'y manquent pas : « Appelant donc sur cette mesure la faveur des dieux, nous décrétons : Ceux qui sont inscrits sur la présente liste, il est défendu de les accueillir, de les cacher, de les faire évader, d'en recevoir de l'argent. Quiconque aura, auteur ou complice, sauvé ou secouru l'un d'eux, nous décidons, prévenant ainsi toute excuse et tout espoir de grâce, que, par le fait même, il sera proscrit. Les têtes nous seront apportées à nous-mêmes par ceux qui les auront coupées. Pour chacune, l'homme libre recevra 25 000 drachmes attiques, l'esclave 10 000 avec la liberté et le droit de citoyen à la place de son maître. Mêmes récompenses pour les délateurs. Aucun de ceux qui recevront de l'argent ne sera inscrit nominativement dans nos comptes, afin qu'on n'en puisse faire plus tard une preuve contre lui[1]. » Puis suivait une liste de cent trente noms ; une seconde liste

1. Appien, *Guerres civiles*, IV, 8; voyez le texte entier traduit à l'Appendice du Ier vol.

de cent cinquante noms parut presque aussitôt, et comme les appétits ne cessaient de croître, d'autres listes succédèrent, toujours plus nombreuses.

La cruauté froide et implacable du dernier paragraphe donne le frisson. Cette précaution de *n'inscrire aucun nom* sur les livres de comptes, pour encourager les assassins et les délateurs, et les rassurer contre la crainte de représailles dans l'avenir, montre, en outre, que l'instrument des proscriptions s'est perfectionné. Sylla avait promis et donné de l'argent aux meurtriers, mais il avait tenu registre des noms et des sommes payées. Plus tard, le dépouillement de ses livres par les intéressés avait permis, sinon de punir tous les assassins, du moins de vouer leurs noms au mépris et à l'exécration publics. Il n'y a plus rien de pareil à redouter. L'impunité est assurée aux crimes, il n'en restera pas de preuves. Tout le préambule de l'édit est d'une habile hypocrisie. Les triumvirs rappellent les bienfaits dont César avait comblé ses ennemis. Pour l'en récompenser, ceux-ci l'ont percé de vingt-trois coups de poignard. Aujourd'hui il s'agit de punir les asssassins, de venger les soldats défenseurs du dictateur, mis hors la loi et déclarés, avec leurs chefs, ennemis de la patrie. La cause des triumvirs est celle de tous les Romains, de tous les bons citoyens. Le châtiment des coupables est nécessaire pour assurer le bien public. Cependant les triumvirs, plus cléments que Sylla, ne frapperont pas tous leurs adversaires, comme lui ; ils n'ordonnent que la punition des plus pervers, et ils prennent les mesures les plus humaines pour que les innocents soient épargnés, que les criminels seuls soient atteints.

Assurément cette justification spécieuse de la pros-

cription, ces précautions oratoires, ne pouvaient tromper les esprits clairvoyants. Elles étaient, cependant, de nature à agir sur la masse de la population. Les triumvirs, en se donnant comme les vengeurs de César, étaient sûrs de lui plaire ; en même temps, ils calmaient ses inquiétudes, en lui montrant que les rigueurs passeraient au-dessus de sa tête, pour frapper seuls les chefs du parti opposé. Le préambule suggère encore une autre réflexion. Marius et Sylla, les premiers auteurs des proscriptions, se contentent, en entrant dans Rome, de dresser la liste des proscrits, et d'inviter tous les citoyens à leur courir sus et à les tuer. Ils n'ont nul souci de justifier leurs vengeances. Ils sont vainqueurs, ils usent du droit de la guerre, et partout ils font égorger leurs ennemis : c'est le droit antique. Au contraire, les triumvirs se croient obligés de faire appel à l'opinion publique, et cherchent à la prévenir en leur faveur par d'adroits sophismes. Ne pourrait-on pas voir dans les artifices auxquels ils se soumettent, une sorte de progrès et d'adoucissement des mœurs publiques, si de pareilles expressions étaient applicables à un arrêt de proscription ? En tout cas, il y a là une différence qu'il convient de signaler. Il ne suffit plus aux triumvirs d'avoir pour eux la victoire et la force, ils veulent encore paraître avoir la justice et la légalité.

A qui faut-il attribuer la rédaction de l'édit de proscription? Sans doute, la responsabilité retombe également sur les trois ambitieux qui l'ont adopté, signé et fait exécuter. Mais si les termes en ont été pesés, discutés, arrêtés entre les triumvirs, l'un d'eux l'a seul composé, et seul l'a écrit avant de le soumettre à l'approbation de ses collègues. L'opinion générale désigne Octave,

de préférence à Antoine et à Lépide. Les précautions du préambule, les longueurs, les répétitions des mêmes idées et des mêmes expressions, les souvenirs sans cesse évoqués du dictateur César, semblent, en effet, plutôt convenir à l'esprit cauteleux, prudent d'Octave, qu'à la violence et à l'emportement farouche de ses deux complices. En outre, un passage de Sénèque, racontant la conspiration de Cinna et les hésitations d'Auguste à le punir, semblent désigner formellement Octave. « Il ne pouvait plus ordonner la mort d'un seul homme, lui qui, *à table, avait dicté à Antoine l'édit de proscription* [1]. » Aussi, de bons juges des choses de l'antiquité n'ont pas hésité à placer cet édit sanguinaire au nombre des écrits d'Auguste. Toutefois la phrase de Sénèque peut n'être qu'une antithèse, comme cet auteur aime à en faire, et non l'énonciation positive de la réalité. C'est Octave, probablement, qui a tenu la plume, mais il a le droit de bénéficier du plus petit doute, et ses collègues doivent partager avec lui la responsabilité de cet acte monstrueux.

Les historiens ont raconté les crimes et les massacres auxquels la proscription servit de prétexte. Ils ont mentionné aussi quelques traits de dévouement et d'héroïsme accomplis pour sauver les victimes désignées au fer des assassins. Ces exemples furent rares, il faut l'avouer. Les Romains assistèrent muets, et frappés de terreur, aux scènes de carnage qui ensanglantèrent la ville. Les plus hardis se bornaient à relire les vers prophétiques qu'Horace avait écrits l'année précédente, après le sac de Pérouse. Saisi de douleur à la vue des maux de sa patrie, Horace avait déploré en termes

1. Sénèque, *De la Clémence*, I, 9.

magnifiques la ruine de Rome « succombant sous ses propres forces, et déserte, retentissant du pas des chevaux du barbare victorieux ». Puis, emporté par l'enthousiasme poétique, il avait proposé aux Romains d'imiter la conduite des Phéaciens, de monter sur leurs vaisseaux, et de s'enfuir dans les îles Fortunées pour échapper au spectacle de tant d'horreurs. Les Romains avaient pu alors taxer d'exagération le tableau de Rome tracé par le poète. Mais il était devenu, en un an, l'expression de la réalité, et c'était avec le regret de n'avoir pas suivi le conseil d'Horace, qu'ils répétaient tout bas ces conseils éloquents :

> Nos manet Oceanus circumvagus : arva, beata
> Petamus arva, divites et insulas[1] !...

« Pour nous l'Océan nous appelle sur ses ondes qui nous entourent. Oui, gagnons ces champs fortunés, ces îles riches, où règnent la paix et le bonheur ! »

Toutefois, pendant les jours sinistres où l'on massacrait encore les citoyens, au lendemain de l'arrivée des triumvirs, au tribunal même des nouveaux maîtres, le forum entendit retentir une voix libre et éloquente. Cette voix était celle d'une femme. Si le motif qui lui fit prendre la parole nous paraît secondaire au milieu de tant d'atrocités, il faut reconnaître qu'elle ne craignit pas de les flétrir, avec un courage que les hommes n'avaient pas osé montrer. C'était Hortensia, la fille de l'orateur Quintus Hortensius et de Lutatia, fille de Lutatius Catulus.

1. Horace, *Épode*, XVI.

Les confiscations avaient paru insuffisantes aux triumvirs pour payer les assassins et les soldats. Ils eurent recours à un moyen auquel ni Marius ni Sylla, leurs devanciers, n'avaient songé. Ils dressèrent une liste des quatorze cents femmes les plus riches de Rome, et leur enjoignirent de faire la déclaration de leurs biens, afin de contribuer aux frais de la guerre pour une somme que les triumvirs fixeraient. Ils menaçaient d'une amende toutes celles qui feraient une déclaration fausse ou insuffisante, et promettaient une récompense au dénonciateur, qu'il fût esclave ou libre.

Cet édit excita une profonde émotion parmi les matrones qu'il atteignait. C'était en outre une violation flagrante des lois séculaires qui réglaient les droits des femmes et l'administration de leurs biens. Les intéressées se réunirent donc pour se défendre. Elles s'adressèrent d'abord aux femmes de la famille des triumvirs afin de les gagner à leur cause. Bien accueillies d'Octavie sœur d'Octave et de la mère d'Antoine, elles furent repoussées par Fulvie, femme de ce dernier, qui leur ferma sa porte. Irritées de cet affront, elles se dirigèrent vers le forum et se rendirent au tribunal des triumvirs. Le peuple attiré par ce spectacle, les gardes mêmes se retirèrent devant elles. Hortensia prit aussitôt la parole et protesta contre l'édit des triumvirs.

Nous n'avons pas le discours même d'Hortensia. Cependant il fut recueilli, et pendant longtemps il fut étudié dans les écoles à cause de son éloquence, et « non pas seulement à cause du sexe de l'orateur », dit Quintilien[1]. Mais Appien nous l'a conservé[2]. Sous la traduc-

1. Quintilien, *Inst. Orat.*, I, 1, 6.

2. Appien, IV, 32. Freinshemius l'a traduit en latin dans ses

tion grecque on sent l'inspiration primitive, le souffle de la liberté. Il y a des accents admirables que l'historien était incapable d'inventer, et vraiment dignes de ces Romaines, qui seules, pendant les proscriptions, lorsque les pères trahissaient leurs enfants et que les enfants dénonçaient leurs pères, montrèrent de la fidélité à leurs proches et résistèrent à la tyrannie. « L'âme d'Hortensius, dit Valère Maxime, sembla revivre chez une femme et respira dans le discours de sa fille, tant elle traita hardiment la question et fit valoir les droits des femmes [1]. »

« Nous avions une prière à vous adresser, dit-elle. Prenant une détermination qui convenait à des femmes de notre rang, nous avons eu d'abord recours aux femmes de votre famille. Traitées par Fulvie d'une manière inconvenante, nous sommes forcées, à cause d'elle, de paraître au forum. Vous nous avez déjà privées de nos pères, de nos enfants, de nos maris, de nos frères, sous prétexte qu'ils vous avaient offensés. Si, de plus, vous nous enlevez nos biens, vous nous placerez dans une situation indigne à la fois de notre naissance, de notre éducation et de notre sexe. Si vous prétendez avoir été offensés par nous comme par nos maris, proscrivez-nous comme eux. Mais, si jamais les femmes n'ont déclaré aucun de vous ennemi public, n'ont détruit sa maison, n'ont séduit son armée, n'ont levé des soldats contre lui, si jamais nous n'avons contribué à l'exclure d'un commandement ou d'une charge, pourquoi aurions-nous part au châtiment, n'en ayant pas eu à la faute?

suppléments de Tite-Live, lib. CXXII, 44. Rollin l'a reproduit en français dans son *Histoire romaine*.

1. Valère Maxime, VIII, 3, 3.

« Pourquoi contribuerions-nous de nos biens, quand nous n'avons pas eu la moindre part aux combats, aux magistratures, aux commandements des armées, en un mot à ce gouvernement que vous vous disputez au prix de tels désastres? Parce que, dites-vous, il y a guerre. Quand n'y a-t-il pas eu guerre? Quand les femmes ont-elles contribué? C'est une charge dont notre sexe est exempt chez tous les peuples. Une seule fois, malgré les droits de leur sexe, nos mères ont contribué. C'est quand l'empire, c'est quand Rome même fut en péril, pendant l'invasion des Carthaginois : encore contribuèrent-elles volontairement. La contribution ne porta point sur leurs terres, leurs fonds, leur dot ou leur maison : sans tout cela, comment vivrait une femme libre? mais seulement sur leurs bijoux et sur leurs meubles précieux, sans qu'on leur en demandât l'évaluation, sans que l'on provoquât les dénonciations et les accusations! Enfin, libres de toute contrainte, elles fixaient elles-mêmes le chiffre de leur don. Or, quelle crainte avez-vous maintenant pour l'empire ou pour la patrie? Vienne une guerre avec les Gaulois ou avec les Parthes, nous montrerons le même dévouement que nos mères pour le salut de l'État! Quant aux guerres civiles, loin de nous l'idée de contribuer jamais, et de vous aider les uns contre les autres! Nous n'avons contribué ni pour César ni pour Pompée. Marius n'a rien exigé de nous, ni Cinna, ni Sylla. Cependant celui-ci était un tyran, et vous, vous prétendez reconstituer la République! »

Ce sont là de fières et généreuses paroles, qui doivent se rapprocher de très près de l'original, et qui nous en font d'autant plus regretter la perte. L'audace de cette réclamation fit pâlir les triumvirs. Dans le premier mou-

vement de colère, ils ordonnèrent de chasser les femmes de la tribune et du forum. Il y eut aussitôt une telle explosion de murmures et un tel tumulte dans la foule, que les satellites des triumvirs reculèrent effrayés. Leurs maîtres interdits levèrent la séance, et renvoyèrent au lendemain leur arrêt. Après avoir violé ouvertement toutes les lois morales et politiques, ils hésitèrent devant une loi civile, tant était encore puissant, chez les Romains, ce respect de la légalité et de la forme qui est un des caractères de la nation. De quatorze cents, les triumvirs réduisirent à quatre cents le nombre des femmes imposées, et ils n'exigèrent de celles-ci qu'une assez faible contribution. Hortensia rentra dans le silence, dont une occasion exceptionnelle avait seule pu la tirer. Dès lors l'éloquence politique se tut : elle était pacifiée, selon le mot de Tacite : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*[1].

Si l'édit de proscription des triumvirs et si le discours d'Hortensia ne nous ont été conservés qu'en grec, il reste heureusement deux textes latins de l'éloquence romaine à cette époque. L'un a été composé dix ans environ avant notre ère, mais il relève directement du triumvirat par les faits qu'il constate. L'autre ne se rattache à aucun fait historique qui permette de lui assigner une date, mais il est considéré généralement comme contemporain d'Auguste. Ce sont deux éloges funèbres, et ce caractère commun permet de les rapprocher ici l'un de l'autre.

On sait ce qu'avaient été les éloges funèbres à l'époque

1. *Vie d'Agricola*, 30.

glorieuse de la République. Après des funérailles somptueuses, où tout était calculé pour donner une grande idée du citoyen illustre, du magistrat éminent qui venait de mourir, le chef de la *gens* ou le plus proche parent du mort montait à la tribune, et prononçait publiquement son éloge. Les femmes de l'aristocratie furent, elles-mêmes, l'objet de semblables panégyriques. La première qui reçut cet honneur, d'après Cicéron, en l'an 102, au temps de Marius, fut Popilia, mère de Catulus. César aussi, pendant sa questure, prononça l'éloge de sa tante Julie et de sa femme Cornélie. Son but, il est vrai, était moins de célébrer leurs vertus que d'affirmer hautement son origine divine et ses prétentions ambitieuses[1].

Enfin, à côté de ces obsèques solennelles, de ces discours d'apparat, s'établit peu à peu l'usage d'éloges plus simples et plus modestes. Il paraissait cruel de quitter des morts chéris, sans leur dire un mot d'adieu, sans retracer aux assistants les qualités, les vertus, que seul souvent l'orateur avait pu apprécier. L'habitude même en devint si fréquente, que ces allocutions finirent par prendre place dans les traités de rhétorique, et que les auteurs des manuels oratoires et Quintilien lui-même se crurent obligés d'en donner des règles[2]. Seulement l'orateur, dans ces éloges, pour ainsi dire privés, ne montait pas à la tribune, il ne parlait même pas toujours sur le forum ; il se tenait auprès du bûcher ou du monument funèbre.

1. Voir *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*, vol. I, chap. VII. Voir l'excellent chapitre de M. Martha dans les *Études morales sur l'antiquité*.

2. Quintilien, III, 7.

Par une circonstance heureuse, un de ces éloges, connu depuis longtemps, mais qui nous était parvenu mutilé, a pu être tout récemment reconstitué. Trois fragments d'inscriptions, l'un de 69 lignes, l'autre de 41 lignes, le troisième de 11 lignes, exerçaient vainement la perspicacité des archéologues ; les lignes étaient tronquées, et ils restaient inintelligibles. On ne croyait même pas qu'ils appartinssent au même monument. Rapprochés par le savant M. de Rossi d'une inscription incomplète de 40 lignes trouvée dans les papiers du Père Sirmond (mort en 1651) qui l'avait copiée à Rome, ils devinrent d'une interprétation facile, et d'une lecture courante, surtout depuis les travaux de MM. Mommsen et Degenkobb en 1863. Les lignes retrouvées par de Rossi complètent les lignes interrompues des fragments précédents, et sauf quelques lignes initiales détruites et une légère lacune au point de jonction des morceaux de marbre, on possède désormais un des plus curieux monuments de l'éloquence latine.

Cet éloge funèbre est le panégyrique d'une femme par son mari. On ne sait le nom ni de l'un ni de l'autre. Le seul nom propre conservé sur le marbre est celui du beau-frère, C. Cluvius, et ce détail ne nous apprend rien. Les deux époux devaient appartenir à une grande famille de Rome, puisque le mari se trouvait compris dans les listes de mort dressées par les triumvirs. Le proscrit se cacha pour se soustraire au fer des meurtriers, et grâce au dévouement et à la prudence de sa femme, réussit à leur échapper. Ces circonstances, révélées par l'inscription, ont fait croire à des savants qui ne veulent rien ignorer, que cette femme était Turia, de la famille des Turii, qui, d'après Valère Maxime et Appien, sauva

par un heureux stratagème son mari Q. Lucretius Vespillio[1]. Valère Maxime et Appien rapportent à peu près de même le dévouement de Turia. Mais les détails qu'ils donnent sont en désaccord avec l'inscription. Et, bien que celle-ci soit classée sous le nom d'*Éloge de Turia*, l'opinion générale est qu'il ne s'agit pas de l'épouse de Quintus Lucretius.

Les premières lignes de l'inscription manquent, comme nous l'avons dit. Il est à penser que, selon l'usage, l'orateur y mentionnait les noms de sa femme et de sa famille, et énumérait les titres d'honneur et les services rendus à la patrie. A l'endroit où commence l'inscription, il rappelle, en s'adressant directement à sa femme, la conduite énergique qu'elle a tenue quelque temps avant leur mariage. Son père et sa mère ayant été assassinés, la fille, malgré l'absence de son futur mari qui était en Macédoine, malgré l'éloignement de son beau-frère, C. Cluvius, qui se trouvait en Afrique, réussit à découvrir et à faire condamner les coupables. Plus tard, après son mariage, elle eut à défendre contre des attaques intéressées le testament de son père, qui associait son gendre à l'héritage de sa fille. Le mari fait un grand éloge du désintéressement de sa femme, et de la tendresse qu'elle manifesta pour lui dans cette occasion.

Il passe ensuite à l'énumération de ses qualités privées, et des vertus qui ont assuré le bonheur de leur union pendant quarante-cinq années. « Plût aux dieux, dit-il, que mon destin seul eût mis fin à ce bonheur consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne ! » Il

1. Valère Maxime, VI, 7, 2; Appien, *Guerres civiles*, IV, 44.

vante sa douceur, sa facilité de caractère, l'assiduité de son travail, et (détail bien romain !) son habileté à conserver le patrimoine de ses pères, et à gérer la fortune commune. Généreuse, elle recueillit chez elle des jeunes filles pauvres de sa famille, les éleva, et avec le secours de son mari leur assura des dots honorables. L'orateur, suivant l'ordre des temps, arrive alors à l'époque du triumvirat, et aux circonstances où éclatèrent le dévouement et l'énergie de sa femme. Grâce à elle, il put d'abord se cacher dans une retraite sûre ; plus tard, quand les premières fureurs des proscriptions se furent modérées, sa femme réussit à obtenir d'Octave que son mari fût rendu à sa patrie et réintégré. Mais Octave était alors absent d'Italie, et luttait en Macédoine contre Brutus et Cassius. Lépide, qui était resté à Rome et y commandait, refusa d'exécuter la sentence gracieuse, et alla jusqu'à maltraiter la femme du proscrit. Celle-ci ne put obtenir satisfaction qu'après la disgrâce de Lépide lui-même, et après le retour d'Octave à Rome. Voici comment l'orateur présente toutes ces circonstances :

« Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations? Dirai-je comment j'ai souvent échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins? Combien de fois tu m'as courageusement sauvé de ma témérité, ou préparé des asiles plus sûrs dans ma détresse ! Ma gratitude doit comprendre et ta sœur et son époux, complices de tes soins, et associés dans le danger commun du dévouement à un proscrit. Je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Il me suffit, et il suffit à ta mémoire que je proclame ici ce que je dois à la retraite salutaire que tu m'as ménagée.

« J'avouerai cependant qu'à cette occasion j'éprouvai l'une des plus grandes amertumes de ma vie, lorsqu'après avoir obtenu de César Auguste, alors absent de Rome, d'être rendu à ma patrie citoyen utile encore peut-être, tu vins solliciter, en personne, de son collègue Lépide, gouverneur de la ville, mon rétablissement et l'exécution de la sentence gracieuse. Tu le trouvas opposant inflexible, et, prosternée devant lui, te traînant à ses pieds, non seulement il ne te releva pas, mais il te laissa outrager et meurtrir par ses satellites, comme une vile esclave, pendant que, d'une voix inflexible et ferme, tu lui rappelais l'édit de grâce, et la lettre de félicitation qui l'accompagnait, bravant les grossières injures et les brutalités de ses gens, dénonçant au peuple ses cruautés, et signalant, comme l'unique auteur de tous mes maux, ce triumvir qui ne tarda pas d'ailleurs á recevoir son châtiment. Ton courage pouvait-il rester sans effet? Non, ta patience inébranlable fournit à César l'occasion de confirmer sa clémence, décida du sort de ma vie, et flétrit la cruauté importune du tyran. »

Après avoir rendu cet éclatant hommage au dévouement de sa femme, l'orateur revient sur ses qualités privées. Il parle de leurs années de bonheur qu'attrista seulement l'absence d'enfants. Dévouée jusqu'au bout, et témoin du chagrin de son mari, la femme lui propose de divorcer, pour qu'il puisse s'unir à une épouse plus féconde. Il refuse avec indignation : « Irrité d'une telle proposition, dit-il, j'eus de la peine à contenir mon courroux, et à rester maître de moi. Je ne pouvais te pardonner d'avoir conçu l'idée de nous séparer, avant que la nature nous en eût imposé la loi, et je ne comprenais pas que, vivante encore, tu ne fusses pas mon

épouse, toi, qui pendant les jours de l'exil, avais été ma compagne fidèle et inséparable. »

« Plût aux dieux, s'écrie-t-il un peu plus loin, que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie jusqu'à ce que, moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu par tes soins, et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi. Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, les deuils, les regrets et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée.... Mais avec toi j'ai perdu le calme de mon esprit; tu n'es plus là pour être mon témoin et mon soutien dans les périls; je demeure brisé par le malheur, et me sens incapable d'y résister. La nature accablée m'en refuse les forces. Noyé dans la douleur, je ne trouve plus d'équilibre pour mon âme. Repassant en mémoire mes anciennes infortunes et le sort que l'avenir me réserve, je perds toute espérance. Privé d'un si grand et si constant appui, et plein de ton souvenir, j'ai moins foi à la résignation qu'à la peine éternelle de mon affliction. La conclusion de ce discours sera que tu as tout mérité, et que je reste avec le chagrin de n'avoir pu tout te donner. Tes désirs ont toujours été pour moi une loi suprême; ce qu'il me sera permis de leur accorder encore je n'y manquerai pas — que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos [1] ! »

Tel est cet éloge funèbre où ne manquent ni l'éloquence ni le sentiment. Le plan en est simple et régulier. L'orateur suit l'ordre chronologique des événements qui

1. Giraud, *Journal des savants*, août 1870; voyez le texte et la traduction de toute l'inscription à l'Appendice.

ont marqué l'existence de sa femme. Il y a des répétitions d'idées et de mots qui trahissent l'inexpérience, mais l'auteur dit ce qu'il veut faire entendre, dans une langue correcte et pure qui n'est pas indigne d'un contemporain de Tite-Live. Il n'a pas d'envolées sublimes, de transports passionnés ; mais il a le ton simple et naturel d'un homme sincèrement ému, qui ne songe pas aux artifices de l'éloquence, et qui exprime ce qu'il éprouve. Certains passages ont plus de vivacité et plus de chaleur ; à côté de détails familiers, il y a des expressions touchantes qui marquent une véritable douleur, mais c'est une douleur romaine, une douleur digne et qui se contient. Ce discours fait involontairement penser, non à ces éloges d'apparat qu'on entend parfois dans notre pays, à certaines funérailles, mais à ces allocutions, sinon d'un pasteur protestant, au moins d'un de ces orateurs d'Angleterre ou d'Amérique, qui parlent sans grande méthode, sans plan savamment arrêté, et qui, tout en ne s'interdisant ni les négligences ni les redites, s'expriment avec émotion, et arrivent souvent à l'éloquence.

Tout autre est le caractère de l'éloge funèbre dit de *Murdia*, d'après le nom qu'on lit à la première ligne. Il nous a été conservé par une inscription dont le commencement et la fin sont perdus, et qui, toute mutilée, est encore assez développée. C'est le discours prononcé par un fils aux obsèques de sa mère. Le dévouement conjugal et les hautes vertus de Turia (pour lui conserver ce nom) justifient, comme on l'a vu, le long et touchant panégyrique de son mari. Mais pour quelle raison impérieuse ce fils inconnu donne-t-il à sa mère cet honneur inusité, non de vanter ses mérites, on sait que l'usage

en était fréquent, mais de graver sur le marbre des paroles destinées à la postérité? A en juger par la moitié de l'inscription qui nous reste, des motifs assez vulgaires ont inspiré sa conduite. Murdia est morte, après avoir été plusieurs fois mariée à des époux honorables, *dignis viris*, et, dans son testament, elle a partagé sa fortune entre tous ses fils; elle en a laissé une part à sa fille déjà mariée, et a légué à son mari une somme déterminée, en témoignage de son affection pour lui. L'orateur, le plus jeune enfant de cette nombreuse famille semble, bien qu'il s'en défende, avoir été avantagé par Murdia, et c'est la reconnaissance qui lui inspire cet éloge.

Est-ce sa jeunesse, son inexpérience, ou la froideur du sujet qu'il faut incriminer? Le style de l'orateur manque de naturel et de simplicité. Il a l'air de rechercher l'élégance, il arrondit ses phrases, et fait des périodes laborieuses. Quand il rappelle les legs laissés par sa mère, il est net et précis, comme il est naturel, mais il n'évite pas toujours l'obscurité : aussi cette partie de l'oraison offre-t-elle plus d'intérêt au jurisconsulte qu'au littérateur. La seconde moitié, la péroraison, est mieux écrite. Après avoir vanté la soumission de sa mère à ses maris, sa fidélité, sa probité, l'orateur se hâte d'arriver à la conclusion dans laquelle il épuise tous les trésors de son éloquence. « Pour ces raisons, dit-il, comme l'éloge de toutes les femmes de bien est simple et semblable; que les qualités naturelles, conservées par elles soigneusement, n'ont pas besoin d'expressions variées; comme il suffit que toutes aient fait les mêmes actes louables; qu'il est difficile aux femmes d'acquérir des gloires nouvelles; comme leur vie est soumise à de moindres vicissitudes; et qu'il leur faut nécessairement

pratiquer les devoirs communs à toutes, de peur que l'omission d'une de ces justes préoccupations ne fasse tort au reste, la plus chère de toutes les femmes, ma mère, a mérité une gloire d'autant plus grande que par sa modestie, sa probité, sa pudeur, sa complaisance, son assiduité à filer la laine, son activité, sa fidélité, elle a été égale et semblable à toutes les femmes honnêtes, elle n'a cédé à aucune en vertu, en travail, en sagesse... mais sa principale gloire... (le reste manque[1]).

Ce langage a une tout autre allure que la première moitié du discours. Le style est plus net, plus facile, plus abondant. Mais que le jeune orateur nous pardonne, si, surpris de cette éloquence inattendue, nous en faisons honneur à sa mémoire plutôt qu'à son cœur. Dans ces généralités sur les devoirs communs à toutes les femmes, sur la difficulté qu'elles éprouvent à se distinguer les unes des autres, n'y a-t-il pas un souvenir des écoles de rhéteurs? N'est-ce pas là un développement habituel, un *lieu commun*, applicable à toutes les mères, et que tous les fils peuvent répéter à leurs obsèques? Ce mot même, *son assiduité à filer la laine*, ne révèle-t-il pas la convention, la recommandation du maître de ne pas oublier ce trait essentiellement romain et que l'on retrouve dans toutes les inscriptions? Quintilien n'a pas encore écrit son chapitre relatif aux éloges; mais ses devanciers en ont déjà réuni les règles, et le fils de Murdia les a appliquées. Il n'a ni l'émotion ni le naturel du mari de Turia. C'est peut-être, après tout, un adolescent d'une quinzaine d'années, qui répète docilement l'œuvre de son maître, ou qui s'efforce de son mieux à bien parler.

1. Inscriptions d'Orelli, n° 4860; voyez le texte et la traduction à l'Appendice.

CHAPITRE II

L'EMPEREUR AUGUSTE ORATEUR

Caractère de l'éloquence d'Auguste. — Éloges funèbres. — Harangues militaires. — Discours au peuple. — Édits. — Son éloquence au sénat.

L'empereur Auguste est bien connu comme triumvir et comme fondateur de l'empire romain. Il l'est moins comme orateur et comme écrivain. Éblouis par le renom éclatant des Tite-Live, des Horace et des Virgile, les historiens de la littérature latine concentrent toute leur attention sur leurs ouvrages. Ils mentionnent à peine le chef même de ce *chœur* grandiose. Ils se bornent à rappeler l'heureuse influence qu'Auguste a exercée sur la littérature de son siècle, la bienveillante protection dont il a entouré les hommes de lettres; ils n'oublient qu'une chose, en France du moins, ses propres écrits[1]. Il en résulte, comme le remarquait, il y a déjà longtemps, le savant Egger : « Que le moins connu peut-être des écrivains du règne d'Auguste est Auguste lui-même ». Nous essayerons de combler cette lacune, sans sortir de notre

1. En Allemagne A. Weichert : De Imp. Cæsaris Augusti scriptis commentatio, 1835 ; Ejusdem reliquiae, 1841-1846.

domaine. L'histoire politique, s'il est nécessaire d'y toucher incidemment, servira uniquement à encadrer les fragments des œuvres impériales qui nous sont parvenus.

AUGUSTE appartenait à la famille *Octavia*, originaire de Vellétri. Quand il fut empereur, on lui chercha des aïeux illustres, et on le fit descendre d'une ancienne famille élevée d'abord au rang des *gentes* romaines par Tarquin l'Ancien, puis au patriciat par Servius Tullius. La vérité est que sa famille habitait Vellétri depuis une époque reculée, et y était arrivée à la fortune et au rang de chevalier par son économie et son industrie. Le père d'Auguste, Octavius, fut le premier qui tira les siens de leur obscurité provinciale. Il vint à Rome et brigua d'abord les plus modestes magistratures. Ses richesses lui facilitèrent l'entrée des honneurs, et son mérite l'y soutint. Il remplit avec distinction toutes les charges qui lui furent confiées. Après la préture, il obtint au sort l'administration de la Macédoine. Il se rendait dans sa province, lorsqu'il s'acquitta, sur son chemin, d'une mission extraordinaire que le sénat lui avait déférée par surcroît. Il rencontra et anéantit les restes des bandes de Spartacus et de Catilina qui dévastaient le territoire de Thurium. Cette victoire lui mérita des populations le surnom de *Thurinus*, qu'Auguste lui-même porta pendant un certain temps. Dans son gouvernement, Octavius défit complètement les Besses et les Thraces, et mit sa province à l'abri de leurs attaques. Après l'avoir défendue, il l'administra avec assez de justice et d'habileté pour que Cicéron, dans ses lettres à son frère Quintus, proconsul d'Asie, l'engage à prendre modèle sur la conduite d'Octavius[1].

1. Suétone, *Vie d'Auguste*, 3.

A son retour de Macédoine, Octavius songeait à se mettre sur les rangs pour demander le consulat lorsqu'il mourut subitement, laissant de sa première femme, Ancharia, une fille nommée Octavie, et de sa seconde femme, Atia, une autre Octavie et un fils qui fut Auguste. Atia était fille d'Atius Balbus, d'une famille sénatoriale, et de Julie, sœur de Jules César. C'est ainsi que le jeune Octave était parent du dictateur, et bien qu'il n'ait jamais été adopté par son oncle, dans les formes légales, il put prendre et porter le nom de son fils adoptif en l'absence d'héritier légitime. Atia était une femme intelligente et dévouée, qui s'occupa avec le plus grand soin de l'éducation de ses deux jeunes enfants. Les flatteurs, plus tard, voulurent en faire une seconde Cornélie. Sans admettre cette légende complaisante, il est avéré qu'elle surveilla leur enfance avec une extrême sollicitude. On sait ce qu'a été Auguste. Quant à Octavie, mariée plus tard à Antoine, les ennemis mêmes d'Auguste s'accordèrent à vanter son mérite et sa vertu.

Auguste naquit sous le consulat de Cicéron et d'Antoine, l'an 64 avant Jésus-Christ, le neuvième jour avant les calendes d'octobre (21 septembre) un peu avant le lever du soleil, dans le quartier Palatin, près d'un endroit appelé *les Têtes de bœufs*. Il fut élevé à Vellétri dans la maison de ses aïeux, située à l'extrémité de la ville, logis fort modeste, puisque Suétone compare la petite chambre qu'il occupait à un office (*cella penaria*). Dès sa première jeunesse, il montra pour l'éloquence et les études libérales une véritable passion, et leur consacra beaucoup de temps et d'efforts[1]. Partout où il se trou-

1. Suétone, 84.

vait, il se livrait à l'étude. A Munda il étudiait, tandis que son oncle luttait contre les fils de Pompée, et livrait cette bataille, où, selon sa propre expression, il combattit non pour la victoire, mais pour la vie. Il étudiait encore à Apollonie, où César l'avait envoyé préparer sa grande expédition contre les Parthes, quand la nouvelle de la mort du dictateur qui l'instituait son héritier vint l'y surprendre[1]. Plus tard, pendant la guerre de Modène, lorsqu'il avait à soutenir contre Antoine une lutte difficile, et à nouer les fils multipliés de ses intrigues, au milieu des soucis les plus graves de la politique et des affaires, il ne passait pas un seul jour sans lire, sans écrire et sans déclamer.

Il s'appliqua aussi avec zèle à l'étude des lettres grecques. Il avait pour maître d'éloquence dans cette langue Apollodore de Pergame, qu'il emmena malgré son grand âge à Apollonie. Il puisa également une foule de connaissances dans la société du philosophe grec Areus et de ses deux fils Nicanor et Denys. C'est appuyé sur le bras d'Areus qu'après la victoire d'Actium, il entra en vainqueur dans la ville d'Alexandrie. Cependant, malgré un zèle si persévérant, il ne semble pas avoir jamais parlé le grec avec une grande facilité. Il se refusa toujours à composer dans cette langue. Avait-il à publier en grec des proclamations, il les écrivait d'abord en latin et les faisait ensuite traduire par des interprètes. Il entrait peut-être plus de calcul que de timidité dans cette réserve ; car il citait volontiers, de mémoire et avec à-propos, des vers d'Homère et des tragiques grecs ; c'est en grec qu'il prononça, au moment de mou-

1. Suétone, 8.

rir, ces paroles si fameuses, où il demandait aux assistants de l'applaudir « s'ils trouvaient qu'il avait bien joué la comédie de la vie[1] ».

Auguste donna beaucoup de soins à sa prononciation, et garda pendant longtemps un maître chargé de rectifier son débit. Il lui dut d'avoir un timbre de voix doux et insinuant qui ne manquait pas de grâce. Cependant sa voix resta toujours faible, et ne put jamais acquérir assez d'ampleur pour se faire entendre, comme celle de Cicéron et celle d'Hortensius, d'un nombreux auditoire. Il fut même obligé, dans la seconde partie de sa vie, de se servir d'un héraut pour s'adresser au peuple et lui faire connaître ses volontés[2]. Malgré tant de soins donnés à l'éloquence, malgré ces exercices de déclamation prolongés au milieu même des circonstances les moins favorables, Auguste ne fut pas un orateur proprement dit. Il n'eut jamais cette qualité, sans laquelle il n'y a pas de bon orateur : la faculté d'improviser et l'abondance. Suétone prétend, il est vrai, qu'Auguste aurait pu improviser s'il l'avait voulu. Mais comme il ne le voulut jamais, il est plus probable que la nature lui avait refusé ce talent, et que la prudence lui interdit de chercher à l'acquérir ou à le développer. Entraîné par l'improvisation, l'orateur laisse souvent sa parole *courir la bride sur le cou*, selon l'expression de Mme de Sévigné. Il ne peut pas toujours en maîtriser les écarts, et quelquefois il regrette de ne pouvoir pas rattraper le

1. Suétone, 99 ; εἰ δὲ πᾶν ἔχει καλῶς, τῷ παιγνίῳ
δότε κρότον, και πάντες ὑμεῖς μετὰ χαρᾶς κτυπήσατε.

« Si tout est bien, applaudissez la pièce, et tous battez des mains avec allégresse. »

2. Suétone, 84.

mot qui lui est échappé. Auguste n'eut jamais à éprouver un de ces regrets; la politique l'engageait à surveiller trop étroitement chacune de ses paroles.

Aussi, avait-il à prononcer une harangue dans le sénat, ou au forum, ou devant ses soldats, il avait soin de ne se présenter à ses auditeurs, qu'après avoir longtemps travaillé et pesé ses expressions. Il alla plus loin. Pour ne pas s'exposer à manquer de mémoire, et pour ne pas perdre de temps à apprendre ses discours par cœur, il prit le parti de lire ce qu'il avait préparé. Rien, comme l'on sait, n'est plus contraire à la véritable éloquence que la lecture froide d'un discours, où aucun mot, aucun geste ne sont abandonnés à l'improvisation, où tout, au contraire, est calculé et mesuré d'avance. Rien, en revanche, n'est plus propre à prévenir les surprises et les engagements irréfléchis. Auguste rédigeait même d'avance ses conversations politiques importantes. Certains entretiens avec Livie, ceux probablement où fut agitée la question de la succession à l'empire, avaient été tracés par lui sur ses tablettes. Il parla d'après ses notes, disent les historiens, de peur que l'improvisation ne lui fit dire trop ou trop peu[1]. C'était sa façon d'appliquer le fameux adage : *Verba volant*, *scripta manent*.

Il n'est pas resté de fragment assez considérable des discours d'Auguste, pour que nous puissions juger par nous-mêmes de la valeur de son éloquence. On est obligé de s'en rapporter sur ce point aux jugements des écrivains anciens, qui lisaient et appréciaient ceux qu'il avait prononcés. D'après Suétone, « son genre d'élo-

1. Suétone, 84.

quence était élégant et tempéré, aussi éloigné de l'afféterie que de la rusticité ». Auguste évitait avec soin les expressions surannées ; il les qualifiait *de vieux mots moisis*. Il cherchait surtout à rendre clairement sa pensée. Pour y parvenir plus aisément, pour se faire mieux entendre du lecteur et de l'auditeur, il ne craignait pas d'ajouter aux verbes des prépositions, et de multiplier les conjonctions, quoique ce procédé n'évite l'obscurité qu'aux dépens de la grâce. Il avait un égal dédain pour ceux qui écrivaient d'une manière affectée et ceux qui préféraient les expressions archaïques. Ainsi, il se moquait des *tresses parfumées* de Mécène, et s'amusait à parodier son style. En retour, il raillait Tibère de son goût pour les termes obscurs et démodés. Dans une lettre à sa petite-fille Agrippine, où il louait son esprit, il terminait par ces mots : « Mais aie bien soin d'écrire et de parler avec simplicité [1]. »

Tacite est moins explicite que Suétone ; il se borne à dire que « l'élocution d'Auguste était facile, coulant de source et telle qu'il convient à un prince [2] », ce qui veut dire qu'elle avait de la dignité et de la gravité. Fronton, de son côté, y trouve la trace de l'élégance de son siècle, et plutôt de la correction que de l'abondance [3] ». Enfin Aulu-Gelle y remarque « de l'élégance sans recherche, de la facilité et de la simplicité [4] ». Ces témoignages d'écrivains appartenant à des époques différentes s'accordent entre eux. Le jugement de Tacite, qui s'écarte le plus des autres au premier abord, les contredit moins en

1. Suétone, 86.
2. *Annales*, XIII, 3.
3. Fronton, *Épître à Vérus*.
4. Aulu-Gelle, XV, 1.

réalité qu'en apparence. L'espèce d'abondance qu'il constate dans l'éloquence d'Auguste est une conséquence de la facilité qu'il lui reconnaît avec tous les autres juges. Ces appréciations se résument donc à dire que l'éloquence d'Auguste était simple, élégante, facile, pleine de dignité, et surtout de clarté. C'est bien là l'éloquence d'un homme politique tout-puissant, qui cherche à éclairer plus encore qu'à convaincre, et qui impose ses opinions plutôt qu'il ne discute celles de ses adversaires.

Auguste avait débuté de bonne heure comme orateur. A l'âge de douze ans, il fit à la tribune l'éloge de Julie, sa grand'mère [1]. Nicolas de Damas dit même à l'âge de neuf ans, mais il se trompe sur les dates. Si Auguste avait eu quelques années de plus, on pourrait le croire l'auteur de cette oraison funèbre. Il dut se borner à lire les phrases que ses maîtres avaient préparées. Il prononça dans la suite plusieurs autres oraisons funèbres. Lorsque le jeune Marcellus mourut, l'an 24 avant notre ère, Auguste lut son éloge au forum. Une des expressions dont il se servit a été conservée par Servius. En parlant des espérances si brillantes que les Romains et lui-même avaient fondées sur ce jeune homme, et que la volonté des dieux avait anéanties en un moment, il dit que « Marcellus avait été *dévoué* à une mort prématurée [2] ». Bientôt, les deuils se précipitent et se succèdent dans la famille d'Auguste. A chaque fois, l'empereur, plus triste et plus désolé, apparaît à la tribune. L'an 13 avant notre ère, il perd, dans la même année, deux personnes qui lui étaient bien chères, sa sœur Octavie et son fidèle

1. Suétone, 8.
2. Servius, *Énéide*, I, vers 712.

Agrippa[1]. Auguste tint à prononcer lui-même leur éloge. Quatre ans plus tard, quand Drusus, fils de Livie et son beau-fils, fut enlevé à la suite de grands exploits militaires par une mort prématurée, il laissa Tibère, à qui ce devoir appartenait comme frère aîné, rendre hommage sur le forum à la mémoire de Drusus, mais en même temps il prenait lui-même la parole dans le cirque de Flaminius. Là, parmi les regrets qu'il exprima, parmi les louanges qu'il adressa à la mémoire de Drusus, il demanda aux dieux « de rendre les Césars semblables à Drusus et de leur accorder une mort aussi glorieuse ». Non content de cette oraison funèbre, il composa en vers l'éloge de Drusus et écrivit l'histoire de sa vie[2].

Ce sont là les seuls souvenirs qui restent de l'éloquence *dynastique* d'Auguste, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ceux de son éloquence militaire sont plus brefs encore. Cependant Auguste fut obligé souvent de haranguer ses armées. Que de fois, au milieu des guerres civiles, il eut à rappeler aux soldats le meurtre de César, son père adoptif, pour les exciter à venger sa mémoire, ou pour les entraîner contre Antoine, leur ancien général! Ces harangues n'ont pas survécu : il est même probable qu'Auguste, après les avoir écrites, puisque telle était sa coutume, se hâtait ensuite de les détruire. En effet, il n'y était jamais question que de promesses d'argent, de butin, de distributions de terres, et ce sont des engagements qu'on est prompt à contracter avant la bataille, mais qu'on n'aime pas à publier après la victoire, un peu par pudeur, et surtout par crainte d'être obligé de

1. Dion Cassius, LIV, 35, 28.
2. Dion Cassius, LV, 2; Suétone, *Claude*, 1.

les tenir. Un seul fait servira à conjecturer ce que pouvait être l'éloquence militaire d'Auguste, et montrera quel terrible orateur il était au prétoire, lorsqu'il s'appelait Octave, et qu'il s'agissait d'*enlever* les soldats. Au plus fort des guerres civiles, pendant le triumvirat, il haranguait un jour les soldats dans leur camp. On avait permis à la foule des paysans de s'approcher. Tout à coup Octave remarqua un chevalier romain, nommé Pinarius, qui prenait des notes sur son discours. Il s'interrompit aussitôt, s'emporta violemment contre Pinarius, le traita d'indiscret et d'espion, et, sans plus tarder, le fit mettre à mort[1]. C'était, il faut en convenir, un moyen efficace de prévenir les réclamations, et d'empêcher qu'on ne sût, à Rome, de quelle ville ou de quelle classe de citoyens il avait promis les dépouilles à son armée.

A la tribune du forum, Auguste ne montra pas la même cruauté, mais il fit preuve du même despotisme. Montesquieu parle longuement « des ménagements qu'Auguste observa vis-à-vis des citoyens pour éviter le sort de César, qui n'avait pas assez ménagé leur orgueil et leur vanité ». Ce jugement est vrai, appliqué à l'aristocratie et au sénat; il ne l'est pas de la *plèbe* et des assemblées du forum. Au contraire, comme Auguste ne craignait ni les révoltes, ni les conjurations de la populace, il la traitait avec arrogance, et ne lui épargnait pas les vérités. Un jour, voyant la foule se presser sur le forum pour l'entendre, et au lieu de la toge blanche des anciens Romains, robe agréable à l'œil, mais facile à salir, porter, par économie, des vêtements noirs et de

1. Suétone, 27.

laine grossière, il fut pris d'un sentiment de dégoût et de mépris. Cette foule déguenillée lui rappela, par contraste, ces générations nombreuses de citoyens libres qui avaient fait la conquête du monde et y avaient péri. Il ne vit plus alors autour de lui, à leur place, que des affranchis et fils d'affranchis, descendant des esclaves que les vrais Romains avaient amenés à Rome. Il oublia combien il avait contribué pour sa part à la destruction de la race libre, et, plein d'indignation : « Les voilà donc, s'écria-t-il :

Ces Romains, peuple-roi, revêtus de la toge ! »

Et il leur jeta à la face, comme un outrage, le fameux vers de Virgile[1]. Le même sentiment, un siècle auparavant, animait Scipion Émilien lorsqu'il répondait fièrement aux murmures de la foule : « Silence donc, vous que l'Italie ne reconnaît pas pour ses enfants ! » Auguste ne se borna pas à une invective. Il ordonna aux édiles d'empêcher que personne ne prît place au forum et au cirque, sans être revêtu de la toge nationale. Il voulait au moins avoir l'air de commander à des hommes libres et à des citoyens.

Mais en vain Auguste cherche à rendre aux Romains le sentiment de leur dignité, en vain il refuse, dans ses lettres à Tibère et à Livie[2], d'accorder le droit de cité à leurs protégés, et cherche à restreindre le nombre des affranchis, il se charge lui-même, par les sujets qu'il traite dans ses discours au peuple, de lui rappeler qu'il n'a plus que le nom et le costume des hommes libres.

1. Suétone, 40; *Énéide*, I, 286.
2. Suétone, *ibid.*

Au lieu d'exposer à la tribune aux harangues les affaires qui concernent l'État tout entier, au lieu de consulter les Romains sur la guerre et sur la paix, d'ouvrir ces grandes discussions, passionnées et violentes, mais toujours importantes par la grandeur des intérêts en suspens, il leur parle des questions les plus vulgaires, et même parfois d'affaires domestiques qu'il eût mieux fait de dissimuler. On connaît les désordres honteux des deux Julies, sa fille et sa petite-fille. Après de vains efforts pour éviter le scandale, Auguste dut les reléguer toutes deux en exil, et les y tenir sous une étroite surveillance.

C'était par un édit qu'il avait signalé leurs turpitudes ; il en avait cependant pesé tous les termes. Mais quand sa première indignation fut calmée, il regretta d'avoir donné tant de publicité à ses affaires privées, et, à en croire Sénèque, déclara plus d'une fois que si Mécène et Agrippa avaient vécu, il n'aurait pas agi ainsi [1]. Aussi le peuple romain, pendant longtemps, ne put croire à la persistance de la colère de l'empereur. Il crut même lui faire sa cour et prévenir ses secrets désirs, en lui demandant, avec instance et à plusieurs reprises, de rappeler les deux Julies et de leur rendre leurs anciens honneurs. Auguste, fatigué de ces prières qui renouvelaient sa honte, rejeta avec impatience et hauteur la demande de la foule. Il s'emporta contre les Romains, et, dans le discours qu'il prononça, il alla jusqu'à leur souhaiter « d'avoir de telles filles et de telles femmes [2] ». Le peuple se le tint pour dit : il n'insista plus. Les *Satires*

1. Sénèque, *Des Bienfaits*, VI, 32.
2. Suétone, 64.

de Juvénal prouvent que le souhait d'Auguste devait se réaliser.

Ce n'est pas la seule circonstance, où Auguste malmena la populace du haut de la tribune. Un jour, le peuple se plaignait de la rareté et de la cherté du vin. Auguste le réprimanda avec sévérité, et blâma son intempérance. Il commença, sans doute, par lui rappeler la sobriété des ancêtres qui buvaient à peine quelques gouttes de vin, et seulement aux jours de fête. Puis il conclut son discours en disant aux Romains, d'un ton rude et dédaigneux : « Grâce à mon gendre Agrippa, dont la prévoyance a conduit à Rome par des aqueducs les eaux de tant de sources, chacun peut apaiser amplement sa soif[1]. ». Il eût pu leur citer, à ce propos, l'anecdote que le vieil historien national, Calpurnius Piso Frugi, attribuait au premier roi de Rome : « Invité à souper, Romulus but avec une grande modération, parce que le lendemain il avait une affaire. » On lui dit : « Romulus, si tous en faisaient autant, le vin serait à bon marché. — Au contraire, répondit-il ironiquement, il serait cher si chacun en buvait autant qu'il veut ; car, pour moi, j'en ai bu autant que j'ai voulu[2]. » Mais cette foule avilie n'aurait pas compris la finesse de la réponse de Romulus ; et elle aurait suivi à la lettre le conseil ironique qu'il donnait aux autres convives.

Tous les brefs souvenirs qui subsistent des discours adressés par Auguste au peuple, témoignent du même abaissement des Romains et des mêmes dédains de l'empereur. Si la multitude réclame une distribution d'ar-

1. Suétone, 42.
2. Aulu-Gelle, XI, 14.

gent qu'il faisait attendre malgré ses promesses, il se contente de répondre : « Que sa parole est une bonne valeur ». Il s'exécuta cependant. Mais comme, une autre fois, le peuple, encouragé par le succès de sa requête, sollicitait une nouvelle gratification qu'il n'avait pas promise, Auguste ne lui fit pas l'honneur de lui adresser la parole. Il publia un édit dans lequel « il lui reprochait son impudence et son infamie, et lui déclarait qu'il ne lui donnerait rien, quoiqu'il eût l'intention de lui donner[1] ». Il n'y a pas lieu d'excuser ici l'usurpation d'Auguste, mais la vue d'une telle bassesse inspire le dégoût, et semble justifier ce mot tant de fois répété : Un peuple n'a jamais que le gouvernement qu'il mérite.

C'était par un édit qu'Auguste avait repoussé les réclamations de la multitude. Il usait souvent de ce moyen pour faire connaître aux Romains sa volonté. Il y trouvait plusieurs avantages. Il évitait ainsi la fatigue de parler en public, ou de composer un long discours répété par le héraut. En outre, ce procédé supprimait les surprises et l'imprévu de ces grandes réunions d'hommes. Il n'y avait plus dès lors d'interpellation à prévenir, plus de murmures même timides à craindre. L'assemblée du peuple, si dégénéré qu'il fût, rappelait encore trop l'ancienne forme du gouvernement. Auguste trouva plus conforme à la dignité et au nouvel état de choses qu'il voulait fonder, d'annoncer de loin, sans discussion, sans marque de déférence, ce que sa sagesse avait décidé. Du reste, les édits n'étaient pas une innovation. La République libre les avait connus sous une

1. Suétone, 42.

autre forme. Il y avait eu, de tout temps, les édits des préteurs et des divers magistrats, sorte d'exposé des règles et des principes qu'ils se proposaient de suivre dans l'administration de la justice ou de leurs charges. Le consul Bibulus, le collègue de César, les introduisit le premier dans la politique. Entravé par les menaces et les violences du futur dictateur, qui disposait des armées et l'empêchait de remplir ses devoirs de consul, il se retira dans sa demeure. Mais chaque fois que César faisait adopter une décision par le sénat complaisant, ou promulguait une mesure nouvelle, Bibulus publiait un édit pour protester contre l'illégalité du sénatus-consulte, et en défendre l'exécution. Ces édits étaient affichés sur le forum, et n'avaient point d'effet. Ils servaient seulement à attester au public l'opposition de Bibulus et la puissance de César[1]. Auguste reprit et perfectionna l'emploi des édits. Possesseur de toutes les magistratures, il voulait avoir l'apparence de continuer les traditions et les institutions de la République. En réalité, c'étaient des ordres qu'il donnait.

Un des édits les plus curieux d'Auguste, dont l'histoire ait conservé le souvenir et quelques expressions, est celui où l'empereur parlait du projet conçu deux fois par lui de déposer l'autorité suprême, et de rétablir l'ancienne forme de gouvernement. « La première fois qu'il avait nourri ce dessein, dit Suétone, c'était immédiatement après la défaite d'Antoine à Actium, parce qu'il se souvenait que celui-ci lui avait souvent reproché d'être le seul obstacle au retour de la liberté. La seconde fois, ce projet lui fut imposé par les dégoûts

1. Suétone, *César*, 20.

d'une longue maladie. Il fit même venir chez lui les magistrats et les sénateurs, et leur remit l'état des comptes de l'empire, *rationarium imperii*[1] ». Cette résolution si extraordinaire d'Auguste, si inattendue chez un homme qui n'avait jamais eu d'autre but, d'autre préoccupation que le pouvoir, a fourni à Corneille la scène si belle et si intéressante qui fait le nœud et amène le dénouement de *Cinna*. Le fond en est donc vrai; mais le projet d'Auguste était-il sérieux? Tel n'est pas l'avis de Montesquieu. « On a mis en question, dit-il, si Auguste avait eu véritablement le dessein de se démettre de l'empire. Mais qui ne voit que, s'il l'eût voulu, il était impossible qu'il n'y eût réussi ? Ce qui fait voir que c'était un jeu, c'est qu'il demanda, tous les dix ans, qu'on le soulageât de ce poids, et qu'il le porta toujours. C'étaient de petites finesses pour se faire encore donner ce qu'il ne croyait pas avoir assez acquis. » Le jugement de l'illustre historien est l'expression de la vérité. Les actions et les paroles que l'on rapporte d'Auguste prouvent qu'il n'a jamais conçu sérieusement l'idée de se démettre du pouvoir.

Ainsi, l'empereur écrit d'abord au sénat : « Qu'il veut enfin vivre pour lui-même; que son repos ne sera pas privé de dignité, et ne démentira pas sa gloire précédente ». Mais il se hâte d'ajouter : « De tels projets seraient encore plus beaux à réaliser qu'à concevoir. Toutefois, dans mon impatience de voir arriver un moment tant désiré, j'ai pu me permettre, puisque ce bien se fait encore attendre, d'en goûter d'avance la douceur par le seul plaisir d'en parler[2]. » Auguste n'alla pas plus loin

1. Suétone, 28.
2. Sénèque, *De la brièveté de la vie*, 5.

que ce plaisir-là. S'il eut un instant l'idée de s'illustrer par une abdication pareille à celle de Sylla, il y renonça bientôt. « Il songea qu'en redevenant simple particulier il s'exposerait au péril, et qu'il y aurait de l'imprudence à abandonner la République entre les mains de plusieurs. » Il ne voulut pas commettre cette faute, et résolut de continuer à se sacrifier au bien public. Revenu à la santé, il rendit compte au peuple de sa nouvelle détermination par un édit où se trouvaient ces termes : « Puissé-je consolider la République dans son état actuel de sécurité et de prospérité ! Puissé-je obtenir le fruit que j'ambitionne par mes efforts, d'être l'*auteur de la meilleure constitution* (*optimi status auctor*), et emporter, en mourant, l'espérance que les fondements de la République, posés par mes soins, ne seront pas ébranlés [1]. »

La comédie était jouée avec un plein succès. L'histoire ne le dit pas, mais il est permis de supposer que des députations du sénat et des magistrats étaient venues *spontanément* supplier Auguste de conserver le pouvoir, et qu'elles avaient vaincu successivement ses hésitations et ses refus, en mettant à ses pieds tous les privilèges et toutes les prérogatives sur lesquels il n'avait pas encore porté la main. Dès lors Auguste, devenu plus maître que jamais, pouvait dédaigner sans crainte les apparences de l'autorité, et repousser les titres qui flattent la vanité. On voulait l'appeler *maître* (*domine*), il refusa. Un jour qu'il assistait à des jeux, un mime ayant prononcé dans son rôle les mots : *O maître juste et bon !* la foule applaudit à outrance en se tournant

1. Suétone, 28.

vers lui; elle lui montra par ses gestes et ses regards qu'elle lui faisait l'application de ces paroles. C'était la contre-partie d'une représentation antérieure à la bataille d'Actium. Un acteur ayant prononcé ce vers :

Voyez ce débauché gouverner l'univers!

les spectateurs avaient saisi l'allusion et l'avaient soulignée par leurs applaudissements[1]. Octave avait dédaigné l'outrage : Auguste feignit d'être irrité du compliment. Le lendemain un édit, conçu en termes très durs, blâma vivement le peuple de cette flatterie déplacée[2]. L'empereur alla plus loin. Il interdit à ses enfants et à ses petits-enfants de lui donner ce nom à l'intérieur du foyer domestique, soit sérieusement, soit par jeu, et même d'user entre eux de ce mot par politesse.

Cette affectation d'Auguste à conserver les apparences de l'ancien état de choses, se démentit rarement. Il laissa, mais seulement dans la seconde partie de son règne, apercevoir qu'il ne se considérait pas comme un simple particulier. « Il décerna, dit Suétone, les plus brillants honneurs après ceux des dieux Immortels, à la mémoire des généraux qui avaient porté l'empire romain, si faible d'abord, au plus haut degré de puissance. Il restaura tous les monuments qu'ils avaient élevés, en y laissant les anciennes inscriptions, et rangea les statues triomphales sous les deux portiques du forum qu'il avait construits. Puis il déclara, par un édit, « qu'il avait rétabli et disposé ces monuments pour que l'imitation de ces grands hommes fût exigée par les citoyens, *et*

1. Suétone, 68.
2. Id., 53.



de lui-même, tant qu'il vivrait, et des princes qui viendraient après lui[1] ». Cet édit est loin, en effet, de celui où il parlait de son projet de déposer le pouvoir, puisqu'il y est question *des princes ses successeurs*. Et ce qui prouve qu'il se regardait alors comme le maître, c'est qu'attaqué par des plaisanteries diffamatoires et des libelles virulents, au lieu de répondre en simple particulier, il riposta par un édit, acte public, acte officiel[2]. N'était-il pas, il est vrai, le magistrat unique et permanent, réunissant en sa personne toutes les charges de la République?

Superbe et dédaigneux jusqu'au mépris, lorsqu'il s'adresse au peuple dans ses discours et ses édits, l'éloquence d'Auguste n'a plus le même caractère au sénat. Là en effet, au lieu d'une tourbe composée d'anciens esclaves et de mendiants décorés du nom de citoyens, il a devant lui de vrais Romains. En vain, ils ont dégénéré comme le reste de l'empire; ce sont les descendants des anciennes familles patriciennes, et ils portent le titre si glorieux autrefois de sénateurs. Ce n'est plus l'assemblée de rois dont parlait Cinéas, mais c'est toujours « l'ombre d'un grand nom », *magni nominis umbra*. Aussi l'empereur ne cesse-t-il de prodiguer aux sénateurs les marques d'une déférence et d'un respect au moins extérieurs, et qui étaient d'une bonne politique.

En réalité, cette assemblée était bien déchue. Ce n'était plus cette réunion composée des citoyens les plus éminents, qui, au milieu même des premières

1. Suétone, 31.
2. Id., 55.

guerres civiles, était restée l'âme et le cœur de la République. Ce n'était même plus le sénat que César avait élevé au chiffre de mille membres pour étouffer, sous les votes complaisants de ses *Gaulois*, les dernières voix libres. Trois cents membres avaient péri égorgés pendant le triumvirat. On les avait remplacés par les *Orcines*. On désignait sous ce nom qui veut dire *venant de l'enfer*, les intrigants de toute nature qu'Antoine et Octave avaient tour à tour appelés au sénat, sous prétexte que César, dans son testament, les avait marqués pour cette dignité. Ils n'avaient ni crédit ni influence dans l'assemblée, et la déshonoraient par leur présence. Auguste sentit le besoin d'en débarrasser le sénat, mais il ne voulut pas prendre sur lui-même l'odieux de cette mesure. Il invita les sénateurs à revenir à leur ancien chiffre de six cents membres, et à ne conserver dans l'assemblée que ceux d'entre eux qui auraient été choisis et désignés par un autre membre. Il espérait ainsi écarter, et ceux dont l'indépendance l'offensait, et ceux que leur infamie faisait mépriser de leurs collègues. Il présida lui-même à la séance d'élimination. Mais, en homme prudent et qui se rappelait l'exemple de César, il portait sous sa robe une cuirasse et une épée. En outre, dix amis robustes l'entouraient : ils ne s'écartaient pas de son siège et ne laissaient personne approcher [1].

Le résultat, si bien préparé cependant, ne répondit pas tout à fait à son attente. Trop de membres indépendants, et qui se souvenaient encore de l'ancienne République, avaient été conservés par le choix de leurs collègues. Aussi, après Actium, Auguste, se sentant les

1. Suétone, 35.

coudées plus franches, se chargea lui-même d'épurer et de reconstituer le sénat. Il se fit d'abord nommer *préfet des mœurs* avec Agrippa. C'était le nouveau nom de la Censure. Armé ainsi de l'autorité légale, il inscrivit sur la liste des sénateurs ceux qui lui plurent, et ceux qu'il n'osa pas en retrancher. Il éleva le cens sénatorial de huit cent mille à un million deux cent mille sesterces, et le compléta pour ceux qui ne pouvaient réunir cette somme. Après avoir ainsi épuré et pensionné l'assemblée, il réduisit ses séances à deux réunions par mois, avec deux mois de vacances en septembre et en octobre, où ne devaient siéger, après tirage au sort, que le nombre de sénateurs suffisant pour rendre un décret. Une commission, désignée par le sort tous les six mois, préparait avec l'empereur les affaires soumises à la délibération publique. Enfin on ne vota plus en suivant l'ordre indiqué par les dignités et par l'âge. Auguste interrogeait d'abord ceux qu'il voulait, et entraînait ainsi la majorité.

Toutes ces mesures, que nous avons brièvement résumées, avaient pour but de faire du sénat un instrument docile. Il est bien difficile d'admettre que l'empereur ait rencontré ensuite quelque obstacle à ses volontés dans une assemblée choisie avec tant de soin, et enlacée dans les liens d'une si savante organisation. Cependant, quelques anecdotes conservées par les anciens, montrent que tout vestige d'indépendance n'avait pas disparu. Les historiens n'indiquent pas, il est vrai, si les faits qu'ils racontent sont antérieurs ou postérieurs à la seconde épuration du sénat accomplie par Auguste. Sans qu'on puisse déterminer l'époque où ils se passèrent, il y eut au sénat une opposition, dont les efforts se bornaient à quelques paroles hardies, ou à quelques murmures. Il

était impossible, du reste, qu'il n'y eût pas quelques opposants. Auguste n'avait pas osé écarter de sa liste certains personnages que leur notoriété et leur ancienneté dans le sénat lui imposaient malgré lui, ou dont l'omission aurait discrédité sa nouvelle assemblée. En outre, quelle que fût la docilité du plus grand nombre, on était encore si près de l'ancien état de choses, que même les plus complaisants éprouvaient, parfois, des velléités d'indépendance. Puisque rien n'était changé, au moins en apparence, dans la forme de la République, n'étaient-ils pas le sénat de Rome, la seule autorité légitime, les arbitres souverains de toutes choses?

C'est ce que ne cessait de leur répéter ou de leur représenter à toute occasion, le chef de l'*opposition*, Antistius Labéon. Ce personnage était de ceux qu'Auguste n'avait pas osé écarter du sénat. Il avait été préteur et passait pour le jurisconsulte le plus éminent de Rome. Il avait fait une étude approfondie des anciennes lois de la République, et chaque fois que l'une d'elles n'avait pas été spécialement abrogée, il l'invoquait avec énergie, et l'opposait opiniâtrément à la nouvelle constitution. La liberté de son langage était extrême : elle n'épargnait personne, pas même l'empereur. Ainsi, lorsqu'Auguste procéda à la première épuration du sénat, où chaque membre avait la liberté de désigner un collègue, Labéon, interrogé à son tour, choisit M. Æmilius Lépide. C'était l'ancien triumvir, celui qu'Auguste avait dépouillé de sa puissance et relégué en exil. La stupéfaction fut générale, et tous les yeux se tournèrent vers Auguste. Celui-ci, interdit un moment, essaya de dissimuler sa colère : il demanda à Labéon, d'une voix mal assurée, s'il ne connaissait pas de sénateur plus digne,

« Non, répondit Labéon, chacun a sa manière de voir. Pourquoi, du reste, ne laisserais-je pas sénateur un homme que tu laisses grand pontife [1] ? » Auguste ne trouva rien à répondre, et dut laisser cette hardiesse impunie. Il savait aussi qu'elle n'aurait pas beaucoup d'imitateurs. Dès lors, à chaque mesure qu'il présentait à la décision du sénat, il était sûr de voir Labéon se lever pour la combattre, et d'entendre quelque parole mordante qui arrivait toujours à son adresse. Il ne voulut pas, ou n'osa pas l'en punir. Labéon n'avait pas d'autre appui que l'opinion publique. Celle-ci colportait et commentait ses répliques. Auguste essaya de la tourner contre lui. Il fit attaquer Labéon par ses hommes de lettres, et voulut le faire passer pour fou.

De là ce mot d'une *Satire* d'Horace : « Si un maître, en apercevant l'esclave qui dessert la table avaler des débris de poisson et lécher la sauce à demi refroidie, s'avisait de le faire mettre en croix, les gens de bon sens ne le déclareraient-ils pas *plus fou que Labéon* [2] ? » Le poète, s'il faut en croire le commentaire de Porphyre sur ce passage, « écrivit ce vers à cause de l'opposition que Labéon, ancien préteur, bon jurisconsulte, ne cessait de faire à Auguste [3] ».

En face du chef de l'opposition, il convient de présenter le chef des partisans dévoués à l'empereur. C'était aussi un jurisconsulte, nommé Ateius Capito. Son origine était assez obscure. Son aïeul avait été centurion de Sylla, mais son père, servi par les circonstances et par

1. Suétone, 54 ; Dion Cassius, LIV, 15.
2. Horace, I, *Satires*, III, 80.
3. Porphyre, *Ad Horat.*, I, *Sermon.* III, 82.

les guerres civiles, s'était élevé jusqu'à la préture. Le fils s'était fait un nom par ses connaissances juridiques, à une époque où l'étude des lois était délaissée pour le maniement des armes. Les impérialistes opposaient son savoir à la renommée de Labéon. Auguste prit soin d'élever de bonne heure Capito au consulat pour lui donner la prééminence des dignités sur son rival. Mais la faveur populaire a toujours été pour les membres de l'opposition. « Plus Auguste entassait les honneurs sur Capito, courtisan habile et dévoué, plus l'opinion publique les lui reprochait, comme autant d'injustices commises à l'égard de son favori Antistius Labéon[1] ». Nous ne savons point ce qu'Ateius Capito pouvait dire au sénat. Mais dans un fragment d'une lettre qui a été conservée, nous le voyons apprécier le chef du parti opposant.

Il lui reproche surtout d'en être encore, sous le principat d'Auguste, aux mœurs et aux usages antiques. En effet, appelé en justice par une femme, Labéon refusait de comparaître devant les tribuns, sous prétexte qu'ils n'avaient pas le droit de l'*appeler*, ni lui, ni personne. Il maintenait que les anciens, en leur accordant le droit de l'*appréhender au corps*, leur avait dénié celui de le citer. Il les prévenait donc qu'il ne répondrait pas à leur citation, et il les invitait à l'appréhender s'ils le voulaient. Labéon avait pour lui l'usage et la *lettre* de la loi, et l'on sait quelle en était la puissance chez les Romains. Capito s'indigne de ces scrupules de légalité. Il reconnaît, il est vrai, chez son rival « une grande science du droit, des lois et des traditions du

1. *Annales*, III, 75.

peuple romain ». Mais il continue en ces termes : « Par malheur, cet homme est tourmenté d'un certain esprit de liberté excessif et insensé (*vecors*); il le porte jusqu'au point de ne regarder comme permis et légitime, lorsque le divin Auguste est à la tête du gouvernement et administre la République, que ce qu'il a vu dans les antiquités romaines avoir été regardé autrefois comme juste et consacré [1] ! » La doctrine de Capito avait pour effet de confondre ensemble le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Labéon protestait contre une confusion qui reparaît toujours aux époques de despotisme. Il est juste de lui tenir compte de la dignité et de la hardiesse de sa conduite.

Le parti que représentait Capito était naturellement le plus nombreux et le mieux partagé. C'était à lui que revenaient les honneurs, les dignités, les gratifications, les récompenses de toute nature. En face de leur bataillon serré, les amis politiques qui se groupaient autour de Labéon faisaient piètre figure. C'étaient pour la plupart d'anciens partisans d'Antoine, condamnés par leurs antécédents à ne jamais devenir même des amis du second degré. Après la bataille d'Actium, ils s'étaient d'abord tenus à l'écart et avaient gardé le silence. Mais Auguste ayant déclaré qu'il avait jeté au feu la correspondance trouvée chez Antoine, ils s'étaient rassurés.

Ils prirent peu à peu de l'audace et s'élevèrent plus d'une fois contre Auguste jusqu'au jour où celui-ci leur montra, par quelques rigueurs, qu'il n'avait pas tout brûlé et qu'il avait conservé certains papiers [2]. C'étaient

1. Aulu-Gelle, XIII, 12.
2. Dion Cassius, LII, 42.

ces membres sans doute, qui, poussés par Labéon, s'écriaient après un discours d'Auguste : « Je n'ai pas compris ! » ou bien : « Je soutiendrais l'opinion contraire, si j'en avais la liberté ! » ou bien, lorsqu'un jour, irrité d'une discussion opiniâtre, il quittait le sénat d'un pas précipité, qui répétaient derrière lui de façon à être entendus : « que les sénateurs devaient avoir le droit de parler sur les affaires publiques [1] ».

C'étaient ceux-là qui commentaient, en faisant tapage, les accidents survenus aux *jeux Troyens* qu'Auguste avait établis, et que Virgile a décrits au Ve livre de l'*Énéide*. Tantôt on s'apitoyait sur le sort de C. Nonius Asprenas grièvement blessé d'une chute de cheval, et l'on accusait la tyrannie du prince qui exposait à de tels dangers la fine fleur de la noblesse. Puis l'empereur, afin de consoler Asprenas, lui offrait-il un collier d'or avec le titre de *Torquatus* pour lui et ses descendants, on s'indignait de cette distinction, on rappelait avec amertume que, pour la mériter, il avait fallu à Manlius tuer en combat singulier le plus vaillant des Gaulois. On levait les mains au ciel avec horreur, et l'on répétait le mot ordinaire : *O temps ! ô mœurs !* L'année suivante, c'était Æserninus, le petit-fils de l'orateur Asinius Pollion, qui se cassait la jambe dans les mêmes jeux. On amenait au sénat le grand-père fou de douleur, et l'on accueillait avec tant de sympathie bruyante les paroles amères, où il se laissait emporter contre le goût de l'empereur pour ces dangereux exercices, que celui-ci les déclarait supprimés [2]. Ce jour-là, on rentrait chez soi, plus fier de ce succès que d'une victoire

1. Suétone, 43.
2. Id., 54.



remportée sur les Germains. Ne les raillons pas trop; plaignons-les plutôt. Tous les peuples ont connu des jours où la liberté est réduite à compter d'aussi misérables triomphes, où un mot fier demande du courage, et où une attitude indépendante se transforme en héroïsme! Enfin, c'étaient ces irréconciliables qui répandaient, dans la salle du sénat et sur les sièges des fidèles, les libelles diffamatoires, et qui composaient ou colportaient les épigrammes anonymes qui couraient dans Rome, et qu'on avait, jusqu'à sa mort, attribuées à Cassius de Parme.

En France, on chansonnait l'adversaire tout-puissant; dans la Rome papale, on écrivait des épigrammes sur les statues de Pasquin et de Marforio. C'était déjà l'usage dans la Rome d'Auguste, et c'était sur les propres statues du prince, qu'on traçait l'épigramme dirigée contre lui. En voici un exemple. A l'époque des proscriptions, où tant de victimes avaient péri, et à cause de leur opposition aux triumvirs, et surtout à cause de leurs richesses, Auguste se fit remarquer par l'avidité avec laquelle il s'appropriait les vases d'airain de Corinthe. On écrivit alors au bas de sa statue un vers qui rappelait à la fois le métier de banquier, exercé, dit-on, par son père, et le goût d'Auguste pour les vases de bronze. Ce vers peut se traduire à peu près par celui-ci :

Mon père était argentier, et moi je suis bronzier.

Quoique la finesse de l'expression latine ait disparu dans cette traduction, l'épigramme n'est point méchante, et le trait n'est ni perçant ni acéré. On en peut dire autant de l'épigramme en trois distiques qui courut, sous le manteau, à propos d'une orgie appelée δωδεκάθεος

ou *repas des douze divinités*, qu'on reprocha à Auguste. Douze convives, parmi lesquels étaient Auguste et Livie, sous le nom de Mallia, y avaient pris part avec le costume des dieux et des déesses de l'Olympe. Auguste présidait sous le nom et avec les attributs d'Apollon. L'épigramme disait : « Aussitôt que les convives, dans leur costume de louage, firent voir à Mallia (Livie) les six dieux et les six déesses, le jour où l'impiété de César se joua sous les attributs de Phœbus, et renouvela, au compte des dieux, leurs anciens adultères, toutes les puissances célestes se détournèrent des hommes, et Jupiter lui-même s'enfuit de son trône d'or. » Ce qui augmenta encore le scandale, c'est que Rome était alors en proie à la disette. Aussi le lendemain, on s'écriait dans Rome « que les dieux avaient mangé tous les grains, et que César était vraiment Apollon, mais *Apollon Bourreau*, surnom sous lequel ce dieu était révéré dans un quartier de la ville [1] ».

Ces épigrammes appartiennent plutôt à l'époque où Auguste s'appelait encore Octave : nul doute qu'on ne les ait reproduites et rappelées lorsqu'il porta le nom d'Auguste. Ces satires innocentes faisaient le bonheur des membres du sénat qui partageaient les idées de Labéon. Il en était d'autres, sans doute plus cruelles, que les historiens n'ont pas osé conserver. Les membres de l'opposition se les passaient, en séance, avec des ris étouffés, et les communiquaient à leurs collègues, en y joignant les libelles qu'une main clandestine avait soin de semer dans le sénat. Auguste, il lui faut rendre cette justice, s'émut médiocrement de ces attaques sans

1. Suétone, 70.

portée, qu'il n'était pas fâché au fond de voir se produire. Cette apparence d'opposition donnait à son gouvernement une apparence de liberté. Il ne voulut pas qu'on recherchât les auteurs des libelles semés dans le sénat. Il proposa seulement aux sénateurs d'informer dorénavant contre ceux qui, sous un faux nom, attaqueraient un citoyen quelconque par des libelles ou des vers infamants. Cette mesure était principalement dirigée contre Junius Novatus, qui, sous le nom du jeune Agrippa proscrit par Auguste, avait publié une lettre violente contre l'empereur. Le sénat rendit la décision qu'on lui demandait. Mais Auguste se montra clément ; il condamna seulement Novatus à l'amende. Les libelles et les satires diminuèrent de nombre et de vivacité, même au sénat, sans toutefois disparaître. Auguste feignit alors de les ignorer et n'en tint plus compte. Tibère, plus violent, ne cessait d'accuser l'indulgence et la mollesse de l'empereur. Il lui écrivit même une lettre pour se plaindre des propos tenus contre lui par les indépendants, et réclamer des mesures de sévérité. Auguste lui répondit avec bon sens et esprit : « Résiste à cette vivacité qui est de ton âge, mon cher Tibère, et ne t'indigne pas trop s'il y a au monde quelqu'un qui dise du mal de moi. Tenons-nous pour contents s'il n'y a personne qui puisse nous en faire [1]. »

Devant ce sénat docile, et en même temps un peu frémissant, où quelques hostilités opiniâtres se cachaient toujours sous la servilité générale, Auguste prononça de nombreux discours, ou plutôt eut de nombreux entretiens relatifs à l'administration de l'empire. Quel-

1. Suétone, 51.

ques-uns de ces discours, par l'importance de leur objet, et l'utilité des conseils qu'ils contenaient, obtinrent l'honneur d'être gravés sur des colonnes d'airain. Le sénat rendit même un décret portant qu'ils seraient lus chaque année en séance solennelle, aux calendes de janvier.

L'adulation du sénat accorda le même honneur à certains édits de Tibère. Mais l'empereur Claude, instruit que les séances se prolongeaient jusqu'à la nuit par la lecture de cette littérature impériale, supprima l'usage en faisant observer qu'il était inutile de relire ces discours, puisqu'ils étaient gravés sur des stèles [1]. Aucun d'eux n'a survécu.

Il ne nous reste donc de l'éloquence d'Auguste au Sénat, que des souvenirs insignifiants, et de l'ordre le plus modeste. Ainsi, quand il eut exilé Tibère à cause de son ambition, à l'époque où il avait encore des héritiers, il se plaignit au sénat de l'abandon où, malgré ses instances, son beau-fils ne craignait pas de le laisser [2]. Après le retour de Tibère, le voyant choquer les sénateurs par ses manières hautaines et arrogantes, marcher le cou raide, la tête renversée en arrière, le front contracté, sans presque jamais échanger de parole avec ceux qui l'entouraient, Auguste pria le sénat de l'excuser, alléguant que c'était en Tibère un défaut de nature et non du cœur [3]. Tacite ne veut pas voir dans les paroles d'Auguste un acte de déférence envers le sénat; il prétend que l'empereur faisait la satire de Tibère sous prétexte d'apologie, et en présentant sous ces traits son hé-

1. Dion Cassius, LX, 5.
2. Suétone, *Tibère*, 10.
3. Id., *ibid.*, 68.

ritier, cherchait de la gloire dans un odieux contraste[1].

Deux séances du sénat montrent, cependant, qu'en certaines circonstances Auguste savait s'incliner devant la majesté de l'ordre, à qui il avait rendu de sérieuses prérogatives. Les accusations et les décrets du sénat avaient contraint à se tuer Cornélius Gallus, gouverneur d'Égypte, qui avait payé d'une noire ingratitude les bienfaits de l'empereur. Auguste loua le sentiment de ceux qui avaient manifesté en sa faveur une telle indignation, mais il pleura, et se plaignit du sort qui lui interdisait, à lui seul, d'arrêter, où bon lui semblait, les effets de sa colère contre ses amis[2]. Une autre fois Nonius Asprenas, un de ses amis, dont il a été question plus haut, ayant été accusé d'empoisonnement par Cassius Severus, Auguste consulta le sénat sur la conduite qu'il devait tenir. « Il craignait, dit-il, qu'en se tenant auprès d'Asprenas, il n'arrachât l'accusé à la vindicte des lois. S'il s'éloignait, il avait peur qu'on ne lui reprochât d'abandonner son ami, et qu'il n'eût l'air de le condamner lui-même par avance ». De l'avis du sénat, il quitta sa place, et alla s'asseoir pendant plusieurs heures sur les bancs des sénateurs ; il s'y tint sans prononcer une seule parole, sans mêmeuser, à l'égard de l'accusé, des *louanges judiciaires* usitées en pareille circonstance[3]. Regrets menteurs pour Cornélius Gallus, larmes feintes, comédie, à propos d'Asprenas, dira-t-on et dirons-nous nous-mêmes. Mais enfin, il y a quelque mérite, quand on est tout-puissant, à rendre hommage, même en apparence, à l'autorité et à l'indépendance des juges!

1. *Annales*, I, 10.
2. Suétone, *Auguste*, 66.
3. Id., *ibid.*, 56.

Les sénateurs le pensèrent ainsi. Ils voulurent que leur assemblée, après avoir reçu l'écho des plaintes d'Auguste, fût enfin le théâtre de son triomphe. Ils confirmèrent par leurs acclamations le nom de *Père de la Patrie* que le peuple lui avait déjà décerné. Sur l'invitation expresse de *tous* les sénateurs (Où était donc Labéon?), Valerius Messala lut, au moment où Auguste entrait dans la curie, un sénatus-consulte ainsi conçu : « Bonheur et prospérité à toi et à ta maison, César Auguste ! En formant un tel vœu, nous croyons souhaiter une félicité perpétuelle à la République elle-même ! Aussi le sénat, d'accord avec le peuple romain, te salue Père de la Patrie ! » Auguste, quoique averti de l'ovation, fut touché des paroles de Messala. Il se voyait enfin au comble des vœux que son ardente ambition avait jamais pu former. Les labeurs de sa carrière, les trahisons, les remords de sa longue et extraordinaire existence, tout fut oublié pour un instant, et c'est avec une réelle émotion qu'il répondit ces paroles : « Parvenu au comble de mes vœux, Pères Conscrits, que me reste-t-il à demander aux dieux immortels, sinon de mériter de votre part, jusqu'à la fin de ma vie, la même approbation[1] ? » Un dernier écho de cette séance mémorable se retrouve dans le testament politique d'Auguste. Il rappelle, en terminant, le titre glorieux que le sénat, l'ordre équestre et tout le peuple romain, lui donnèrent pendant son treizième consulat.

1. Suétone, *Auguste*, 58.

CHAPITRE III

AUGUSTE ÉCRIVAIN

Ouvrages divers d'Auguste. — Ses *Mémoires*. — Ses poésies. — Correspondance politique avec Antoine. — Correspondance privée avec sa famille. — Lettres à Tibère. — Lettres à Horace. — Testament politique d'Auguste ou Monument d'Ancyre.

Si des discours prononcés par Auguste devant le peuple et devant le sénat, on passe aux écrits de l'empereur, on trouve quelques renseignements succincts qui ne sont pas dénués d'intérêt. On peut mettre d'abord au nombre de ses écrits, les discours qui ont été rappelés plus haut, puisqu'Auguste se gardait d'improviser, et se bornait à lire, ou même à faire lire, ce qu'il voulait communiquer aux Romains. Mais il avait composé en outre beaucoup d'ouvrages en prose, dont les titres mêmes ne nous sont pas tous connus. C'étaient, sans doute, de petits opuscules, traitant de matières politiques ou littéraires, analogues aux déclamations qu'on lisait dans les *lectures publiques*. Auguste, qui redoutait les nombreux auditoires, les lisait lui-même dans cette salle des jardins de Mécène, retrouvée il y a quelques années à Rome, et qui contenait 334 places ; mais il aimait surtout à les lire en petit comité, dans le cercle de ses fami-

liers. De ce nombre est sa *Réponse à Brutus au sujet de Caton*, où il avait probablement voulu imiter l'*Anti-Caton* du dictateur César. On en est réduit aux conjectures sur cette œuvre, sorte de déclamation d'école, où il cherchait à démontrer à Brutus que Caton avait eu tort de se tuer à Utique. Ce qui donnerait lieu de penser que cet opuscule était plutôt un exercice littéraire qu'un écrit politique, c'est qu'Auguste était déjà vieux quand il le composa. Malgré sa brièveté, il ne put le lire complètement ; il fut obligé de recourir à l'aide de Tibère, auquel il remit son manuscrit. Celui-ci en acheva la lecture au milieu des applaudissements complaisants de l'auditoire. Un autre exercice avait pour titre : *Exhortations à la philosophie*. Nous n'avons aucun détail sur ce petit ouvrage[1].

La perte de ces deux déclamations est moins regrettable que celle des *Mémoires* qu'Auguste avait composés et qu'il avait intitulés : *De memoria vitae meae*. Il en avait écrit treize livres dédiés à Agrippa et à Mécène, qui s'étendaient depuis sa naissance jusqu'à la guerre des Cantabres (an 25 av. J.-C.). La fatigue l'empêcha d'aller plus loin. Il est fâcheux que rien n'en ait survécu. Il eût été curieux d'entendre Auguste lui-même raconter les débuts de sa vie politique, ses rapports avec Cicéron et sa lutte contre Antoine. Si la biographie que Plutarque avait consacrée à Auguste n'avait pas péri, nous aurions pu, au moins, avoir un écho fidèle des *Mémoires* d'Auguste, tandis que nous en sommes réduits à l'indication de quelques faits auxquels les historiens renvoient le lecteur.

1. Suétone, *Auguste*, 85.

Le premier livre des *Mémoires* d'Auguste roulait sur sa naissance, et sur l'origine de la famille de son père Octavius. Auguste y démentait les traditions flatteuses que les courtisans faisaient courir sur l'antiquité de sa race. Il répondait aussi aux attaques que ses ennemis avaient longtemps répandues contre l'honorabilité de ses ancêtres paternels et maternels. Il disait avec simplicité que sa famille appartenait seulement à l'ordre équestre, et que son père en était le premier membre qui eût été admis au sénat[1]. Le deuxième livre traitait du dictateur Jules César, des derniers temps de sa vie et des présages qui annoncèrent sa mort. Auguste y racontait que l'apparition de la comète de l'an 46, regardée ensuite comme un présage de la mort de César, avait excité une grande émotion parmi le peuple. L'aruspice Vulcatius, interrogé sur ce prodige, se refusait à répondre. Vaincu enfin par les instances de l'assemblée, il déclara que la venue de la comète annonçait la fin du IX[e] siècle de l'existence de Rome et le commencement du X[e]. Il ajouta que pour lui, en punition d'avoir révélé le secret des dieux malgré leur volonté, il allait mourir sur l'heure. En effet, racontait Auguste, l'aruspice tomba frappé de mort avant d'avoir achevé son discours[2].

Les livres suivants exposaient les luttes politiques qui avaient été la conséquence de la mort de César. Sans doute, Auguste ne disait pas tout, et il n'expliquait pas d'une façon bien sincère sa propre conduite à l'égard de Cicéron. Cependant il lui rendait justice, au moins en

1. Suétone, *Auguste*, 2.
2. Servius, *Églogue* IX, 47.

partie. Il reconnaissait qu'il devait beaucoup à l'éloquence du grand orateur et à l'appui qu'il lui avait fourni contre Antoine[1]. Auguste racontait également la bataille de Philippes et le rôle qu'il y avait joué. Il insistait principalement sur une circonstance restée mystérieuse, même pour ses partisans. On sait que les légions de Brutus attaquèrent à l'improviste les soldats d'Octave, les mirent en fuite et s'emparèrent de leur camp. Octave, malade, était resté couché dans sa tente. Cette nouvelle excite l'ardeur des soldats de Brutus. Ils se précipitent vers la tente du général, rencontrent en route sa litière qu'on emportait, et la mettent en pièces avec leurs piques. Ils tuent quelques-uns des officiers d'Octave, croyant le tuer lui-même, et répandent le bruit qu'Octave a été frappé à mort. Quelques-uns même se vantent à Brutus de l'avoir immolé, lui montrent leurs épées sanglantes, et lui dépeignent son visage et son âge. Mais un songe, comme racontait Auguste dans ses *Mémoires*, lui avait sauvé la vie. Un de ses amis, Marcus Artorius, averti par une vision, avait conseillé à Octave de s'éloigner de ses retranchements, et celui-ci avait obéi au conseil des dieux[2]. C'était donc leur volonté et non sa lâcheté, comme le prétendait Antoine, qui avait préservé ses jours, et qui l'avait écarté du champ de bataille.

Les Romains ne semblent pas avoir accepté cette explication commode. Ils y opposaient les récits des ennemis de l'empereur, d'après lesquels Octave avait pris la fuite pendant la bataille de Philippes, et s'était

1. Plutarque, *Compar. de Démosthène et de Cicéron*, 3.
2. Id., *Vie de Brutus*, 41.

tenu caché pendant trois jours dans un marais. Au contact de l'eau, il avait contracté une anasarque, sorte d'hydropisie, et ils invoquaient sur ce point le témoignage d'Agrippa et de Mécène. Ce n'est pas du vivant d'Auguste, que Pline l'Ancien, à qui nous devons ces détails, aurait osé démentir ainsi une assertion des *Mémoires* de l'empereur[1].

Un autre passage du même écrit rétablissait la vérité d'un fait, que les calomnies de ses ennemis dénaturaient, pour lui reprocher un acte inouï de cruauté. Le préteur Gallius, disait-on à Rome, s'était présenté à Auguste encore triumvir pour le saluer. Il tenait de la main placée sous son vêtement des tablettes doubles, c'est-à-dire dont l'une se refermait sur l'autre. Auguste crut qu'il cachait un poignard. Il n'osa pas s'en assurer sur le moment, mais, quelques instants après, il envoya un centurion et des soldats arracher le préteur de son tribunal, et le fit appliquer à la question. Gallius n'ayant rien avoué, Auguste le maltraita, lui creva les yeux de ses propres doigts et l'envoya au supplice. Voilà, du moins, ce que racontait le groupe des sénateurs hostiles. Auguste présentait les faits d'une tout autre manière. D'après lui, Gallius, sous prétexte de lui demander un entretien, avait attenté à ses jours. Jeté d'abord en prison, il avait été remis en liberté, mais avec défense de reparaître à Rome. Gallius était parti en exil, et il avait péri sur mer, soit dans un naufrage, soit égorgé par des pirates. Suétone se borne à raconter le fait et l'explication d'Auguste, mais sans se prononcer[2]. Disons cepen-

1. Pline, *Hist. nat.*, VII, 46.
2. Suétone, 27.

dant, à l'honneur d'Auguste, qu'Appien confirme le récit de ses *Mémoires*. Selon lui, Gallius, irrité de se voir refuser le gouvernement d'Afrique, aurait tenté d'assassiner Octave. Le peuple avait pillé la maison du meurtrier, et le sénat l'avait condamné à mort. Octave lui fit grâce de la vie et l'exila. Gallius partit pour l'Afrique où se trouvait son frère, partisan d'Antoine. Mais on n'eut plus de nouvelles ni de lui ni du vaisseau sur lequel il s'était embarqué [1].

De petites circonstances mêmes étaient rapportées dans les *Mémoires*. Ainsi, après avoir répété, d'après Valérius Messala, qu'Auguste n'invita jamais d'affranchis à sa table, excepté Menas qui lui avait livré la flotte de Pompée, et encore après lui avoir conféré les droits de l'*ingénuité*, Suétone ajoute : « Auguste lui-même a écrit dans ses *Mémoires* qu'un jour, en voyage, il avait invité à sa table un homme dans la maison duquel il habitait ; cet homme avait été autrefois attaché à sa garde personnelle (*speculator suus*) [2] ». Un dernier fait, d'un ordre un peu plus relevé, avait été encore relaté par Auguste. Pendant une grande disette à laquelle il était difficile de remédier, Auguste chassa de Rome les troupes d'esclaves à vendre, les gladiateurs et tous les étrangers, sauf les médecins, les précepteurs et un petit nombre d'esclaves. « Mais lorsque l'abondance revint à Rome, il forma, à ce qu'il dit dans ses *Mémoires*, le projet de renoncer aux distributions de blé, parce que, comptant sur elles, les citoyens négligeaient la culture des terres ; cependant il ne persévéra pas dans sa résolution, con-

1. Appien, *Guerres civiles*, III, 95.
2. Suétone, 74.

vaincu qu'après lui, on ne manquerait pas de les rétablir un jour pour plaire au peuple [1] ».

Tels sont les faits peu nombreux et peu importants que les historiens anciens ont cités comme provenant des *Mémoires* d'Auguste. Ils ne suffisent pas à nous donner une grande idée de l'intérêt que nous trouverions dans leur lecture. Les anciens, il est vrai, ne comprenaient pas ce genre comme les modernes ; ils en ont fait une œuvre froide, abstraite en quelque sorte, et d'où est absent ce que précisément nous y cherchons, la personne. Toutefois, même sous cette réserve, telle est l'importance des événements auxquels Auguste a été mêlé, que la perte de ses *Mémoires* est regrettable pour l'histoire.

Outre ces ouvrages en prose, Auguste s'était exercé à la poésie. Avec l'éloge en vers de Drusus, que nous avons cité, il avait écrit un petit poème en vers hexamètres, intitulé *la Sicile*, et qui roulait tout entier sur cette province. On conservait de lui également un court recueil d'*épigrammes* qu'il s'amusait à composer dans son bain. Ce mot a une acception plus large chez les anciens que chez nous. Il comprend une foule de petites pièces de sujets très variés, et même les vers licencieux que, d'après Pline le Jeune, une foule de personnages illustres, parmi lesquels il cite Auguste, se délassaient à écrire [2]. Enfin, il avait commencé avec un grand enthousiasme une tragédie d'*Ajax*, imitée de Sophocle. Mécontent du style, il détruisit tout ce qu'il avait fait. Ses amis lui demandant, un jour, comment se portait Ajax, il leur répondit spirituellement en faisant allusion

1. Suétone, 42.
2. Pline le Jeune, V, 3.

à la mort du héros grec qui se jette sur son épée : « Mon Ajax s'est précipité sur une éponge [1] ».

Les seuls vers attribués à Auguste, qui nous soient parvenus, sont apocryphes. Dans cette pièce, l'empereur se demande s'il faut exécuter l'ordre de Virgile, condamnant au feu l'*Énéide* inachevée. « Quoi ! dit-il, une voix criminelle a pu, dans ses dernières paroles, ordonner un si affreux sacrilège ! Quoi ! on livrerait aux flammes et à la mort la muse puissante de l'éloquent Virgile ! Mais les lois doivent être obéies : une volonté dernière ordonne et décide ; il faut accomplir l'arrêt. Non, non, brisons plutôt l'autorité révérée des lois, et ne laissons pas détruire en un seul jour l'œuvre accumulée de tant de jours et de tant de nuits [2] ! » Ces vers sont beaux, dit Voltaire, et semblent partir du cœur [3]. Oui, mais ils ne sont pas d'Auguste, comme le prétend le grammairien Donat. C'est un de ces sujets qu'on aimait à traiter dans les écoles, et ces vers sortent de l'officine d'un rhéteur.

Une des occupations principales d'Auguste était la lecture. Un ouvrage grec ou latin lui plaisait-il, il le copiait de sa main d'un bout à l'autre. S'il rencontrait, çà et là, dans une œuvre de second ordre, des préceptes ou des exemples utiles à la vie privée ou publique, il les recueillait soigneusement, et envoyait ces extraits soit à ses intendants domestiques, soit aux chefs d'armées, ou aux gouverneurs de province, soit aux magistrats de Rome, selon l'avertissement particulier dont chacun d'eux avait besoin. C'étaient tantôt des maximes

1. Suétone, 45.
2. Donat, *Vie de Virgile*.
3. Voltaire, *Poésie épique*, chap. III.

grecques comme celle-ci : « Hâte-toi lentement », ou

Mieux vaut un chef prudent qu'un général hardi.

ou bien la maxime latine :

Qui peut faire assez bien, fait toujours assez vite.

ou bien encore : « Combat ou guerre, il ne faut rien entreprendre, à moins que le gain ne surpasse de beaucoup le dommage possible. Car risquer beaucoup pour peu gagner, c'est pêcher avec un hameçon d'or. Il n'y a point de capture qui puisse compenser un seul hameçon perdu[1]. » Le cardinal de Retz était de l'avis de l'empereur Auguste; il allait même plus loin. « C'est une maxime du cardinal de Retz, dit Vauvenargues, qu'il faut tâcher de former ses projets, de façon que leur irréussite même soit suivie de quelque avantage. Et cette maxime est très bonne, » ajoute l'auteur des *Conseils à un jeune homme*.

L'œuvre la plus considérable d'Auguste, celle du moins dont il nous reste le plus de fragments, parfois assez étendus, est sa correspondance. Elle s'est longtemps conservée à Rome dans les archives impériales, et Suétone, secrétaire d'Hadrien, a pu l'étudier sur les autographes mêmes. On doit à son indiscrétion certains détails curieux sur le style et sur les expressions qu'Auguste aimait à employer dans ses lettres. Voulait-il engager quelqu'un à supporter le présent, quel qu'il fût, il disait : *Contentons-nous de ce Caton-là*. Pour exprimer la rapidité, il mettait : *En moins de temps qu'il n'en faut pour cuire une asperge*. Enfin c'est à lui que remonte la locution devenue proverbe, et qu'il appliquait

1. Suétone, 25

aux débiteurs insolvables : *Payer aux calendes grecques.*

Outre ces phrases familières, Auguste affectionnait des mots bizarres qu'il avait forgés du grec, ou empruntés à la langue populaire. Au lieu de *stultus* (sot) il disait toujours *baceolus* ; pour brun, *pulleiaceus* ; pour furieux, *vacerrosus.* Il n'écrivait pas : *Je me porte mal*, mais *Je me porte vaporeusement.* A la place de *lachanizare* (languir) il se servait du mot *betizare.* Il disait encore *simus* pour *sumus*, *domos* au génitif pour *domûs*, et *die quinte* ou *quinti* pour *die quinto.* A la fin d'une ligne, il ne divisait jamais ses mots pour renvoyer à la ligne suivante les lettres excédentes, il les plaçait sous la ligne et les enfermait dans un trait. Ce qui est plus remarquable encore que ces singularités, c'est sa théorie sur l'orthographe. Les révolutionnaires modernes de l'orthographe ne se doutent pas, en prétendant qu'on doit écrire comme l'on parle, qu'ils reproduisent le système de l'empereur Auguste. C'était en effet une de ses idées favorites ; et pour la mettre en pratique, il passait dans sa correspondance, ou intervertissait de la manière la plus audacieuse, les lettres et même les syllabes. Aussi l'on s'effraye de le voir enseigner à ses petits-enfants les premiers éléments de la langue latine, et leur apprendre à imiter surtout son écriture. Il est probable cependant qu'il ne fit pas sur eux l'expérience de ses théories. Quant aux correspondances importantes, Auguste se servait d'un chiffre peu compliqué. Il mettait un *b* pour un *a* et un *c* pour un *b* et ainsi de suite. Au lieu du *z*, il mettait deux *a*[1].

Ces bizarreries de style et d'orthographe ont naturel-

1. Suétone, 87-88 ; Aulu-Gelle, X, 24.

lement disparu des fragments qui nous restent. Les différents copistes qui se sont succédé à travers les siècles, y ont mis bon ordre, et ont corrigé ce qu'ils prenaient pour des fautes de leurs devanciers. Le style d'Auguste a le laisser aller et la facilité de la conversation ; il est très souvent entremêlé d'expressions et même de phrases grecques, mais il n'offre ni ces conjonctions répétées, ni ces prépositions surabondantes, ni ces termes singuliers dont parlent les biographes. Il est clair et élégant, sans qualités ni défauts saillants. Cette observation s'applique aussi bien aux lettres assez longues écrites par Auguste à différents membres de sa famille, qu'aux fragments nombreux mais très courts de sa correspondance politique avec Antoine. C'est de celle-ci que, fidèle à l'ordre chronologique, on parlera en premier lieu.

Les guerres civiles sont des époques de luttes et de violences, où il semble que la force règne seule et sans partage. Cependant, comme la force repose, et sur le chiffre des armées que les chefs mettent en avant, et sur le nombre des partisans qu'ils ont su rallier à leur cause, il n'est pas étonnant qu'Antoine et Auguste aient cherché, chacun de leur côté, à se concilier l'opinion publique, et à la tourner, l'un contre l'autre. C'est une puissance nouvelle avec laquelle il faut compter. De là ces lettres qu'ils s'écrivent pour s'attaquer, ces édits qui sont une nouvelle forme de correspondance, et, pour ainsi dire, leur manière de s'écrire publiquement. Ces lettres et ces édits ont existé longtemps. Sous le règne de Tibère, Crémutius Cordus fut accusé d'avoir fait l'éloge de Brutus dans ses *Annales*, et d'avoir appelé Cassius *le dernier des Romains*. Il répondit à cette accusation de lèse-majesté en invoquant les lettres d'Antoine,

et les discours de Brutus qui faisaient la satire d'Auguste. Au nom de la tolérance qui avait laissé subsister ces témoignages de libre pensée, il réclamait pour l'histoire le droit de dire la vérité [1]. Malheureusement, la sollicitude des empereurs pour la mémoire d'Auguste les fit supprimer, et l'on ne connaît des attaques dirigées contre lui que les indications conservées par Suétone.

Cette guerre de plume avait commencé presque aussitôt après la mort de César. Dès qu'Antoine vit Octave s'appuyer sur le sénat pour rivaliser avec lui d'autorité et d'influence, il chercha à le discréditer auprès des soldats qui composaient son armée. Comme l'adoption d'Octave par César n'avait pas été régularisée, il attaqua d'abord sa naissance. D'après lui, le bisaïeul d'Auguste du côté paternel était un affranchi, un cordier de Thurium et son grand-père un banquier, ou même un courtier d'élection et un brocanteur de suffrages. Quant à sa famille maternelle, elle était aussi peu honorable. Son bisaïeul était un Africain tour à tour parfumeur et boulanger dans la petite ville d'Aricie. Cette dernière allégation avait un tel succès que le républicain Cassius de Parme la relevait dans une de ses *Lettres contre Auguste* et lui disait : « Ta farine maternelle provient du plus grossier moulin d'Aricie. C'est là que ton père le banquier de Nerulum, l'a prise et pétrie de ses mains noircies par l'argent [2] ». En revanche, il est vrai, Virgile faisait descendre la mère d'Auguste d'Atys, le compagnon d'Iule, et l'un des chefs qui exécutèrent les *jeux Troyens* sous les yeux d'Énée [3].

1. *Annales*, IV, 3, 4.
2. Suétone, 2, 4.
3. Virgile, V, 568.

Les imputations d'Antoine ne ménageaient rien. Il reprochait à Octave, ou lui faisait reprocher par son frère Lucius Antonius, de se brûler le poil des jambes avec des coques de noix, de s'être prostituè à César pour être adopté par lui, et à Aulus Hirtius pour en obtenir 300 000 sesterces[1]. Cicéron, qui était alors le champion d'Octave, se chargea de répondre à Antoine. Il réfuta, dans la *Troisième Philippique*, tout ce que son adversaire avait avancé. Il fit l'éloge du père d'Octave, de sa mère, d'Octave lui-même, puis, transportant la guerre chez l'ennemi, il attaqua Antoine sur les mêmes points, dans sa famille, dans sa femme, et dans ses mœurs surtout, qui lui donnaient une large prise. Auguste aurait pu se borner à la défense si complète de Cicéron. Il prit cependant la plume, mais il se borna à rétablir la vérité des faits relatifs à l'origine de sa famille et au rôle joué par son père Octavius. Quant au surnom de *Thurinus*, qu'Antoine lui donnait par mépris, et qui signifiait, dans sa bouche, *descendant du cordier de Thurium*, Auguste disait avec bon sens qu'il était étrange de lui reprocher son premier nom. Il rappelait alors, comme on l'a vu plus haut, les succès remportés par son père sur les fugitifs de Thurium. Il aurait pu même invoquer les médailles de bronze frappées en mémoire de cet événement et gravées de ce nom, puisque Suétone en possédait une dont il fit présent à l'empereur Hadrien[2].

Si l'avantage resta à Auguste dans ce premier assaut, s'il n'eut pas de peine à réfuter les grossièretés qu'Antoine écrivait contre lui, ou inspirait aux pamphlétaires à ses gages, il est un reproche plus sanglant qu'Antoine

1. Suétone, 68.
2. Id., 7.

lui adressa à plusieurs reprises, et dont il ne lui fut pas aussi facile de se disculper. C'était celui de manquer de courage à la guerre, et d'être toujours absent des combats décisifs, gagnés par ses alliés ou ses lieutenants. Nous avons déjà vu qu'averti par un songe venu fort à propos, Octave ne s'était pas trouvé à la bataille de Philippes. Mais dans la guerre de Modène, où les deux rivaux s'étaient rencontrés dans des camps opposés, où les consuls Hirtius et Pansa avaient infligé à Antoine une défaite sanglante, Octave avait donné lieu de suspecter sa bravoure. Les deux combats livrés sous les murs de la ville avaient eu un résultat différent. Dans le premier, Antoine obtint l'avantage sur Pansa; dans le second, il fut défait par Hirtius, et perdit deux aigles et soixante drapeaux. Mais les consuls ne purent jouir de leur triomphe. Hirtius et Pansa périrent, l'un sur le champ de bataille, l'autre des suites de ses blessures. Leur mort servait trop bien les projets ambitieux d'Octave pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir fait assassiner ses deux alliés. Antoine n'eut garde d'y manquer. Si Octave n'eut pas besoin de réfuter cette calomnie, il n'en resta pas moins sous le coup des autres imputations de son adversaire. Antoine racontait qu'à la suite du premier combat où il avait obtenu l'avantage et défait les troupes de Pansa, Octave épouvanté, et croyant tout perdu, s'était hâté de prendre la fuite sur un cheval. Nul ne savait ce qu'il était devenu. Au bout de deux jours, ne se sentant pas poursuivi, il avait reparu dans son propre camp, avec l'apparence d'un fuyard, sans cheval et sans manteau de guerre[1]. On ignore si Octave

1. Suétone, 10, 11.

répondit aux railleries d'Antoine, Cicéron, du reste, s'en chargea, en prononçant contre Antoine la *Quatorzième Philippique*, qui fut à la fois son chef-d'œuvre et son dernier discours écrit.

Antoine relate encore une autre circonstance où Octave aurait fait preuve de lâcheté. Au moment où sa flotte allait livrer une bataille décisive à la flotte de Sextus Pompée, entre Myles et Nauloque, on chercha vainement Octave pour qu'il donnât le signal du combat. On finit par le trouver au fond du navire, dormant ou feignant de dormir d'un profond sommeil. Ses officiers durent le secouer pour prendre ses derniers ordres. On connaît la belle phrase où Bossuet rappelle qu'à la veille de la bataille de Rocroy, le duc d'Enghien reposa plus paisiblement que jamais, et que le jour du combat, il *fallut réveiller cet autre Alexandre*. Les amis d'Octave tinrent peut-être le même langage, mais comme celui-ci ne donna jamais de preuves d'intrépidité, on accueillait leurs explications avec des sourires d'incrédulité. Le public fit des gorges chaudes sur le sommeil d'Octave, et donna raison à la lettre où son adversaire lui reprochait « de n'avoir jamais osé regarder en face une armée rangée en bataille, d'être resté, le jour du combat de Myles, couché sur le dos, regardant le ciel, plongé dans l'abattement; enfin de ne s'être levé de son lit et de ne s'être montré aux soldats qu'après la victoire, lorsque son lieutenant Agrippa avait déjà mis en fuite la flotte ennemie[1] ». Octave n'avait rien à répondre à ce sanglant reproche, aussi il garda le silence. Montesquieu s'étonne, à ce propos, que seul de « tous

1. Suétone., 16.

les capitaines romains, Octave ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle ». Il en conclut que les soldats de ces temps-là faisaient plus de cas de la libéralité de leur chef que de son courage. Mais il ajoute à cette remarque une observation plus profonde : « Peut-être même, dit-il, que ce fut un bonheur pour Octave de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, et que cela même l'y porta : on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorèrent le plus aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avait d'abord montré une grande âme, tout le monde se serait méfié de lui ; et, s'il eût eu de la hardiesse, il n'aurait pas donné à Antoine le temps de faire toutes les extravagances qui le perdirent[1]. »

La lettre d'Antoine, au sujet de la conduite d'Octave à la bataille de Myles, date de la rupture définitive des deux rivaux. Mais avant qu'elle éclatât, pendant un espace de six à sept années, Octave et Antoine avaient vécu à peu près en bonne intelligence. Le seul fragment de lettre qui appartienne à cette époque est écrit par Octave. Il s'y moque spirituellement des grands mots et des tirades pompeuses qu'Antoine entend en Asie, et qu'il reproduit dans son style. Il l'accuse d'abord « de manquer de sens (*insanum*), et d'écrire des phrases qu'il est plus facile d'admirer que de comprendre ». Puis, raillant son mauvais goût et son inconstance dans le choix de ses modèles de style, il ajoute : « Tu ne peux décider si c'est Annius Cimber ou Véranius Flaccus qu'il te faut imiter ; si tu dois user, comme eux, des mots

1. Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains,* chap. XIII.

que Salluste a tirés des *Origines* de Caton, ou s'il ne vaut pas mieux faire passer dans notre langue les pensées frivoles, ou le torrent des paroles des orateurs asiatiques [1]. » Ce qui rend plus curieuses ces critiques du style d'Antoine, c'est qu'Octave était en ce moment occupé à la guerre de Sicile, si longue et si dangereuse, et que son bras droit, le fidèle instrument de ses succès, Agrippa, était loin de lui, et faisait la guerre en Aquitaine et dans le nord de l'Espagne, singulières préoccupations littéraires au milieu de si graves soucis !

Mais l'accord entre Octave et Antoine ne tarda pas à se rompre. La passion d'Antoine pour Cléopâtre l'entraîna bientôt à des folies et à dès extravagances que son rival eut soin d'exploiter contre lui. Il avait d'ailleurs un excellent prétexte à faire valoir. Antoine n'était-il pas le mari de sa sœur? Ne la délaissait-il pas ignominieusement pour une indigne rivale, pour une étrangère, une ennemie de Rome? Mais, avant d'en venir à une rupture, Octave chercha à se donner le beau rôle. Il se plaignit à Antoine de l'abandon où il laissait sa sœur Octavie, et des amours étrangères qu'il lui préférait. Antoine répondit ironiquement aux lettres d'Octave. Il se montra étonné d'entendre Octave lui parler de moralité et d'amour conjugal. Il ajouta en essayant de plaisanter, mais avec plus de cynisme que d'esprit :

« Qui a donc changé tes sentiments à mon endroit? Est-ce parce que je suis l'amant d'une reine ? Mais elle est ma femme. L'est-elle depuis aujourd'hui seulement, ou depuis neuf ans? Et toi ne vis-tu qu'avec Drusilla? Je parie qu'au moment où tu liras cette lettre, tu auras été l'amant

1. Suétone, 86.

de Tertulla, de Terentilla, de Ruffilla, de Salvia Titiscenia, ou de toutes à la fois. Qu'importe où l'on aime, et qui l'on aime[1] ? »

A cette lettre, dont nous avons adouci la crudité, Octave répondit par de plus vives et plus pressantes admonestations. Antoine à son tour riposta par une lettre plus sérieuse. On lui reprochait l'amour d'une reine étrangère! Mais Octave ne lui avait-il pas donné l'exemple? « N'avait-il pás promis au jeune Antoine, son propre fils, la main de Julie qu'Octave avait eue de Scribonia, et malgré cet engagement, ne l'avait-il pas offerte ensuite à Cotison, un roi des Gètes, pendant qu'il demandait, pour lui-même, la fille de ce roi en mariage[2] ? » La conclusion qu'Antoine tirait de ce projet, vrai ou supposé, qu'il prêtait à Octave, était que maître de ses actions, Antoine était blessé de l'insistance de son adversaire.

La querelle s'envenimait, et la lutte ne devait pas tarder à éclater. Plus Octave se faisait le défenseur de la morale romaine outragée par la passion d'Antoine pour Cléopâtre, plus celui-ci se répandait en invectives et en grossièretés contre son rival. Il ne justifiait plus sa propre conduite, il attaquait celle d'Octave. « Il lui reprochait, dans des lettres publiques, son brusque mariage avec Livie, arrachée quoique enceinte des bras de son premier mari. Il l'accusait d'avoir, en présence de son mari, emmené une femme consulaire de la salle à manger dans un cabinet, d'où elle serait revenue à table, les oreilles rouges et les cheveux en désordre. Il prétendait même que Scribonia, la première femme d'Octave, n'avait été répudiée par lui que pour s'être plainte trop

1. Suétone, 69.
2. Id., 63.

vivement de l'influence d'une rivale; enfin que les amis d'Octave le pourvoyaient de femmes mariées et de filles nubiles, après les avoir déshabillées et examinées comme des esclaves vendues par Toranius[1]. » A ces outrages, Octave répondit d'abord par le décret du sénat qui déclarait Antoine ennemi public, et bientôt après par la bataille d'Actium.

Pendant longtemps la famille d'Auguste avait été très nombreuse. S'il n'avait eu, il est vrai, qu'une fille, la célèbre Julie, celle-ci avait eu d'Agrippa trois fils, Caïus, Lucius et Agrippa, et deux filles, Julie et Agrippine. Mais la mort enleva coup sur coup à Auguste, son neveu, le fils d'Octave, le jeune Marcellus chanté par Virgile, puis ses petits-fils Caïus et Lucius. Quant aux deux Julies, la mère et la fille, et au jeune Agrippa, ils se rendirent si odieux, les unes par leurs débauches et ce dernier par ses violences, qu'Auguste fut obligé de les reléguer en exil. Ainsi, comme Louis XIV, il finissait son règne dans le deuil et l'isolement. Vers les dernières années de sa vie, il ne lui restait plus comme descendants que Tibère, son beau-fils, et Germanicus, marié à Agrippine, sa petite-fille. Germanicus était lui-même fils de Drusus, frère de Tibère, et d'Antonie, fille d'Octavie et du triumvir Marc-Antoine.

Ces deuils répétés attristèrent l'âme d'Auguste. Longtemps ce prince s'était conduit à l'égard des siens en maître impérieux et absolu, faisant et défaisant leurs mariages sans consulter les intéressés, et dans l'unique but de rapprocher de lui-même ceux sur lesquels il jeta

1. Suétone, 69.

successivement les yeux pour leur léguer l'empire. Plus tard il montra quelque tendresse envers ceux que la mort avait épargnés. Plusieurs fragments de ses lettres révèlent d'affectueuses préoccupations sur leur sort. C'est Agrippine, la femme de Germanicus et ses enfants qu'il semble avoir préférés. Au moins, il trouvait chez eux l'honnêteté, la vertu, la chasteté qu'il ne rencontrait pas dans ses autres petits-enfants. Il avait placé dans sa chambre l'image de l'un des enfants d'Agrippine, et il ne manquait pas de l'embrasser chaque fois qu'il y entrait[1]. Cet enfant mourut : Auguste reporta alors sur le jeune Caïus, depuis Caligula, l'affection qu'il avait vouée à son frère. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à Agrippine : « Ton petit Caïus partira, s'il plaît aux dieux, avec Talarius et Asellius le quinzième jour avant les calendes de juin. J'ai fixé hier avec eux la date de leur départ. Je le fais accompagner d'un de mes esclaves qui est médecin, et j'écris à Germanicus de le garder avec lui, s'il le désire. Porte-toi bien, ma chère Agrippine, et tâche d'arriver en bonne santé auprès de ton Germanicus[2] ».

Il y avait encore un autre descendant d'Auguste, dont il n'a pas été question, Tibère Claude Drusus, qui devint plus tard l'empereur Claude. Il était frère de Germanicus, fils de Drusus, par conséquent petit-fils de Livie. C'était de son père que Livie était enceinte, lorsqu'Auguste enleva celle-ci à son premier mari : Drusus naquit trois mois après ce mariage. La malignité publique prétendit qu'il était fils d'Auguste et de Livie, et lui appliqua un

1. Suétone, *Caligula*, 7.
2. Id., *ibid.*, 8.

vers grec qui eut un grand succès dans les salons de Rome :

> Les gens heureux ont même un enfant en trois mois[1].

Quoi qu'il en soit, Auguste montra une vive affection pour ce Drusus qu'il préférait à Tibère, fils aussi de Livie. Après la mort de Drusus, il protégea Germanicus et lui prodigua les honneurs et les dignités. Sans l'influence de Livie, il est probable même qu'il l'eût choisi pour son héritier. Germanicus était digne de ces faveurs par son mérite. Il n'en fut pas de même « de l'imbécile Claude ». Des maladies précoces, une faiblesse d'esprit naturelle, empêchèrent son intelligence de se développer. Sa mère Antonia l'appelait *un monstre, une ébauche informe de la nature*. Sa grand'mère Livie ne lui parlait jamais ; elle communiquait avec lui par des billets durs et laconiques. Maltraité par sa mère, sa grand'mère et même par sa sœur, Claude ne trouva de sympathie qu'auprès d'Auguste. Plusieurs lettres de celui-ci parlent du jeune Claude, et, par une ironie du hasard, le plus long passage qui ait survécu de la correspondance d'Auguste, concerne cet être si disgracié.

« Selon ton désir, ma chère Livie, écrit Auguste, j'ai causé avec Tibère de la conduite à tenir à l'égard de ton petit-fils Claude, pendant les jeux de Mars. Nous sommes tombés d'accord qu'il faut prendre un parti, une fois pour toutes, sur la manière d'en agir avec lui. Car, s'il est entièrement sain d'esprit, s'il jouit de toutes ses facultés, nul doute ; il faut qu'il arrive par le même chemin, par le même degré, à la même élévation que

1. Suétone, *Claude*, 1.

son frère. Si, au contraire, nous sommes convaincus de son infériorité, si nous reconnaissons qu'il y a dans son esprit comme dans son corps quelque chose d'essentiellement défectueux, il ne faut pas donner lieu de se moquer de lui et de nous, à ce public dont la gaieté maligne saisit avidement de pareilles occasions. Nous serons, en effet, dans une inquiétude perpétuelle, s'il nous faut en toute rencontre délibérer à nouveau, au lieu de décider si, dans notre pensée, il est capable ou non de gérer les magistratures. Aujourd'hui, cependant, je consens, comme tu le proposes, qu'il préside le banquet des prêtres à l'occasion des jeux de Mars, à condition toutefois qu'il se laissera guider par le fils de Silanus, dont la famille est alliée à la sienne, afin qu'il ne fasse rien qu'on puisse remarquer et tourner en ridicule. Nous ne sommes pas d'avis qu'il assiste aux jeux du Cirque dans la loge impériale. Placé ainsi au premier rang, il serait trop en vue. Nous ne voulons, ni qu'il aille au mont Albain, ni qu'il commande à Rome pendant les Féries latines. En effet, s'il peut paraître au mont Albain, à côté de son frère, pourquoi ne pourrait-il pas commander à Rome? Voilà, ma chère Livie, le résultat de notre conversation : nous voulons prendre un parti à toujours, et ne plus passer sans cesse par les alternatives de crainte et d'espérance. Tu pourras, s'il te convient, faire lire à notre chère Antonia (mère de Claude) une partie de cette lettre [1] ».

Cette lettre d'Auguste lui fait honneur. Elle marque une préoccupation très légitime chez un prince et chez un chef de famille. S'il a souci de la dignité impériale,

1. Suétone, *Claude*, 4.

il ne marque non plus aucune aigreur, aucun parti pris contre Claude. Deux autres fragments de lettres témoignent d'une certaine affection pour ce jeune homme abandonné de tous, et qui devait être empereur un jour. Dans l'un, Auguste s'exprime ainsi : « Pendant ton absence, j'inviterai tous les jours le jeune Claude à souper, de peur qu'il ne soupe tout seul avec son Sulpicius et son Athénodore. Que ne peut-il, avec plus de réflexion et une raison plus ferme, faire choix d'un homme dont il imiterait le geste, la tenue, la démarche, le pauvre malheureux! Il ne mène à bien aucune affaire sérieuse! Quand son esprit ne dévie pas, on reconnaît facilement la noblesse native de son âme[1]. »

Dans l'autre fragment, Auguste exprime l'étonnement où l'ont jeté les dispositions naturelles de Claude pour l'éloquence. « Que Claude, ton petit-fils, déclamant devant moi, ait pu me plaire, je veux mourir, ma chère Livie, si je n'en suis moi-même étonné. Par quelle merveille, lui qui ne peut se faire entendre quand il parle, se fait-il entendre nettement quand il déclame, je ne puis me l'expliquer[2]! » L'étonnement d'Auguste fut partagé par ses contemporains ; il redoubla même quand on vit Claude, sur le trône, prendre tour à tour les mesures les plus sages et les plus insensées, véritable girouette, tournant à tous les caprices d'une imagination maladive et incomplète. L'intempérance de Claude acheva de détacher de lui Auguste. Il ne lui laissa, par son testament, que des legs de peu d'importance.

C'est avec Tibère, le fils préféré de Livie, qu'Auguste entretint la correspondance la plus fréquente. Chacun

1. Suétone, *Claude*, 4.
2. Id., *ibid.*

des deuils qui se multipliaient dans la famille impériale, rapprochait ce dernier du pouvoir suprême. Auguste commença par l'adopter; il lui donna ensuite une plus grande part dans les affaires, et quoiqu'il l'aimât peu, il finit par l'instituer son héritier. La première partie de la correspondance d'Auguste et de Tibère que nous avons, nous montre l'empereur affectueux pour celui-ci, et l'entretenant de ces petits détails de vie domestique dont on ne parle que dans l'intimité. La frugalité d'Auguste était extrême : il ne mangeait que du pain de seconde qualité, de petits poissons, des fromages faits à la main, et des figues fraîches de l'espèce qui vient deux fois par an. Pour prendre de la nourriture, il n'attendait point l'heure des repas, il ne consultait que le besoin sans s'inquiéter du moment et du lieu. C'est de ces détails qu'il entretient Tibère : « Quant à nous, dit-il, nous avons mangé en voiture du pain et des dattes ; » ou bien : « En revenant de la basilique à la maison, j'ai mangé une once de pain et quelques grains de raisin sec ; » ou bien encore : « Non, mon cher Tibère, il n'est pas de juif qui, le jour du sabbat, observe le jeûne plus exactement que je ne l'ai fait aujourd'hui. Ce n'est que dans le bain, après la première heure de la nuit, que j'ai mangé deux bouchées avant qu'on me frottât[1]. »

Auguste raconte encore à Tibère les parties de jeu qu'il a gagnées. Le jeu était, en effet, sa passion dominante. Ce prince, qui cherchait tant à dissimuler ses vices ou ses défauts, ne se cachait point pour se livrer à son plaisir favori. Il jouait sans déguisement et sans mystère,

1. Suétone, *Auguste*, 76.

non seulement pendant le mois de décembre où l'usage autorisait le jeu, mais encore les autres jours de l'année, qu'il y eût fête ou non. Rien n'y faisait, ni les représentations de ses amis, ni les épigrammes qui circulaient dans le public. Une de celles-ci remonte à la guerre de Sicile.

Avant la bataille décisive de Myle, Auguste avait éprouvé un double échec sur mer. Une épigramme en deux vers y fait allusion : « Depuis que, deux fois battu sur mer, il a perdu ses flottes, dans l'espoir de gagner enfin une partie, il joue aux dés sans relâche[1] ».

Il n'est donc pas étonnant que la correspondance d'Auguste avec Tibère revienne à plusieurs reprises sur son goût pour le jeu : « J'ai soupé, mon cher Tibère, avec les mêmes personnes, sauf deux convives nouveaux, Vinicius et Silius le Père. Tout en soupant, hier et aujourd'hui, nous avons joué, mais joué en véritables vieillards. En effet, les dés jetés, selon qu'on avait amené *le chien* (tous les as), ou les six, on mettait à la masse un denier par chaque dé : et l'on ramassait tout, si l'on avait amené le coup de *Vénus* (celui où tous les nombres étaient différents[2]) ». Du reste, Auguste n'avait pas toujours joué en *vieillard*, comme il dit lui-même. Il avait joué *en jeune homme*, c'est-à-dire gros jeu, notamment avec Antoine, à l'époque où ils étaient en bonne intelligence. Il le gagnait toujours. Plus tard, l'esprit superstitieux des Romains vit dans ce succès constant un présage du triomphe définitif qui lui était réservé.

D'autres fois, Auguste perd et en prend gaiement son

1. Suétone, *Auguste*, 70.
2. Id., *ibid.* 71.

parti : « Pour nous, mon cher Tibère, lui écrit-il, nous avons passé assez agréablement les quinquatries, car nous avons joué pendant des jours entiers, et nous avons échauffé la table à jeu. Ton frère, à chaque coup, poussait des cris aigus. A la fin, il s'est trouvé qu'il perdait peu de chose, parce que, contre toute espérance, il a regagné insensiblement une bonne partie de sa perte. Moi j'ai perdu en mon nom vingt mille sesterces, mais parce que je me suis montré, dans mon jeu, libéral jusqu'à la prodigalité, comme c'est assez ma coutume. Car si j'avais exigé les mains dont j'ai fait remise à tels et tels, ou gardé ce que j'ai donné aux uns ou aux autres, j'aurais gagné au moins cinquante mille sesterces. Mais je l'aime mieux ainsi : ma générosité m'élèvera à une gloire divine. » La lettre est aimable et le dernier mot est spirituel. Sous cette plaisanterie, elle montre qu'indifférent au gain, Auguste jouait pour le plaisir de lutter et de vaincre. Il avait tant joué toute sa vie contre la fortune, dans des parties où le sort du monde et le sien étaient débattus, qu'il lui fallait à tout prix courir des hasards. Aussi, plutôt que de ne pas jouer, il allait jusqu'à donner de l'argent à ses adversaires. « Je t'ai envoyé, écrit-il à sa fille, deux cent cinquante deniers, comme je l'ai fait pour chacun de mes convives, afin que, pendant le souper, ils pussent, s'ils le voulaient, jouer aux dés, ou à pair et impair[1]. »

Il serait intéressant d'avoir les lettres relatives aux affaires publiques qu'Auguste dut écrire à Tibère et qui seraient si importantes pour l'histoire politique. Suétone a bien eu entre les mains toute la correspondance auto-

1. Suétone, *Auguste*, 71.

graphe d'Auguste, mais il y a plutôt cherché les détails intimes et anecdotiques qui offraient, selon lui, plus d'intérêt à ses lecteurs, et qui jetaient la lumière sur les sentiments d'Auguste envers son héritier présomptif. A en croire deux lettres qu'il cite, Auguste aurait non seulement tenu en haute estime les talents de Tibère, mais il aurait éprouvé à son égard une véritable tendresse. Ainsi, dans l'une adressée à Tibère, au moment où celui-ci partait pour pacifier les frontières de l'empire, et lutter contre les Pannoniens (11 av. J.-C.), Auguste termine par ces mots affectueux : « Adieu, mon très aimable Tibère; mène à bien cette campagne où tu commandes pour moi et sous l'œil des Muses. Mon très aimable, et, par mon bonheur! le plus brave des hommes, et le plus méthodique des généraux, adieu[1] ! »

La seconde lettre est une réponse à des détails que lui donnait Tibère sur son expédition, et à ses plaintes sur la mollesse de l'armée : « C'est merveille, s'écrie Auguste, que ton camp d'été! Pour moi, mon cher Tibère, en voyant les difficultés de tout genre, et le peu d'élan de l'armée, je déclare qu'on ne pouvait montrer plus de prudence que tu ne l'as fait. De tous ceux qui étaient avec toi, il n'en est pas un qui ne confesse « Qu'un seul homme par sa vigilance a rétabli nos « affaires ». Survient-il quelque circonstance embarrassante et qui demande attention? ai-je quelque dégoût? combien alors, par les dieux! je regrette mon Tibère! Ces vers d'Homère me reviennent alors à la mémoire : « Que cet homme soit à mes côtés, et nous sortirons « sains et saufs d'un brasier enflammé, tant sa prudence

1. Suétone, *Tibère*, 21.

« est supérieure ! » Quand j'apprends par tes lettres ou par d'autres que ta santé décline, au milieu de ces fatigues sans cesse renaissantes, que les dieux m'exterminent si tout mon corps ne frémit ! Je t'en supplie, épargne-toi ; car si nous venions à apprendre, ta mère et moi, que tu es tombé malade, le chagrin nous tuerait, et le peuple romain aurait à craindre pour son salut. En effet, il importe peu que moi je conserve ou non la santé, si tu ne conserves la tienne. Puissent les dieux veiller sur toi, et te maintenir en bonne santé maintenant et toujours, s'ils ne haïssent pas le peuple romain[1] ! »

Rien n'est plus tendre, plus affectueux, en apparence, que ces dernières paroles d'Auguste. Qu'on ne s'y trompe point cependant : Auguste n'aima jamais Tibère. Il ne dissimula pas son antipathie à son égard, tant qu'il eut des héritiers, et qu'il conserva l'espérance de laisser l'empire à des membres de sa famille. Mais lorsque la mort lui eut enlevé tous ceux qui, par leur naissance, pouvaient aspirer à sa succession, il ne put résister à l'influence sans cesse grandissante de Livie, et il se décida à prendre pour héritier le fils de la femme qu'il avait le plus aimée. Il fut donc obligé de refouler ses véritables sentiments. Il reporta alors toute son affection sur l'empire même, et sur la consolidation de son œuvre. Sous ce rapport, les talents de Tibère lui promettaient un digne successeur qui ne la laisserait pas dépérir. De là ces formules de tendresse, cette inquiète sollicitude qui, si elle n'est pas feinte, s'applique moins à la personne de son beau-fils qu'à l'héritier de la dignité impériale.

1. Suétone, *Tibère*, 21.

De temps en temps, cependant, il ne pouvait cacher le fond de sa pensée; ce qui inquiétait à la fois Tibère et Livie. Un jour qu'il demandait au sénat d'accorder une seconde fois à Tibère la puissance tribunitienne, il ne put s'abstenir de lancer dans un discours, d'ailleurs à sa louange, certaines allusions à sa manière d'être, à ses mœurs, à ses principes, où la censure perçait à travers l'apologie[1]. Quelques instants même avant sa mort, au sortir d'un long entretien secret avec Tibère, où il lui avait donné ses dernières instructions, les serviteurs l'entendirent s'écrier en soupirant : « Que je plains les Romains de tomber sous cette lourde mâchoire[2] ! » Les premiers mots mêmes du testament privé d'Auguste indiquent qu'il ne l'avait appelé à l'empire que contraint et forcé. Il y dit : « Puisque un sort funeste m'a enlevé mes fils, Caïus et Lucius, je nomme Tibère César mon héritier pour une moitié plus un sixième ». « Cette rédaction, ajoute Suétone, fit soupçonner encore davantage qu'Auguste l'avait pris comme héritier, plutôt par nécessité que par choix, puisqu'il n'avait pu s'empêcher de le dire dans son préambule[3]. » Tacite va plus loin encore, et il prête à la multitude effrayée de l'avènement de Tibère, les propos suivants : « Oui, il a appelé Tibère à lui succéder, non pas par affection et dans l'intérêt de l'État, mais parce qu'il a pénétré jusqu'au fond son orgueil et sa cruauté, et qu'il a voulu relever sa propre gloire par un terrible contraste. » Tacite exagère : Auguste ne fit point un tel calcul. Mais, et ce fui sa punition; il fut obligé d'adopter un héritier qui lut

1. *Annales*, 1, 10 ; Suétone, *Tibère*, 68.
2. Suétone, *Tibère*, 21.
3. Id., *ibid.*

était antipathique, à la vue duquel, pendant longtemps, il interrompait la conversation la plus joyeuse et la plus animée. Il fut contraint de lui faire bon visage, et de lui écrire des lettres affectueuses.

La dernière partie de la correspondance d'Auguste, sa correspondance avec Horace, est celle qui lui fait le plus d'honneur. Il semble avoir éprouvé pour le poète une vive amitié, où il ne faut voir aucun calcul intéressé. Sans doute, Horace a chanté les louanges d'Auguste; il ne lui a ménagé ni l'encens ni les flatteries délicates. Mais pourquoi l'affection d'Auguste n'aurait-elle pas été sincère? S'il a feint pour Horace des sentiments que son cœur ne partageait pas, il a bien joué son rôle, et toute l'antiquité s'y est méprise. Les historiens s'accordent à reconnaître qu'Auguste aimait à rire et à plaisanter, surtout dans la société d'Horace. L'empereur prenait souvent le poète pour but de ses railleries, il le taquinait volontiers sur sa petite taille et son embonpoint. Ses lettres reproduisent souvent les appellations familières qu'il lui donnait dans l'intimité : *purissimum penem, homuncionem lepidissimum.* Horace vient-il de lui envoyer son premier livre des *Épîtres*, l'empereur lui répond en termes affectueux et enjoués : « J'ai reçu par l'entremise de Denys, ton petit volume qui, sans reproche, est un peu court, mais toutefois excellent. Tu crains, je le vois bien, que tes livres ne soient plus hauts que ta personne. Mais comme tu regagnes en circonférence ce que tu perds en hauteur, tu pourrais leur donner la figure d'un setier. Ton volume alors imiterait la forme de ton abdomen[1] ».

1. Suétone, *Vie d'Horace.*

En écrivant cette lettre, Auguste avait seulement parcouru le livre des *Épîtres*. Il le relit ensuite; il remarque que toutes sont adressées à Mécène, à Lollius, à Torquatus, à des amis d'Agrippa ou de Tibère. Mais aucune ne porte le nom de l'empereur. Il s'en plaint dans une seconde lettre, où l'on retrouve ces reproches aimables : « Sache que je suis irrité contre toi, parce qu'en ces sortes d'écrits, ce n'est pas avec moi que tu converses de préférence. Crains-tu donc de te déshonorer auprès de la postérité, si tu parais avoir été de mes amis[1] ? » Ce regret d'Auguste, si affectueux dans la forme, valait un ordre. Horace répondit à son illustre correspondant en lui envoyant l'*Épître* Ire du IIe livre, qui est son chef-d'œuvre. Par une flatterie délicate, il choisit un sujet conforme aux goûts littéraires d'Auguste, et y célébra la littérature contemporaine, au détriment de la littérature antérieure. Horace trouvait rudes et grossières les œuvres des premiers poètes de Rome, il avait raison; mais il allait trop loin dans ses critiques, et condamnait sans réserve les auteurs anciens. Auguste était du même avis : Il goûtait pardessus tout la littérature de son temps. Aussi fit-il l'accueil le plus chaleureux à l'*Épître* d'Horace, et invita aussitôt le poète à composer le *Chant séculaire* (17 av. J.-C). Il voulut encore qu'il chantât les victoires remportées sur les Vindéliciens par ses beaux-fils, Tibère et Drusus. Horace obéit et dut ajouter un IVe livre d'*Odes* aux trois autres depuis longtemps publiés. Mais on ne fait pas de bons vers par ordre : malgré de nombreuses qualités, ces pièces sont inférieures aux précédentes.

1. Suétone, *Vie d'Horace*.

Auguste désira même attacher Horace à sa personne d'une façon permanente, et en faire son secrétaire. « Jusqu'à présent, écrit-il à Mécène, je n'ai eu besoin d'aucune aide pour correspondre avec mes amis. Aujourd'hui, j'ai plus d'occupations que jamais et moins de santé. Je voudrais donc t'enlever notre cher Horace; de parasite chez toi, devenu convive à ma table royale, il écrira pour moi une partie de mes lettres. » Une telle proposition convenait peu aux allures indépendantes d'Horace. Pour déguiser son refus, il allégua la délicatesse de sa santé, qui lui avait servi tant de fois à éluder les instances aimables et gênantes de Mécène, et il sut faire agréer ses excuses. Auguste, sans se rebuter, le pria alors de lui adresser des lettres plus fréquentes, et de lui écrire familièrement. « Mets-toi à l'aise avec moi, lui dit-il, comme si tu étais mon commensal; tu auras toute raison d'agir ainsi, car c'était sur ce pied que je voulais vivre avec toi, si ta santé l'eût permis ». Comme Horace a peur d'avoir déplu à l'empereur en préférant son indépendance à ses séduisantes propositions; celui-ci le rassure de nouveau avec une aimable insistance : « Quel souvenir je garde de toi, c'est ce que pourra t'apprendre notre cher Sulpicius, devant qui j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ton compte. Parce que tu as fièrement repoussé notre amitié, nous ne te rendons pas néanmoins orgueil pour orgueil[1]. »

Comment s'étonner qu'après une correspondance aussi affectueuse, où l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, ou de la noble indépendance de

1. Suétone, *Vie d'Horace.*

l'homme de lettres ou de la gracieuse affabilité du souverain, Horace soit mort en ayant sur les lèvres le nom d'Auguste. Quant à celui-ci, on peut dire que les fragments de sa correspondance avec Horace font plus honneur à sa mémoire que le plus éloquent des panégyriques.

On doit ranger encore parmi les œuvres d'Auguste les divers écrits où il avait consigné ses dernières volontés, et dressé, pour ainsi dire, le bilan de l'empire romain. Il y avait d'abord son testament personnel qu'il avait commencé seize mois avant sa mort, et dont une partie avait été écrite par lui-même. Il y réglait l'ordre de sa succession, désignant Tibère César pour son héritier à l'empire. Des legs considérables étaient attribués aux membres de sa famille, à ses amis, aux soldats et au peuple[1]. A ce testament étaient joints trois paquets cachetés, confiés aux soins des Vestales. Ils furent ouverts et lus dans le sénat. L'un contenait les instructions relatives à ses funérailles. Un autre renfermait l'exposé de la situation de l'empire, écrit tout entier de sa main. Auguste y indiquait combien de citoyens et d'alliés étaient sous les armes, le nombre des flottes, des royaumes, des provinces, l'état des tributs, des péages, l'aperçu des dépenses nécessaires et des gratifications, l'état du Trésor et des diverses caisses publiques, les arrérages des revenus publics avec les noms des esclaves et des affranchis auxquels on pourrait en demander compte. Cette énumération se terminait par le conseil de ne plus reculer les limites de l'empire. « On ignore,

1. Voir pour plus de détails, Suétone, *Auguste*, 101.

ajoute le satirique Tacite, si cette recommandation était chez lui prudence ou jalousie [1]. »

Ces divers documents, et surtout le dernier qui serait si utile pour l'histoire politique de l'empire romain, ne nous ont pas été conservés. En revanche, il nous reste la plus grande partie des renseignements contenus dans le troisième paquet. C'est une sorte de sommaire de l'histoire d'Auguste, que Suétone désigne sous le nom d'*Index rerum a se gestarum*. Il devait être gravé sur l'airain et déposé devant le mausolée de l'empereur. Mais, comme l'explique ingénieusement le savant Egger, la flatterie et la reconnaissance multiplièrent très vite les exemplaires de cette espèce de testament politique ; et les villes de province, qui déjà élevaient des temples à la divinité d'Auguste, ne manquèrent pas de le reproduire. C'est grâce à cette circonstance que l'on a trouvé à Ancyre, en Galatie, les fragments d'un double texte, grec et latin, et dans les ruines d'Apollonie en Pisidie quelques lignes d'une traduction grecque de l'inscription.

Mais ces tables d'Ancyre, depuis longtemps connues, étaient dans un déplorable état de mutilation qui en rendait la lecture difficile, et permettait les interprétations les plus contradictoires. Il n'en est plus ainsi depuis les recherches heureuses de M. G. Perrot. Celui-ci a découvert, en 1861, à Ancyre, de nouveaux fragments de l'inscription, et a ainsi fourni aux savants Mommsen et Kirchhoff les éléments d'une reconstruction claire et facile [2]. Sauf quelques membres de phrases peu impor-

1. Tacite, *Annales*, I, 11.

2. G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*. Paris, 1869, 2 vol. in-folio, contenant texte et traduction.

tants, on peut lire, tantôt en grec, tantôt en latin, le résumé qu'Auguste avait écrit des événements de son règne, et qui était intitulé : *Actions par lesquelles le divin Auguste a soumis l'univers à l'empire du peuple romain*, *et dépenses qu'il a faites pour la république et pour le peuple romain.*

Dans ce document, Auguste remonte jusqu'aux premiers événements auxquels il a pris part, aussitôt après la mort de Jules César. Mais il est loin de tout dire : il commet des omissions volontaires ; il supprime les faits qui le gênent, ou les arrange à sa guise avec un audacieux mépris de la vérité. Le début du testament politique est surtout curieux à ce point de vue. Voici comme Auguste s'exprime : « Agé de dix-neuf ans, j'ai levé, sans autre conseil que moi-même, et à mes propres frais, une armée avec laquelle j'ai rendu la liberté à la République opprimée sous la tyrannie d'une faction. En récompense, le sénat, par des décrets honorifiques, m'admit dans son sein, sous le consulat de C. Pansa et d'A. Hirtius, en me donnant rang de consulaire ; il me décerna en même temps l'*Imperium*, et, pour qu'il n'arrivât pas de malheur, il me chargea de veiller au salut de l'État avec les consuls Hirtius et Pansa. Les deux consuls ayant succombé à la guerre, le peuple, la même année, me créa consul, et pour cinq ans triumvir chargé d'organiser la République. » Tel est le résumé qu'il fait des premières années si difficiles de ses débuts : aucun mot ne rappelle sa politique tortueuse, ses compromissions avec tous les partis, ses trahisons envers Cicéron et le sénat. Il se borne à dire : *J'ai rendu la liberté à la République opprimée.* Quant aux proscriptions, il les ignore ou plutôt il emploie un odieux euphémisme : « J'ai été créé pour

cinq ans *triumvir chargé d'organiser la République* ».

Ce n'est pas dans un ordre chronologique et régulier, c'est en quelque sorte au hasard des souvenirs qui se présentent à son esprit, qu'Auguste continue l'énumération de ses hauts faits. Il dit les deux batailles rangées qu'il a remportées sur les assassins de son père, ses victoires sur mer, les flottes qu'il a prises; les honneurs qu'il a reçus, deux fois l'ovation, trois fois le grand triomphe avec les neuf rois ou fils de rois qui marchaient devant son char; les consulats qui lui ont été décernés; l'organisation donnée au sénat dont il a trois fois dressé la liste. Il énumère les dons faits au peuple, jeux, combats de gladiateurs, combats de toutes sortes, combat naval. Il rappelle qu'il a rétabli la paix sur terre et sur mer, reculé partout les frontières de l'empire, conquis l'Égypte, repris les aigles sur les Espagnols et sur les Parthes, et mérité du sénat le titre de Père de la Patrie.

Tel est l'abrégé de ce long document qui appartient à l'histoire politique plutôt qu'à ces études. Qu'il nous suffise d'en indiquer d'un trait le caractère littéraire. « La qualité qu'on remarque la première dans le testament politique, dit un juge excellent des choses de l'antiquité, c'est la grandeur. On voit bien à un certain ton dominateur que l'homme qui parle a gouverné pendant plus de cinquante ans le monde entier; il connaît l'importance des choses qu'il a faites, il sait qu'il a créé un nouvel état social et présidé à l'une des plus grandes transformations de l'humanité. Aussi, quoi qu'il ne fasse guère que résumer des faits et citer des chiffres, tout ce qu'il dit a un grand air, et il sait donner à ces sèches énumérations un tour si majestueux qu'on se sent saisi

en les lisant d'une sorte de respect involontaire[1]. » Mais la grandeur n'est pas le seul mérite qu'on puisse constater dans le monument d'Ancyre. On y retrouve encore la simplicité, la concision, la clarté qu'Auguste recherchait par-dessus tout dans son style, et l'on est amené à conclure comme Tacite : « Que l'éloquence d'Auguste était bien celle d'un prince ».

1. M. Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis.*

CHAPITRE IV

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

I

M. Vipsanius Agrippa. — C. Cilnius Maecenas. — Quintus Ælius Tubero. — Cornelius Gallus. — Lucius Munatius Plancus.

Il semble que l'établissement du pouvoir impérial, en supprimant l'éloquence politique, aurait dû être fatal aux études qui avaient pour objet de préparer à la carrière oratoire. Il n'en fut rien. Les Romains furent longtemps à s'apercevoir que, l'état politique ayant changé, ils auraient dû renoncer à cultiver un art désormais stérile. Depuis deux siècles, tous les efforts, toutes les études de la jeunesse avaient eu pour but l'éloquence, c'est-à-dire les dignités et la puissance. Le but avait disparu, et l'on continuait d'y tendre, comme par une sorte de vitesse acquise, sans s'apercevoir que la route était sans issue. Les professeurs d'éloquence, on l'a plus d'une fois remarqué, ne furent jamais si nombreux, jamais ils ne réunirent une foule si considérable de disciples, que sous le règne d'Auguste. Mais, privée des nobles aliments qui l'avaient nourrie autrefois, l'éloquence dut s'enfermer peu à peu dans un cercle restreint. Aux grandes idées qui naissent spontanément

des grands sujets, à la réunion de toutes les connaissances humaines que recommandait Cicéron et dont il offrait l'exemple, elle substitua l'étude méticuleuse des mots, l'agencement raffiné des phrases, l'antithèse ingénieuse, et les pensées subtiles.

Auguste ne tenait pas, il est vrai, à relever de ses ruines la grande éloquence qu'il avait pacifiée. Mais il était bon juge des ouvrages de l'esprit. Il aurait voulu, au moins, défendre l'intégrité de la langue et la pureté du style contre la décadence qu'il voyait arriver lentement. Mais la force des choses est plus grande que toute l'habileté humaine. Il se heurta à des impossibilités contre lesquelles toute sa puissance devait échouer. Il ne put, ni par des critiques, ni par des railleries, arrêter la corruption du style qui allait toujours grandissant. Il se trouva bientôt placé entre deux écoles également indociles à ses avis. L'une avait la prétention de renouer la tradition de l'antique éloquence, et remontait au delà de l'époque de Cicéron. C'était l'école archaïque. Elle affectait la concision, la sobriété et ne craignait pas la sécheresse. Mais elle dépassait la mesure, elle n'aimait que les termes surannés, *les mots moisis*, comme disait Auguste, les tours vieillis, et par des emprunts inconsidérés à Salluste, à Caton et à Fabius Pictor, elle arrivait à se rendre inintelligible. L'autre école, au contraire, avait le culte exagéré de la parure et de l'élégance. Elle n'accordait son approbation qu'aux tours prétentieux et maniérés ; elle surchargeait son style d'ornements, et finissait par l'accabler sous le poids de ce qu'Auguste appelait *des tresses parfumées*, μυροβρεχεῖς. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que les deux systèmes, également blâmés par Auguste, pouvaient invoquer des

autorités également puissantes; c'est que la lutte existait même auprès de la personne du prince, entre les deux hommes qui ont le plus souvent occupé la tribune en son nom, qui avaient été les deux plus actifs artisans de sa fortune, et qui, malgré quelques mésintelligences, restèrent jusqu'à la fin ses amis les plus dévoués : Agrippa et Mécène.

M. Vipsanius Agrippa était né vers l'an 64 avant notre ère, d'une famille obscure; son père se serait appelé Lucius. Selon Cornelius Nepos, sa famille aurait appartenu à l'ordre équestre. Il est plus connu, à la vérité, comme homme politique et général habile que comme orateur. Pour ne rappeler que les faits principaux où son intervention eut une influence capitale sur la fortune d'Auguste, c'est lui qui donna au jeune Octave, âgé de dix-sept ans, le hardi conseil de venir à Rome réclamer l'héritage de César. La valeur d'Agrippa sur tous les champs de bataille suppléa à la lâcheté d'Auguste. A Nauloque, il défit la flotte de Sextus Pompée, pendant qu'Octave jouait aux dés ou faisait semblant de dormir. A Actium, son énergie, ses habiles dispositions décidèrent du gain de la bataille, et, par suite, donnèrent à Auguste l'empire du monde. Après Actium, il fut employé par Auguste à diverses missions, soit militaires, soit politiques. Pendant un voyage de l'empereur en Espagne, nommé gouverneur de Rome, il orna la ville de monuments somptueux, il construisit le Portique, le temple de Neptune et des bains magnifiques. Le Panthéon, auquel il donna son nom, subsiste encore, et témoigne à la fois de son goût et de sa magnificence.

Malgré les soins donnés aux affaires publiques, auxquelles il ne resta jamais étranger, puisqu'il mourut,

l'an 12 avant Jésus-Christ, au retour d'une expédition heureuse contre les Pannoniens, Agrippa trouva encore le temps de paraître au barreau. Nous ne parlons pas ici de l'accusation qu'il porta, à peine âgé de vingt ans, en 43, contre Cassius absent, lorsque le jeune Octave fit traduire devant les tribunaux ordinaires les meurtriers de César. C'était une lutte politique qu'il avait à soutenir plutôt qu'une cause judiciaire. Mais lorsqu'il était au comble de la faveur et de la puissance, il ne dédaigna pas de se présenter au barreau comme défenseur. Quelle était cette cause, on l'ignore. On ne connaîtrait même pas son intervention dans un débat judiciaire sans une anecdote racontée par Sénèque le Père. Le nom de la famille d'Agrippa était Vipsanius. Il l'avait supprimé comme rappelant l'obscurité de son origine. Mais l'avocat, son adversaire, se fit un malin plaisir de l'appeler sans cesse Vipsanius, en omettant le nom d'Agrippa[1].

La perte de ce plaidoyer est peu regrettable. Il n'en est pas de même de celle d'un discours « magnifique et digne du plus grand citoyen », que Pline l'Ancien lui attribue[2]. Ce discours roulait sur l'avantage qu'il y aurait « à rendre publics tous les tableaux et toutes les statues, ce qui vaudrait mieux que de les tenir exilés dans les maisons de campagne ». Si tel est le sens de l'expression *tabulis signisque omnibus publicandis*, comme l'explication de Pline le laisse supposer, Agrippa eut, en cette circonstance, une grande et noble idée. Sans doute, il eût mieux valu que les consuls vainqueurs,

1. Sénèque le Père, *Controverses*, II, 12.
2. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 9.

au lieu d'emporter pêle-mêle en Italie les chefs-d'œuvre de l'art, au risque de les mutiler, les eussent laissés sur le sol natal. Mais le mal une fois fait, il aurait fallu, du moins, les exposer à Rome sur les places ou dans les temples où ils auraient servi à la civilisation. Perdues dans les villas des grands, ces œuvres étaient à la merci d'esclaves malveillants et négligents, ou périssaient obscurément dans un incendie vulgaire. Les barbares aussi sont venus à Rome, mais les statues de bronze et de marbre n'ont pas toutes péri, tandis qu'il n'est rien ou presque rien resté de ce qui a été enfoui dans les villas.

Dans une circonstance plus solennelle encore, Agrippa prit la parole. Il a déjà été question, à propos d'Auguste, de la résolution qu'il forma un jour, environ l'an 28 avant Jésus-Christ, d'abdiquer l'empire. Il consulta sur son projet Agrippa et Mécène. L'historien Dion Cassius rapporte les discours que les deux confidents prononcèrent en cette circonstance. Mais ils sont de lui seul et ne peuvent leur être attribués. Pendant que Mécène soutenait qu'Auguste devait conserver l'empire pour le bien du monde entier, Agrippa proposait de rétablir le gouvernement républicain. Quelles raisons put-il donner? De quels arguments se servit-il? Son discours serait curieux à connaître. Il n'en est resté que le souvenir, et que la harangue enflammée de Maxime, dans la tragédie de Corneille, où le grand poète a dû, plus souvent que le froid Dion Cassius, reproduire les raisonnements opposés par Agrippa à Mécène.

Quant au caractère de l'éloquence d'Agrippa, nous l'avons déjà indiqué. Il était, avec Tibère, de l'école archaïque; il aimait les mots surannés et tombés en dé-

suétude : « Son style, selon Pline, était plus voisin de la rusticité que de la délicatesse. » Mais, à tout prendre, le mal n'était pas grand. Ce ne sont jamais les *antiquaires* qui ont compromis l'intégrité d'une langue. La rudesse d'un esprit peu cultivé, comme Agrippa, sera toujours préférable à l'afféterie d'un Mécène.

C. Cilnius Maecenas ou Mécène est plus connu également comme protecteur d'Horace et ami d'Auguste, que comme orateur et écrivain. Né l'an 68 avant Jésus-Christ, d'une famille qui appartenait à l'ordre équestre, il ne porta jamais d'autre titre que celui de chevalier. Il prétendait descendre, cependant, des anciens rois étrusques, ou plutôt d'un des chefs qui étaient à la tête des lucumonies étrusques, un certain Cilnius qui avait régné à Arretium, et il ne se fâchait point lorsque Horace lui parlait dans ses vers de son origine *royale*. On suppose qu'il partageait les études du jeune Octave, à Apollonie, lorsque celui-ci reçut la nouvelle de la mort du dictateur, son oncle. Quoi qu'il en soit, il resta obscur jusqu'au moment où il parut au premier rang. Il rendit à Octave les plus utiles services sur tous les champs de bataille, à Modène, à Philippes, pendant la guerre de Pérouse, à la victoire navale de Nauloque, et enfin à Actium où il commandait les galères liburnes. Pendant qu'Agrippa accompagnait Octave en Égypte, et soumettait les peuples et les pays ennemis, Mécène revenait à Rome, chargé d'une mission plus difficile, celle d'administrer et de pacifier Rome et l'Italie[1]. Par un heureux mélange de fermeté et de modération, il réussit à

1. *Annales*, VI, 11.

calmer les haines et à étouffer les ressentiments: « C'était un homme, dit Velleius Paterculus[1], qui, dès que les affaires l'exigeaient, ne dormait plus, d'une prévoyance et d'une habileté consommées, mais qui, le moment des occupations passé, s'abandonnait comme une femme à l'inaction et à la mollesse. Aussi cher à César que l'était Agrippa, il en reçut moins d'honneurs, car il se contenta, toute sa vie, de l'augusticlave, non qu'il ne pût, mais il ne voulut pas aspirer plus haut. Du sein de son repos, sans rien laisser voir, il assista aux projets d'un jeune téméraire, le jeune Lépide fils du triumvir, qui avait formé le complot d'assassiner Octave à son retour d'Alexandrie, et merveilleusement prompt, sans bruit aucun, sans troubler personne, il enleva Lépide, étouffant ainsi dans son germe la nouvelle guerre civile qui allait éclater. Lépide reçut le juste prix de son forfait. »

Tous les écrivains anciens ont remarqué ce mélange d'activité et de mollesse dans la conduite de Mécène. Les exemples ne sont pas rares de ces natures faciles qui savent unir les contrastes, et passent avec tant d'aisance du repos à l'action et de l'action au repos, que, chaque fois, l'état où elles se trouvent, semble être celui qui leur convient le mieux. Cependant, ce qui caractérise Mécène, c'est qu'il paraît avoir fait deux parts de sa vie. La première fut tout active, tandis que dans la seconde il se livra tout entier à la mollesse et ne voulut plus y renoncer. Le soldat intrépide, le diplomate ingénieux, l'administrateur habile firent place, pour toujours, au voluptueux qui ne chercha plus à attirer l'attention des

1. Velleius Paterculus, II, 88.

Romains que par sa toilette efféminée, son goût pour la parure et les aliments singuliers. Était-ce chez lui un penchant véritable? Était-ce un calcul afin de ne pas déplaire à Auguste en apportant dans les affaires la même sorte de talent que lui? On ne sait. Les deux suppositions peuvent être vraies, car Mécène remplit trop bien son rôle de voluptueux et d'épicurien amolli, pour ne l'avoir pas joué au *naturel*.

Il existe un petit poème assez curieux, attribué faussement au poète Pedo Albinovanus, et qui roule tout entier « sur la mort de Mécène ». L'auteur inconnu n'a pas eu l'honneur, comme il le reconnaît lui-même, d'être admis dans l'intimité de Mécène. Il a seulement été invité par les amis de l'illustre chevalier à déplorer sa perte. Il écrit donc un panégyrique de Mécène; il exalte ses vertus privées, mais il oublie qu'en disculpant ses mœurs, il nous les fait connaître. En vain, il justifie le goût de Mécène pour la paresse, sa démarche efféminée, ses deux tuniques superposées, sa ceinture lâche et dénouée; en vain, il le compare à Bacchus et à Hercule qui, après leurs travaux, s'abandonnèrent au plaisir; il confirme, sans le vouloir, les accusations portées contre Mécène par les écrivains de l'époque d'Auguste et de l'âge suivant. « Envieux, s'écrie-t-il dans son zèle, quel mal t'ont fait ces tuniques flottantes, ces plis de la toge dont se jouaient les vents? En était-il moins bon gardien de la ville, ami non moins fidèle de César? N'en a-t-il pas moins rendu la sécurité aux rues de Rome? Pendant qu'à la faveur de la nuit obscure, tu courais à tes amours, un larron a-t-il ravi ton manteau? un fer assassin a-t-il percé ta poitrine? » Malgré les apostrophes du panégyriste, la mollesse de Mécène

passa bientôt en proverbe. Les « délicats Mécènes » signifient, pour Juvénal[1], les efféminés et les débauchés. C'est toujours le nom de Mécène qu'on voit revenir chez Sénèque dans des phrases de ce genre : « Certains hommes jouent tour à tour les Vatinius et les Caton. Naguère, pour eux, Curius n'était pas assez austère, Fabricius assez pauvre, Tubéron assez frugal; maintenant ils luttent de prodigalité avec Crassus, de gourmandise avec Apicius, de mollesse avec Mécène[2]. »

En revanche, Mécène avait les qualités de ses vices Il était bon et humain. Jamais il n'usa de sa puissance et de son crédit pour nuire à personne. Ce n'est encore qu'un mérite négatif. Il fit plus. Pendant les proscriptions, voyant Octave assis sur son tribunal prononcer des sentences de mort, et multiplier, impassible, le nombre des victimes, il ne put maîtriser son indignation, et, pour arrêter Octave, s'écria, dit-on, avec colère : « Mais lève-toi donc, bourreau ! » L'anecdote est peut-être controuvée; en tout cas, c'est un honneur pour Mécène qu'on lui ait attribué ce cri éloquent. En outre, Mécène fut modeste : il sut borner son ambition, et, comme le dit son panégyriste, « il se montra au-dessus des hommes en les dédaignant ». Mais sa gloire principale, son plus grand mérite est d'avoir eu des amis, Virgile, Horace, Varius, Properce, Domitius Marsus, rival de Catulle, Plotius et Tucca, qui furent chargés par Auguste de reviser l'*Énéide.* Ce que les deux premiers surtout lui doivent, ce qu'il leur doit à son tour, est trop connu pour qu'on y insiste ici. Les écrits d'Horace sont

1. Juvénal, XII, 39.
2. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, CXX, 20.

un hymne perpétuel à la louange de Mécène. Ils supposent entre ces deux hommes des relations répétées d'amitié sincère, pleines d'abandon, aussi honorables pour le poète que pour l'homme d'État. La meilleure apologie de Mécène, aux yeux de la postérité, est d'avoir aimé Horace et d'en avoir été aimé.

Mécène ne se bornait pas à protéger les hommes de lettres, il était auteur lui-même, à ses jours et à ses heures. L'écrivain sera-t-il, chez lui, différent de l'homme que font connaître ces quelques détails biographiques? Si l'on a jamais pu dire de quelqu'un : tel homme, tel style, c'est de Mécène. Les anciens avaient déjà fait cette remarque; et c'est à leurs critiques, rapprochées de la vie efféminée de Mécène, que nous devons les rares fragments de son style qui ont été conservés. « On connaît trop, dit Sénèque[1], pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ici, la vie de Mécène, et son allure en marchant, et sa molle délicatesse, et son excessive manie d'être vu, et sa crainte non moindre que ses vices restassent cachés. Eh bien, son style n'est-il pas aussi mou que sa personne, son expression aussi prétentieuse que sa parure, que son cortège, que sa maison, que son épouse? C'est un homme d'un beau génie, s'il l'eût mieux dirigé, s'il n'avait pas eu peur de se faire comprendre, s'il n'avait pas porté jusque dans son style la licence de ses mœurs. Voyez son éloquence; c'est celle d'un homme ivre : elle est obscure, décousue, pleine de licences. Dans son *Livre sur sa toilette*, quoi de plus pitoyable que lorsqu'il dit : « *Sur ce fleuve*, *entre des rives coiffées de leurs forêts*, *ils sillonnent son lit de leurs barques*, *et*, *bouleversant les eaux*,

1. *Lettres à Lucilius*, CXIV.

font fuir derrière eux les jardins »? Et quel autre que lui a pu dire : « *Les lèvres en bec de pigeon, il embrasse la femme aux cheveux crépus, puis il débute par un soupir : tels se plaignent, quand leur tête est fatiguée de la lutte, les rois de la forêt.* » — « *Irrémédiable faction, ils s'insinuent par les festins, tentent les maisons par la bouteille et poussent à la mort par l'espérance.* » — « *Un génie à peine témoin de sa propre fête, les fils d'une cire amincie, un gâteau de sel pétillant.* » — « *Un foyer autour duquel la mère ou l'épouse fait ceinture.* »?

« Quand on lit de telles choses, continue le philosophe, ne vient-il pas soudain à la pensée que c'est bien là l'homme qui allait toujours par la ville, la robe traînante, qui, même alors qu'il suppléait Auguste absent, donnait dans ce lâche accoutrement le mot d'ordre? Voilà, se dit-on, l'homme qui, du haut du tribunal et des rostres, au milieu de toute assemblée publique, ne paraissait jamais que la tête couverte d'un manteau d'où ressortaient ses oreilles, comme on représente les esclaves fugitifs dans le mime intitulé *les Riches*. Voilà celui qui, au fort des guerres civiles, quand Rome entière était en armes et sur le qui-vive, se faisait publiquement escorter de deux eunuques, plus hommes toutefois que lui. Voilà celui qui s'est marié mille fois, quoiqu'il n'ait jamais eu qu'une seule femme[1]. Ces locutions si mal construites, si négligemment jetées, placées d'une manière si contraire à l'usage, prouvent que ses mœurs ne furent pas moins étranges, moins dépravées, moins singulières que son style. On lui accorde un grand mérite de mansuétude : il s'abstint du glaive, il épargna le sang, et ne montra

1. Allusion aux séparations et aux réconciliations nombreuses de Mécène et de sa femme Terentia.

son pouvoir que par sa licence. Mais lui-même a démenti ces éloges par la monstrueuse mignardise de ses écrits qui trahit un caractère mou plutôt qu'indulgent. C'est ce que prouvent manifestement et cette élocution tout entortillée, et ces expressions contournées, et ces idées souvent grandes, il est vrai, mais énervées par la manière dont elles sont rendues. La tête était troublée par l'excès du bien-être, défaut qui tantôt est de l'homme, tantôt du siècle. »

Nous avons reproduit ce passage parce qu'il fait connaître à la fois dans Mécène l'homme et l'écrivain. Les citations de Sénèque nous expliquent le mot de *tresses parfumées*, μυροβρεχεῖς, qu'Auguste appliquait si spirituellement au style de son favori. On y voit la recherche affectée de l'expression, le désir prémédité d'attirer l'attention par la bizarrerie et l'extraordinaire. « De tels hommes, ajoute Sénèque, veulent bien qu'on les blâme, pourvu qu'on les regarde. Ainsi faisaient, en écrivant, Mécène et tous ceux qui donnent dans le faux, non par erreur, mais sciemment, et de propos délibéré[1]. » Une de ces citations est empruntée au poème de Mécène *Sur sa toilette*. Les autres peuvent appartenir au même ouvrage ; mais que ces passages en fassent ou non partie, ils ne fournissent aucune indication sur les matières que contenait un pareil livre. On ne peut pas même deviner quels développements l'auteur lui avait donnés. S'il s'agissait réellement de la toilette de Mécène, quel devait être l'intérêt d'un tel sujet ? Le titre et la matière sont aussi bizarres que le style.

Comme tous les Romains de distinction, Mécène avait

1. *Lettres à Lucilius*, CXIV.

plaidé dans sa jeunesse. C'était pour un jeune homme la conclusion obligée de son éducation oratoire. Devenu homme politique, il s'abstint de paraître au barreau, soit comme accusateur, soit comme défenseur. Un tel travail aurait trop coûté à sa mollesse. Auguste se présentait quelquefois devant les tribunaux pour y intercéder en faveur de ses amis. Mécène l'y accompagna souvent, mais en amateur et en curieux. Il est douteux qu'il ait pris la parole dans ces occasions, où les *advocati* adressaient quelques mots aux juges pour leur recommander les accusés. Il suivait aussi Auguste lorsque celui-ci se rendait dans les écoles de rhéteurs, pour y assister aux déclamations qui avaient le plus de succès. Mécène aimait alors à y prendre la parole, plutôt pour embarrasser le maître, pour le déconcerter par des saillies, que dans le but d'y perfectionner son éloquence. C'est à ces déclamations, probablement, et non à des causes plaidées par Mécène qu'appartiennent plusieurs expressions où Quintilien voit des exemples d'*hyperbates* excessives trahissant la recherche et l'afféterie : « *Objets rougis du soleil et d'une aurore abondante. — Au milieu des objets sacrés, l'eau met en mouvement les frênes. — Assez malheureux pour ne pas voir même ces funérailles qui seront les miennes.* » « Cette dernière phrase, ajoute Quintilien, est d'autant plus mauvaise que Mécène joue et plaisante sur un sujet déjà triste par lui-même [1]. »

Mécène avait, sinon composé, au moins commencé une *Histoire des guerres civiles*, où il racontait les luttes d'Octave. « C'est à toi, lui dit Horace, de raconter d'une manière plus éloquente, dans une histoire écrite en

1. Quintilien, IX, 4, 28.

prose, les combats de César, et les rois jadis menaçants, traînés en triomphe à travers les rues de Rome[1]. » Un bref passage de Pline le Naturaliste fait allusion à cette œuvre, qui se rapprochait sans doute plus des *Mémoires* que de l'histoire proprement dite[2]. Mais les écrits en prose sont de longue haleine. Le délicat Mécène préférait la poésie. S'il écrivait mal à dessein, il ne manquait pas de goût, témoin un passage de Sénèque le Père. Celui-ci, dans son livre des *Suasoriae*, critique une expression de Dorion, traducteur de l'*Odyssée*. « Dorion met : « Le cyclope aveuglé lança un *rocher* dans la mer » là où Homère avait dit : « la crête d'une grande montagne ». Eh bien, ajoute Sénèque, telle pensée, insupportable dans telle forme, peut rester grande et devenir sensée ; et c'est un art, disait Mécène, qu'on peut apprendre dans Virgile. » Le rhéteur cite alors le passage suivant de Virgile : « Il saisit un rocher, débris énorme de la montagne » ; l'image, dit-il, reste grande et n'est pas invraisemblable. » Les autres exemples de Virgile, sur lesquels s'appuie Sénèque, n'avaient peut-être pas été rappelés par Mécène, mais l'idée première est de lui, et c'est le jugement d'un homme de goût.

Mécène ne paraît pas, malheureusement, avoir apporté dans ses poésies le même discernement. Il en avait composé dix livres. Plusieurs de ces pièces de vers roulaient sur son amour pour Terentia, femme d'une grande beauté, mais d'un caractère difficile, « avec laquelle et sans laquelle il ne lui fut jamais possible de vivre ». Les vers relatifs à cette union malheureuse étaient des élégies à

1. Horace, livre II, ode XII, 9.
2. Pline, *Hist. nat.*, VII, 46 ; passage cité dans la *Vie d'Auguste*, chap. III.

la façon de Tibulle et de Properce. Il y dépeignait tour à tour ses misères lorsqu'il s'était séparé d'elle, ou les transports de sa passion lorsque, à force de prières, il avait fléchi son orgueil et obtenu une réconciliation. Il n'en est rien resté : la perte n'en est pas probablement bien regrettable. En revanche, on trouve dans l'*Anthologie* quelques vers qui ne manquent ni de verve ni de mouvement : « Viens à nous, s'écrie-t-il, viens, Cybèle, ô déesse, déesse des montagnes! Allons, que le tambour résonne, que ta tête se meuve avec agilité! Que tes flancs retentissent sous le fouet, que le chœur t'accompagne de ses hurlements[1]! » Ces vers rappellent, non sans mérite, ceux où Catulle prie Cybèle de lui épargner les maux dont elle a frappé le jeune Atys.

On attribue à Mécène deux tragédies, une *Octavie*, sur laquelle on n'a aucun détail, et un *Prométhée*. Sénèque cite de cette dernière pièce une expressiou qu'arracha, selon lui, à Mécène la torture des grandeurs : « *La hauteur même nous foudroie!* » Cette expression, ajoute Sénèque, est *une ivresse de langage*, elle veut dire : « nous expose à la foudre ». « Mécène avait du génie, continue-t-il, il était fait pour donner des chefs-d'œuvre à l'éloquence romaine, si la prospérité ne lui eût ôté sa force et jusqu'à sa virilité[2]. » La critique de Sénèque est fondée: l'expression de Mécène est prétentieuse, surtout en latin, mais l'idée est grande et juste. Quant à la tragédie elle-même, était-ce une traduction, une imitation d'Eschyle? nous l'ignorons. Le mot eût été bien placé dans la bouche de Prométhée, foudroyé par Jupiter pour être devenu le plus grand des hommes.

1. Horace, liv. I, Ép. 53 ; édition Burmann.
2. *Lettres à Lucilius*, XIX.

Ailleurs Sénèque cite avec éloge un vers hexamètre où Mécène disait : « Peu m'importe le tombeau, la nature ensevelit les corps abandonnés ! » « C'est là, dit Sénèque, le langage d'un homme fièrement retroussé. Mécène avait le génie élevé, viril, s'il n'avait eu le tort, dans la prospérité, de se mettre plus qu'à son aise[1] ». Il est à remarquer que les critiques de Sénèque sont toujours accompagnées d'un éloge pour le génie de Mécène, génie affirmé par lui, mais dont on ne trouve guère la trace dans ses citations. On ne sait à quelle œuvre appartient ce vers. Il est bien fait, et a été imité par Lucain, au livre VII : « La terre reprend tout ce qu'elle a mis au jour : qui n'a pas d'urne, est couvert par le ciel ». Mais ces deux pensées, dont l'une est juste, sinon bien écrite, et dont l'autre est à la fois bien pensée et bien rendue, sont rares chez Mécène. Il chante plutôt les plaisirs, la vie elle-même, malgré ses infirmités : « Qu'on me rende manchot, s'écrie-t-il, ou impotent du pied, de la hanche, bossu, qu'on me brise les dents, pourvu qu'on me laisse la vie ! Même assis sur le pal, prolonge mes jours[2] ! » C'est un souhait que La Fontaine a imité dans ces vers si connus :

Mécène fut un galant homme.
Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.

Sénèque, naturellement, ne laisse pas échapper cette occasion de reprocher à Mécène ce souhait vulgaire. Il élève et grossit la voix pour lui faire un crime de ce

1. *Lettres à Lucilius*, XCII.
2. *Ibidem*, CI.

honteux amour de la vie, sans se demander si la boutade de Mécène méritait tant d'éloquence hors de propos. Il a tort, les épicuriens aimaient la vie, mais ils la voulaient douce, agréable; sinon ils préféraient la mort. La facilité, l'aisance, on pourrait presque dire la coquetterie avec laquelle tant d'eux surent mourir, sous les empereurs, en sont la preuve. Pourquoi Mécène, cet autre *arbitre de l'élégance*, se serait-il ouvert les veines avec moins de grâce que Pétrone?

Il ne faut pas non plus prendre trop à la lettre les vœux que les poètes expriment dans leurs vers. On connaît l'ode admirable qu'Horace adressa à Mécène lors d'une grave maladie que fit celui-ci, l'an 25 ou 20 avant notre ère. Dans un beau mouvement de lyrisme, Horace lui disait que le jour de la mort de Mécène serait son dernier jour à lui-même et terminait par ces mots : « Je suis prêt, oui, je suis prêt, quand le moment sera venu, à partir avec toi pour le dernier voyage[1] ». Une coïncidence remarquable, à quinze ans de distance, réalisa le vœu du poète qui mourut vingt-sept jours après son bienfaiteur. Mais nul n'aurait reproché à Horace de n'avoir pas tenu cet engagement poétique, si le ciel avait prolongé ses jours de quelques années. L'expression et la tendresse du poète était si vive que Mécène en fut touché. A son tour, il témoigna en vers à son ami son affection pour lui. Mais que les vers du poète bel esprit et grand seigneur sont pâles auprès de ceux d'Horace! Qu'ils sont froids et lui font peu d'honneur, si on les rapproche de l'ode citée plus haut! « Si je ne t'aime plus que mes entrailles, ô Horace, puisses-tu me voir, moi, ton ami, *plus sec qu'un*

1. Horace, *Odes*, II, 17.

mulet (proverbe)[1] ». « Oui, dit-il ailleurs, quand tu brilles pour moi, ma chère âme, ni les émeraudes, ni les béryls, mon cher Flaccus, ni les anneaux brillants de perles fines, ni ceux qu'a polis l'adroit Bithynien, ni les jaspes taillés ne me sont plus d'aucun prix[2] ! » Quels vers médiocres ! Un proverbe banal, une comparaison avec des bijoux, voilà les idées qui viennent à Mécène lorsqu'il veut peindre sa tendresse pour Horace.

Mécène mourut l'an 7 avant notre ère le 1er novembre. Depuis trois ans déjà, sa santé était fort ébranlée. Il était tourmenté par la fièvre et il ne pouvait goûter le sommeil. Pline le Naturaliste dit même avec exagération que, dans les trois dernières années de sa vie, il n'eut pas une heure pleine de sommeil[3].

Il est à remarquer que Mécène et Agrippa, les plus constants et les plus chers amis d'Auguste, moururent a peu près dans la disgrâce de l'empereur. Mais les biographes donnent tort aux amis du prince. « Auguste, dit Suétone, eut à se plaindre de l'humeur violente d'Agrippa et de l'indiscrétion de Mécène. » Agrippa, soupçonnant une légère froideur dans Auguste, et se voyant préférer Marcellus comme futur héritier de l'empereur, s'était retiré à Mitylène, après avoir tout abandonné. Mécène, de son côté, avait averti sa femme Terentia que la conspiration ourdie par son frère Murena contre l'empereur (en 22 avant J.-C.) était découverte[4]. Déjà, selon Tacite, « il ne conservait plus que les apparences de la faveur[5] ». C'était donc à une demi-disgrâce

1. Suétone, *Vie d'Horace.*
2. *Anthologie*, II, épigr., 224.
3. Pline, *Hist. nat.*, VII, 52.
4. Suétone, *Auguste*, 66.
5. *Annales*, III, 30.

qu'avaient abouti pour Agrippa tant de services rendus, et pour Mécène, cette recherche de la vie heureuse, cette affectation à se faire oublier, à n'être plus qu'un homme de plaisir ! Le dernier mot du voluptueux fut, cependant, digne d'un homme de cœur : « Souviens-toi, dit-il à Auguste au moment de mourir, souviens-toi de moi et de mon cher Flaccus [1] ! »

Il fut enterré dans les superbes jardins qu'il avait élevés en transformant le quartier inhabité des Esquilies. Cette région, qui servait jusque-là de cimetière aux pauvres, et de théâtre nocturne aux opérations des sorcières, s'était métamorphosée grâce à ses soins. Au milieu de jardins habilement dessinés, il avait construit une élégante villa surmontée d'une tour connue sous le nom de Tour de Mécène. Là se trouvait aussi une salle de lecture somptueuse dont on a découvert les restes en 1874. Auguste et ses amis, Horace lui-même venaient lire leurs ouvrages dans cet hémicycle éclairé d'en haut par une lanterne qui laissait pénétrer le jour. Les architectes ont calculé que trois cent trente-quatre auditeurs pouvaient s'y tenir sur sept rangées de gradins, dont la plus basse était élevée de $1^{m},10$ au-dessus du sol. En face du public était la scène ou plutôt la tribune occupée par le lecteur. C'est sous les frais ombrages de ces jardins que Mécène fut inhumé, dans le tombeau qu'il s'était préparé. Fidèle à sa promesse, Horace mourait vingt-sept jours après (l'an 7 av. J.-C.) et y était enseveli à côté de son protecteur et de son ami. Si le poète dut beaucoup de son vivant à Mécène, en retour le grand seigneur lui doit plus encore depuis sa mort. C'est en effet au souvenir d'Ho-

1. Suétone, *Vie d'Horace*.

race que Mécène, personnage en somme peu estimable, est redevable de la sympathie dont la postérité entoure encore son nom. Sans le poète, l'homme d'État, le fin politique, l'épicurien indolent serait mort tout entier.

Si les orateurs officiels, tels qu'Agrippa et Mécène, n'ont pu, malgré les grands emplois dont ils étaient revêtus, apporter à la tribune ou dans leurs ouvrages l'élévation des pensées et l'éclat du style, il en sera de même, à plus forte raison, de ceux qui, élevés sous l'ancien état de choses, sont amenés à comparer sans cesse à la libre carrière qui leur était ouverte autrefois, l'espace restreint et borné qui leur est accordé désormais, et qui se voient réduits à ne traiter que des sujets peu importants. Quelques-uns, de dégoût, se condamnent d'eux-mêmes au silence, et par prudence renoncent complètement à l'art oratoire. Ainsi fit l'orateur QUINTUS AELIUS TUBERO. Ce personnage était le fils de Lucius Aelius Tubero, qui avait servi de lieutenant à Q. Cicéron dans la province d'Asie. Lucius avait été élevé avec Cicéron, à ce que rapporte l'auteur du *Brutus*. Il avait porté les armes en même temps que lui, partagé sa tente, ses études, et était resté son ami[1]. Le jeune Quintus Tubero eut les goûts littéraires de son père. Il grandit sous les yeux de Cicéron qui s'intéressait à ses travaux et à ses succès. Il devint même son allié en épousant une femme de la famille Tullia, quelques-uns même disent la propre sœur de Cicéron, ce que la différence des âges rend peu vraisemblable[2].

Lorsque éclata la guerre entre César et Pompée,

1. Cicéron, *Pro Ligario*, VII.
2. Scoliaste sur le *Pro Ligario*, p. 415, 417.

Quintus Tubero se trouvait en Afrique avec son père qui commandait la province ; il se déclara pour Pompée et se rendit aussitôt en Macédoine auprès de lui. A Pharsale, il combattit avec acharnement pour la cause de la liberté. Vaincu, il fit sa soumission à César, et s'attacha désormais à son parti. La conduite politique qu'il avait tenue jusque-là l'honorait : elle devait au moins lui interdire de se tourner contre ses anciens compagnons d'armes. Il n'en fut rien. Lorsque l'heureux succès du discours de Cicéron pour Marcellus eut démontré au grand orateur que César pouvait pardonner à ses ennemis déclarés, et lui eut inspiré l'idée de l'implorer pour Q. Ligarius, Tubero intervint et soutint le débat contre son maître et son ami. Le jurisconsulte Pomponius attribue à une circonstance particulière la haine de Tubero contre Ligarius. Malade, et manquant d'eau potable, il s'était vu refuser la permission de descendre à terre et de renouveler sa provision d'eau par Ligarius qui occupait la côte d'Afrique [1]. Cette cause ou ce prétexte avait suffi à exciter un ressentiment implacable chez Tubero, dont l'humeur était violente et irascible, si l'on s'en rapporte à une lettre de Cicéron à Atticus où il le qualifie d'*esprit querelleur*, φιλαίτιος [2]. Le discours de Tubero existait encore au temps de Quintilien, qui engage ses disciples à le lire avec celui de Cicéron, malgré la disproportion de leur mérite, pour bien connaître les détails de la cause [3]. Tubero, en effet, s'appuyait sur les termes de la loi édictée par César, sur les faits matériels, puisque Ligarius avait refusé de se soumettre après Phar-

1. Pomponius, *Origines du Droit*, dig. I, 2, 46.
2. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 20.
3. Quintilien, X, 1, 23.

sale et avait soutenu la lutte jusqu'au bout, sur mer et en Afrique. Cicéron au contraire avait laissé de côté la question juridique et n'avait cherché qu'à émouvoir le cœur de César. L'échec de Tubero n'avait donc rien d'humiliant pour sa vanité.

Cependant, d'après Pomponius, cet insuccès le dégoûta de l'art oratoire, et le décida à s'occuper exclusivement du droit. Il est plus probable qu'après la mort de César il craignit les ressentiments de ses adversaires politiques, et prit par prudence une résolution que lui conseillait déjà son inclination naturelle. Les études nettes et précises convenaient mieux à ses qualités d'esprit judicieuses et méthodiques. Des nombreux ouvrages composés par lui, il ne subsiste qu'un témoignage qui ne manque pas d'importance pour l'histoire. César, d'après Tubero, n'avait pas cessé d'inscrire Cn. Pompée comme son héritier dans ses divers testaments, depuis son premier consulat jusqu'au début de la guerre civile. Lorsque la lutte s'engagea entre eux, il lut publiquement ces clauses à ses soldats pour les exciter contre son adversaire[1]. Les œuvres juridiques de Tubero, écrites avec une affectation de style archaïque qui en rendait la lecture difficile, tombèrent bientôt dans l'oubli. Une citation de Charisius renvoie au quatrième livre des *Histoires* de Tubero et tendrait à faire de celui-ci un historien[2]. Mais il s'agit probablement de son père Lucius Tubero qui, pendant qu'il était en Asie lieutenant de Quintus Cicéron, composait des *Annales* pour occuper ses loisirs[3].

1. Suétone, *César*, 83.
2. Charisius, II, p. 181, au mot *inimiciter*.
3. Cicéron, *Lettres à Quintus*, I, 1.

Pendant que Tubero d'orateur devenait jurisconsulte, Cornelius Gallus, le protecteur dévoué de Virgile, renonçait au barreau et se livrait à la poésie. C'est comme poète que Cornelius Gallus est connu dans l'histoire littéraire, c'est comme poète d'un mérite supérieur que ses contemporains font son éloge et vantent son talent, mais aucun de ses vers ne nous est parvenu. Toutes les pièces placées sous son nom sont considérées comme apocryphes. En revanche, le seul fragment authentique de lui, qui nous ait été conservé, appartient à une de ses œuvres oratoires. Il se compose de deux lignes, courtes mais intéressantes; elles déterminent les limites du petit bien que Virgile possédait près de Mantoue, et qu'il lui fallut disputer aux vétérans d'Octave. Elles prouvent en outre que Gallus ne se borna pas à recommander Virgile à Octave, mais qu'il surveilla l'exécution de la promesse faite par le triumvir. Gallus soutint la cause de Virgile devant les tribunaux; il cita à comparaître en justice le proconsul de la Transpadane, Alfenus Varus, et l'obligea à respecter les limites de la région qu'Octave avait exemptée du partage aux vétérans, et où se trouvait la campagne de Virgile[1]. Celui-ci témoigna sa reconnaissance à son avocat par la neuvième et surtout par la dixième Églogue.

Ce n'est pas dans la science du jurisconsulte, comme Tubero, ni dans la poésie, comme Cornelius Gallus, c'est dans la satisfaction des sens et dans les plaisirs de la table, que Lucius Munatius Plancus chercha l'oubli des agitations politiques et des luttes oratoires. Le

1. Servius, IX[e] *églogue*.

père de Plancus était lié avec Cicéron, même avant la naissance de son fils. Celui-ci, dès ses plus jeunes années, s'attacha au grand orateur, auquel « il ne cessa de prodiguer des marques particulières de déférence, de tendresse et d'attachement[1] ». Il s'occupait, à son exemple et d'après ses leçons, « de ces études et de ces arts qui font naître de la familiarité entre ceux qui les cultivent avec le même goût[2] ». Plancus se fit remarquer bientôt par son éloquence, et conquit un des premiers rangs au barreau. Asconius Pedanius l'appelle même *Plancus l'Orateur* pour le distinguer de ses frères. Il quitta cependant le forum pour suivre César en Gaule, comme un de ses lieutenants[3]. Il l'accompagna ensuite en Espagne, où il lutta contre les lieutenants de Pompée, Afranius et Petreius, puis en Afrique, où il combattit Scipion et Juba. De retour à Rome, il jouit d'un grand crédit auprès du dictateur. Dans une lettre, Cicéron s'adresse à lui afin d'obtenir par son intermédiaire, de César, pour un de ses amis, une grâce importante. A la mort du dictateur, il était gouverneur de la Gaule Transalpine, où il fonda Lyon. Deux ans plus tard, il commandait la même province ; mais il avait les titres de consul désigné et d'Imperator ; il était à la tête d'une armée et pouvait jouer un rôle décisif dans les guerres civiles. « Te voilà, lui écrit Cicéron, consul à la fleur de l'âge, avec une grande éloquence, et dans un temps où la République a bien peu de citoyens tels que toi. » Aussi l'illustre vieillard l'engage-t-il à se dévouer à la bonne

1. Cicéron, *Lettres familières*, IX, 29.
2. *Ibidem*.
3. César, *Guerre des Gaules*, V, 34.

cause : « Il n'y a, dit-il, qu'une seule route qui mène à la vraie gloire, c'est de bien servir sa patrie[1] ». Plancus devait tromper ses espérances.

La plus grande partie du livre X des *Lettres familières* est consacrée à la correspondance échangée entre lui et Plancus à l'époque douloureuse qui précède la conclusion du triumvirat. Cicéron ne cesse de l'exciter à se joindre à son collègue Decimus Brutus et à Octave contre Antoine. Prières, flatteries, exhortations, il ne néglige rien pour le rallier au parti de la liberté. Il crut un instant y avoir réussi. L'ambitieux Plancus répondit d'abord par des promesses et des protestations chaleureuses de ses bonnes intentions. En ce moment, il est vrai, Antoine venait d'éprouver un revers ; aussi un des lieutenants de Plancus était-il sans cesse occupé à aller de la Gaule Transalpine à Rome et de Rome à la Transalpine, pour porter les lettres et les déclarations magnifiques de son général, adressées tantôt à Cicéron, tantôt au sénat, pour implorer de celui-ci des gratifications pour l'armée, des titres et des dignités pour lui-même et ses officiers. Les lettres de Plancus ne traitent alors Antoine que de brigand abject et perdu[2].

Mais bientôt l'échec d'Antoine est réparé ; à la place de Decimus Brutus qui a péri dans son triomphe, Lépide est nommé consul désigné et se rapproche d'Antoine. Aussitôt le ton de Plancus change ; le style de ses lettres se modifie ; il amuse encore Cicéron de belles promesses, mais il accumule excuses sur excuses. L'armée, tout à l'heure si fidèle et si dévouée, est prête à se

1. Cicéron, *Lettres familières*, X, 3.
2. *Ibidem*, 15.

révolter. Il attend, il espère, il ne veut plus avancer qu'à coup sûr. En réalité, il a obtenu du sénat tout ce qu'il pouvait lui arracher, et il négocie avec Octave et Lépide qui, quelques jours après, concluent eux-mêmes avec Antoine leur triumvirat. Fut-il trompé par Lépide, fut-il abandonné par ses soldats, comme J.-V. Le Clerc semble le croire, ou ne fit-il qu'obéir à son ambition peu scrupuleuse? La dernière de ces suppositions est la plus conforme au caractère de Plancus. Consul désigné, il voulait obtenir le triomphe et le titre de consul. Il lui fallut acheter l'un et l'autre, comme Lépide, en sacrifiant, ainsi que lui, un de ses frères aux ressentiments des triumvirs. Ils triomphèrent tous deux, au moment même où Rome était inondée du sang des plus nobles victimes. Mais la conscience publique protesta contre ce honteux marché par la bouche des soldats eux-mêmes. Lépide et Plancus les entendirent, usant de leur antique privilège d'outrager les triomphateurs, jouer sur le double sens du mot *Germanus* en latin, et chanter derrière leur char : « Ce n'est pas des Gaulois, mais de leurs *frères* (ou des Germains) que nos consuls triomphent ! »

Plancus inaugurait ainsi cette série de trahisons qu'il devait continuer pendant tout le temps des guerres civiles. Il avait abandonné le sénat pour Octave, bientôt il abandonna celui-ci, et s'attacha à Antoine qui lui paraissait avoir plus de chances de succès. Il le suivit en Égypte. « Il se fit son sécrétaire, son courtisan, son flatteur. Grand adulateur de Cléopâtre, il devint le conseiller et le ministre d'Antoine dans ses plus infâmes débauches. Vénal en tout et pour tout, il poussa le déshonneur jusqu'à danser la *Glaucus* dans un festin, le corps nu et bariolé de bleu et de vert, *caeruleatus*, la

tête ceinte de roseaux, traînant une queue et appuyé sur ses genoux[1]. » Ces bassesses avaient pour but d'obtenir d'Antoine qu'il fermât les yeux sur ses rapines. Mais il poussa si loin ses exactions qu'Antoine ne put lui dissimuler son mécontentement. Plancus résolut alors de passer de nouveau dans le camp d'Octave. Il négocia sa trahison et se la fit payer. Il vendit à Octave les secrets d'Antoine, et, arrivé à Rome, lui révéla que le testament de son ancien protecteur était déposé entre les mains des Vestales. Octave l'enleva, l'ouvrit, et en fit lire au sénat les passages les plus importants. Antoine, dans son fol amour pour Cléopâtre, y choquait tous les préjugés des Romains. Il reconnaissait Césarion comme fils légitime de César; il donnait à Cléopâtre presque tous les pays dont il était maître, et demandait à être enseveli dans le même tombeau que la reine d'Égypte. La lecture de ce testament causa un scandale immense. Elle détacha d'Antoine ses derniers partisans, tous ceux au moins qui blâmaient ses folies, mais ne pouvaient se décider à se rallier à son adversaire. Elle contribua au succès de la bataille d'Actium. Pendant ce temps, Plancus, avec le zèle d'un nouveau converti, ne cessait de prononcer au sénat des discours contre Antoine, où il lui reprochait, plein d'indignation, les crimes et les attentats dont il avait pris sa part. Il s'attira ainsi, de la part d'un ancien préteur, Coponius, homme respectable, cette parole spirituelle et mordante : « En vérité, Antoine a commis bien des mauvaises actions la veille du jour où tu l'as abandonné[2] ! »

1. Velleius Paterculus, II, 83.
2. *Idem*, *ibidem*.

Plancus vivait à une époque tristement féconde en lâchetés et en trahisons. Mais sa conduite si odieuse choquait même les plus endurcis à ce honteux spectacle. Elle lui valut la terrible expression que Velleius Paterculus, si favorable cependant au parti impérial, lui applique en disant qu' « il était tourmenté par *la maladie de la trahison* », *morbo proditor.* Le succès définitif d'Octave empêcha seul Plancus de changer encore de parti. Au sénat il se fit remarquer par son adulation vis-à-vis du vainqueur, et son habileté à deviner ce qui pouvait lui plaire. C'est ainsi que, le 17 janvier de l'an 27, il proposa de décerner à Octave le nom d'*Auguste*, réservé jusque-là aux dieux immortels. Le sénat accueillit avec enthousiasme sa proposition, et le sénatus-consulte, rédigé suivant l'usage par l'auteur de la résolution, fut acclamé par la multitude réunie sur le forum. Octave accepta ce titre qu'il souhaitait. Changer de nom, c'était pour lui rompre définitivement avec la période des guerres civiles, et ouvrir une ère nouvelle.

A partir de ce moment l'histoire politique de Plancus est terminée. Il fut cependant censeur l'an 12. Était-ce en récompense du sénatus-consulte qu'Auguste lui accordait cette dignité, ou pour déshonorer à jamais une magistrature républicaine avant de l'attribuer définitivement aux seuls empereurs ? Il se livra ensuite au culte des arts et de la littérature. Il fréquenta les écoles des déclamateurs et surtout celle du rhéteur Porcius Latro, pour lequel il professait une grande admiration. Sénèque le Père le montre, dans l'école de Latro, tranchant une discussion sur la valeur de deux expressions, l'une grecque, l'autre latine, et rendant une sentence conforme

au bon goût[1]. Plancus, en effet, ne manquait pas de mérite. Il avait dû sa fortune aux circonstances politiques, exploitées habilement et sans pudeur. Mais c'était son talent, son éloquence appréciée et vantée par Cicéron qui l'avaient mis en lumière et appelé aux premières charges.

Il n'est rien resté des discours qu'il avait prononcés au barreau ou en présence du sénat, ni même de la harangue qui fit donner à Octave le nom d'Auguste. Nous avons une partie des lettres qu'il adressa à Cicéron et au sénat, l'année qui précéda le second triumvirat. Elles sont d'un style élégant et travaillé, mais elles manquent de naturel. On n'y sent pas l'abandon d'un cœur franc et ouvert, qui n'a point de réticences. Cependant elles sont assez habilement composées pour avoir trompé des critiques qui ont pris à la lettre les protestations de dévouement à la République que Plancus accumule. La vie de cet ambitieux, qui ne fut que trahisons, aurait dû les mettre en garde contre les maximes générales, les périphrases, les expressions vagues que Plancus entasse pour promettre beaucoup à Cicéron, sans prendre d'engagement définitif. Sous ce rapport, la lettre VIII adressée par *Lucius Munatius Plancus Imperator*, *consul désigné*, *au sénat*, *aux préteurs*, *aux tribuns et au peuple* est un modèle. Elle est merveilleusement écrite. Cicéron a pu y admirer combien son élève avait réussi à lui emprunter son style et jusqu'à ses tournures de phrases. Mais elle n'était pas de nature à compromettre Plancus vis-à-vis du vainqueur futur, quel qu'il fût, des guerres civiles. Il n'y est pas prononcé un seul nom propre.

1. Sénèque le Père, *Controverses*, I, 8, 15

Dégoûté des affaires, et peut-être mis à l'écart maintenant qu'il n'était plus utile, Plancus se ressouvint d'avoir partagé la *vie inimitable* d'Antoine et de Cléopâtre. Il se livra aux plaisirs de la bonne chère et s'entoura de gens de lettres. Ceux-ci n'étaient pas très scrupuleux. Ils assistèrent à ses fins dîners et vantèrent la cuisine délicate de leur amphitryon. Horace était du nombre, et il le paya en vers, comme ses autres protecteurs. Jusqu'où Plancus poussa-t-il l'intempérance, il est difficile de le déterminer. Mais il dut aller très loin, si l'on se rappelle la danse du *Glaucus*, exécutée jadis par lui devant Cléopâtre, et si l'on en rapproche certains vers de la VIe ode du livre Ier, qu'Horace adresse à Plancus : « Souviens-toi de même, ô Plancus, de terminer en sage ton chagrin et les épreuves de la vie, et cela en te livrant aux douceurs du vin, soit à la guerre, soit sous les frais ombrages de ta campagne de Tibur. » On ne sait à quelle date il convient de placer cette ode, ni de quel chagrin Horace veut le consoler par l'ivrognerie. En tout cas, cette fin est bien digne de l'homme qui s'était avili par tant de trahisons !

CHAPITRE V

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

II

C. Asinius Pollion. — Son rôle politique. — Rapports avec Virgile et Horace. — Son éloquence. — Œuvres historiques et poétiques. — Jugements sur divers écrivains. — La *patavinité* de Tite-Live. — Pollion et les écoles des rhéteurs.

Pendant que les orateurs que nous venons de passer en revue renonçaient à leur art pour embrasser soit la jurisprudence, soit la poésie, ou s'abandonnaient aux plaisirs d'une vie voluptueuse, d'autres, plus fermes dans leurs goûts, restaient fidèles à l'éloquence, et, après avoir été mêlés à la vie politique, revenaient aux études de leur jeunesse. Le plus illustre d'entre eux est C. Asinius Pollion.

Il était né, l'an 75 avant notre ère, d'une famille qui appartenait à l'ordre équestre, mais non à la noblesse, à ce que l'on peut conjecturer d'un passage de Velleius Paterculus [1]. Il avait annoncé de bonne heure du talent et d'heureuses dispositions. Comme tous les jeunes gens du dernier siècle de la République, il chercha à se faire connaître au barreau, en intentant, à son début, des

1. Valleius Paterculus, II. 128.

accusations contre des personnages considérables de l'État. C'était un usage que les plus grands orateurs avaient suivi. Cicéron ne l'avait pas pratiqué, peut-être par suite des circonstances politiques et des guerres civiles au milieu desquelles sa jeunesse s'était écoulée. Il ne l'aimait pas, mais il n'osait pas le proscrire, à cause des illustres exemples qui l'avaient consacré. Il permettait seulement d'y recourir une fois. Pollion entreprit, très jeune, beaucoup d'accusations difficiles, et traduisit en justice plusieurs grands citoyens[1]. Le plus célèbre est Caton d'Utique. Pollion avait alors vingt-deux ans, et s'était déjà attaché au parti de Jules César. C'était le moment où le futur dictateur, uni en apparence à Pompée, cherchait à miner son pouvoir, et faisait attaquer sous main ses principaux partisans. Pompée, du reste, usait de la même manœuvre, et opposait Milon à Clodius. Pollion accusa, l'an 53, C. Caton qui, tribun deux ans auparavant, avait favorisé l'élection de Pompée et de Crassus au consulat.

Pollion reprochait à Caton d'avoir violé deux lois. L'une, la loi *Junia Licinia*, défendait de faire passer aucune loi sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois nundines consécutives. L'autre, la loi *Fufia*, interdisait de soumettre aucune affaire au peuple en de certains jours où ces propositions étaient primitivement autorisées. Ces griefs étaient peu sérieux à une époque où les lois les plus révérées étaient si souvent violées. Caton fit cependant appel à l'éloquence de C. Licinius Calvus et de M. Severus. Il fut absous sur les deux chefs[2].

1. Quintilien, XII, 6, 1.

2. Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 15, 16; *Dialogue des orateurs*, 34.

Mais Pollion avait atteint son but : il s'était signalé par un talent précoce qui avait fait impression sur ses contemporains. Une épigramme de Catulle en est la preuve. Le poète reproche à Asinius Marrucinus de lui avoir dérobé une serviette dans un repas. Il oppose à ce mauvais plaisant la conduite de son frère Asinius Pollion, qu'il appelle « le père éloquent de la grâce et de la bonne plaisanterie[1] ». Le discours de Pollion contre Caton était encore lu avec admiration au temps de Tacite[2].

Pollion avait terminé par ce coup d'éclat son éducation du barreau. Il entra dès lors dans la vie active. Il partit pour la Gaule, où il servit sous les ordres de César, pendant les dernières années qui complétèrent la conquête de cette belliqueuse province. Il suivit ensuite son parti dans la guerre civile, et, grâce à son influence, il arriva au tribunat l'an 48. L'année suivante, il se trouvait en Espagne, occupé à combattre les lieutenants de Pompée. A ce moment, le bruit courut à Rome qu'en poursuivant la flotte pompéienne, il avait été assailli par une violente tempête; que son collègue Statius Marcus, lieutenant de César, avait péri dans le naufrage, et que lui-même avait été fait prisonnier par les soldats de Pompée et emmené à Utique[3]. Heureusement le bruit était faux pour tous les deux, et, l'année suivante, en 46, Pollion était promu à la préture. Une circonstance pénible pour Cicéron le mit, à cette époque, en rapport avec l'illustre orateur. Le propre neveu de Cicéron, le fils de son frère Quintus, jeune homme aux mauvais instincts

1. Catulle, *Épigramme* XII.
2. *Dialogue des orateurs*, 34.
3. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 2.

et au cœur dépravé, s'était déclaré à la fois contre son père et son oncle, et avait poussé l'infamie jusqu'à venir en Espagne demander au dictateur la mort de son oncle. Pollion écrivit à ce propos à Cicéron pour le prévenir de la lâche trahison de son neveu ; d'autres lettres adressées par des amis la lui avaient fait déjà vaguement connaître[1].

Pollion fut confirmé par César dans le commandement de l'Espagne Ultérieure, au moment où celui-ci se préparait à entreprendre sa grande expédition contre les Parthes[2]. Il y fut surpris, bientôt après, par la nouvelle de la mort du dictateur, et par le commencement de la guerre civile qui en fut la conséquence. Il se tint d'abord sur la réserve, s'appliquant à gouverner sa province, et à maintenir la discipline dans ses légions. Il ramassa des vivres et de l'argent, observant la neutralité et attendant la tournure que prendraient les événements. Il écrivit même à Cicéron trois lettres[3] où il protestait de son dévouement à la République, et se déclarait prêt à se tourner contre celui, quel qu'il fût, qui prétendrait s'emparer du pouvoir et aspirerait à la tyrannie. Il terminait la dernière par ces mots plus éloquents que sincères : « Je ne veux ni manquer à la République ni lui survivre ».

La seconde de ces lettres n'a pas seulement trait aux événements politiques, elle contient des détails curieux sur les abus de pouvoir auxquels s'était livré son questeur Balbus, avant de se sauver avec le fruit de ses rapines auprès de Bogude, roi de la Maurétanie Tingitane. C'était un questeur à la façon de Verrès. Comme celui-

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 35, 39 ; XIII, 9, 38.
2. Dion Cassius, XLV, 10.
3 Cicéron, *Lettres familières*, X, 31, 32, 33.

ci, Balbus avait pillé la province, retenu la solde des troupes, vendu les charges, et commis tous les excès. Ces exactions étaient habituelles aux questeurs, surtout à ces époques tourmentées. Mais Pollion cite, entre autres, deux faits qui rappellent dignement le triste héros du discours *Sur les supplices*. « Dans le combat des gladiateurs, dit-il, un certain Fadius, soldat pompéien, avait déjà combattu deux fois *gratis*. Il refusa de recommencer une troisième pour plaire au questeur, et se réfugia dans les rangs du peuple. Balbus lança, sur la foule qui lui avait jeté des pierres, ses cavaliers gaulois, arrêta le gladiateur, ordonna de l'enterrer à demi dans une fosse et le fit brûler vif. Quant à lui, sortant de table, il se promenait pieds nus, la robe traînante, les mains derrière le dos. Le malheureux répétant : « Je suis « né citoyen romain », il lui répondait : « Va donc, « implore à présent la protection du peuple! » Mais, continue Pollion, n'a-t-il pas déjà exposé aux bêtes plusieurs citoyens, entre autres un marchand forain très connu de la ville d'Hispalis, sous prétexte qu'il était laid? Voilà le monstre auquel j'avais affaire. Mais je vous en dirai plus à mon retour [1]. » C'est sans doute à cause du souvenir de Verrès et de Gavius que Pollion donne ces détails à Cicéron au milieu d'une lettre politique. Mais, sauf le mot *le monstre*, *portentum hujusce modi*, on ne voit pas qu'il soit très ému des actes odieux qu'il raconte.

Les protestations de dévouement à la République que Pollion adressait à Cicéron n'étaient pas bien sérieuses. Au fond il était resté césarien. Aussi il ne tarda pas a

1. Cicéron, *Lettres familières*, X, 32.

quitter son attitude de neutralité, et au mois de septembre 43 il remit son armée à Antoine. Il reçut de lui en récompense le gouvernement de la Gaule Cisalpine, où il eut l'occasion de lui rendre de grands services, grâce à son habileté militaire, grâce surtout à l'armée considérable qu'il commandait[1]. Pollion resta trois ans à la tête de cette province. C'est la plus belle partie de sa vie. Il protégea Virgile, encouragea ses premiers essais, l'engagea à composer ses *Bucoliques*, et enfin le présenta à Octave. Le poète lui témoigna sa reconnaissance par ces vers de l'*Églogue III* où il dit : « Pollion aime notre muse bien que rustique : Muses, faites paître une génisse pour celui qui vous lit; Pollion, lui aussi, fait des vers excellents : faites paître en son honneur un taureau qui déjà menace de la corne, et dont le pied fasse voler la poussière ».

Lorsque Pollion fut nommé consul l'an 40, Virgile composa en son honneur l'*Églogue IV*, où se trouve ce vers si célèbre : « Si nous chantons les forêts, que les forêts soient dignes d'un consul! ». « Sous ton consulat, dit-il encore, ô Pollion, naîtra cet enfant, ornement du siècle. De ton consulat dateront les années de gloire; devant toi s'effaceront, s'il en reste, les derniers vestiges de notre crime; et le monde secouera enfin son invincible terreur. » Quel est cet enfant dont la naissance, sous le consulat de Pollion, devait amener le retour de l'âge d'or? On sait les discussions sans nombre auxquelles ont donné lieu les vers mystérieux de Virgile. Dès le IVe siècle de l'ère chrétienne on y voyait l'annonce de la naissance du Christ. Selon Asconius Pedanius, Vir-

1. Velleius Paterculus, II, 41.

gile avait voulu désigner Asinius Gallus, fils de Pollion, qui naquit cette année même. L'explication n'est guère admissible : quelle que fût la reconnaissance de Virgile et la haute position de Pollion, la flatterie aurait dépassé toute mesure. Les anciens supposaient avec plus de vraisemblance qu'il était question soit du jeune Marcellus dont Octavie était alors enceinte, soit plutôt encore de l'enfant que Scribonia, femme d'Octave, portait dans son sein, et qui fut la fameuse Julie. Le poète avait été mauvais prophète.

L'année qui suivit son consulat, Pollion fut envoyé contre les Parthins, peuplade d'Illyrie. Il remporta sur eux de brillants succès, auxquels Virgile fait allusion dans la *VIIIe Églogue*. « Mais toi qui franchis en ce moment les sommets élevés du Timave, ou qui côtoies les rivages de la terre illyrienne, oh ! quand viendra ce jour où il me sera donné de chanter tes hauts faits ? Quand pourrai-je faire connaître de l'univers entier ces poèmes, qui seuls rappellent dignement le cothurne de Sophocle. Mes chants ont commencé, mes chants finiront par toi. Reçois les vers entrepris par tes ordres, et permets que le lierre du poète s'unisse sur ta tête au laurier du vainqueur ! » Virgile aurait pu ajouter : au laurier du triomphateur. En effet, Pollion, en récompense de ses exploits, obtint les honneurs du triomphe, aux calendes du mois de novembre 39[1]. Il fit un noble usage des dépouilles de l'ennemi. Il s'en servit pour créer la première bibliothèque publique que l'on ait vue à Rome, dix ans avant qu'Auguste fondât la bibliothèque d'Apollon Palatin[2].

1. Dion Cassius, XLVIII, 41.
2. Pline, *Hist. nat.*, VII, 3 ; XXXV, 2.

Il établit la sienne près de l'*Atrium de la Liberté*, sur le mont Aventin, et par cette libéralité, dit Pline, il fit du génie des écrivains une propriété publique. Il décora sa bibliothèque des bustes d'airain, d'argent et même d'or des grands écrivains; et fit sculpter d'imagination ceux, comme Homère, dont les traits étaient inconnus. Il ne voulut pas y placer les images des auteurs contemporains. Seul Varron, en considération de son immense savoir, reçut cet honneur par anticipation[1].

Jusqu'à cette époque, Pollion était resté attaché à la cause d'Antoine, mais sans s'aveugler sur les imprudences et les folies de sa conduite. Aussi lorsque le triumvir voulut l'emmener avec lui en Asie, il refusa de le suivre, et demeura en Italie. Il assista dès lors en spectateur désintéressé aux luttes sourdes qui préparèrent la rupture définitive d'Octave et d'Antoine. Une telle neutralité était si contraire à l'esprit de l'époque, qu'Octave, partant pour la guerre d'Actium, sollicita Pollion de l'accompagner contre Antoine. Pollion répondit : « J'ai rendu trop de services à Antoine, et j'en ai reçu des bienfaits trop éclatants. Je me tiendrai donc à l'écart de la lutte, et je serai la proie du vainqueur[2]. » Cette réponse honore Pollion, mais c'était une véritable abdication. Il ne reparut plus aux affaires. Auguste, cependant, ne cessa de lui témoigner, jusqu'à sa mort, de l'estime et de l'amitié.

Rendu à la vie privée, Pollion se livra tout entier à la culture des lettres et de l'éloquence. Il revint au barreau où il avait débuté jadis avec tant d'éclat, et mit au

1. Pline, *Hist. nat.*, VII, 30.
2. Velleius Paterculus, II, 86.

service des nombreux clients qui s'adressèrent à lui, un talent consommé, mûri encore par la pratique des affaires. Malheureusement nous avons peu de fragments de son éloquence. Nous sommes donc réduits, pour l'apprécier, à nous en rapporter aux jugements portés par les écrivains anciens sur ses discours. En les comparant, en les opposant les uns aux autres, on peut arriver à se faire une opinion assez exacte de l'éloquence de Pollion.

Voici l'idée générale que Quintilien en donne : « Pollion, dit-il, a beaucoup d'invention. Il apporte un soin si grand à traiter ses causes, que quelques-uns y trouvent de l'excès. Il y joint de l'habileté et de la vigueur. Quant à l'éclat et à l'agrément de Cicéron, il en est si éloigné qu'on pourrait le croire plus ancien d'un siècle[1]. » Ailleurs il dit encore de Pollion « que, par ses discours longuement élaborés, il est le modèle des écrivains renfrognés et stériles[2] ». Mais la prédilection de Quintilien pour Cicéron le rend peut-être injuste pour l'orateur qui se posait en rival de celui-ci. Toutefois Tacite trouve aussi le style de Pollion trop archaïque. C'est, il est vrai, dans la bouche d'Aper, le partisan déclaré des modernes, qu'il place cette appréciation : « Asinius, quoique né dans des temps plus rapprochés de nous, me semble avoir étudié parmi les Menenius et les Appius. Il est certain, du moins, qu'il fait revivre Pacuvius et Attius, non seulement dans ses tragédies, mais encore dans ses discours, tant il est sec et dur[3]. »

L'adversaire d'Aper, Messala, est plus favorable à Pollion. Il le met au nombre des plus grands orateurs,

1. Quintilien, X, 1, 113 ; II, 25 ; XII, 10, 11.
2. *Idem*, X, 2, 17.
3. *Dialogue des orateurs*, 21.

des Calvus, César, Cælius, Brutus et Cicéron. Il reconnaît chez tous, malgré des talents divers, un goût et des principes semblables, et comme un air de famille. Tout en regardant Pollion comme inférieur à Cicéron, il le trouve *plus nombreux* que tous les autres, *numerosior*[1]. Cette expression inattendue s'applique sans doute aux vers, surtout aux ïambiques trimètres, que Pollion laissait échapper, ou aux citations poétiques dont il ornait son style à l'exemple de Cicéron, ce dont Quintilien les loue tous les deux[2]. Mais le mot de Messala laisse subsister l'appréciation d'Aper et celle de Quintilien. On peut donc les regarder comme vraies. Elles sont d'ailleurs confirmées par ce que Sénèque dit du style de Pollion : « Lis Cicéron, écrit-il à Lucilius. Sa phrase est uniforme : l'allure en est lente et pleine de mollesse, sans être efféminée. Au contraire, la phrase de Pollion est saccadée ; elle a des soubresauts, et, au moment où on s'y attend le moins, elle s'arrête brusquement. En un mot, chez Cicéron elle se termine : chez Pollion elle tombe[3]. »

De ces appréciations on peut conclure qu'Asinius Pollion avait de grandes qualités d'orateur. Il était de la bonne époque, il avait entendu les maîtres de l'éloquence, et il en était le digne continuateur. La comparaison constante qu'on établit entre lui et Cicéron, même pour donner à celui-ci la supériorité, est la meilleure preuve de sa valeur. Quintilien lui accorde l'invention, le soin, l'habileté, la vigueur. Seulement, soit effet d'un goût particulier, soit par le long commerce qu'il entretenait avec les vieux poètes de Rome, il avait de la

1. *Dialogue des orateurs*, 25.
2. Quintilien, IX, 4, 76 ; I, 8, 10.
3. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 16.

sécheresse dans le style, et employait avec trop de complaisance des tournures et des termes vieillis. Les grammairiens anciens relèvent, çà et là, chez lui, des mots archaïques qui sont de véritables solécismes au siècle de Cicéron. Ainsi, entre autres expressions, Pollion disait *vectigaliorum* pour *vectigalium*[1]; et employait avec un sens passif les expressions *consolabar* et *experta*[2]. Ce sont là les défauts de style, les archaïsmes qui choquaient surtout Aper, et lui faisaient renvoyer, par boutade, Pollion aux âges antiques de Menenius et d'Appius Cæcus. Au XVII[e] siècle, il eût dit de lui avec Bélise :

Il pue étrangement son ancienneté.

Le théâtre où s'exerçait l'éloquence de Pollion n'était plus celui où il avait fait ses premières armes contre Caton d'Utique. Du temps de la République, les causes plaidées en justice se divisaient en causes publiques et en causes privées. C'était pour les premières que les grands orateurs réservaient tous leurs efforts; c'était par elles qu'ils acquéraient de la réputation et du crédit et parvenaient aux honneurs. Ils ne descendaient guère aux causes privées que par exception, pour obliger leurs amis ou leurs clients. Sous Auguste, au contraire, les causes publiques furent retirées aux tribunaux et réservées, pour la plupart, au sénat. Il ne resta donc plus aux avocats que les causes privées. On les plaidait devant le tribunal des centumvirs. La mesure d'Auguste avait pour but de tuer la grande éloquence; les anciens ne s'y trompèrent pas.

« Les orateurs anciens, dit Tacite, avaient pour eux

1. Charisius, I, 19.
2. Priscien, VIII, 4, p. 870, 372.

la grandeur des événements et l'importance des causes, sources si fécondes d'inspiration. La différence est grande, en effet, de parler sur un vol, une formule, un interdit ou sur les brigues des comices, les rapines des provinces, le massacre des citoyens... La force de l'esprit grandit avec les sujets, et l'on ne peut faire un discours éclatant et supérieur, si l'on n'a pas une cause importante à soutenir. « L'ancien barreau exerçait davantage l'éloquence. On n'était pas obligé de restreindre sa plaidoirie à quelques heures; les remises étaient libres. Chacun prenait le temps qui lui convenait, et il n'y avait de limite ni au nombre des jours ni à celui des avocats... Aujourd'hui les causes centumvirales ont le premier rang. Elles étaient alors si écrasées par l'importance des autres qu'on ne trouve ni dans Cicéron, César, Brutus, Cælius, Calvus, en un mot dans les grands orateurs, aucun discours prononcé devant les centumvirs, à l'exception des plaidoyers d'Asinius Pollion pour les héritiers d'Urbinia. Encore ont-ils été prononcés vers le milieu du règne d'Auguste, lorsque le gouvernement d'un grand prince avait pacifié l'éloquence comme tout le reste[1]. »

Il reste quelques débris de l'éloquence de Pollion. Un jour qu'il plaidait devant Auguste, à quelle occasion, on l'ignore, il commençait ainsi son discours : « Si, ô César, entre tous les *mortels* qui sont ou qui ont été, il nous avait été permis de choisir l'arbitre de cette cause, nous n'aurions pu certainement en choisir un de préférence à toi-même[2] ». Celsus regardait cet exorde comme un

1. *Dialogue des orateurs,* 37, 38.
2. Quintilien, IX, 4, 132.

modèle achevé. Il admirait l'agencement des brèves et des longues, et surtout l'adresse de cette entrée en matière. Quintilien en reconnaissait aussi le mérite. Mais, moins enthousiaste que Celsus, il ne voulait pas que tous les exordes fussent calqués sur celui-là. Il demandait que chacun d'eux variât suivant la cause, le juge, et l'impression à produire. L'observation de Quintilien est juste, mais il ne relève pas plus que Celsus l'expression *entre tous les mortels*, qui n'appartient pas à la prose. Faut-il voir dans ce mot, qui est du domaine de la poésie, l'explication du terme *numerosior*, par lequel Messala caractérisait l'éloquence de Pollion?

Un autre fragment, aussi court, montre que Pollion prit la défense de M. Scaurus, le fils de celui pour lequel Cicéron avait plaidé. Ce personnage était le petit-fils de Scaurus, le prince du sénat, et, par sa mère mariée à Pompée, le frère utérin de Sextus Pompée. Il portait un des plus grands noms de Rome, et devait, par lui-même et par ses alliances, trouver auprès de ses juges des sentiments de faveur et de sympathie. Pollion n'eut garde d'omettre aucun de ces titres, et, dans son exorde, il s'exprimait ainsi: « Je n'aurais jamais pensé que Scaurus serait un jour traduit en justice, et que, dans son procès, j'aurais à demander aux juges de ne point donner place, contre lui, à la faveur[1] ». Après la bataille d'Actium, Octave voulut faire périr Scaurus. Il l'épargna en considération de sa mère Mucia[2]. Est-ce à cette occasion qu'il fut défendu par Pollion? Le personnage contre le crédit duquel l'orateur veut prémunir

1. Quintilien, VI, 1, 121.
2. Dion Cassius, LI, 2, et LVI, 38.

les juges, est-ce Auguste? On aimerait à le penser.

Pollion plaida devant les centumvirs plusieurs procès d'héritages. Dans l'un il soutenait la cause d'une mère que son fils avait déshéritée au profit d'un étranger. Le testament laissé par le fils était conçu en ces termes :

« En reconnaissance des obligations que j'ai à P. Novanius Gallion, en considération de sa tendre amitié pour moi, je l'institue mon héritier. » Pollion laissait l'avocat de la partie adverse lire le testament et en démontrer la validité. Il le prenait ensuite, et le lisait à sa façon en lui restituant sa véritable portée : « En reconnaissance de la tendresse que ma mère m'a toujours témoignée, et de l'attachement que j'ai eu pour elle; en considération de ce fait qu'elle a toujours vécu pour moi, et qu'elle m'a donné la vie deux fois en un même jour, je la déshérite[1] ». Quintilien trouve avec raison ce trait heureux et éloquent. N'y peut-on pas voir plus encore? c'est-à-dire la recherche de l'effet, préoccupation constante de la nouvelle école d'orateurs, et la trace de cette *invention* que Quintilien signale parmi les caractères de l'éloquence de Pollion?

Un autre procès d'héritage soutenu par Pollion a déjà été mentionné par Tacite. Pollion parlait cette fois pour *les héritiers d'Urbinia*. Il s'agissait d'une question d'identité de personne. L'héritage était contesté par Clusinius Figulus, qui se donnait comme le fils d'Urbinia et prenait son nom. Pour justifier son intervention tardive et inopinée, il se présentait comme une victime des guerres civiles, et racontait un long roman. Voyant,

1. Quintilien, IX, 2, 34.

disait-il, l'armée dont il faisait partie vaincue, il avait pris la fuite. Après diverses aventures, après avoir été retenu prisonnier par un roi, il avait enfin réussi à revenir en Italie et dans son pays natal, à Margines, où il avait été reconnu par les siens. » A ce roman, Pollion en opposait un autre, peut-être aussi peu fondé. Il soutenait que son adversaire était un imposteur, qu'il avait pour nom Sosipater, et qu'il avait servi à Pisaure sous deux maîtres. Il y avait exercé la médecine ; puis, affranchi, il s'était mêlé à une troupe d'esclaves. Il avait demandé à servir avec eux et avait été acheté[1].

Ce genre de causes, où il s'agit d'établir une identité contestée, a toujours le privilège de passionner les esprits. Nul n'est certain de la vérité, et les preuves avancées par les deux parties se contredisent sans se détruire. Le procès pour les héritiers d'Urbinia eut donc un grand retentissement à Rome à cause de son caractère romanesque. Les allusions des écrivains contemporains en font foi. Il en reste malheureusement peu de chose. L'avocat opposé à Pollion était l'historien Labienus, parent de l'ancien lieutenant de César, et qui appartenait à une famille de Pompéiens. Aussi Pollion disait-il, en faisant allusion au parti jadis servi ou du moins préféré par son adversaire, qu' « il suffisait de sa personne pour montrer que sa cause était mauvaise[2] ». Ceci n'est qu'un mot auquel les circonstances politiques seules donnaient quelque valeur. Mais un trait plus heureux, intraduisible en français, était celui où Pollion jouant sur le nom du client de Labienus, Figulus, et sur

1. Quintilien, VII, 2, 4, 26.
2. *Idem,* IV, 1, 11.

la supercherie qu'il lui attribuait, ne l'appelait plus *Figulus*, celui qui façonne, mais *figulatus*, celui qui est façonné[1].

Ces plaidoyers sont les seuls sur lesquels nous ayons quelques détails. Pollion en prononça beaucoup d'autres. Avaient-ils tous un égal mérite? Cela est peu probable. Ils présentaient au moins un ensemble de qualités sérieuses. Mais leur répétition trop fréquente chez un orateur qui avait besoin de beaucoup travailler ses œuvres, pour n'être pas inférieur à lui-même, devait entraîner de nombreuses négligences. Un mot de Pollion semble le reconnaître. Il prouve au moins une modestie qu'il est rare de rencontrer chez les avocats célèbres: « Plaidant bien, cela me valut de plaider souvent : plaidant souvent, cela me valut de plaider moins bien[2] ». Ces défaillances, toutefois, n'empêchèrent pas Sénèque, qui avait lu toutes ses œuvres, de le compter au nombre des plus grands orateurs de Rome, et de le placer entre Cicéron et Tite-Live[3].

L'éloquence de Pollion n'est pas tout entière dans ses plaidoyers. Il avait écrit en dix-sept livres une *Histoire des guerres civiles*. Horace y fait allusion par ce passage si connu de l'ode Ire du livre II : « La discorde civile éclatant sous le consulat de Metellus, les causes de la guerre, ses crimes et ses vicissitudes, les jeux de la Fortune, l'accord des chefs non moins funeste, les armes teintes d'un sang qui n'est pas expié, voilà, malgré les chances et les périls d'une telle œuvre, ce que tu racontes, et tu marches sur des feux recouverts

1. Quintilien, VIII, 3, 32.
2. Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.
3. Sénèque, *Lettres*, C, 8.

d'une cendre trompeuse. » Cette *Histoire* allait jusqu'à la bataille de Pharsale, et probablement jusqu'à celle de Philippes. Pollion y racontait, entre autres choses, que César avait été poussé à franchir le Rubicon par les menées de ses adversaires, qui attendaient son retour à Rome pour le citer en justice. Il en donnait comme preuve le mot de César sur le champ de bataille de Pharsale, à la vue des cadavres de ses ennemis : « C'est eux qui l'ont voulu. Après tant d'exploits, moi César, j'eusse été condamné, si je n'avais pas demandé secours à mon armée[1]. » Ce n'est pas là une justification, c'est à peine une circonstance atténuante. César n'avait-il pas, par ses manœuvres antérieures, rendu sa condamnation nécessaire ?

Malgré son attachement au parti de César, Pollion s'était piqué d'impartialité dans son *Histoire*. Il rendait justice aux chefs du parti opposé. Tacite le loue de la manière dont il avait parlé de Brutus et de Cassius[2]. Pollion y réparait l'injustice commise par lui de longues années auparavant à l'égard de Cicéron. Lorsque les triumvirs rentrèrent à Rome, précédés par la terreur des proscriptions qu'ils avaient ordonnées, au milieu du silence universel qui livrait sans défense au poignard des assassins les victimes désignées, Pollion seul avait osé élever une voix de protestation, et défendre un proscrit, Lamia, ami de Cicéron. Mais, dans un développement de son plaidoyer, il avait avancé que Cicéron, pour sauver ses jours, s'était abaissé à un acte d'insigne lâcheté. « Cicéron, disait-il, n'a jamais balancé à pro-

1. Suétone, *César*, 30.
2. *Annales*, IV, 34.

mettre qu'il désavouerait ces discours contre Antoine où sa passion s'en donne à cœur joie, et qu'il en publierait, dans le sens contraire, de plus nombreux et de mieux écrits : il s'engageait même à les prononcer en pleine assemblée. » Sénèque le Père, en reproduisant cette phrase, ajoute même un détail plus étrange. D'après lui, « Pollion n'avait pas prononcé ces paroles, car il n'aurait pas osé mentir à ce point, en face des triumvirs, mais il les avait introduites en écrivant son plaidoyer[1] ». L'imputation dirigée par Pollion contre la mémoire de Cicéron est invraisemblable, et se réfute par son absurdité même, mais Sénèque, à son tour, va trop loin. Il est possible qu'entraîné par l'improvisation, ou recourant à un argument désespéré pour sauver son client, Pollion ait prononcé les paroles qu'on lui prête. Mais il est inadmissible que, ne les ayant pas prononcées, il les ait ajoutées de sang-froid et avec préméditation. En tout cas, Pollion désavoua son discours parlé ou écrit par la manière éloquente dont il fit l'éloge de Cicéron dans son *Histoire*. Sénèque le reconnaît : « Pollion, dit-il, qui nous fait voir Verrès, l'accusé de Cicéron, mourant avec courage, est le seul de tous les historiens qui ait jeté de la défaveur sur la mort de Cicéron. Cependant, quoique malgré lui, il lui rend un plein témoignage. Voici ce qu'il en dit :

« Quand il s'agit d'un tel homme que tant et de si « grandes œuvres feront vivre à jamais, il est inutile de « vanter son talent et son activité. Il eut également à se « louer de la nature et de la fortune ; car son visage resta « beau, sa santé resta florissante jusqu'à la vieillesse, et,

1. Sénèque le Père, *Suasoriæ*, VI, 14.

« possédant tous les arts de la paix, il vécut à une époque « paisible. Les jugements de son temps, s'exerçant encore « avec l'antique sévérité, les accusés étaient nombreux. « Il en défendit beaucoup, les sauva presque tous, et s'en « fit autant d'amis. Heureux à demander le consulat, « heureux à gérer les grandes charges, avec l'inspiration « des dieux et son propre génie, que n'a-t-il montré plus « de modération dans la prospérité, plus de courage dans « le malheur? De l'une ou de l'autre fortune il ne croyait « jamais voir la fin; de là de grands orages suscités contre « lui par l'envie; de là, chez ses ennemis, une plus grande « confiance à l'attaquer : car il mettait plus d'audace à « provoquer les inimitiés qu'à les soutenir. Mais puis- « qu'aucun des mortels n'a eu la vertu parfaite, c'est par « la plus longue partie de sa vie, c'est par le plus fréquent « emploi de son génie, qu'il faut juger d'un homme. Sa « mort même ne me paraîtrait pas si malheureuse, si « lui-même n'avait pas regardé toute espèce de mort « comme un grand malheur. »

« Je puis vous affirmer, reprend Sénèque, que de toute l'*Histoire* de Pollion, le passage que je viens de citer est le plus éloquent. On dirait que l'auteur ne loue pas Cicéron, mais qu'il lutte avec lui. Je ne vous dis pas cela pour vous dégoûter du reste, et vous ôter l'envie de lire l'*Histoire* entière. Ayez cette envie, et ce sera une satisfaction donnée à Cicéron[1]. » Mais le mot de Basile sur la calomnie est vrai de tous les temps. Il en reste toujours quelque chose. Cicéron dut à la phrase malheureuse de Pollion de devenir, suivant l'expression de Juvénal, « un sujet de déclamation pour les enfants ».

1. Sénèque le Père, *Suasoriæ*, VI, 24.

Les rhéteurs s'emparèrent de ses derniers instants pour en tirer des motifs de *suasoriae* : « Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine. Cicéron délibère s'il brûlera les *Philippiques*, Antoine, à ce prix, lui promettant la vie ». « Sujet stupide ! » dit Sénèque en parlant du dernier dont il attribue l'origine au discours de Pollion pour Lamia. L'exclamation de Sénèque est dure, mais ne pourrait-on pas l'appliquer aussi à d'autres sujets qu'il rapporte avec complaisance?

Outre cette *Histoire de la guerre civile*, Pollion avait composé de nombreuses poésies et des tragédies. On a vu l'éloge que Virgile adresse dans ses *Églogues* aux tragédies de Pollion. Il les compare à celles de Sophocle. Horace, de son côté, y fait plusieurs allusions :

« Que la Muse de l'austère tragédie déserte quelque temps le théâtre ; une fois les affaires rétablies, elle reprendra le cothurne et ses nobles fonctions[1]. »

« Pollion, dit-il ailleurs, chante en vers ïambiques les hauts faits des rois[2]. »

Ces tragédies étaient représentées sur le théâtre, comme on peut l'inférer des vers d'Horace. On n'en connaît ni les sujets ni les titres. C'étaient, sans doute, comme l'ont été toutes les tragédies latines, des imitations grecques. Tacite, par la bouche d'Aper, accuse Pollion d'y avoir introduit le style de Pacuvius et d'Accius. Pollion avait peut-être fait plus encore. Il n'est pas impossible qu'il ait emprunté à ces vieux auteurs leurs sujets comme leur style. Quant à la comparaison enthousiaste de Pollion avec Sophocle, il n'y faut voir qu'une

1. Horace, II, *Odes*, I.
2. *Idem*, I, *Satires*, X, 42.

exagération poétique, un acte de reconnaissance de Virgile envers son protecteur.

Ce poète, cet orateur si occupé au barreau qu'il était obligé de négliger ses plaidoyers, avait encore trouvé le temps d'écrire sur la philosophie, s'il faut en croire un passage de Sénèque[1]. Il avait, en outre, composé contre L. Munatius Plancus une sorte d'ouvrage que Pline l'Ancien qualifie de *discours*, et Aulu-Gelle de *lettres*. Ces discours devaient être, suivant Pline, publiés par Pollion ou par ses enfants après la mort de Plancus, pour que ce dernier n'y pût répondre. Plancus en disait spirituellement : « Il n'y a que les fantômes qui fassent la guerre aux morts ». Pline ajoute que « ce mot avait frappé d'un tel discrédit les discours de Pollion, que les *savants* les regardaient comme ce qu'il y avait de plus impudent[2] ». Quel était le thème de ces discours ? Les expressions de Pline ne permettent pas de le deviner. S'il y était question des palinodies de Plancus, de cet homme qui avait la *maladie de la trahison*, la matière était riche, et l'impudent n'était pas celui qui les lui reprochait. Aulu-Gelle ne nous fournit guère plus de renseignements. Il se borne à défendre contre Pollion plusieurs mots de Salluste, que celui-ci avait critiqués dans ses *lettres* à Plancus. C'était peut-être dans cet ouvrage que se trouvaient divers jugements littéraires, énoncés par Pollion, que les anciens relèvent et discutent avec vivacité, sans indiquer la source à laquelle ils les empruntent. Le terme employé par Pline, « les *savants*, *eruditos*, » est favorable à cette supposition. Quant à l'ac-

1. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 8.
2. Pline, *Hist. nat.*, I, *préface*, xxiv ; Aulu-Gelle, X, 26.

cusation d'impudence, elle s'explique très bien par certains jugements irrévérencieux, et d'autant plus intéressants pour nous, que Pollion portait sur les écrivains ses contemporains.

Cicéron était un de ceux qu'il attaquait avec le plus d'aigreur. S'il lui rendait justice dans son *Histoire*, il n'avait pas pour son style l'admiration que professaient Sénèque le Père et Quintilien. Déjà, du vivant de Cicéron, Brutus et Calvus avaient reproché à son éloquence d'avoir un caractère *asiatique*. Pollion, qui avait, comme eux, des prétentions à l'atticisme, reproduisait leurs jugements, et accusait Cicéron de pécher par excès d'abondance[1]. L'auteur du *De suppliciis*, il faut le reconnaître, mérite quelquefois cette critique. Mais Pollion, par la nature même de son talent, sec et nu, devait être plus sensible qu'un autre à un défaut qui était l'opposé des siens. En outre, l'habitude de s'entendre sans cesse comparer à Cicéron, pour voir accorder constamment la supériorité à son rival, excitait son impatience. Sa mauvaise humeur, assez légitime, se traduisit un jour d'une façon plaisante. Messala Corvinus l'avait convoqué dans sa demeure pour écouter une pièce de vers de Sextilius Hena sur la mort de Cicéron. Le poète disait au début de la pièce :

Deflendus Cicero est latiaeque silentia linguae,

« Pleurons Cicéron et le silence de l'éloquence latine ». Tout le monde applaudit; seul Pollion impatienté se leva : « Messala, dit-il, tu peux faire dans ta maison ce qui te convient; pour moi, je n'écouterai pas plus longtemps un homme qui me regarde comme un muet ».

1. Quintilien, XII, I, 22.

Et il s'en alla. Le poète Cornelius Severus assistait à la lecture ; le vers lui parut bon et il l'imita dans la pièce si célèbre qu'il a composée sur la *Mort de Cicéron*[1].

Juste en somme, le jugement de Pollion sur Cicéron a l'inconvénient de n'être pas assez explicite. Celui qu'il portait sur Salluste est un peu plus détaillé. Il lui reprochait d'abord l'emploi de certains mots, par exemple celui de *transgressus* appliqué à la marche d'un navire. Il critiquait, d'une manière générale, l'affectation d'archaïsme qu'on relève dans la *Conspiration de Catilina* et dans la *Guerre de Jugurtha*. Il le blâmait d'avoir, entre deux expressions, choisi toujours la plus ancienne : « Personne, ajoutait-il, ne l'a plus aidé dans cette besogne qu'un certain Ateius Praetextatus, grammairien latin très connu, qui fut ensuite l'aide et le maître des déclamateurs, et qui finit par se décerner à lui-même le surnom de *Philologus*[2] ». L'observation de Pollion est fondée ; mais il est curieux de le voir critiquer dans Salluste l'emploi des mots et des tournures archaïques que ses contemporains reprochaient précisément à son style.

Pollion portait des accusations plus graves contre les *Commentaires* de César. Ce n'était pas le style du dictateur, mais la véracité de l'historien qu'il mettait en cause. « Pollion, dit Suétone[3], regarde les *Commentaires* de César comme écrits avec peu de soin et peu de véracité. César, d'après lui, accueillait le plus souvent, et sans les vérifier, les rapports de ses officiers sur les événements auxquels il n'avait pas pris part lui-même. Quant

1. Sénèque le Père, *Suasoriae*, VI, à la fin.
2. Suétone, *Grammairiens illustres*, X ; Aulu-Gelle, X, 26.
3. *Idem, Vie de César*, 56.

à ses propres actions, il altérait profondément la vérité, soit par calcul, soit par erreur de mémoire. Il pensait enfin que César avait l'intention de les revoir et de les corriger. » L'assertion de Pollion ne tend à rien moins qu'à infirmer l'autorité des *Commentaires*, généralement admise. Il est fâcheux que l'on n'ait pas l'indication exacte des passages que Pollion contestait. Sa critique, en effet, a de la valeur et ne peut être rejetée de prime abord. Il était ami de César, il avait fait la guerre sous ses ordres, il avait vécu avec ses lieutenants. Il avait donc été bien placé pour juger par lui-même, et non par ouï dire de la fausseté de certaines allégations du conquérant des Gaules.

Le dernier jugement de Pollion est relatif à Tite-Live. C'est celui qui, par sa concision et sa forme énigmatique, a soulevé le plus de controverses dans l'antiquité et dans les temps modernes. Pollion, qui avait été pendant trois ans gouverneur de la Gaule Cisalpine, et qui, à ce titre, en connaissait bien la langue, « trouvait dans Tite-Live, malgré son admirable talent, quelque chose qui sentait le territoire de Padoue[1] ». C'est la fameuse *patavinité* de Tite-Live qui a tant intrigué les commentateurs. Cette critique, dont Quintilien, tout en la mentionnant, ne conteste pas la justesse, s'appliquait à certaines locutions insolites, à quelques expressions inattendues que l'on rencontre dans Tite-Live. Si les modernes doivent avec modestie les imputer aux copistes des manuscrits, les anciens avaient le droit de les attribuer à la *patavinité* de l'auteur. En tout cas, comme Quintilien cite, sans le réfuter, le jugement de

1. Quintilien, I, 5, 36; VIII, 1, 3.

Pollion, on doit le tenir pour vrai, sans savoir en quoi il consiste. Telle n'était pas l'opinion du vénérable Daniel George Morhof (1639-1691). Ce savant ne pouvait pas pardonner à Pollion d'avoir blasphémé contre Tite-Live, et dans un plaisant accès d'indignation il concluait son travail sur la *patavinité* de Tite-Live par ces paroles que n'eût pas désavouées Scaliger : « *Asinius* a quelque chose de ce qu'indique son nom. On le reconnaît facilement à ce qu'il n'est jamais *sans ruer ni sans braire*. Car, au sujet de cette *patavinité* qu'il croit découvrir dans Tite-Live, c'est une véritable question de savoir s'il y a dans Tite-Live plus de *patavinité* ou dans *Asinius* plus d'*asinité*. »

Après ce que l'on a vu de Pollion, discours, histoires, tragédies, lettres, sa vie littéraire peut paraître remplie. Il en reste encore un côté à connaître. Pollion n'est pas un écrivain de profession, tout entier à son labeur. Il sait se partager entre ses devoirs publics, ses occupations favorites, et les jouissances de la société. On disait de lui qu'il était l' « homme de toutes les heures[1] », c'est-à-dire qu'il menait de front les affaires, les études et les plaisirs. Il consacrait la journée au travail, mais, passé la dixième heure (4 heures du soir), il ne voulait plus d'occupation sérieuse. « Il ne lisait même pas ses lettres, de peur qu'elles ne fissent naître en lui quelque souci inattendu, et il se reposait ainsi de la fatigue de toute la journée[2]. » Il s'adonnait alors au culte des lettres et des arts ; il achetait des tableaux, des statues, le *Silène* de Praxitèle, la *Vénus* de Céphisodore, fils de

1. Quintilien, VI, 3, 110.
2. Sénèque, *De la tranquillité d'âme*, XV, 13.

Praxitèle, les *Porte-Flambeaux* et les *Canéphores* de Scopas. Il plaçait ces œuvres d'art et bien d'autres, dont Pline l'Ancien donne la liste intéressante[1], dans ce que l'historien appelle « les *monuments de Pollion* », vraisemblablement la bibliothèque qu'il avait fondée. C'est ainsi qu'il contribuait pour sa part aux embellissements de Rome.

Pendant ces heures de loisir, Pollion réunissait autour de lui les artistes et les hommes de lettres de son temps. Virgile, quand il était à Rome, et Horace, pour ne citer que les principaux, lui soumettaient leurs œuvres et accueillaient avec déférence ses avis. A son tour, il leur lisait ses poésies, soit ses tragédies, soit, plus souvent, ces petites pièces légères, du genre *sotadique*, auxquelles la gravité romaine ne dédaignait pas de descendre[2]. Sa maison était ouverte à tous les hommes de mérite, même à ceux qui déplaisaient à l'empereur Auguste, comme l'historien Timagène. « Celui-ci s'était permis, sur Auguste sa femme et toute sa famille, des mots qui ne furent pas perdus; car, dit Sénèque, un trait piquant circule et vole de bouche en bouche, d'autant plus vite qu'il est plus hardi. » Auguste, après différentes observations à Timagène, finit par lui interdire l'entrée du palais. Timagène, irrité, brûla ses *Histoires* manuscrites et ses *Mémoires sur la vie d'Auguste*, où il faisait l'éloge du prince. Puis il se retira dans la maison de Pollion, et y vieillit en paix. Auguste, avec une douceur dont il faut lui savoir gré, se contenta de dire à Pollion : « Tu nourris chez toi un serpent ! » Et comme

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 4, 11.
2. Pline le Jeune, V, 3.



Pollion voulait s'excuser : « Jouis, mon cher Pollion, jouis de ton hospitalité! » Pollion déconcerté offrit alors à Auguste de fermer sa porte à Timagène, s'il le désirait : « Crois-tu, lui répondit spirituellement Auguste, crois-tu que je puisse le vouloir, moi qui vous ai réconciliés tous les deux. » Pollion, en effet, avait été brouillé avec Timagène, et son seul motif pour le reprendre, d'après Sénèque[1], était que César l'avait disgracié.

Nous n'aurions pas mentionné ce petit cénacle d'hommes éclairés, qu'à l'exemple de Mécène Pollion réunissait auprès de lui, s'il n'avait pas donné naissance à un usage nouveau, qui fut bientôt à la mode et fleurit dans le Ier siècle de l'empire. Nous voulons dire les *lectures publiques*. Elles naquirent dans la maison de Pollion. Le premier, il lut à ses invités des *déclamations* composées avec l'intention d'obtenir leurs applaudissements. Toutefois, par une réserve qui ne fut pas imitée, il n'admit pas indistinctement tout le monde à l'entendre. Jamais il ne prononça de déclamations en public. « De là, dit Sénèque le Père, le mot de Labienus dont l'esprit était plus aigre encore que les paroles : « Ce vieux triomphateur n'admet jamais le peuple à ses lectures ». Pollion n'agissait pas ainsi par défiance de ses forces, il montrait seulement qu'il ne considérait les déclamations que comme de purs exercices d'école, destinés à entretenir la facilité de la parole. Il les pratiqua en tout temps, à l'époque de la maturité de son talent, et même à l'approche de la vieillesse. Plus tard, il ne prétendit plus qu'à former son petit-fils, Marcellus Æserninus. « D'abord, dit Sénèque, il écoutait la déclamation du

1. Sénèque, *De la colère*, III, 23.

jeune homme, et s'expliquait sur le côté de la cause que Marcellus avait soutenue, il montrait les omissions, remplissait sommairement les lacunes, critiquait les défauts; puis il plaidait lui-même l'opinion contraire[1] ».

Ces exercices d'éloquence n'étaient pas une innovation. Déjà Cicéron et Hortensius les avaient pratiqués. Pollion y apportait tant d'assiduité que quatre jours après la mort de son fils Hérius, il déclama devant Sénèque le Père avec plus de véhémence que jamais. Sénèque admire beaucoup cette force d'âme, où nous verrions plutôt de l'insensibilité. Mais le stoïcisme avait mis à la mode cette ostentation de fermeté. Ainsi donc, soit dureté naturelle, soit affectation, Pollion ne changea rien à sa vie : « Il voulut montrer qu'il pouvait lutter contre la fortune. Aussi lorsqu'à la mort de Caïus César, héritier présomptif de l'empire, décédé en Orient, Auguste écrivit à Pollion pour se plaindre amicalement qu'il eût, malgré ce deuil, soupé ce jour-là en grande compagnie, Pollion lui répondit qu'il avait fait de même le jour de la mort de son fils Hérius. « O grands hommes! ajoute emphatiquement Sénèque, incapables de succomber sous les coups de la Fortune, et dont l'adversité ne fait qu'éprouver la vertu! Asinius Pollion déclama quatre jours après la mort de son fils. N'est-ce pas en quelque sorte, la protestation d'une grande âme qui défie ses malheurs[2]? »

Cependant, malgré tout son zèle, Pollion était moins heureux dans ses déclamations que dans ses plaidoyers, au jugement même de son admirateur. « Il était plus

1. Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, IV, *préface.*
2. *Id.*, *ibid.*

fleuri, dit-il, dans ses déclamations que dans ses plaidoyers. Ce goût si scrupuleux, si austère, et trop parfait peut-être lorsqu'il plaidait, lui faisait alors défaut à ce point que souvent il avait besoin de cette indulgence qu'il n'accorda jamais à personne. » L'infériorité des déclamations de Pollion tient sans doute à ce qu'il ne les considérait que comme des exercices d'éloquence, et dédaignait d'y voir, comme Sénèque, le but suprême et dernier de la parole.

Il reste quelques souvenirs de la part que Pollion prenait à ces déclamations. Malgré l'aridité des détails, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en faire connaître quelques-uns. On comprendra mieux en quoi consistaient ces exercices, où chacun apportait son mot, son argument; où un plaidoyer se trouvait élaboré et complété par le concours de tous ceux qui avaient assisté à la controverse. On verra ainsi quelques-unes de ces causes romanesques qu'imaginait la subtilité des rhéteurs, et qui contribuèrent tant à la décadence de l'éloquence. « Un tyran a abandonné aux esclaves les femmes et les filles des principaux citoyens qui se sont enfuis. Un seul a respecté la fille de son maître. Après la mort du tyran, les fugitifs reviennent et mettent en croix leurs esclaves. L'esclave fidèle reçoit de son maître la liberté et la main de sa fille. Mais le fils irrité accuse en justice son père de folie. Il s'agit de composer le plaidoyer prononcé par le fils. » Tel est le sujet. Les différents interlocuteurs ajoutèrent chacun un détail au discours du fils. Voici le passage que Sénèque attribue à Pollion. « Dans les chants Fescennins de la noce, on entendait répéter d'amères plaisanteries contre ce beau gendre. Jour affreux, je m'en souviens, celui où nous

vîmes la servitude de la République ! Jour affreux encore celui où nous partîmes pour l'exil ! Mais jour non moins affreux, celui qui a vu le mariage de ma sœur ! Pauvre sœur, te voilà peut-être la belle-mère de quelques-uns de tes petits esclaves ! Mon père, je voudrais me marier ; à laquelle de tes servantes veux-tu me fiancer[1] ? »

Autre déclamation. « Un veuf qui s'était remarié condamne un de ses fils à mort comme convaincu de parricide. Il ordonne au second de le faire périr sur mer. Le jeune homme abandonne son frère dans un esquif privé de tout agrès. Mais il est recueilli par des pirates entre les mains desquels le père tombe plus tard. Son fils le sauve et le renvoie dans sa patrie. Le père, à son retour, déshérite le premier pour le punir de n'avoir pas exécuté son ordre, et de n'avoir pas fait tuer son frère. » Parmi les raisons que le fils malheureux invoquait pour se justifier, Pollion lui prêtait ces paroles : « Écoutez-moi sans prévention. Je me flatte de faire absoudre par vous celui même qui a été condamné. Mon père me dit : « Ton frère est vivant. — Je n'en crois « rien. — C'est lui qui m'a sauvé. — Ah ! je suis forcé de « le croire. » Mais reprenons l'histoire tout entière. Dans cette maison où l'on a cru si facilement à un parricide, l'un des fils n'a pas voulu tuer son frère, l'autre n'a pas voulu tuer son père ! » Un peu plus loin, le fils accusait sa belle-mère et disait entre autres choses : « Je me demandai ce qui était permis, ce qu'il fallait faire. Si un si grand crime a été commis, ce n'est pas, me dis-je, à moi de le châtier. Cela regarde les Triumvirs, les co-

1. Sénèque le Père, *Controv.*, III, 21.

mices, le bourreau; le jugement et la punition d'un forfait aussi odieux ne relèvent pas d'un simple particulier[1] ».

Une autre déclamation avait un sujet moins extraordinaire, mais invraisemblable encore. « Une femme meurt en couches, après avoir donné naissance à un fils qu'on envoie aussitôt à la campagne. Le père se remarie, et a un second fils qu'il fait élever avec l'aîné. Longtemps après, les deux enfants reviennent à la maison paternelle, sans que la mère puisse les distinguer l'un de l'autre et reconnaître le sien. Sur le refus de son mari de le lui indiquer, elle le traduit en justice. Que doit répondre le père ? » D'après Hirpo Romanus et Silo Pompeius, il doit prendre pour thème de sa défense : *Je ne sais pas, voilà pourquoi je ne te l'indique pas*. D'après Latro et Cestius : *Je ne sais pas, mais quand je le saurais je ne te le dirais pas*. Pollion blâmait les uns et les autres. « Si le père, disait-il, répond *je ne le sais pas*, personne ne le croira. S'il ne pouvait pas le savoir lui-même, sa femme ne le lui demanderait pas. On peut en effet répondre au mari : « Interrogez la nourrice, la personne qui a élevé « l'enfant, il n'est pas vraisemblable que personne dans « la maison ne connaisse la vérité ». Si le père disait : *Je ne sais pas, mais quand je le saurais je ne le dirais pas*, il commettrait une maladresse, car ces mots : *Quand même je le saurais* feraient croire au juge qu'il connaît la vérité. Les mots *je ne sais pas* permettent de supposer qu'il le dirait s'il le savait. Le thème le plus simple consisterait à dire : *Je le sais, mais je ne le dis pas. Cela vaut mieux pour les enfants et surtout pour ton fils. Car j'aime-*

1. Sénèque le Père, *Controv.*, III, 16.

rai davantage celui qui paraîtra n'avoir pas de mère[1] ».

Tels sont, pour nous borner à ces exemples, les sujets de déclamations qu'on discutait dans les écoles de rhéteurs au siècle d'Auguste. Il n'est pas étonnant que Pollion s'y soit montré inférieur à lui-même. Il est plutôt extraordinaire qu'il y ait pris une part aussi active. Il intervenait plus souvent, il est vrai, par ses conseils. Sénèque enregistre avec soin plusieurs avis donnés par lui dans différentes controverses, et qui font plus d'honneur à son goût et à sa critique. Ici, il disait qu'il fallait indiquer son thème dans la narration et l'épuiser dans l'argumentation. Il accusait d'imprudence ceux qui dépensaient, à propos de la narration, toutes les ressources de leur sujet, car ils mettaient dans celle-ci plus, et dans la preuve moins qu'elle ne demande[2]. Là, il soutenait avec raison qu'il ne fallait jamais, dans une cause respectable, soulever une question immorale[3]. Tantôt il approuvait les développements qui lui paraissaient justes et bons. Le plus souvent il raillait les interlocuteurs et blâmait leurs sujets comme invraisemblables et contraires à la nature[4].

Ainsi, parfois, dans une déclamation, une plaisanterie juste lui suffisait à renverser un échafaudage d'arguments subtilement entassés. En voici un exemple : « Le prêtre doit jouir de tous ses membres; or, le pontife Metellus sauve le Palladium au milieu de l'incendie du temple de Vesta, et perd la vue; on lui refuse alors le droit d'exercer le sacerdoce. « Un interlocuteur s'écriait

1. Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, IV, 6.
2. *Id.*, *ibid.*, 3.
3. *Id.*, *Controv.*, III, 9.
4. *Id.*, *Controv.*, II, 11 ; IV, 6 ; IV, 2.

déjà en défendant Metellus : « Ton pontife t'a rendu un double service, ô Vesta, il a sauvé ton Palladium et ne l'a pas vu. — Non pas, dit Pollion en l'arrêtant, s'il avait été aveugle auparavant, il ne l'eût pas sauvé, s'il a été aveugle depuis, c'est qu'il l'a vu. » Et la cause en resta là. Plus judicieux, en cette circonstance, que dans les causes précédemment citées, Pollion blâmait ce sujet, le déclarait inepte, contraire à la réalité, et le traitait dédaigneusement de question d'école[1]. Ce jour-là, son goût naturel reprenait tous ses droits.

C'est au milieu de ces distractions innocentes que Pollion s'éteignit doucement dans sa villa de Tusculum, à l'âge de quatre-vingts ans (l'an 5 de notre ère). Par son éloquence, ses poésies, ses livres d'histoire et de critique, par la fondation d'une bibliothèque, par les lectures publiques qu'il a inaugurées, Pollion a joué un rôle considérable dans la société de son temps. Malgré les concessions qu'il fait à la mode en fréquentant la réunion des déclamateurs, c'est encore un Romain de la bonne époque et de l'école de la grande éloquence. Il se plie à l'esprit nouveau, mais il appartient au siècle précédent par ses premières œuvres, comme par la nature de son esprit. C'est ce qu'Aper exprime de sa façon dédaigneuse, en le renvoyant à l'époque des Appius Caecus. Les modernes regrettent de n'avoir ni ses tragédies, ni ses discours, ni surtout sa grande *Histoire*, qui serait précieuse. En tout cas, il a été homme de goût et de mérite, et au jugement de ceux qui le critiquent le plus sévèrement, orateur d'un talent supérieur, *non minima pars romani styli*, dit Valère Maxime[2]. C'est son

1. Sénèque le Père, *Excepta controv.*, IV, 2 ; II, 11.
2. Valère Maxime, VIII, 13, 4.

nom qui se présente sur toutes les lèvres après celui de Cicéron. C'est pour Pollion un grand honneur, et comme Sénèque le Philosophe le dit d'un autre orateur, c'est encore être au premier rang que de venir après un tel maître[1]. Enfin Pollion fut un citoyen intègre, honnête, indépendant. On ne peut lui reprocher que ses paroles contre Cicéron, si éloquemment rétractées dans son *Histoire*. Mais il faut lui savoir gré d'avoir défendu Lamia devant les Triumvirs, d'avoir refusé de suivre Octave contre Antoine son bienfaiteur, et de s'être consolé de sa disgrâce politique par la culture des lettres. A côté de L. Munatius Plancus, Pollion est un caractère qui fait honneur à son temps et contraste avec la lâcheté d'un si grand nombre de ses contemporains.

1. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 8.

CHAPITRE VI

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

III

M. Valerius Messala Corvinus. — L. Manlius Torquatus. — Quintus Dellius. — Transition entre l'ancienne école d'éloquence et la nouvelle. — Titus Labienus.

M. Valerius Messala Corvinus, le rival d'Asinius Pollion en éloquence, fut comme lui un honnête homme. Tacite les associe tous deux dans le même éloge par une de ces expressions concises qu'il affectionne. Sous le règne de Claude, le consul Silius demandait au sénat de faire exécuter la loi *Cincia* qui défendait à tout citoyen de recevoir, pour plaider une cause, de l'argent ou des présents. L'orateur engageait les avocats à se souvenir « d'Asinius Pollion, de Messala, et, à une époque plus récente, d'Arruntius et d'Æserninus, qui tous étaient arrivés au faîte des honneurs par une vie et une éloquence incorruptibles, *incorrupta fama et facundia*[1] ».

Messala appartenait à l'une des plus illustres familles de Rome, et, comme son nom de *Corvinus* l'indique, descendait de ce Valerius Corvus, si célèbre par son combat

1. Tacite, *Annales*, XI, 6.

contre un Gaulois, où, suivant la légende, un corbeau l'aida à triompher de son terrible adversaire. Il était un peu plus jeune que Pollion. Mais la *Chronique* d'Eusèbe le fait naître, à tort, l'an 60 avant notre ère, en confondant le consulat de Q. Caecilius Metellus *Creticus* avec celui de Q. Caecilius Metellus *Celer* qui eut lieu dix ans plus tôt. Sa naissance doit être reportée à l'année 70. Un fait le prouve. Quintilien cite à plusieurs reprises le procès d'Aufidia, accusée par Messala et défendue par Servius Sulpicius. Comme celui-ci est mort en 44, il en résulterait que Messala aurait plaidé, à seize ans, une cause de cette importance, ce qui est inadmissible.

Au mois de juillet de l'année 44, Brutus était en Macédoine où il préparait la guerre civile. Messala, âgé de vingt-six ans, alla l'y rejoindre, avec une lettre de recommandation de Cicéron. « Je t'envoie Messala, disait celui-ci. Quelle lettre, si minutieuse qu'elle fût, te ferait mieux connaître que lui l'état de la République? Il sait les affaires exactement, et il peut t'en faire un rapport élégant et fidèle. Ne va pas croire, Brutus (car s'il n'est pas nécessaire que je t'écrive ce que tu connais, je ne puis pas cependant passer sous silence un mérite si supérieur), ne va pas croire que rien puisse égaler sa probité, sa fermeté, sa vigilance, son amour pour la République. Son éloquence, qui est admirable paraît à peine mériter place dans son éloge. Elle témoigne encore de sa sagesse. Son goût si sûr l'a engagé à s'exercer avec le plus de soin dans le véritable genre oratoire. Tel est son zèle, telle est son ardeur à l'étude qu'il semble ne rien devoir à son heureux génie. Mais l'amitié m'entraîne. Ma lettre n'a pas pour but de

faire l'éloge de Messala, surtout à Brutus, qui connaît aussi bien que moi son mérite, et mieux que moi ses goûts que je loue. Son départ m'a chagriné, mais je me console par la pensée qu'en se rendant auprès d'un autre moi-même, il remplit son devoir, et suit le parti le plus honorable[1]. »

Pendant toute sa vie, qui fut longue, Messala resta digne de cet éloge. Des savants l'ont trouvé excessif, et ont voulu voir, dans cette lettre, une interpolation qu'une main amie de Messala y aurait introduite. Il est impossible à des modernes de décider ces questions, et de discerner entre ces phrases si bien agencées, celles qui appartiennent à Cicéron, et celles qui lui seraient faussement attribuées. D'ailleurs, le nom de Messala se retrouve encore deux fois dans la correspondance de Cicéron avec Atticus, à une date autérieure à la lettre de Cicéron à Brutus. La première lettre du mois de mars 46 mentionne le départ de Messala pour Athènes, où il allait terminer ses études; dans la seconde, datée du mois de juin de l'année suivante, Cicéron se réjouit des bonnes nouvelles que Messala, en revenant d'Athènes, lui a données sur son fils qui y poursuivait ses études avec succès. On doit donc tenir pour authentique la lettre adressée à Brutus, quitte à y voir un peu de cette complaisance que les grands orateurs ont coutume, de tout temps, d'accorder à un jeune confrère qui montre du mérite.

Messala s'attacha à la cause de Brutus, et fut, pour cette raison, compris par Antoine dans les listes de pros-

1. Cicéron, *Lettres à Brutus*, 15.
2. *Id.*, *Lettres à Atticus*, XII, 32; XV, 17.

criptions dressées par les Triumvirs, après la guerre de Modène[1]. Il était, heureusement, hors de leurs atteintes, et se trouvait dans l'armée de Cassius. Il prit part, à ses côtés, à la bataille de Philippes où il commandait une légion. Il vit de près les événements, et les raconta ensuite dans des *Mémoires*, dont nous reparlerons plus loin, et auxquels Plutarque a fait de nombreux emprunts. Les derniers partisans de Brutus et de Cassius voulaient prolonger la résistance, et sollicitaient Messala de se placer à leur tête. Celui-ci comprit que la lutte était désormais impossible. Il fit sa soumission à Octave qui accueillit le jeune homme avec empressement et le combla de marques d'amitié. Il l'éleva même presque aussitôt à la dignité d'augure[2]. L'inclination de Messala le portait plutôt du côté d'Antoine, avec lequel il s'était reconcilié; mais il s'en détacha complètement lorsqu'il le vit compromettre le nom et la dignité de Romain par son fol amour pour Cléopâtre. Cette rupture est probablement postérieure à la paix de Brindes et dut avoir lieu vers l'année 32. Antoine, irrité de cette désertion, s'en plaignit au sénat. Messala prononça un discours pour se disculper. C'est, sans doute, à cette occasion, qu'il reprocha à Antoine « d'employer des vases d'or pour les besoins les plus sales[3] ». En récompense, il obtint d'Octave d'être associé avec lui au consulat, à la place d'Antoine, à qui le sénat complaisant décida de l'enlever. C'était le signal de la guerre qui devait se terminer à Actium.

Après la lutte, Octave rendit de vives actions de

1. Dion Cassius, XLVIII; Appien, *Guerres civiles*, IV, 28.
2. Velleius Paterculus, II, 71; Dion Cassius, XLIX.
3. Charisius, I, p. 103, Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 10.

grâces à Messala pour le concours qu'il lui avait prêté. Messala s'excusa avec modestie, et faisant allusion à la bataille de Philippes où il soutenait la cause de Brutus et de Cassius, lui répondit, non sans noblesse, « qu'il avait toujours été du parti le meilleur et le plus juste[1] ». Sa conduite en Égypte lui fait moins d'honneur. Antoine, trahi de tous, ne rencontra de fidélité que dans sa troupe de gladiateurs. Ils firent une résitance désespérée et inutile. Un petit nombre seulement se rendirent sur la parole du lieutenant d'Octave, Didius, qui leur promit la vie sauve. Messala survint après, et, malgré la promesse de Didius, les fit égorger sans pitié[2]. Ce trait fait tache dans sa vie. De retour à Rome, il prononça au sénat un discours *Sur les statues d'Antoine*[3]. Était-ce pour demander qu'elles fussent maintenues ou renversées? Les honneurs qu'il reçut d'Octave rendent plus probable la seconde supposition. L'année suivante, il fut nommé proconsul de Syrie, et partit pour son gouvernement, en emmenant avec lui le poète Tibulle qu'il protégeait. Mais Tibulle tomba malade en route, et ne put qu'adresser de loin, à ses joyeux compagnons, ses regrets sur sa maladie et ses vœux pour leur heureux voyage. C'est à cette circonstance que l'on doit la IIIe élégie si gracieuse, du premier livre de Tibulle.

L'an 28, on retrouve Messala en Aquitaine, occupé à livrer de rudes combats aux populations soulevées de cette contrée. Le complaisant Tibulle célèbre maintenant les talents militaires de son bienfaiteur et les succès qu'il

1. Plutarque, *Brutus*, 53.
2. Dion Cassius, LI.
3. Charisius, I, p. 80.

remporte[1]. Mais il chante surtout le triomphe que Messala obtint de la faveur d'Auguste, le septième jour avant les calendes d'octobre de la même année. « Ce jour, dit-il, a été chanté par les Parques qui filent la trame des destins, trame qu'aucun dieu ne peut briser. Cet enfant, ont-elles dit, mettra en fuite les nations de l'Aquitaine, et devant lui tremblera l'Atax, vaincu par ses courageux soldats. L'oracle s'est vérifié. La jeunesse romaine a vu de nouveaux triomphes et des chefs prisonniers, les mains chargées de chaînes. Et toi, Messala, le front ceint des lauriers de la victoire, un char d'ivoire te portait, traîné par de blancs coursiers. J'assistais aux honneurs qui te furent rendus. Tarbelle, au pied des Pyrénées, les rivages de l'océan Santonique, ont vu tes exploits. Ils ont eu encore pour témoins l'Arar, le Rhône rapide, la large Garonne, et les eaux bleues de la Loire qui arrosent le pays du blond Carnute[2] ».

Auguste ne se borna pas à accorder à Messala les honneurs du triomphe. Pour récompenser des services qu'on pourrait accuser le poète d'avoir exagérés, et en même temps, pour rester fidèle au plan qui lui faisait relever les images de tous les grands hommes de la République, il érigea, sur le forum, au héros de la famille, à Valerius Corvinus, une statue dont le casque portait le corbeau légendaire[3]. L'année suivante ou deux ans après, en 27 ou 26, il établit la préfecture de la ville « dans le but, dit Tacite, de contenir les esclaves et cette partie du peuple dont l'esprit remuant

1. Tibulle, *Élégie* IV, 1.
2. Id., *Élégie* I, 7.
3. Aulu-Gelle, IX, 11.

et audacieux ne connaît de frein que la crainte ». Il confia cette charge à Messala. Ce fut l'apogée et en même temps l'écueil de sa fortune. En effet, cette magistrature lui fut bientôt retirée comme étant au-dessus de ses forces, *quasi nescius exercendi*[1]. Tacite ne fait-il pas erreur? Le mérite déployé par Messala en tant de circonstances permet de le croire. La *Chronique* d'Eusèbe donne une autre interprétation. Messala, à ce qu'elle rapporte, « se démit, au bout de six jours, de la préfecture de la ville, parce que ces fonctions étaient incompatibles avec la liberté des citoyens ». Cette explication est plus honorable pour Messala, et peut-être plus vraie.

Messala renonça dès lors aux charges publiques. Il rentra dans la vie privée, et reprit ses travaux oratoires au sénat et sur le forum. Nous avons vu deux circonstances où il parla au sénat : l'une en réponse *à la lettre d'Antoine*, l'autre au sujet des *Statues d'Antoine*. Il est probable que, dans la suite, il fut au sénat un des orateurs les plus écoutés, puisque le jour où cette assemblée décerna à Auguste le titre de *Père de la Patrie*, ce fut Messala qui lut au prince, et qui rédigea par conséquent le sénatus-consulte [2].

Bien que Messala ait beaucoup plaidé au forum, on ignore les causes qu'il soutint, sauf un discours éloquent pour Pythodorus, et l'accusation contre Aufidia, citée plus haut, où il eut Servius Sulpicius pour adversaire. En revanche, plusieurs jugements portés sur son éloquence peuvent aider à en connaître les caractères. Sénèque le Père lui attribue un esprit cultivé dans tous les genres de

1. *Annales,* VI, 11.
2. Voir chap. II, Auguste orateur; Suétone, *Auguste*, 58.

littérature et un souci scrupuleux de la bonne latinité. Il donne, comme preuve à l'appui, un jugement de Messala sur une déclamation du rhéteur Latro. « Oui, il est éloquent, mais dans *sa langue*, dit Messala, louant le talent de Latro tout en blâmant son style[1]. » Tacite, dans le *Dialogue des orateurs*, accorde à Messala le même éloge : « Cicéron, dit-il, est plus varié, plus fin, plus élevé que Caïus Gracchus et Crassus; Messala est plus doux, plus gracieux, plus soigné dans le choix des mots que Cicéron[2]. » Quintilien s'exprime à peu près de la même façon : « Messala est brillant et pur; la noblesse de sa race éclate, pour ainsi dire, dans son éloquence : mais il a moins de force qu'Asinius Pollion[3]. »

Si l'on rapproche ces jugements, l'on peut en conclure que Messala se préoccupait surtout de la forme, et portait à un haut degré le soin et l'amour des détails. Son éloquence semble manquer de souffle, et remplacer l'inspiration par des phrases artistement composées, par l'élégance de la diction et les raffinements du style. A force de manier et de travailler sa langue, il était parvenu à faire passer dans une traduction latine, toute la finesse, la grâce, la délicatesse du discours d'Hypéride pour Phryné, « véritable tour de force pour un Romain, » ajoute Quintilien[4]. La vigueur, cependant, ne lui faisait pas défaut à l'occasion, témoin le discours dont parle Pline et qu'il qualifie d'*indignatio*, où Messala s'emporta contre l'introduction dans les images de sa famille, de celles des Levinus[5]. Tibulle, de même, tout

1. Sénèque le Père, *Controverses*, II, 12.
2. *Dialogue des orateurs*, 20.
3. Quintilien, X, 1, 113.
4. *Id.*, X, 2, 5.
5. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.

en restant dans la généralité du panégyrique, nous montre Messala, soit à la tribune, soit au barreau, alliant la fermeté à la douceur, et sachant dompter les frémissements de la foule passionnée, aussi bien qu'adoucir la colère et les mauvaises dispositions du juge[1].

Messala avait l'habitude de commencer ses exordes par se plaindre de sa santé, et par se déclarer incapable de lutter contre le talent de ses adversaires. Quintilien n'est pas loin d'approuver cette précaution oratoire. Aper n'est pas du même avis dans le *Dialogue des orateurs*. Il s'emporte contre ce qu'il appelle l'inexpérience des temps anciens. « Qui pourrait aujourd'hui, s'écrie-t-il, supporter un orateur excusant dans son début la faiblesse de sa santé! Or tels sont presque tous les exordes de Messala Corvinus[2]. » Cependant Aper n'est pas trop défavorable à Messala. « Je ne veux pas, dit-il, attaquer Corvinus. Il n'a pas dépendu de lui qu'il ne déployât la richesse et l'éclat de l'éloquence moderne. C'est à nous de voir jusqu'à quel point la chaleur de son âme ou la puissance de son esprit ont secondé son jugement[3]. » Aper a tort de le réclamer comme un des fondateurs de la nouvelle éloquence. C'est à Cassius Severus qu'il faut laisser cet honneur. Quoi qu'il dise, Messala est encore un disciple de Cicéron. Peut-être Aper pensait-il à la prédilection que Tibère avait montrée dans sa jeunesse pour l'éloquence de Corvinus. Seulement l'obscurité du style de l'empereur rappelait peu l'élégance et la clarté de Messala[4].

1. Tibulle, IV, *Élégie I*, 38.
2. Quintilien, IV, 1; *Dialogue des orateurs*, 20.
3. *Ibidem*, 21.
4. Suétone, *Tibère*, 70.

De même qu'Asinius Pollion, Messala fréquenta les écoles des rhéteurs, assista à leurs déclamations, et leur ouvrit même sa maison. Sénèque le Père rapporte de lui quelques observations et quelques jugements qui font honneur à son bon sens et à son goût. Nous avons cité un peu plus haut le mot piquant qu'il avait appliqué à Latro. A propos d'un passage de Virgile, il se trouvait en désaccord avec Mécène. Voici le passage : « Tout le temps que dura la résistance de Troie, c'est le bras d'Hector, c'est celui d'Énée qui arrêtèrent la victoire des Grecs et la firent reculer jusqu'à la dixième année. »

Quidquid apud durae cessatum est mœnia Trojae,
Hectoris Æneaeque manu victoria Graium
Haesit — et in decimum vestigia rettulit annum.

Messala prétendait que Virgile aurait mieux fait de s'arrêter après le mot *haesit*, et blâmait comme faisant longueur le dernier hémistiche. Mécène, au contraire, approuvait Virgile et admirait autant la fin du vers que le reste du passage[1]. Le jugement de Messala est un peu sévère, mais il ne manque pas de justesse.

Cet exemple et d'autres cités dans le chapitre sur *Mécène*, montrent qu'à peine mort, Virgile fut traité en ancien par ses contemporains, et que ses œuvres furent étudiées avec le soin le plus minutieux. Quelquefois même, ce scrupule religieux prenait des formes plaisantes. On peut en juger d'après cette anecdote racontée par Sénèque, qui a peu de rapport avec Messala, mais où il dit son mot : « Le rhéteur Fuscus insérait dans ses déclamations des imitations de Virgile pour plaire à Mécène. Il plaça une fois, avec assez d'à-propos, l'ex-

1. Sénèque, *Suasoriae*, 2, 19 ; Virgile, XI, 288.

pression *plena deo*. Gallio l'avait recueillie, et s'était promis de ne pas la laisser perdre. Il sortait, un jour, d'une déclamation de Nicétès qui, par sa verve, avait beaucoup plu aux rhéteurs grecs, et il alla voir Messala. « Que penses-tu de Nicétès ? lui demanda Messala. — *Plena deo*, » répondit Gallio. Aussi, toutes les fois qu'il venait entendre un de ces déclamateurs que les habitués des écoles appelaient *caldos*, Messala ne manquait pas de le questionner ainsi : — *Numquid plena deo?* L'expression était devenue si familière à Gallio qu'il s'en servait sans y penser. Un jour, Auguste lui parlant d'Haterius, Gallio répondit par habitude : — *Ille erit plena deo*. Auguste ne comprit pas; et il fallut que Gallio lui racontât comment, ayant fait un jour cette réponse à Messala, il la faisait maintenant en toute occasion. Gallio raconta l'anecdote à son ami Ovide qui trouva l'expression bonne à prendre et plaça l'hémistiche dans sa *Médée*: *feror hùc illuc ut plena deo*[1].

Dans sa *Satire X*, contre Lucilius, Horace, entre autres griefs, reproche à son devancier d'avoir mêlé des mots de grec aux mots latins. Il blâme en même temps ceux ses contemporains qui donnent dans le même travers. Ce mélange des deux langues était devenu fort à la mode. On parlait couramment le grec, on le citait dans la conversation, dans sa correspondance; de là, il n'y avait pas loin à l'introduire dans les écrits plus sérieux. Horace oppose à ces néo-grecs l'exemple de Messala et de son frère Pedius « qui surent plaider en latin, au lieu d'intercaler dans leur style des mots étrangers, à la façon du Canusien aux deux lan-

1. Sénèque, *Suasoriae*, 3, 6 ; Lucain a dit aussi, IX, 564 : *ille deo plenus*.

gues[1] ». Le vieux scholiaste d'Horace, publié au XVIe siècle par Cruquius, rapporte, en commentant ces vers, que Messala et son frère Pedius avaient tant d'aversion pour le mélange du grec et du latin que, pour ne pas prononcer le mot *schoenobates*, Messala se servit du mot *funambulus* emprunté au prologue de l'*Hecyre* de Térence. A l'autorité de Messala, de Pollion et d'Horace, les partisans du style bigarré opposaient l'exemple de Cicéron. Cependant Cicéron ne parle guère grec que dans ses lettres à Atticus, et pour déjouer l'infidélité des messagers. Les mots grecs qu'il emploie sont la plupart du temps des citations plaisantes, ou des parodies de passages bien connus d'Atticus et de lui. Nulle part, on ne trouve cet amalgame de grec et de latin qu'on rencontre dans les lettres d'Auguste.

Protecteur de Tibulle, Messala fut aussi un ami d'Horace. Il recevait le poète et venait parfois souper chez lui. Dans une de ses plus jolies odes, Horace s'adresse à *son amphore*, et l'invite à verser à Corvinus un vin amolli par les années. « Ne crains pas, ajoute le poète, tout imbu qu'il est des entretiens de Socrate, qu'il te repousse d'un air farouche. Le vin, dit-on, échauffa la vertu même du vieux Caton[2]. » Ce passage, en nous révélant les rapports des deux amis, semble indiquer en outre que Messala n'était pas étranger à la philosophie. Un vers de l'*Art poétique* vante encore son éloquence, et le donne comme un des premiers orateurs de Rome[3]. Ces éloges sont la monnaie dont le poète payait l'amitié du grand personnage. Ovide aussi se rappelle, dans ses

1. Horace, I, *Satires*, x, 25.
2. Id., *Odes*, III, 21.
3. Id., *Art poétique*, 371.

Pontiques, l'amitié de Messala, et écrit au fils de celui-ci : « Ton père n'a pas renié notre amitié : il encourageait mes études, les provoquait, enflammait mon ardeur[1]. »

Une lettre de Pline le Jeune, déjà citée à propos d'Asinius Pollion, donne une des raisons pour lesquelles Messala aimait et recherchait les poètes. C'est qu'il faisait aussi des vers, et même des vers assez libres, puisque Pline le Jeune le range au nombre des graves personnages qui n'ont pas dédaigné ce délassement, et dont il donne une liste fort curieuse[2]. Messala devait en avoir fait d'autres, si l'on s'en rapporte à l'auteur de l'*Élégie à Valerius Messala*, placée parmi les petits poèmes de Virgile. Le poète célèbre les talents militaires de Messala, son mariage avec Sulpicia, son éloquence, et aussi les poésies grecques qu'il a composées. Il emploie cependant, à ce propos, une comparaison singulière. Il dit de ces poésies qu' « elles méritent de l'emporter sur le vieillard de Pylos ». Que vient faire ici le verbeux Nestor? Le rapprochement n'est pas flatteur pour Messala. Aussi l'on sourit de voir l'auteur anonyme prétendre, avec exagération, qu'il bornera ses efforts à égaler la muse de son héros. Cette pièce ne révèle aucun fait nouveau. Elle prouve seulement, ainsi que la dédicace du *Ciris* à Messala, que le grand orateur aimait, recherchait et favorisait les poètes.

Le dictateur César, en se rendant d'Italie en Gaule par les Alpes, s'était amusé à composer un traité sur l'*Analogie* dont il n'est presque rien resté. A son exemple, Messala avait travaillé sur l'alphabet, ou du moins sur la lettre *S*. Quintilien le dit expressément : « Caton le

1. Ovide, *Pontiques*, I, 7, 27.
2. Pline le Jeune, *Lettres*, V, 3.

Censeur, dit-il, n'écrivait jamais *dicam*, *faciam*, mais *dicem* et *faciem*; et il terminait ainsi tous les futurs de la même conjugaison. On peut s'en convaincre par les anciens livres qui nous restent de lui, et par le témoignage de Messala dans son *Traité sur la lettre* S[1] ». Il ne nous en est rien parvenu, non plus que de l'ouvrage composé dans sa vieillesse *Sur les familles*. Pline se contente de raconter à quel propos il le composa. Traversant l'atrium de Scipion Pomponianus, il vit que, grâce à une adoption testamentaire, les *Salutions* (tel était le surnom) s'étaient, à la honte des Africains, accolés au nom des Scipions[2]. Messala était très fier de l'illustration de sa race, à en juger par l'objet de cet ouvrage, et par son invective contre les Levinus que nous avons rappelée plus haut.

Mais l'œuvre de prose la plus considérable de Messala est l'histoire ou plutôt les *Mémoires* qu'il composa. Ils roulaient sur les événements de la guerre civile. Ils sont cités par Suétone. Ce dernier rapporte, d'après eux, qu'Auguste n'admit jamais d'affranchis à sa table, sauf Mena, et encore après lui avoir conféré l'ingénuité, pour lui avoir livré la flotte de Sextus Pompée[3]. Mentionnés par Tacite[4], ces *Mémoires* ont surtout servi à Plutarque dans le récit de la bataille de Philippes. Le biographe grec avait eu recours à divers documents contemporains pour raconter la dernière lutte qui anéantit la liberté de Rome. Les *Mémoires* d'Auguste rapportaient ce qui s'était passé dans son camp et dans

1. Quintilien I, 7.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.
3. Suétone, *Auguste*, 74. Voir le chapitre sur Auguste.
4. Tacite, *Annales*, IV, 34.

celui d'Antoine. Ceux du philosophe Publius Volumnius, ami de Brutus, concernaient plutôt les derniers moments de Brutus. Ceux de Messala, qui commandait une légion dans l'armée de Cassius, roulaient sur les événements militaires qui avaient précédé et suivi la mort de Cassius. Certains détails, rapportés par Plutarque, semblent traduits textuellement des *Mémoires* de Messala. « Cassius, dit-il, à ce que raconte Messala, soupa dans sa tente avec quelques amis, et, contre son naturel, il fut, pendant tout le repas, pensif et taciturne. Après le souper, il prit la main de Messala, et la lui serrant affectueusement, selon son habitude : « Messala, lui dit-il en grec, je te prends à témoin que, comme le grand Pompée, je suis forcé, malgré moi, de livrer le sort de ma patrie au hasard d'une seule bataille. Ayons pourtant bon courage et confiance dans la fortune. Il serait injuste de nous en défier, quand même nous prendrions un mauvais parti. » En achevant ces mots, Cassius embrassa Messala et lui dit adieu. Messala le pria à souper pour le lendemain, jour de sa naissance[1]. »

Plutarque emprunte encore aux *Mémoires* de Messala le récit de la première bataille. « Messala, dit-il, donne comme preuve de la victoire de Brutus, que son parti prit trois aigles et plusieurs enseignes aux ennemis, tandis que ceux-ci n'en prirent pas une[2]. » Messala évaluait à 8000 hommes, y compris les valets d'armée, les pertes de Brutus, et portait au double celles d'Octave et d'Antoine[3]. Il racontait aussi les derniers moments de Brutus, mais Plutarque semble plutôt avoir suivi sur ce

1. Plutarque, *Brutus*, 40.
2. *Id.*, *ibid.*, 42.
3. *Id.*, *ibid.*, 45.

point les mémoires de Volumnius qui n'avait pas quitté d'un instant l'infortuné général. Cependant Volumnius prétendait que Brutus avait appuyé son épée contre terre et s'était ensuite précipité dessus. Selon Messala, Straton, le maître d'éloquence de Brutus, cédant à ses instances, avait tenu l'épée contre laquelle Brutus s'était jeté. Messala était probablement dans le vrai. En tout cas, Straton ne le démentit pas, le jour où Messala le présenta à Auguste en lui disant, les larmes aux yeux : « Voilà, César, celui qui a rendu à mon cher Brutus le dernier service[1] ».

Messala, qui se piquait d'impartialité, n'avait pas hésité à blâmer les fautes commises par Brutus. Après la mort de Cassius, Brutus voulant exciter ses soldats à reprendre la lutte, leur donna à chacun une gratification de deux mille drachmes, et eut la faiblesse de leur promettre le pillage de Thessalonique et de Lacédémone. Plutarque, en rapportant ce fait, condamne la conduite de Brutus avec une vivacité qui doit être un souvenir des *Mémoires* de Messala.

Les deux dernières années de la vie de Messala furent malheureuses. Il perdit la connaissance et la mémoire, et mourut volontairement de faim à l'âge de soixante-douze ans, laissant la réputation d'un honnête homme, et d'un des plus brillants orateurs de l'école antique[2].

Après Messala, l'on peut citer encore les noms d'autres orateurs et d'autres écrivains ayant appartenu à peu près à la même époque. Mais leurs œuvres sont peu

1. Plutarque, *Vie de Brutus*, 53.

2. On place l'an 2 ou l'an 12 de notre ère, la date de la mort de Messala suivant la date que l'on adopte pour sa naissance.

connues, et l'on recueille à peine quelques renseignements sur leurs personnes. Tel est L. MANLIUS TORQUATUS à qui Horace adresse l'ode VII du livre IV, et qu'il invite à souper dans l'épître V du Ier livre. Ce Manlius était le petit-fils du Torquatus, sous le consulat duquel Horace est né, comme il le rappelle lui-même, l'an 66 avant notre ère. Son père était déjà un orateur célèbre. Cicéron, dans le *Brutus*, vante l'élégance de son style, la sagesse de son goût, la force de sa parole et qualifie sa mémoire de divine[1]. On ignore si le fils hérita de toutes les qualités de son père. Mais les termes dans lesquels Horace l'invite à souper et excuse la modestie de son repas, la déférence qu'il lui témoigne, montrent qu'il jouissait à Rome d'une grande autorité. Horace parle même des nombreux clients qui cherchent à forcer la porte de Torquatus; il l'engage à leur échapper par une issue dérobée pour se rendre à son invitation. A ce moment, Torquatus, suivant le récit d'Horace, se préparait à défendre la cause de Moschus. Ce dernier, d'après le *Commentaire d'Horace* publié par Cruquius, était un rhéteur de Pergame fort connu, que l'on accusait d'empoisonnement. Il prit pour défenseurs Asinius Pollion et L. Manlius Torquatus. Le discours de Manlius existait encore au temps du commentateur anonyme.

L'on ne connaît pas beaucoup plus QUINTUS DELLIUS qui, comme tous les Romains de cette époque, avait cultivé l'éloquence et pratiqué le barreau dans sa jeunesse. Il en fut détourné de bonne heure par les guerres civiles, auxquelles il prit une part des plus actives. Dans un temps où l'on ne se piquait guère de fidélité à la cause vaincue,

1. Cicéron, *Brutus*, 68, 76.

il surpassa tous les autres en inconstance, et s'attira de l'orateur Messala le surnom mérité de *voltigeur des guerres civiles* : *desultorem bellorum civilium*. On le voit s'attacher successivement à tous les partis. Ami de Dolabella, lieutenant de César, il l'abandonne pour passer dans le camp de Cassius où il connaît Horace. Après la bataille de Philippes, il se donne à Antoine et, quelque temps avant la bataille d'Actium, il le quitte pour revenir à Octave. L'époque la plus connue de sa carrière accidentée est celle où il s'était fait le compagnon d'Antoine. Il l'accompagna à Athènes, au moment où Antoine parcourait la Grèce, costumé en Bacchus, et faisait placer le nom du dieu *Liberum patrem* sur toutes ses statues. Les Athéniens, pour se concilier ses bonnes grâces, sortirent de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, et, en gens qui entendent la plaisanterie, ils le saluèrent du nom de *Dionysos*. Ils poussèrent plus loin la flatterie; ils lui offrirent en mariage la déesse Athéné, et le prièrent de l'épouser. En cela, le *nez attique*, comme dit Sénèque le Père, leur fit défaut. Antoine consentit au mariage; mais avec un à-propos cruel dont on fait honneur à Dellius, il leur réclama une dot de mille talents. En vain l'un des Athéniens s'écria : « Mais, Seigneur, Jupiter a épousé ta mère Sémélé sans exiger de dot! » Antoine rit du bon mot, mais persista dans ses exigences, et il fallut s'exécuter. Les Athéniens demandèrent du temps pour réunir la somme. Ils ne purent en obtenir d'Antoine : « Sache cependant, lui dit Dellius en intervenant, qu'ils ne doivent te payer la dot qu'en trois échéances, au bout d'un an, de deux et de trois années, *illos tibi annua, bima, trima die debere* ». Il lui appliquait plaisamment les expressions consacrées par la loi ro-

maine, lorsqu'après un divorce, la dot était restituée à la femme ou payée à son second mari[1].

Dellius accompagna encore Antoine en Asie, et fit avec lui la désastreuse campagne des Parthes. Il en raconta les douloureuses péripéties dans un ouvrage cité par Dion Cassius et dont Plutarque s'est inspiré. On attribuait encore à Dellius des lettres badines, *lascivae*, adressées à Cléopâtre. C'était sur son conseil que celle-ci était venue trouver Antoine en Cilicie « parée de tout ce qui peut relever les charmes d'une femme », et avait fait la conquête d'Antoine. Confident de leurs amours, peut-être même amant de Cléopâtre, il quitta brusquement le parti d'Antoine. Octave accueillit favorablement le transfuge malgré ses fréquentes palinodies, et le compta bientôt au nombre de ses intimes[2]. Dellius, en effet, était un homme de plaisir à qui son esprit donnait accès partout, et que la part qu'il avait prise à la *vie inimitable* faisait rechercher de tous, et surtout d'Auguste. Il avait passé au milieu des guerres civiles, ne cherchant que le bien-être, indifférent à toutes les causes, et ne désirant qu'une chose, se trouver du côté du vainqueur. Aussi, quand Horace lui adresse une ode, il l'engage... à boire. Il lui rappelle la brièveté de la vie, la nécessité pour riches et pauvres de mourir, et l'exhorte « à porter sous les frais ombrages, sur les bords d'un ruisseau au cours sinueux, du vin, des parfums, et les fleurs éphémères de la rose, tandis que les circonstances, son âge et les fils des Trois Sœurs le lui permettent encore[3]. »

Au début de ses *Annales*, Tacite, après avoir montré,

1. Sénèque le Père, *Suasoriae*, 1.
2. Sénèque, *De la Clémence*, I, 10; Plutarque, *Vie d'Antoine*, 25.
3. Horace, *Odes*, II, 3.

non sans amertume, la révolution qui s'était accomplie dans l'esprit des Romains durant le long règne d'Auguste, ajoute, en parlant des dernières années de ce prince : « Combien restait-il de Romains qui eussent vu la République? » On peut appliquer à l'éloquence ce que l'illustre historien dit de la politique, et se demander comme lui : Après Asinius Pollion et Valerius Messala Corvinus, combien restait-il d'orateurs qui eussent connu Cicéron ?

Toutefois, ce qui est mort avec Pollion et Messala, c'est la tradition cicéronienne, c'est l'art, tel que l'avait aimé, pratiqué Cicéron, tel qu'il l'avait enseigné par ses ouvrages de rhétorique et par son exemple. Ce n'est pas l'éloquence. Celle-ci n'est pas attachée à une forme particulière, ni à un temps déterminé. Elle n'est pas tout entière dans les traditions : elle peut leur survivre. Si elle eût trouvé un aliment suffisant dans la constitution de l'empire, on l'eût vue renaître. Elle essaya, du moins, de prolonger son existence, en se transformant, en s'adaptant par des modifications, devenues nécessaires, aux nouvelles conditions qui lui étaient faites.

Deux hommes, surtout, dignes, ce semble, d'un meilleur sort, ont soutenu des combats, et ont multiplié leurs efforts pour amener et consolider ces changements, T. Labienus et Cassius Severus. Le premier marque la transition entre l'ancienne école d'éloquence et la nouvelle. Il leur sert de lien et d'intermédiaire. C'est Cassius Severus que les futures générations d'orateurs, reconnaîtront à la fois, comme leur chef, et l'auteur incontesté de la révolution. Labienus a l'honneur de l'avoir commencée, et de rattacher l'éloquence propre-

ment dite de l'empire à celle qui avait connu la République et entendu Cicéron.

Titus Labienus était parent de Titus Attius Labienus qui avait accusé Rabirius, le client de Cicéron, puis était devenu lieutenant de César, avait abandonné le dictateur pour embrasser la cause de Pompée, et avait péri en combattant courageusement à la bataille de Munda. Titus Labienus, pour arriver à la renommée, eut à vaincre de plus grands obstacles que les orateurs, ses devanciers. En effet, sous l'empire, il n'y a plus de de causes importantes à plaider. Il fallait donc au jeune orateur plus de temps, plus d'efforts et plus de talent pour attirer sur son nom l'attention publique.

Labienus eut encore contre lui sa pauvreté. La défection du premier Labienus avait excité chez les césariens d'ardents ressentiments, aussi les Triumvirs avaient proscrit et dépouillé sa famille. Sénèque le Père, qui nous a laissé de Labienus le portrait le plus complet, tout en rendant justice à son talent, flétrit son caractère et ses mœurs. « On ne savait, dit-il, s'il était plus pauvre, ou plus mal famé, ou plus détesté[1]. » Plus pauvre ! on a vu d'où venait sa pauvreté. Plus détesté ! oui, de ceux qu'il harcelait. Plus mal famé ! le reproche est peut-être mérité ; le même Sénèque ajoute, en effet : « Sous le masque d'une austérité de censeur, il cachait une âme bien différente... il avait des vices ». Sénèque a peut-être raison ; mais le succès donne toutes les renommées, même celle des mœurs. Auguste victorieux est resté pour la postérité l'auteur des *lois Julia*. Son image a comme légende le magnifique début de l'épître

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, *préface*.

d'Horace au livre II, et si Suétone ne trahissait pas les secrets intimes du dieu, nous ne saurions pas qu'il avait les mœurs de Louis XV.

Sénèque excepté, on n'a sur Labienus que les témoignages de ses ennemis. Vaincu dans la lutte qu'il soutenait contre le despotisme naissant, il a subi le sort des vaincus, le *Vae victis !* Il a vu son portrait défiguré, et son caractère calomnié par la haine des vainqueurs. L'histoire adopte trop souvent les jugements tout faits qu'on lui transmet; ses éloges sont pour ceux qui réussissent, et son blâme est pour les malheureux. Il est vraisemblable, cependant, que les mœurs de Labienus prêtaient aux accusations de ses adversaires, et nous n'avons nul dessein de le réhabiliter. Mais il est permis de supposer que ses vices et ses désordres ne surpassaient pas ceux de ses contemporains, et que s'il avait joui de la faveur du prince, et par suite de la faveur publique, on n'aurait pas songé à les lui reprocher avec autant d'amertune.

Malgré tant d'obstacles accumulés devant lui, Labienus arriva à se faire jour, et emporta de haute lutte le titre de *grand orateur* que Sénèque ne craint pas de lui accorder. « Vous voulez, dit-il, connaître Labienus? Il déclamait avec talent, mais jamais en public. La coutume n'en était pas encore établie, et d'ailleurs il y voyait une prétention frivole, et quelque chose de honteux. Pour lui, sous le masque d'une austérité de censeur, il cachait une âme bien différente. Grand orateur, il s'était frayé le chemin à travers mille obstacles, et, sa réputation d'homme de talent, il l'avait conquise plutôt qu'obtenue. On ne savait s'il était plus pauvre, ou plus mal famé, ou plus détesté. Il n'est pas médiocre, le talent

qui plaît même à des ennemis. C'est ordinairement la faveur publique qui met les talents en lumière; c'est elle qui les développe : quelle énergie doit avoir celui qui perce malgré les obstacles ! Tout en accablant l'homme de mépris, on rendait hommage à son talent. Il avait le ton de l'ancienne éloquence, et la vigueur de la nouvelle. Son élégance rappelait le siècle précédent et annonçait le nôtre : en sorte que les deux époques pouvaient le revendiquer au même titre. Il poussait la liberté jusqu'au point où elle prend un autre nom, et, comme il déchirait à tout propos les différents ordres de l'État et les particuliers, on l'appelait *Rabienus*. Ame grande malgré ses vices, violente comme son éloquence, et qui exhalait encore, après une si longue paix, toutes les ardeurs pompéiennes[1] ! »

Le dernier mot de Sénèque, *Pompeianos spiritus*, explique, à son insu, la cause des haines et des mépris que Labienus avait amassés contre lui. Il a pris le rôle d'opposant aux volontés du prince; et ce rôle est, suivant les circonstances et les époques, tantôt le plus facile et le plus commode à jouer, tantôt le plus ingrat et le plus périlleux à soutenir. Labienus a le tort de rappeler les *ardeurs pompéiennes*, au moment où tous, grands et petits, se précipitent à l'envi, dans la servitude, et ne cherchent qu'à rivaliser de bassesse et d'adulation. Pour lui, il ne veut pas descendre au métier de déclamateur, et ne parler qu'en vue de vains applaudissements. Il exprime tout haut, avec une éloquence virile et vivante, ce qu'il pense dans le fond de son cœur; et le spectacle de l'abaissement universel ne lui inspire que

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, *préface*.

des sentiments de dégoût et d'indignation. S'il « déchire à tout propos les ordres de l'État », c'est sans doute qu'il demande compte au sénat du rôle auquel il se réduit, et flétrit ses adulations et ses complaisances ; c'est qu'il reproche au peuple son avilissement et les comédies d'élection qu'il joue sur le forum, en faisant semblant de nommer les candidats que l'empereur lui désigne. Enfin, si on le traite de *Rabienus*, c'est que, sortant de ces attaques générales contre ses contemporains, il a pris à partie l'un d'eux, quelque grand personnage, qui avait trouvé le moyen de se distinguer par l'excès de sa servilité.

Nous avons raconté plus haut à propos de l'orateur Asinius Pollion le procès relatif à l'héritage d'Urbinia, Pollion soutenait la cause des proches parents d'Urbinia, Labienus, celle de Clusinus Figulus qui se donnait comme le fils d'Urbinia, et cherchait à établir sa réclamation posthume par un récit romanesque. Nous ne reviendrons pas sur ce débat.

Labienus prononça également pour le *Bathylle de Mécène* un plaidoyer qui est perdu. Junius Gallio, ami de Sénèque, était son adversaire dans ce procès. La réponse de Gallio ne nous est pas non plus parvenue. On peut regretter la perte du discours de Labienus. Quant à celui de Gallio, dont on comparait l'éloquence au tintement d'une cloche, en vain Sénèque parle-t-il avec complaisance du feu que son ami y avait montré, et « de ses dents qu'il y avait aiguisées pour mordre [1] », il n'y a peut-être pas lieu de s'affliger que son discours ne nous ait pas été conservé. Il nous aurait aidés, tout au

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, *préface*.

plus, à deviner la nature des arguments produits par Labienus. Celui-ci plaida encore d'autres causes, dont nous n'avons pas même les noms. Quelques expressions rapportées par Quintilien, relevées par Pollion dans le style de Labienus ou par Labienus dans le style de Pollion, font croire, sans le prouver cependant, que ces deux illustres adversaires se sont trouvés plus d'une fois en présence[1].

On a un peu plus de renseignements sur la part que Labienus prit aux exercices des déclamateurs. Quelques-uns des sujets traités par lui présentent la même invraisemblance que les exemples cités plus haut dans la vie de l'orateur Pollion. Telle est la rareté des fragments de l'éloquence de Labienus qu'on en est réduit à chercher là aussi quelques vestiges de ses paroles.

Premier sujet. — Un père et un fils ont combattu avec courage. Le père prie son fils de lui céder le prix de la valeur. Le fils refuse; de là un procès. Le fils obtient gain de cause, et, en récompense, demande une statue pour son père. Celui-ci le renonce pour son fils, *abdicat*, et l'exclut de la maison paternelle. — Dans cette déclamation, Labienus, d'après Sénèque, défendait la cause du père et prononçait ces paroles : « On permet aux déserteurs eux-mêmes de ne pas habiter avec leur adversaire. Le même domicile ne peut renfermer un brave et un vaincu. « Je t'ai dressé, prétend-il, une statue, « c'est-à-dire que, pour m'empêcher d'oublier jamais « ma défaite, tu l'as consacrée sur l'airain[2]. » Si la cause est bizarre et absurde, le trait de Labienus est assez heureux et ne manque pas de finesse.

1. Quintilien, IX, 3, 13; I, 5, 8.
2. Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXI.

Deuxième sujet. — Une femme, après la mort de son mari tué dans la guerre civile, veut rentrer chez son père qui avait suivi le parti contraire, le parti victorieux. Celui-ci la repousse : « Comment, dit-elle, puis-je te donner satisfaction? ». « Meurs », répond-il. La fille se pend à la porte de son père. Celui-ci est accusé de démence par son fils. — Dans un passage du discours prononcé par le fils, Labienus rappelait que la femme, soumise à son devoir, avait eu raison de suivre le parti de son mari, et ajoutait ces mots : « Qu'elle obtienne au moins, par cette obéissance, de mourir dans la maison paternelle! M. Caton, la plus illustre victime de la guerre civile, aurait reçu la vie du bienfait de César, s'il eût voulu la devoir au bienfait de qui que ce fût. La guerre civile n'est jamais plus facilement excusable que lorsqu'elle oublie! » On reconnaît à ces paroles, à ce souvenir de Caton, l'entêté pompéien. Un peu plus loin, Labienus développait les excuses alléguées par le père et lui faisait dire : « Non, je ne me suis pas laissé toucher aussitôt par ses prières, et, si elle avait vécu, je n'aurais pas cédé à sa requête même plusieurs fois renouvelée. On me dit: « Le vainqueur se laisse aussitôt « fléchir. » Oui, certes, mais il est plus facile de pardonner à un vaincu qu'à un parricide[1]. »

Ces deux sujets sont contraires à toute vraisemblance. Heureusement pour Labienus, Sénèque a conservé de lui quelques paroles éloquentes sur une matière d'école qui se rapprochait davantage de la réalité. On sait avec quelle inhumanité les anciens traitaient leurs esclaves. Les rigueurs recommandées par Caton à l'égard des ser-

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXII.

viteurs indociles et récalcitrants étaient pratiquées encore au siècle d'Auguste; les écrits de Columelle en font foi. Mais la licence des guerres civiles avait permis des violences dont les hommes libres eux-mêmes étaient victimes. Auguste, à ce que rapporte Suétone[1], fut obligé de faire visiter les ateliers et les cachots où l'on retenait les esclaves, afin de rendre à la liberté les hommes libres que des brigands enlevaient sur les routes, aux portes mêmes de Rome, et vendaient aux possesseurs de domaines. On faisait même plus : des entrepreneurs recueillaient les enfants exposés, les mutilaient et les envoyaient mendier à leur profit dans les rues de Rome. Cet odieux abus était si commun qu'il devint le sujet d'une déclamation sur laquelle nous aurons plusieurs fois à revenir.

Labienus prit la parole dans ce débat, et plaida successivement pour et contre l'entrepreneur qu'on supposait accusé, à cause de ces cruautés, d'attentat contre la République. « Les hommes les plus éloquents, d'après Sénèque, comme pour faire l'expérience de leurs forces, avaient soutenu l'accusation avec chaleur. Labienus les surpassa tous par la manière dont il défendit l'accusé. Il est vrai qu'il parla moins en sa faveur qu'il ne s'éleva contre les vices et les mutilations pratiquées par les premiers citoyens de la ville. » Il cite ensuite ce fragment de son discours. « Voilà donc, dit Labienus au nom du défendeur, voilà donc ce qui occupe les hommes! Ils s'enquièrent de ce que fait un mendiant parmi les mendiants! Les premiers de Rome emploient leurs richesses à contrarier la nature; ils

1. *Auguste*, 32.

ont des troupes de castrats. Pour que leurs mignons soient plus longtemps propres à leur infâme service, ils les mutilent! Comme ils sont eux-mêmes honteux de compter pour hommes, ils font en sorte qu'il y en ait le moindre nombre possible. Personne ne songe à secourir ces beaux, ces mignons mutilés! Vous, vous avez l'idée de rechercher qui va dans les lieux solitaires recueillir des enfants destinés cependant à une mort certaine, si personne ne les recueille. Mais vous ne prenez pas garde que, pour cultiver leurs domaines déserts, nos riches enlèvent des hommes libres, et en peuplent leurs maisons de force. Vous ne prenez pas garde qu'ils circonviennent les beaux adolescents d'esprit simple, et privent l'armée de ses meilleures recrues pour en faire des gladiateurs! Vous songez tout à coup à prendre ceux-ci en pitié, parce qu'ils n'ont pas tous leurs membres. Ayez donc pitié de ceux qui les ont! »

« C'est ainsi, conclut Sénèque, qu'en faisant la guerre aux vices de son époque, Labienus, par cette figure habile, put alléguer, comme défense d'un misérable, l'impunité d'actes plus criminels encore[1]. » Sénèque n'a conservé que quelques mots du discours où Labienus accusait l'entrepreneur de difformités. « Je cite à part, dit-il, le trait de Labienus, parce qu'il fut très remarqué. Il dit : « L'entrepreneur examine le compte de la « journée et ce qu'a rapporté chacun de ses mendiants. « — Toi, si peu aujourd'hui! allons, les étrivières! fort « heureusement, je n'ai pas fait d'eux tous des manchots! « — Qu'as-tu à pleurer, à prier ? Tu aurais rapporté « davantage, si tu avais demandé sur ce ton! » Labienus

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXIII.

dit encore : « Donnez, ô juges, à ces malheureux la « seule joie qu'ils puissent désormais avoir. Que celui-ci « voie, que celui-là entende condamner son patron! » Enfin, ajoutons, pour ne rien omettre, cette dernière citation: « L'orateur Cassius Severus disait en s'adressant à l'accusé : « Montre-nous les captifs! » l'orateur Julius Bassus : « Montre-nous ceux qui t'apportent leur « salaire! » Labienus dit avec plus de bonheur : « Mon- « tre-nous tes élèves! »

Ces fragments de déclamation, auxquels il faut recourir au défaut de discours empruntés à la réalité, font comprendre, malgré leur brièveté, le jugement de Sénèque sur l'éloquence de Labienus. Ses attaques véhémentes contre l'immoralité des riches de Rome, l'indignation de ses paroles, rappellent jusqu'à un certain point les invectives de Caton contre ses contemporains. C'est dans ces accents énergiques que Sénèque retrouve « le ton de l'ancienne éloquence ». En revanche, la nouvelle école qui recherchait le trait, l'antithèse, les ornements du style, en un mot tout ce que les anciens entendent par l'expression *laetitiam et pulchritudinem orationis*[1], voyait en lui un précurseur. Elle saluait de ses acclamations les phrases du genre de celles qui viennent d'être citées : « Pour m'empêcher d'oublier jamais ma défaite, tu l'as consacrée sur l'airain; » ou bien : « Vous songez à prendre ceux-ci en pitié, parce qu'ils n'ont pas tous leurs membres; ayez donc pitié de ceux qui les ont; » ou telles que celle-ci : « Qu'as-tu à pleurer, à prier? Tu aurais rapporté davantage, si tu avais demandé sur ce ton! etc. »

1. Tacite, *Dialogue des orateurs*, 20.

C'est là cette élégance, ou plutôt, cette recherche qui, d'après Sénèque, rappelait le siècle précédent et annonçant le suivant, en sorte que les deux époques, pouvaient, au même titre, revendiquer Labienus. En tout cas, ces traits plus ou moins heureux, ces passages tronqués font vivement regretter la perte des discours, où l'orateur *Pompéien*, comme on l'appelait, excitait à la fois l'admiration et les colères de ses ennemis.

Une autre œuvre de Labienus, et qui avait soulevé contre lui encore plus de haines, ne serait pas moins intéressante aujourd'hui. C'est l'*Histoire* qu'il avait composée, où il racontait les derniers efforts de la liberté expirante, et où il flétrissait les lâchetés, les trahisons de ceux qui, après avoir juré fidélité à toutes les causes, les avaient toutes désertées, et qui avaient reçu comme salaire de leur infamie les biens de leurs amis, de leurs parents proscrits et assassinés. Je me rappelle, dit Sénèque, qu'un jour, nous lisant son *Histoire*, Labienus en passa une grande partie. « Ce que je passe, nous dit-il, vous le lirez après ma mort. » On peut deviner, ajoute le rhéteur, quelle en était la libre hardiesse, puis qu'elle fit reculer Labienus lui-même[1]. » On ignore si ce désir s'est accompli, si cette partie de son œuvre fut lue après sa mort. Ce qui est certain, c'est que son *Histoire* fut brûlée, de son vivant, sur la place publique, par ordre du sénat. « Ce fut pour Labienus, dit Sénèque, qu'on inventa un nouveau châtiment. Ses ennemis firent tant que tous ses livres furent condamnés au feu. Chose inouïe, sans exemple, on s'en prit aux ouvrages d'un homme ! » Jusque-là on n'avait frappé que les personnes :

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, *préface*.

l'exemple est donné. On saura qu'on peut aller plus loin dans la vengeance, et qu'après avoir tué un adversaire, on peut tuer même sa mémoire. Les successeurs d'Auguste s'en souviendront.

L'orateur Cassius Severus, ami intime de Labienus, eut, dans cette circonstance, un mot très heureux. Quand on vint lui annoncer que les œuvres de Labienus étaient condamnées au feu[1] : « Qu'on me brûle donc tout vif! s'écria-t-il, je les sais par cœur[2] ! » Cassius Severus en fit peut-être reproduire des exemplaires. Toujours est-il que l'empereur Caligula, pris d'un beau zèle pour Labienus, ordonna de rechercher ses écrits avec ceux de Cremutius Cordus et de Cassius Severus, détruits également par ordre du sénat, et de les recopier. Il fut alors permis à tout le monde de les avoir et de les lire[2]. Était-ce un caprice, une fantaisie de cet empereur qui en eut tant d'autres moins avouables? Ne faut-il pas voir plutôt dans un tel ordre un reste de ce goût littéraire qui était un héritage de famille? Germanicus, son père, était poète : Claude, son oncle, était orateur et historien, et Caligula se piquait lui-même de grandes dispositions pour l'éloquence. Enfin, dans sa jeunesse, il était si éloigné de l'empire, qu'il avait pu lire et goûter les œuvres de Labienus : on ne l'avait pas élevé en futur maître du monde.

Labienus n'assista pas à la résurrection de sa gloire et de ses ouvrages. Il avait placé dans son *Histoire* les pensées, les ressentiments, les colères si longtemps refoulées de toute son existence. Il avait vécu avec cette œuvre, elle

1. Sénèque le Père, *Controverses*, V, *préface*.
2. Suétone, *Caligula*, 16.

était lui-même : la détruire, c'était lui porter un coup mortel. Il ne voulut pas lui survivre. « Il ne put, dit Sénèque, supporter cet affront. Ne voulant pas survivre à ses écrits, il se fit porter et sceller dans le tombeau de ses ancêtres. Il craignait apparemment, ajoute-t-il en rhéteur, que le feu qui avait dévoré sa gloire ne fût refusé à son corps. Il se donna ainsi à lui-même et la mort et la sépulture. » Labienus est donc une victime à ajouter aux proscriptions. Auguste, il est vrai, ne tuait plus comme Octave, il faisait mourir. Il y a de la grandeur dans la résolution de Labienus, et l'âme qui l'a conçue et accomplie n'était pas une âme ordinaire.

CHAPITRE VII

LA NOUVELLE ÉLOQUENCE. — CASSIUS SEVERUS

Les caractères de la nouvelle éloquence. — Le *Dialogue des orateurs*. — Aper et Maternus. — Cassius Severus et la nouvelle École. — Éloquence de Cassius Severus. — Son esprit caustique au forum et dans les écoles des rhéteurs. — Une déclamation de Cassius Severus. — Sa mort en exil.

Labienus marque la transition de l'ancienne éloquence à la nouvelle, mais l'orateur qui attache plus particulièrement son nom à ce grand changement, le chef de la nouvelle école, est, comme nous l'avons dit, CASSIUS SEVERUS. D'ordinaire, les modifications que subissent les mœurs, les usages ou la littérature, suivent une marche insensible et échappent aux yeux des contemporains. Placés trop près, ils constatent parfois les phases successives de l'évolution, ils n'en voient pas l'ensemble. Quand elle est terminée, ils sont obligés de reconnaître l'étendue de l'espace parcouru. Une tendance naturelle les porte alors à personnifier dans un homme la révolution dont ils n'ont ni aperçu ni soupçonné les lointains symptômes. On l'en déclare l'auteur parce que c'est en lui qu'on la remarque pour la première fois. C'est ce qui est arrivé pour Cassius Severus. Les anciens lui attri-

buaient l'introduction à Rome de l'éloquence nouvelle. Mais la révolution accomplie dans le goût et dans l'usage remontait plus haut que lui. C'est sous cette réserve que l'on peut le regarder comme le chef de la nouvelle école.

On possède sur Cassius Severus un certain nombre de traditions qui aident à constater la nature et la portée de ces changements. Dans les caractères de son talent, dans les souvenirs de ses discours et les succès de sa parole, on parvient à découvrir les traits distinctifs de cette éloquence qui croit être en progrès sur celle de Cicéron. Cette recherche est surtout facilitée par un ouvrage où la question est traitée complètement, et, pour ainsi dire, *ex professo*, le *Dialogue des orateurs*. Aper, le champion des modernes, établit un parallèle prolongé entre les deux âges de l'éloquence romaine. En faisant la part de l'exagération qu'il apporte dans les critiques dirigées contre l'éloquence antique et dans les éloges qu'il adresse à la nouvelle, on arrive à se rendre compte du véritable sens de ces deux expressions. C'est un témoin qui a vu et qui sait. « Le public d'autrefois, dit-il, inculte et rude, supportait facilement, jusqu'au bout, de lourdes et interminables harangues ; c'était même un mérite de prolonger un discours jusqu'à la fin de la journée. Aussi les longues préparations de l'exorde, ces narrations qui remontaient si haut, ce luxe de divisions multipliées, cet enchaînement d'argumentations, enfin tous les préceptes que recommandent les arides traités d'Hermagoras et d'Apollodore, étaient alors en honneur. Pour peu qu'on eût une idée de la philosophie, et qu'on introduisît quelque lieu commun dans son discours, on était porté aux nues.... » Cicéron lui-

même ne trouve pas grâce devant Aper ; il le compare à « un édifice d'une architecture grossière, dont les murs sont solides et durables, mais qui manquent de brillant et de poli.... Je veux, dit-il en appliquant ses critiques à Cicéron, je veux qu'on fasse disparaître tous les mots entachés de la rouille du temps, ces phrases d'une construction négligée et traînante, comme celles des *Annales*, les plaisanteries basses et insipides, les périodes sans variété, qui se terminent toutes d'une seule et même manière[1]. »

Ainsi, ce qui frappait Aper et ses contemporains dans l'ancienne éloquence, c'était la grandeur de ses proportions, la masse des monuments qu'elle élevait, la préoccupation de la solidité, et l'oubli de tout ornement, sauf quelque lieu commun de philosophie, admiré surtout à cause de sa nouveauté et de l'ignorance du public. Le style lui-même était accusé par eux de vieillerie, de langueur et de monotonie, et les plaisanteries de Crassus, d'Antoine, de César et de Cicéron étaient traitées de basses et d'insipides. Il y a une évidente exagération et un parti pris passionné dans ces critiques. Cependant le tableau qu'il couvre de si noires couleurs est ressemblant si l'on veut, comme une caricature ressemble à un portrait. Aper a vu les défauts de l'ancienne école, qui devaient s'accuser surtout dans les œuvres des orateurs secondaires que nous n'avons plus. Il les a grossis et dénaturés. Quand il compare l'éloquence de Cicéron à une œuvre d'architecture, il se sert d'une comparaison plus ingénieuse que juste. Celle d'un corps vaudrait mieux. Un monument est une chose morte, qui consiste

1. *Dialogue des orateurs*, 19, 22.

tout entière dans la forme. Un corps, au moins, renferme une âme. Dans ce corps soi-disant grossier de l'éloquence ancienne, il y avait une âme qui s'expliquait par la voix des orateurs, et qui défendait avec courage l'honneur, les lois et la liberté du peuple romain. Aper n'a vu que le côté extérieur de l'éloquence, il a oublié que l'orateur ne doit pas être seulement un artisan de beau langage, mais l'interprète hardi des généreuses pensées.

Cependant Aper partait d'une idée juste. Il soutenait que le changement des temps devait amener dans l'éloquence « des formes nouvelles et des genres différents[1] ». Seulement, tout changement n'est pas un progrès. Si Aper a raison, lorsqu'il énumère les modifications principales accomplies dans l'éloquence latine, lorsqu'il constate un progrès d'Appius Caecus à Caton; de Caton aux Gracques; des Gracques à Crassus et de Crassus à Cicéron, il ne s'ensuit pas qu'il y ait progrès de Cicéron aux orateurs contemporains d'Aper. Il en est de l'éloquence comme de tout le reste. Arrivée à son apogée, avec Cicéron, elle ne put s'y maintenir longtemps à cause des changements politiques, et après lui, elle entra aussitôt dans la période de la décadence.

Après avoir rabaissé l'éloquence ancienne, Aper exalte l'éloquence nouvelle. Certains caractères qu'il y remarque, et qui lui semblent avec raison des progrès, lui font illusion sur le reste. Il ne distingue plus le bien, ni le mal, il embrasse tout dans son admiration complaisante. Il trouve d'abord que l'auditoire est devenu plus instruit, plus délicat, et que les développements, accueil-

1. *Dialogue des orateurs*, 18.

lis jadis avec applaudissement, paraîtraient aujourd'hui des lieux communs rebattus, à des assistants qui ont tous au moins quelque teinture des lettres. Les juges aussi sont moins patients et plus pressés qu'autrefois. Ils imposent aux orateurs des limites de temps, au lieu de les subir. Si l'avocat tarde trop, à leur gré, à en venir au fait, ils l'y appellent, et l'y ramènent dès qu'il s'en écarte[1]. Aper a tort de voir dans ces conditions nouvelles un progrès. Ce sont de simples changements rendus nécessaires, par la nature des causes que les orateurs ont maintenant à soutenir, par les modifications que la composition des tribunaux, et le nouvel état politique ont forcément introduites.

S'il en restait là, on pourrait à la rigueur admettre sa manière de voir. Mais il prétend que la nouvelle éloquence est aussi puissante que l'ancienne. « Nos paroles, dit-il, ne sont pas moins puissantes parce qu'elles n'arrivent aux oreilles des juges *qu'en leur procurant un plaisir* ». C'est là, en effet, ce qui le frappe, ce qu'il admire chez ses contemporains. Il faut pour plaire aux juges « la marche rapide des arguments, l'éclat des pensées, l'élégance et la richesse des ornements ». L'auditoire, à son tour, « exige les fleurs et la beauté du langage ». Quant aux jeunes gens qui viennent écouter les orateurs pour se former à leur école, « ils veulent entendre et emporter chez eux quelques traits saillants et dignes de mémoire, qu'ils pourront envoyer dans leurs provinces, soit qu'une pensée courte et ingénieuse ait brillé comme un éclair, soit que la poésie ait embelli quelque morceau de ses riches couleurs ». Dans son

1. *Dialogue des orateurs*, 19.

enthousiasme, il recommande l'usage de la poésie, non pas, naturellement, celle d'Accius et de Pacuvius, mais celle de Virgile ou de Lucain : « C'est, ajoute-t-il en conclusion, parce qu'elle complaît au goût de son auditoire, que l'éloquence de notre âge se montre plus belle et plus ornée[1]. »

Si l'on dégage la pensée d'Aper des développements brillants et spécieux dont il la recouvre, le progrès de la nouvelle éloquence sur l'ancienne consiste moins encore dans la rapidité de l'exposition et de l'argumentation, que dans la parure donnée aux mots et aux idées, dans la richesse de l'ornement et du trait, et dans le mélange de la poésie et de la prose. Il serait superflu de montrer la fausseté de cette théorie, et les dangereuses conséquences que son application entraîne. L'adversaire d'Aper, Maternus, les indique avec tant de précision et de verve que l'on ne peut rien ajouter à ses paroles. Après avoir comparé au fard et au vêtement d'une courtisane les ornements que recherchent ses contemporains, il continue en ces termes : « Convient-elle à un orateur et même à un homme cette parure qu'aiment la plupart de nos avocats, cette coquetterie d'expressions, cette frivolité de pensées, ces caprices d'harmonie qui font du discours une musique d'histrion? Il est une chose que l'oreille devrait se refuser à entendre, et dont la plupart se vantent comme d'un succès qui les honore et qui prouve leur génie : « *On chante*, disent-ils, et *on danse* « *leurs plaidoyers* »; de là cette impertinente et honteuse exclamation si ordinaire dans quelques bouches, à propos de nos orateurs et de nos histrions : « *Comme*

1. *Dialogue des orateurs*, 20.

« il plaide voluptueusement! Quelle danse éloquente[1] *!* » Il est impossible d'énoncer sur l'éloquence nouvelle un jugement plus sévère et en même temps plus juste.

C'est à Cassius Severus que Tacite et Quintilien font remonter l'origine de ces changements qui aboutirent si rapidement à la décadence. En réalité, il fut le premier qui les subit, et, il est innocent du mauvais goût auquel la nouvelle école s'abandonna. Il vit naître la corruption; mais, loin de céder à son entraînement, il la combattit sans relâche. Il fut vaincu, comme tous ceux qui, à tort ou à raison, veulent résister au courant de leur siècle. Quintilien lui-même, tout en le désignant formellement comme le chef des novateurs le sépare de ses disciples, et le rattache aux orateurs de la grande époque[2].

De son côté, Sénèque le Père porte sur Cassius Severus un jugement très favorable : « Ses discours, dit-il, fortement travaillés, étaient pleins de pensées grandes. Jamais personne ne fut aussi sévère à ne rien souffrir d'oiseux dans ses plaidoyers. Chaque partie subsistait par sa propre force. Pas un détail que l'auditeur pût laisser échapper sans préjudice : tout avait une intention, un but. Notre Gallio n'a point exagéré en disant de lui : « Dès qu'il parlait, il était maître souverain ; tout obéissait à ses ordres . Il éveillat à son gré les colères; et l'on craignait toujours de l'entendre finir. N'allez donc pas le juger sur ce qu'il a publié : encore plaît-il à certains lecteurs. Son éloquence était beaucoup plus grande à l'audition qu'à la lecture. Mais, dira-t-on, c'est là un inconvénient commun, dans une certaine propor-

1. *Dialogue des orateurs*, 26.
2. *Inst. Orat.*, XII, 10, 10.

tion, à tous les orateurs. Ils gagnent à être entendus plutôt qu'à être lus. Oui, mais chez Cassius la différence est beaucoup plus sensible. »

« D'abord, aux dons de l'esprit il joignait les qualités du corps. Sa taille était haute ; sa voix était aussi suave que puissante. Ce sont là des mérites qu'on trouve réunis peu souvent; il est rare qu'une voix forte soit en même temps harmonieuse. Son débit aurait fait la réputation d'un comédien, il avait même le défaut d'y faire songer. Rien en lui n'étonnait plus que de trouver dans son éloquence toute la dignité qui manquait à sa vie : tant qu'il retenait ses propos mordants, on aurait cru entendre un censeur. Ensuite son bonheur de parole dépassait la mesure de son talent. D'un esprit présent et plus fécond qu'orné, ce qu'il trouvait au moment même plaisait plus que ce qu'il avait préparé. Enfin, c'est dans la colère qu'il se surpassait lui-même. Aussi avait-on soin de ne jamais l'interrompre. Il était le seul orateur à qui fussent bonnes les secousses imprévues : quoi qu'il pût tenir de ses préparations, le hasard le servait toujours plus généreusement. Jamais pourtant il ne compta sur ce bonheur, au point de se permettre la moindre négligence.

« Il plaidait le même jour plusieurs causes privées, ayant soin toutefois d'en plaider une dans la matinée, l'autre l'après-midi : pour les causes publiques, il n'en plaidait jamais qu'une seule en un jour. A vrai dire, je ne sais trop quel autre accusé que lui-même il a eu à défendre. Son éloquence n'eut d'autres malheurs à conjurer que les siens. Il ne parla jamais sans notes, je ne dis pas ces sortes de notes qui sont comme une table des articles : la plus grande part de son plaidoyer, jusqu'aux

plaisanteries possibles, était écrite d'avance. Mais, s'il tenait à ne paraître qu'avec tous ces secours, il lui en coûtait peu de les laisser de côté. Qu'on le forçât d'improviser, aussitôt il se surpassait. Toujours il s'en tirait mieux, surpris que préparé : raison de plus pour admirer les précautions d'un homme qui se trouvait si bien de l'audace. Il avait donc toutes les ressources pour bien déclamer ; rien de commun et de bas dans son élocution choisie ; rien de languissant ni de mou dans son éloquence ardente, animée ; point de ces amplifications longues et creuses ; toujours plus de sens que de mots ; assez de préparation pour lui venir en aide, même s'il eut eu un talent médiocre[1]. »

Sénèque semble se complaire dans cette longue énumération des défauts et des qualités qu'il trouve en Cassius Severus. On dirait même qu'il admire autant les uns que les autres. Il ne faut accepter qu'avec réserve un jugement si favorable. C'est le conseil que donne Quintilien : « Lu avec discernement, Cassius Severus peut servir souvent de modèle. Si, à ses autres qualités oratoires, il eût joint le coloris et la gravité, il mériterait d'être placé parmi les orateurs de premier ordre. Il a beaucoup d'esprit, de mordant, et manie parfaitement la plaisanterie. Mais il a trop donné à son humeur caustique et pas assez à la prudence. En outre, ses sarcasmes et son amertume même touchent souvent au ridicule[2] ». A son tour, Maternus, dans le *Dialogue des orateurs*, tout en reconnaissant les grandes qualités de Severus, insiste sur les défauts que Sénèque indique avec trop d'indulgence : « Comparé, dit-il, à ses successeurs, Cassius

1. *Controverses*, III, *préface*.
2. Quintilien, X, I, 116.

Severus peut être appelé un orateur, mais dans la plupart de ses œuvres, il a plus de violence que de force réelle. Le premier, il a méprisé l'ordre logique, dédaigné la retenue et la convenance des mots. Il ne sait même pas se servir de ses armes. Emporté par l'ardeur de frapper, il se découvre presque toujours; ce n'est plus une escrime, c'est un pugilat. Cependant, je le répète, si on le compare à ceux qui l'ont suivi, il l'emporte de beaucoup par son érudition variée, sa grâce polie, la force même de sa constitution[1]. »

Ces témoignages s'accordent à signaler la causticité et l'amertume dans les plaisanteries, comme le caractère particulier de l'éloquence de Cassius Severus. Il avait le goût du trait vif, précis, enfermant moins de mots que de sens. Son auteur favori était Publius Syrus; il le défendait contre l'accusation d'avoir introduit la mode des faux brillants; il citait quelques-unes de ses pensées comme les mieux dites par n'importe quel poète, tragique ou comique, grec ou romain, et certains vers, comme les meilleurs qu'on pût faire. Tels étaient ceux-ci, par exemple : « *Tam deest avaro quod habet quam quod non habet*, autant manque à l'avare ce qu'il a que ce qu'il n'a pas; *Luxuriae desunt multa, avaritiae omnia*, au luxe manquent beaucoup de choses, tout manque à l'avarice; *O vita misero longa, felici brevis !* O vie longue au misérable, courte pour l'heureux[2] ! »

Mais si l'éloquence de Cassius Severus garda toujours quelque chose d'âpre et d'amer, c'est qu'elle se développa dans les mêmes conditions que celle de Labienus pour

1. *Dialogue des orateurs*, 26.
2. *Controverses*, III, 18.

lequel il professait une vive amitié, Comme lui, il eut à lutter sans cesse contre des obstacles de toutes sortes, et il ne rencontra partout que des visages ennemis. Aussi n'est-il point étonnant que son caractère se fût aigri, et que sa mauvaise humeur s'exhalât en paroles mordantes. Du reste, il y a là un trait de mœurs nationales. Les Romains n'ont jamais été bien délicats en fait de plaisanteries. Ils ont connu de nom l'atticisme, mais sans le pratiquer, et leurs prétendus bons mots nous paraissent souvent des grossièretés. Devenus plus policés, sous l'empire, ils devaient supporter d'une oreille moins patiente les plaisanteries de l'ancien temps, comme celles de Severus, ce qu'Horace appelle « les derniers vestiges de l'antique rusticité ».

Si les témoignages et les renseignements sur l'éloquence de Cassius Severus ne manquent point, ils font presque complètement défaut sur sa biographie. D'après Tacite, il était d'une basse origine, et d'après Pline l'Ancien, ses ennemis lui reprochaient malignement sa ressemblance avec un bouvier nommé Mirmillon[1]. On ignore entièrement quels furent sa jeunesse, ses études, le nom de ses maîtres. S'il fallait en croire Acron, et le scholiaste édité par Cruquius, Cassius Severus aurait annoncé de bonne heure son génie tracassier, et ce serait contre lui qu'Horace aurait dirigé sa *Sixième Épode :* « Pourquoi, dit Horace *à un ennemi*, pourquoi houspilles-tu des hôtes innocents, chien lâche contre des loups? Tourne donc vers moi, si tu l'oses, tourne tes vaines menaces : viens mordre qui a des dents pour te le rendre !... Crois-tu si quelqu'un m'atta-

1. *Annales*, IV, 21; Pline, *Hist. nat.*, VII, 10.

que d'une dent cruelle, que, comme un enfant désarmé, je répondrai par des pleurs? »

Rien ne prouve que cette pièce soit dirigée contre Cassius Severus. Quelques manuscrits se bornent à lui donner pour titre cette vague désignation « contre un ennemi ». Acron appelle cet ennemi Cassius. Il ajoute que c'était un poète médisant, il ne parle pas d'un orateur. Cruquius, seul, nomme en toutes lettres Cassius Severus. Mais on se heurte ici à une impossibilité chronologique. L'*Épode* d'Horace est placée par les uns, l'an 39, par d'autres l'an 34 avant notre ère. Comme Cassius est mort l'an 33 après Jésus-Christ, c'est-à-dire au moins soixante-sept ans après la composition de l'*Épode*, il faudrait donc admettre qu'il a vécu jusqu'à une extrême vieillesse, et qu'il s'est attiré bien jeune les attaques d'Horace. Il y a ici une confusion de nom et Cassius Severus a été pris pour un homonyme. C'est ainsi, du reste, que Tertullien lui attribue un fragment qui appartient à l'historien Cassius Hemina.

Une épître d'Ovide, au livre Ier des *Pontiques*, est adressée à son ami Severus. Il ne s'agit pas non plus de l'orateur. En l'année 12 de notre ère, Cassius était exilé lui-même depuis quatre ans. Ovide n'aurait eu garde d'écrire à un ennemi du prince. Il n'aurait pas pu parler des occupations de son ami, « quittant tour à tour le Champ de Mars pour son portique sombre, et le forum pour ses champs albains ». En ce moment Cassius Severus supportait les rigueurs d'un bannissement auquel celui d'Ovide n'avait rien à envier. Les écrivains contemporains ne nous apportent aucun détail sur la biographie de Cassius, parce que sa vie n'en fournit pas l'occasion. Il ne remplit point de charges, il travailla et

vécut en orateur, en avocat. Il n'est point resté de souvenirs de sa personne. Il en reste quelques-uns de son éloquence.

Les bons mots qui l'avaient rendu célèbre ne sont pas tous, cependant, parvenus jusqu'à nous, et ceux qui ont été conservés répondent peu à notre attente. Quintilien, à qui nous en devons le plus grand nombre, les trouve *mordants* et les oppose à ceux d'A. Galba qui sont plaisants, de Junius Bassius qui sont injurieux, et de Domitius Afer qui sont inoffensifs. Ils nous semblent fort ordinaires. Un avocat accablait Cassius d'injures : « Que feras-tu, lui dit celui-ci quand j'aurai envahi ton domaine? », c'est-à-dire quand je t'aurai fait voir que tu n'entends rien à l'art de déchirer les gens. Une autre fois, quelqu'un objectait à Cassius que Proculeius lui avait interdit sa maison. Il éluda le reproche en répondant : « Est-ce que j'y vais [1] ? » — Un jour, le puriste Pomponius Marcellus reprenait un solécisme dans les paroles du client de Cassius, celui-ci s'adressa aux juges en leur demandant une remise de l'affaire : « Il faut, dit-il, à mon client quelque temps pour se pourvoir d'un autre grammairien ; car voici un homme déterminé à ne point alléguer contre nous de motifs de droit, mais à discuter sur les solécismes [2] ». Sénèque cite un trait plus mordant. Fabius Maximus, courtisan et favori de l'empereur Auguste, et qui passait même, aux yeux de certaines gens, pour avoir donné l'exemple de l'éloquence nouvelle, avait lancé quelques épigrammes contre Cassius, où il l'accusait d'avoir *à peu près* du

1. Quintilien, VI, 3, 78.
2. Suétone, *Grammairiens illustres*, 22.

talent. Cassius répliqua brutalement : « Pour toi, tu es à peu près éloquent, à peu près beau, à peu près riche ; il n'y a une seule chose que tu n'es pas à peu près, c'est... homme à souffleter[1] ».

Cassius Severus était, d'après Sénèque le Père, très assidu au forum. Il y plaidait souvent. Il venait même sans y avoir affaire, parce que la présence des autres avocats, leur conversation, les mille incidents des audiences fournissaient à son esprit caustique les sarcasmes qu'il aimait à lancer, et, par suite, lui valaient les applaudissements des connaisseurs. Là, aucun bon mot n'était perdu ; au bout de quelques heures il avait couru la ville, et s'il était dirigé contre l'empereur ou l'un de ses courtisans, avant la fin de la journée, il était arrivé à son adresse. La salle des *Pas-Perdus*, dans tout pays, a hérité de ces traditions. Cependant Cassius était plus qu'un diseur de bons mots. Au forum, il avait la prétention de s'ériger en gardien des traditions et de la modération dans le geste et dans l'action. Ainsi, voyant un jour son adversaire, selon un usage blâmé par Quintilien, s'avancer dans la partie des bancs qu'il occupait, comme pour essayer de le convaincre de plus près, il feignit plaisamment d'éprouver une grande frayeur, et demanda aux juges qu'on mît une balustrade entre eux deux[2].

Il aimait, non sans raison, qu'on employât le mot propre. Un jour, il avait affaire à un de ces avocats qui se font scrupule d'appeler par leur nom des objets usuels. Celui-ci se servit plusieurs fois du terme les *herbes d'Ibérie*, périphrase qui lui semblait fort heu-

1. *Controverses*, II, 12.
2. Quintilien, XI, 3, 133.

reuse. Severus feignit d'admirer l'expression ; il prit la parole pour avertir les juges, qui, sans lui, auraient été fortement embarrassés de le deviner, que les *herbes d'Ibérie* étaient simplement *du jonc*[1]. Il était impitoyable surtout pour les avocats qui, pleins de leurs souvenirs d'école, continuaient, au forum, à employer les artifices usités dans la déclamation. « Cassius, dit Quintilien, donna sous ce rapport une bonne leçon à un jeune avocat qui s'écriait : « Pourquoi, Severus, me regardes-« tu de cet air farouche ? — Moi, dit Cassius, par Hercule ! « je n'en fais rien. Mais puisque c'est sur ton cahier, « tiens ! » Et il lui lança son coup d'œil le plus terrible[2]. » Cet esprit de saillies qui déconcertait ses adversaires, l'aidait lui-même à se tirer d'affaire en certains cas. Un jour, dans un des nombreux procès politiques qu'il eut à subir, les amis amenés par lui accablèrent d'outrages Lucius Varus, ami de César, qui était connu comme *épicurien*. Le préteur en fit des réprimandes à Cassius. « Je ne sais, répondit celui-ci d'un air plein de candeur, qui a pu l'insulter : il faut que ce soient des *stoïciens*[3]. »

Certains plaidoyers de Cassius Severus, sinon tous, avaient été publiés, et existaient encore au temps de Quintilien. Tel était son plaidoyer *contre Asprenas* que défendait Asinius Pollion. Quintilien engageait les Romains à lire les deux discours et à les opposer l'un à l'autre[4].

L'Asprenas accusé par Cassius était probablement Nonius Asprenas qui commandait, en qualité de proconsul, le camp de César, pendant que celui-ci mar-

1. Quintilien, VIII, 2, 1.
2. *Id.*, VI, 1, 3.
3. *Id.*, VI, 3, 78.
4. *Id.*, X, 1, 23.

chait contre Scipion près de Thapsus, et peut-être le père d'Asprenas qui servait sous Varus, et qui sauva les débris des légions exterminées par Arminius[1]. Cassius accusait Asprenas d'avoir empoisonné dans un festin cent trente personnes[2]. A moins qu'il ne s'agisse d'un accident tout à fait extraordinaire, un tel crime paraît invraisemblable. Nonius était l'ami d'Auguste. Celui-ci, comme nous l'avons vu[3], refusa d'intervenir auprès des juges, et se borna à s'asseoir à côté de l'accusé, sans dire un seul mot en sa faveur. Le début du discours de Cassius était blâmé par les connaisseurs : « Bons dieux! s'écriait-il, je vis, et je me réjouis de vivre puisque je vois Asprenas accusé! » En effet, ajoute Quintilien, les juges peuvent croire qu'il n'y a pour lui ni juste motif, ni nécessité d'accuser, « mais seulement un caprice à satisfaire[4] ».

Les juges en décidèrent ainsi, et la présence d'Auguste aida à les convaincre. Asprenas fut absous. Beaucoup d'autres, tous ceux mêmes, disait-on, qu'accusait Cassius, l'étaient aussi. De là le bon mot ou plutôt le calembour d'Auguste jouant sur l'expression *absolvere* qui signifie *absoudre* et *terminer*. Il faisait bâtir un forum et se plaignait des lenteurs de l'architecte : « Je voudrais bien, dit-il, que Cassius *accusât* aussi mon forum[5] ». En revanche, si Cassius servait à faire absoudre les amis du prince, son éloquence réussit aussi souvent à le faire absoudre lui-même. Caton avait été

1. Hirtius, *Guerres d'Afrique*, 80 ; Velleius Paterculus, II, 120.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 46.
3. Voir chapitre II, *Auguste orateur*.
4. Quintilien, XI, I, 57.
5. Macrobe, *Saturnales*, II, 4.

accusé quarante-quatre fois; Cassius ne le fut pas beaucoup moins. Malgré les inimitiés puissantes qu'il s'était attirées en s'attaquant surtout aux amis d'Auguste, malgré les fâcheuses dispositions qu'il rencontrait chez ses juges, ceux-ci n'osèrent jamais le condamner, et si Cassius finit par succomber dans cette lutte inégale, c'est qu'on eut recours à d'autres armes que la justice ou la légalité.

Cet orateur, si occupé au barreau à accuser les autres et à se défendre lui-même, trouvait encore le temps de paraître dans les écoles de déclamateurs. Cependant il méprisait leurs exercices; s'il s'y livrait parfois, c'était pour se conformer à l'usage, en cédant aux instances répétées de ses amis. Sur ce nouveau terrain, il était inférieur à lui-même, et il en indiquait les raisons à Sénèque le Père, qui s'étonnait de la faiblesse de ses déclamations. Il expliquait d'abord son insuffisance par des considérations générales, dont la justesse laisse à désirer. « La nature, disait-il, n'accorde à personne de réussir en tout; Virgile est mauvais en prose, Cicéron en vers; l'apologie de Platon pour Socrate est indigne du défenseur et de l'accusé, etc.... Parmi les orateurs, l'un est bon dans l'argumentation, faible dans la narration; l'autre excelle dans la préparation; celui-ci réussit mieux dans les *suasoriae*, celui-là dans les *controverses*. « Voici, en outre, ajoutait-il, une raison qui m'est personnelle : je ne m'occupe pas de l'auditeur, mais du juge; j'ai l'habitude de répondre non à moi-même mais à un adversaire. J'évite plutôt encore ce qui est oiseux que ce qui est contradictoire. Qu'y a-t-il dans les écoles qui ne soit pas oiseux? elles-mêmes sont inutiles. Or, selon moi, quand je parle au forum, j'agis et je fais quel-

que chose. Si je déclame, il m'arrive ce que Censorinus disait avec tant de raison des aspirants aux honneurs dans les municipes, il me semble faire des efforts dans un rêve. Tout est là. Autre chose est de combattre, autre chose de s'escrimer. L'école est un gymnase, le barreau est une arène. » Ces observations de Cassius sont justes. Il les continuait longuement, en exposant les difficultés que rencontrent au barreau les orateurs qui se livrent avec succès aux déclamations. Tacite ne fera que développer et présenter à sa manière les critiques énoncées par Cassius Severus.

Il n'avait pas, non plus, assez de railleries pour ces parleurs qui obtiennent des succès à domicile et sont regardés par leurs auditeurs comme supérieurs à Cicéron. Il racontait, à ce propos, les persécutions dont il tourmenta l'un d'eux, le rhéteur Cestius. Le récit est plaisant, et s'il fait honneur au zèle de Cassius pour la gloire de Cicéron, il montre en même temps qu'il était un fâcheux, et explique les inimitiés qu'il soulevait contre lui : « J'entrai un jour, dit-il, dans une classe, au moment où Cestius allait lire sa réponse à la *Milonienne* de Cicéron. Plein d'admiration pour ses propres œuvres suivant son habitude, il disait : « Si j'étais gladiateur, je « serais Fusius ; si j'étais pantomime, je serais Bathylle ; « si j'étais cheval, je serais Melissio. » Je ne pus contenir ma colère et je m'écriai : « Et si tu étais un égout, tu « serais la *Cloaca maxima!* » Tous de rire : les écoliers me regardent, et se demandent quel est cet homme à la cervelle si épaisse. Cestius, qui allait répliquer à Cicéron, ne trouva rien à me répondre à moi-même : il déclara qu'il ne continuerait pas si je ne sortais pas de la maison. Pour moi, j'affirmai que je ne sortirais de

l'établissement de bains qu'après m'être lavé [1]. Plus tard, j'eus l'occasion, sur le forum, de venger Cicéron de Cestius. Un jour, je le rencontre et je le cite devant le préteur. Après m'être soulagé, en versant sur lui un torrent de plaisanteries et d'invectives, je demande au préteur de le poursuivre, d'après la loi *inscripti maleficii*[2]. Cestius fut si troublé qu'il réclama un délai pour consulter les jurisconsultes. Ensuite je le traînai devant l'autre préteur et l'accusai d'*ingratitude*; déjà je demandais pour lui au préteur urbain un curateur. Sur la prière de mes amis qui étaient accourus à ce spectacle, j'affirmai que je cesserais de tourmenter Cestius, s'il jurait que Cicéron était plus éloquent que lui-même. Mais rien, ni plaisanteries, ni paroles sérieuses, ne put lui arracher cet aveu[3]. »

Cassius Severus termine en répétant que son bon sens l'empêche de prendre au sérieux de tels exercices. Il omet de dire qu'il devait une bonne partie de son éloquence aux interruptions de ses adversaires, aux incidents des audiences qui enflammaient sa verve et provoquaient ses saillies. Il ne rencontrait rien de tel dans les déclamations d'école, et, par suite, il les trouvait froides et dénuées d'intérêt. Il assistait cependant aux séances où on le conviait, et s'il n'avait pas toujours l'occasion de donner des leçons aussi rudes que celle qu'il avait infligée au malheureux Cestius, il ne ménageait pas les conseils aux déclamateurs. S'il les voyait em-

1. C'est-à-dire, je ne sortirais de l'école qu'après avoir entendu la déclamation.

2. Délits qui ne sont pas mentionnés d'une manière expresse dans la loi.

3. *Controverses*, III, *Excerpta*.

prunter des pensées ou des expressions aux auteurs grecs, et les introduire dans leurs discours, en dénaturant le sens et en changeant quelques mots, « il les comparait aux voleurs de coupes qui en modifient la poignée pour dissimuler leurs larcins. Ils changent un mot, en ajoutent ou en retranchent un, et croient acquérir ainsi, à bon marché, les pensées d'autrui[1]. » Cassius n'aimait pas non plus ceux qui mêlaient des mots grecs à leurs discours, ou qui, déposant la toge, prenaient le pallium pour déclamer en grec. Un jour, le rhéteur Sabinus Clodius ayant déclamé successivement en grec et en latin, on demanda à Cassius Severus, au sortir de la séance, comment Clodius avait parlé : *male* καὶ κακῶς, répondit-il spirituellement, en faisant, par ce jeu de mots intraduisible, la critique des discours de l'orateur[2]. »

S'il intervient lui-même dans les déclamations, s'il prend la parole, c'est toujours pour présenter des observations justes, et quand le sujet rappelle les causes véritables débattues au forum. Une accusation célèbre portée par Caton le Censeur contre le proconsul L. Quintus Flamininus était devenu un sujet d'école. Le consul, pour plaire à une courtisane, avait coupé la tête à un captif pendant un festin[3]. Au milieu des subtilités développées par les déclamateurs présents pour atténuer la conduite de L. Quintus, Cassius Severus se bornait à établir la question d'une manière juridique, en quelques paroles sensées : « Un esclave même, disait-il, un

1. *Controverses*, V, 34.
2. *Ibid.*, IV, 26.
3. Voir l'*Histoire de l'éloquence latine avant Cicéron*, t. II, p. 3.

captif ne peuvent être, sans violation de la loi, livrés au supplice, en tout lieu, de toute manière, de toute main, en tout temps; si le magistrat y assiste, c'est pour surveiller l'acte, et non pour s'en amuser[1]. »

Cassius assiste-t-il à la *suasoria* fameuse, où *Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine*, il écoute d'abord en silence et avec dédain les arguments d'école présentés par les rhéteurs. Mais Varius Geminus ayant fait dire à Cicéron ces paroles: « Pourquoi perdrions-nous courage? la République aussi a ses triumvirs, M. Brutus, C. Cassius, et Sextus Pompée; » et ayant énuméré les pays où Cicéron pouvait trouver asile, « la Sicile qu'il avait vengée; la Cilicie où il avait fait bénir son proconsulat; l'Achaïe où ses talents seraient comme en famille; le royaume de Dejotarus qui aurait à lui payer ses bienfaits; l'Égypte qui n'avait pas oublié d'antiques services, et qui avait une perfidie à se faire pardonner », Cassius Severus commença à applaudir l'orateur. Puis, quand celui-ci exhorta Cicéron à partir pour l'Asie ou pour la Macédoine, c'est-à-dire « pour le camp de Cassius ou pour celui de Brutus », il redoubla ses éloges en disant « que les autres avaient parlé en *déclamateurs* et que, seul, Varius Geminus avait parlé en *homme politique*[2] ». Ce jugement fait honneur au goût de Severus et au bon sens de Varius.

Il nous reste un passage d'une des rares déclamations que Severus consentit à prononcer. Il appartient à la *controverse* intitulée *Debilitans expositos*, dont il a été parlé à propos de Labienus. On a déjà vu la

1. *Controverses*, IV, 25.
2. *Suasoriae*, VI.

défense originale et nouvelle que Labienus présentait pour le *fabricant de difformités*. Cassius Severus soutint l'accusation contre lui, et Sénèque en reproduit ce passage : « C'est pour lui, dit Cassius, que marchent à l'aventure des aveugles appuyés sur leur bâton, qu'on étale aux yeux des passants des bras mutilés, des pieds sans orteils, et des talons tordus. A l'un, il broie les jambes, à l'autre dont il épargne les jambes et les pieds, il écrase les cuisses. Ce briseur d'os variant les supplices, coupe à l'un les bras, à l'autre, les nerfs : il disloque celui-ci, il brise les reins à celui-là. D'autres fois, il dissimule les épaules pour les renfler en une affreuse bosse, et sa cruauté a pour but de provoquer les rires. »

« Allons ! fais comparaître devant les juges toute ta maison ! voyons tes demi-morts, tes tremblotants, tes boiteux, tes manchots, tes aveugles, tes faméliques : montre-nous tes captifs. Je suis curieux, par Hercule ! de connaître ton antre, cette officine des misères humaines, ce *spoliaire* de petits enfants. On donne à chacun sa difformité propre comme un métier. Celui-ci a les membres droits, et si rien ne contrarie la nature, sa taille sera élancée ; qu'on le brise, afin qu'il ne puisse se dresser comme un homme ; qu'on lui désarticule les pieds et les jambes, il rampera. A cet autre, on les coupera près du tronc. En voici un qui a une belle figure, on en peut faire un beau mendiant : qu'on lui déforme tous les membres, afin que ce mélange des faveurs et des cruautés de la fortune touche plus profondément les cœurs. De la tyrannie, il ne manque à cet homme que les satellites : c'est lui qui dispense les misères humaines[1] ! »

1. *Controverses*, V, 33.

Ce passage renferme de grandes beautés. Le tableau des cruautés que le *patron* fait subir à ses victimes est saisissant. Cependant, il est loin d'être parfait. En le traçant, Cassius tombe dans le défaut qu'il reproche aux déclamateurs, il songe plus à ses auditeurs qu'au juge, tant il insiste avec complaisance sur les difformités des mendiants, et n'oublie aucune de celles que cette industrie horrible peut inventer. Il pense moins à s'en indigner et à flétrir le misérable qui en est l'auteur, qu'à faire admirer les ressources de son style et la fécondité de son imagination. L'orateur disparaît et cède la place à l'artiste. Aussi, en lisant cette énumération, on se rappelle involontairement ce passage de Molière, dans *Monsieur de Pourceaugnac*, où le second médecin répond à son confrère : « Oui, monsieur, vous avez dépeint fort graphiquement, *graphice depinxisti*, tout ce qui appartient à cette maladie. Il ne se peut rien de plus doctement, sagement, ingénieusement conçu, pensé, imaginé... ». Mais dans ces descriptions si savantes, le malade est oublié, de même Cassius Severus songe plus ici à lui-même qu'aux malheureux dont il défend la cause.

Cassius ne paraît pas avoir composé d'ouvrages historiques comme son ami Labienus. Il se borna à des travaux oratoires. Cependant Priscien cite de lui deux lettres adressées l'une à Mécène, l'autre à Tibère[1]. On ignore à quelle occasion. Ces lettres ne devaient guère être autre chose que des pamphlets. Cassius s'y livrait à son humeur caustique, et soit dans ces lettres, soit dans d'autres *libelles*, il attaquait, il poursuivait de ses

1. Priscien, VII, II ; IX, 10.

satires les principaux personnages, hommes et femmes, de la cour d'Auguste. La connaissance que l'on a de son caractère et de sa hardiesse permet de croire qu'il n'épargna personne. C'était l'avis de ses contemporains. Aussi lui attribuaient-ils, à tort ou à raison, tous les vers, toutes les épigrammes anonymes, toutes les inscriptions outrageantes pour l'empereur qui couraient ou qu'on lisait à Rome, et qui ont été citées plus haut dans le chapitre sur *Auguste*. Fondée ou non, l'opinión qui en déclarait Cassius l'auteur porta coup. Auguste ressuscita l'ancienne loi de *Majesté* qui, du temps de la République, s'appliquait à tous les délits non définis portant atteinte à la majesté du peuple romain. « Le premier, dit Tacite, il étendit cette loi aux libelles scandaleux (diffamatoires), indigné de l'audace de Cassius Severus, dont les écrits insolents avaient diffamé des hommes et des femmes d'un rang illustre [1]. » Le sénat se hâta de s'associer à la colère du prince ; bientôt un arrêt « rendu sous la religion du serment » condamna Cassius à l'exil, et le relégua en Crète.

L'éloignement, loin de calmer les colères de Cassius Severus, ne fit que les irriter. De son exil, il continua en paroles, et par des pamphlets, d'attaquer les courtisans de l'empereur. Dans l'un d'eux, il prenait à partie le grand-père de l'empereur Vitellius, Vitellius de Nuceria, chevalier romain et administrateur des biens d'Auguste. Il était loin de lui attribuer la haute naissance que les auteurs complaisants de généalogies accordèrent plus tard à l'empereur Vitellius, en le faisant remonter à Faunus, roi des Aborigènes, et à la déesse

1. *Annales*, I, 72.

Vitellia. Cassius, au contraire, reprochait à Vitellius « d'être le petit-fils d'un affranchi, savetier de son état, dont le fils, après s'être enrichi aux enchères et par ses délations, avait épousé une femme de mauvaise vie, fille d'un certain Antiochus, loueur de fours, et en avait eu un chevalier romain administrateur des biens d'Auguste[1]. »

Ces attaques soulevèrent de nouvelles inimitiés contre Cassius, et rallumèrent les anciennes. Un second arrêt du sénat fut rendu contre le pamphlétaire qui fut condamné à être dépouillé de ses biens, à être privé du feu et de l'eau, et à être jeté sur le rocher de Sériphe[2]. Cassius y vécut dix ans encore. Quelle était la situation d'un exilé privé du feu et de l'eau? on ne le sait pas au juste. Eusèbe en donne à peu près l'idée dans sa *Chronique* relative à l'année 34 de notre ère : « Cassius Severus, dit-il, orateur distingué, mourut la vingt-cinquième année de son exil dans la plus affreuse misère, ayant à peine des haillons pour se couvrir. »

Avant de frapper l'écrivain, la vengeance impériale avait proscrit ses écrits, et les avait brûlés sur le forum comme ceux de Labienus. Le caprice de Caligula leur permit de reparaître un moment. Il ne semble pas cependant que les exemplaires des pamphlets aient longtemps survécu. Sauf Priscien, qui mentionne les deux lettres rappelées plus haut, les grammairiens et Quintilien ont l'air de ne connaître que les discours de Cassius Severus. Ainsi finit d'une manière misérable, persécuté

1. Suétone, *Vitellius*, 2.
2. *Annales*, IV, 21.

jusque dans son exil, le dernier orateur dont la hardiesse ait gêné les empereurs. Désormais ceux dont l'amertune et le génie caustique pourraient évoquer le souvenir de Cassius ne trouveront plus chez les princes que protection et faveur : ce seront les délateurs. Cassius aurait rougi de se voir attribuer une descendance aussi odieuse. Elle n'en procède pas moins de lui, aussi bien que les orateurs de la décadence, désignés dès lors du nom de *modernes*, par opposition à l'école de Cicéron.

CHAPITRE VIII

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

I

Les écoles des rhéteurs depuis leur origine à Rome. — Les écoles sous le principat d'Auguste. — Accusations portées contre elles. — Le bien qu'on en peut dire.

Il est un nom qui reparaît constamment depuis le commencement de ces études, c'est celui des écoles de rhéteurs. Les orateurs qui ont été passés en revue jusqu'ici, y compris l'empereur Auguste, sont venus dans ces écoles. Ceux dont nous aurons à nous occuper par la suite les fréquenteront même avec plus d'assiduité. Toutes les classes de la société s'y donnent rendez-vous. Les historiens et les philosophes y coudoient les hommes politiques et les orateurs de profession. Les uns sont attirés par le désir de se préparer à l'éloquence, les autres par le goût des exercices auxquels ils se sont livrés dans leur jeunesse, et qui ont conservé plus d'attraits pour eux qu'ils n'osent souvent se l'avouer à eux-mêmes. Il semblerait donc que ces écoles tant aimées et suivies avec tant de persévérance, ne devaient rencontrer, à cette époque, que des éloges et d'unanimes approbations. Au contraire, ceux qui en parlent n'ont pour elles que des paroles de blâme et de critique. Ils les dépeignent

sous les plus noires couleurs, sans cesser, hâtons-nous de le dire, de les fréquenter assidûment, en sorte qu'on pourrait appliquer aux écoles ce qu'on disait alors d'un certain rhéteur : « Après l'avoir entendu, on ne sort jamais content, mais on revient toujours. »

D'où viennent cet amour et cette haine que les écoles inspirent aux mêmes personnes? Qu'y a-t-il de fondé dans les sentiments contradictoires qu'elles excitent? L'examen des reproches qu'on leur adresse, des arguments qu'on peut invoquer en leur faveur, l'indication des exercices auxquels on s'y livre, des méthodes et des usages qu'on y suit, permettront peut-être de répondre à ces questions. Mais auparavant il sera nécessaire de revenir quelque peu en arrière et de résumer rapidement l'histoire des écoles depuis leur origine à Rome jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus.

Le poète Livius Andronicus, amené à Rome comme esclave, après la prise de Tarente, sa patrie, par Papirius Cursor l'an 272 avant Jésus-Christ, est le premier qui ait enseigné *publiquement* (*domi forisque*) aux jeunes Romains, la langue grecque, l'histoire et les éléments de la philosophie. Plus tard, Ennius établit une école dans une maison que le sénat lui assigna pour cet usage, mais il ne paraît pas avoir reçu de salaire de ses élèves. Le premier maître qui ait fait payer ses leçons est un certain Spurius Carvilius, affranchi de ce Spurius Carvilius, célèbre pour avoir donné aux Romains, l'an 235, l'exemple d'un divorce que ne justifiait aucun motif légitime[1].

1. Plutarque, *Questions romaines*, 59; voir sur les débuts des écoles romaines l'*Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome*, ch. XI et XXI.



Malgré l'humilité de leurs débuts, les écoles se multiplièrent rapidement, et au temps de Plaute elles étaient déjà communes. Les personnages que le poète comique met en scène en parlent comme d'établissements réguliers, nombreux et connus de tous[1].

Si les écoles avaient leurs partisans, elles eurent aussi, dès l'origine, leurs adversaires implacables. Il se forma, en quelque sorte, autour d'elles un double courant de sympathies et d'aversions. Le parti des *vieux Romains* ne cessa jamais de les attaquer et de les représenter comme un foyer de pestilence et de corruption, tandis que la fraction de la société, qui avait le goût des arts et de la littérature, y accourait avec empressement pour y apprendre les lettres grecques et s'y former à l'éloquence. De là les vicissitudes de leur existence, suivant que l'un ou l'autre de ces deux partis l'emporte dans la République; de là ces proscriptions prononcées avec éclat par le sénat ou les censeurs, et suivies de si peu d'effet qu'on voit les écoles se rouvrir aussitôt après avoir été fermées, et se multiplier plus nombreuses et plus florissantes qu'auparavant.

Le premier arrêt rendu contre les écoles est le sénatus-consulte de l'an 161 provoqué par le préteur M. Pomponius et appuyé vraisemblablement par le vieux Caton. Il chassait de Rome les philosophes et les rhéteurs. C'est à tort qu'Aulu-Gelle, démenti sur ce point par Suétone, ajoute l'épithète *latins* au mot rhéteurs. Aucun Romain n'enseignait alors la rhétorique dans la langue nationale. On ignore à quelle occasion, à la suite de quelle circonstance particulière, cette mesure de rigueur

1. Plaute, *passim*, notamment *le Marchand*, vers 238.

fut prise. Elle n'eut aucun résultat. Les écoles reparurent, et sept ans plus tard, les trois philosophes envoyés en ambassade par Athènes, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs et l'académicien Carnéade, purent y professer ouvertement leurs doctrines, en attendant que le sénat eût réglé la contestation pour laquelle ils étaient venus en Italie. Le vieux Caton s'empressa, il est vrai, de faire juger la question par le sénat, pour éloigner de Rome ces dangereux orateurs qui enseignaient à plaider indifféremment le pour et le contre, mais il laissa les écoles tranquilles. Elles continuèrent donc à prospérer, sans être l'objet d'aucune attaque, jusqu'à la censure de l'orateur Crassus, car le fragment éloquent d'un discours de Scipion Émilien, qui nous a été conservé par Macrobe, ne s'applique point aux écoles des rhéteurs. Il n'est question que des écoles de danse tenues par des histrions. Scipion était trop éclairé, il avait l'esprit trop juste pour englober dans son accusation les écoles proprement dites[1].

Nous n'avons pas d'indications bien précises, relativement à l'enseignement donné dans les écoles romaines jusqu'à l'époque de la censure de Crassus, 92 avant notre ère. Si l'on s'en rapporte à quelques brefs renseignements fournis par Cicéron sur ses premières années d'études, le caractère spécial de cette éducation, au commencement du Ier siècle avant notre ère, était d'être toute grecque, enseignement et exercices. Elle admettait les sciences les plus diverses, et les regardait comme propres à nourrir et à développer l'intelligence des jeunes gens; mais elle s'occupait particulièrement de former des orateurs,

1. Voir le IIe vol. de l'*Éloquence latine*, p. 133.

et elle leur proposait à cet effet des exercices oratoires. Elle ne cherchait pas, encore, à reproduire plus ou moins fidèlement, comme on le fit au siècle d'Auguste, les causes plaidées au barreau. Au contraire, elle restait, à dessein, dans la sphère sereine et élevée des idées générales, de ce que l'on appela plus tard les *lieux communs* (*loci communes*). Un passage de Quintilien, qu'on n'a peut-être pas assez remarqué, donne la liste détaillée et singulière des « sujets traités, dit-il, par les anciens, avant la censure de Crassus », c'est-à-dire par les contemporains de Cicéron et peut être par Cicéron lui-même[1].

En voici le relevé.

Il y avait : 1° Les narrations sur des sujets fabuleux ou historiques, avec la discussion contradictoire à laquelle ils peuvent donner lieu, par exemple : *Est-il croyable qu'un corbeau se soit placé sur la tête de Valerius pendant qu'il combattait le Gaulois son ennemi? — Que faut-il penser du serpent dont serait né Scipion? — de la louve de Romulus? — de l'Égérie de Numa?* — 2° L'éloge des hommes illustres, le blâme des citoyens pervers avec des comparaisons de ce genre : *De ces deux hommes, lequel est le plus vertueux, ou le plus méchant?* — 3° Des lieux communs proprement dits, c'est-à-dire des invectives contre l'adultère, la passion du jeu, l'impudicité. « Que l'on mette des noms propres, dit Quintilien, et voilà autant d'accusations. » — 4° Des *thèses* qui se tirent de la comparaison des choses : *La vie des champs est-elle préférable à celle des villes? — La gloire du jurisconsulte l'emporte-t-elle sur celle de l'homme de guerre?* Quintilien

1. Quintilien, II, 4.

vante beaucoup l'utilité de cet exercice, et rappelle que la seconde de ces *thèses* a été reprise avec éclat par Cicéron, et traitée par lui dans le plaidoyer *Pour Muréna*. Après ces sujets, Quintilien indique les questions qui touchent au genre délibératif : *Faut-il briguer les magistratures publiques? — Faut-il se marier?* D'autres préparaient aux causes conjecturales : *Pourquoi les Lacédémoniens représentaient-ils Vénus armée ? — Pourquoi Cupidon est-il dépeint sous la forme d'un enfant ailé, tenant une torche et des flèches? — Faut-il s'en rapporter toujours aux témoins? — Peut-on s'en rapporter à des preuves légères?* — Enfin, on réservait aux jeunes gens déjà mûrs, et prêts à paraître au barreau, *l'éloge ou la censure des lois*. La critique d'une loi, soit dans les termes où elle est conçue, soit dans les prescriptions qu'elle impose, semblait demander un esprit capable de lutter contre les sujets les plus difficiles.

Tels étaient, selon Quintilien, les sujets traités dans les écoles à l'époque de la jeunesse de Cicéron. C'était par ces exercices et par l'art d'argumenter, emprunté aux dialecticiens grecs, que les rhéteurs formaient les jeunes gens à l'art de la parole. On n'a pas à discuter ici la valeur de cet enseignement; qu'il suffise d'en faire remarquer le caractère vague et général. C'était justement celui qu'on voulait lui conserver. Avec de pareilles matières, l'élève n'a pas à se préoccuper des questions de temps et de personnes; il n'a à songer qu'au style.

Les sujets qu'il développe sont de pures abstractions qui n'ont pas l'inconvénient de le distraire. Il n'a qu'un objet dans l'esprit : parer son style de toutes les beautés dont la rhétorique lui recommande l'emploi. C'est alors

qu'il peut méditer à loisir l'avantage de telle ou telle figure, « de la synecdoche ou de la métonymie ». Il fait une simple étude de mots et de phrases. Quant aux pensées, la philosophie, la politique, la jurisprudence, les sciences abstraites elles-mêmes qu'il acquiert en dehors de l'école des rhéteurs, les lui fourniront. Il saura déjà écrire et développer un sujet, quand il viendra plus tard sur le forum, et qu'en écoutant les maîtres qui y parlent, il apprendra à combattre sur le champ de bataille même.

Ce système d'éducation avait l'inconvénient d'être long, et de demander beaucoup d'efforts et d'application. Il n'avait pas l'air, par ces sortes d'exercices et par l'emploi constant de la langue grecque, de conduire d'une façon assez immédiate aux travaux du forum. Aussi donna-t-il prise aux critiques des esprits soi-disant *pratiques*, disposés déjà à Rome, comme ils l'ont été de tout temps, à considérer comme inutiles et superflues toutes les connaissances qui ne sont pas manifestement indispensables. Il était donc déjà battu en brèche depuis longtemps, quand un certain Plotius ouvrit à Rome, vers l'an 95, une école d'un caractère particulier. Elle opéra une révolution complète dans l'enseignement. Il prit d'abord le nom de *rhéteur latin*, puis il supprima dans ses cours non l'étude mais l'emploi du grec, et exclut tous les sujets généraux usités jusqu'alors. Il leur substitua des sujets qui reproduisaient d'une manière fictive les délibérations publiques, ou les causes judiciaires, ce qu'on appela plus tard du nom de *suasoriae* et de *controverses*. Par ces nouveaux exercices, qui se rapprochaient davantage des questions traitées dans les assemblées ou au forum, il se flattait de mettre les jeunes gens en état de paraître plus tôt au barreau.

Sa réforme eut aussitôt un immense succès. La foule accourut à ses leçons. « Les plus studieux, raconte Cicéron, allaient s'exercer chez lui. J'étais bien fâché, ajoute-t-il naïvement, qu'on ne me permît pas d'en faire autant. Mais j'étais retenu (il avait alors de treize à quatorze ans) par les conseils formels *des hommes les plus savants* qui se prononçaient pour les exercices en langue grecque, comme plus propres à nourrir l'esprit (*ali melius ingenia*[1]). Ces hommes les plus savants étaient Crassus et Antoine, qui surveillaient l'éducation du jeune orateur. Crassus surtout poursuivait de ses attaques les écoles nouvelles : il leur reprochait de ne rien apprendre aux jeune gens, et de préparer la décadence de l'éloquence latine. Aussi, le jour où il put joindre la force matérielle au poids des paroles, il osa braver l'opinion publique. Nommé censeur en 92, il décida son collègue Domitius Ahenobarbus à signer le décret rappelé plus haut, qui fermait les écoles des rhéteurs *latins* : « Il nous a été rapporté, disait le décret, que certains maîtres ont introduit une nouvelle manière d'enseigner, et que la jeunesse fréquente leurs écoles ; que ces maîtres se sont donné le nom de *rhéteurs latins*, et que les jeunes gens passent auprès d'eux dans l'oisiveté des journées entières. Nos ancêtres ont déterminé ce qu'il convenait d'enseigner à leurs enfants, et dans quelles écoles ceux-ci devaient aller. C'est pourquoi, statuant sur ces écoles, nous faisons savoir à ceux qui les tiennent et à ceux qui les fréquentent, qu'elles sont interdites[2]. »

Il est difficile de se rendre un compte exact des griefs

1. Cicéron, *Lettre à Titinius*, citée par Suétone, *Rhéteurs célèbres*, 2.
2. Aulu-Gelle, XV, 11.

de Crassus contre les écoles des rhéteurs latins. Cicéron lui met dans la bouche, au I[er] livre *De l'orateur*, une explication embarrassée de sa conduite, qui ne nous donne pas beaucoup de lumière : « En fermant, dit-il, les écoles des rhéteurs latins, je n'ai pas voulu, comme on m'en a accusé, empêcher les jeunes Romains de cultiver leur génie naturel. Au contraire, j'ai voulu prévenir les maux d'un enseignement vicieux, dont le seul résultat eût été d'accroître leur suffisance. Quelque incomplètes que fussent les doctrines des Grecs, je trouvais chez eux la facilité de la parole, quelque science et une certaine culture qui ne manquait pas de valeur. Quant à ces nouveaux maîtres, ils ne pouvaient enseigner qu'une excessive présomption. Comme c'était la seule chose qu'ils enseignassent, comme ils ne tenaient école que d'impudence, je crus que mon devoir de censeur était d'arrêter les progrès du mal. Voilà pourquoi j'ai fermé leurs écoles[1]. » En somme, Crassus se borne à commenter et à développer les termes de son décret. On peut supposer, cependant, qu'il reprochait à la méthode nouvelle de ne pas retenir assez longtemps les jeunes gens sur les travaux préparatoires à l'art de l'éloquence, et qu'il accusait les maîtres d'ignorance. C'est ce qu'indiqueraient les dernières paroles de Crassus, où il a l'air de passer condamnation sur la méthode employée, et se contente de réclamer des rhéteurs latins qu'ils soient instruits. « Il faut pour cela, dit-il, des hommes de goût, et jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu de Romains dans ce genre. S'il s'en présente, il faudra les préférer aux Grecs eux-mêmes. »

1. Cicéron, *De l'orateur*, III, 26.

Quoi qu'il en soit, à peine Crassus avait-il quitté ses fonctions de censeur, que les rhéteurs latins reparaissaient, et rouvraient leurs écoles avec un succès qui ne devait pas se démentir. S'il y eut encore des protestations contre leurs exercices, l'écho n'en est pas venu jusqu'à nous. Il semble même que l'engouement devînt général. Au lendemain même de l'édit de Crassus, l'habitude de *déclamer* s'établit non seulement dans l'école, mais hors de l'école.

Le terme de *déclamation* continua de s'appliquer aux exercices faits par les jeunes gens qui se préparaient à l'éloquence ; toutefois, il reçut une acception nouvelle, et s'étendit à ces *méditations* particulières, à ces travaux accomplis dans le cabinet, par lesquels les orateurs, déjà éprouvés, cherchaient à entretenir et à fortifier leur talent.

Voici, en effet, ce que dit Cicéron de la période de sa jeunesse où il avait de vingt à vingt-deux ans, et où il composait, entre autres ouvrages, la *Rhétorique à Herennius* (88-86 av. notre ère) : « Malgré les leçons de Diodote, malgré les sciences diverses et multipliées dans lesquelles il m'instruisait, je ne passais pas un seul jour sans me livrer à des exercices oratoires. Je m'appliquais tous les jours à *déclamer* : c'est le nom qu'on donne aujourd'hui (47 av. J.-C.) à ces travaux. Je m'y livrais souvent avec M. Pison, parfois avec Q. Pompeius ou quelque autre. Je me servais fréquemment du latin, mais plutôt encore du grec, soit parce que le grec, plus riche, m'habituait à employer en latin de pareils ornements, soit parce que les grands maîtres de la Grèce (il veut dire ses professeurs, Diodote, etc.), n'auraient pas pu, si je n'avais pas parlé leur langue, corriger mes

fautes et m'instruire [1]. » Hortensius en faisait autant. Cicéron raconte de son rival que, dans la première partie de sa carrière, il ne laissa pas s'écouler un seul jour sans s'exercer au forum ou dans son cabinet ; que souvent il faisait l'un et l'autre dans le même jour. Plus discret pour ce qui le regarde, Cicéron ne parle dans ses livres que des exercices de sa jeunesse. Mais Suétone, dans ses *Rhéteurs célèbres*, nous révèle que Cicéron continua de déclamer en grec jusqu'à sa préture, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quarante et un ans. Il ajoute que, vieillard, il ne cessa jamais de déclamer en latin ; qu'il se livrait encore à ce travail à soixante-quatre ans, l'année même de sa mort, sous le consulat d'Hirtius et de Pansa, avec ces deux personnages qu'il appelait ses grands écoliers, *discipulos et grandes praetextatos* [2].

Quels étaient les sujets traités dans ces exercices oratoires? Nous n'avons sur ce point aucun renseignement décisif. Mais l'absence même d'indications permet de conjecturer qu'ils se rapprochaient fort des exercices usités dans les écoles. S'ils en avaient différé, on l'eût dit, tandis que Cicéron et les autres écrivains en parlent d'une façon sommaire, comme de choses ordinaires et connues de tous. C'étaient, ainsi que dans les écoles, des amplifications des développements de lieux communs, des causes empruntées à la fable ou à l'histoire, ou à la fiction combinée avec la réalité. On tirait de l'histoire des sujets de discussions politiques, de discours délibératifs, *suasoriae*; de la réalité ou de la fiction, des sujets de débats judiciaires, *controverses* ; une cause

1. Cicéron, *Brutus*, 90.
2. Suétone, *Rhéteurs célèbres*, 1.

célèbre avait-elle été débattue au forum, on la reprenait, ou l'on y introduisait quelque complication nouvelle ; on supposait un débat entre deux personnages, et l'on plaidait tour à tour pour l'un et pour l'autre.

Un passage de Sénèque le Père autorise même à croire que tels étaient les sujets traités par Hortensius et par Cicéron. Dans la controverse IV du livre Ier, où il s'agit d'un fils à qui son père avait ordonné de tuer sa mère surprise en adultère, et qui avait désobéi, Sénèque rappelle que Cicéron avait déjà discuté une *controverse* semblable et que, parlant pour le fils, il avait invoqué cette circonstance atténuante « qu'il n'*avait pas pu* frapper sa mère et que, dans sa terreur, il l'avait laissée échapper ».

Aussi les écoles, dont de si graves personnages continuaient à imiter les exercices, jouirent alors d'une faveur universelle. On les fréquenta de plus en plus, et les commotions politiques, loin de leur nuire, ne firent qu'ajouter à leur crédit. En l'absence des orateurs dont les discours au forum étaient un enseignement perpétuel, et que les événements écartaient de la tribune, on vint chercher dans les écoles des leçons que, seules, elles pouvaient donner. Si l'éloquence politique avait péri, celle du barreau subsistait. Il y a tous les jours et plus que jamais des accusés à défendre, et de temps en temps, des accusations publiques à soutenir. On ne pratique peut-être plus dans les écoles tout ce qu'on faisait du temps de Cicéron, mais on ne s'y occupe que d'éloquence, aussi sont-elles florissantes et nombreuses. Vingt écoles sont ouvertes à la fois, tenues par des maîtres éprouvés qui se disputent la faveur du public. Ce ne sont plus de pauvres grecs affranchis, que leur

instruction et leur talent ne sauvaient guère du mépris. Aujourd'hui des citoyens romains, des chevaliers même, renommés pour leur éloquence, se font gloire de tenir école. « Fabianus, dit Sénèque, eut encore pour maître de rhétorique Blandus, chevalier romain, qui ouvrit une école à Rome. Jusque-là l'enseignement du plus beau des arts ne sortait pas de la classe des affranchis. Préjugé regrettable! il était honteux d'enseigner ce qu'il était honorable d'apprendre[1]. »

Ces nouveaux maîtres, supérieurs en autorité et en position, joignent eux-mêmes l'exemple aux préceptes, et complètent au barreau les leçons commencées sur les bancs. Avocats écoutés et applaudis, ils appliquent aux causes réelles, sous les yeux de leurs disciples et de leurs rivaux, les règles dont peu d'heures auparavant ils recommandaient l'emploi dans des causes fictives. Les élèves sont, comme à l'époque de Cicéron, les descendants des plus illustres familles. S'ils sont travaillés aussi par les fléaux du temps, le luxe et l'amour du plaisir, ils ne sont inférieurs à leurs devanciers ni en naissance ni même en talent. C'est le fils de Quintilius Varus, si célèbre par le désastre des légions, gendre de Germanicus et par suite allié à la famille d'Auguste, qui prononce la déclamation connue sous le titre d'*Incesta de saxo*[2], et Sénèque le Père cite un fragment éloquent de son discours. Moins haut placé par la naissance, mais supérieur en talent, le jeune Ovide fréquente l'école

1. Sénèque, *Controverses*, II, *préface*.
2. *Controverses*, II. Il s'agit d'une vestale précipitée de la roche Tarpéienne pour avoir violé son vœu de chasteté et qui ne meurt pas de sa chute. Recommencera-t-on le supplice, ou la laissera-t-on vivre ? Telle est la question débattue.

d'Arellius Fuscus, et devient célèbre par son éloquence avant de s'illustrer par ses œuvres poétiques.

Telle est la situation des écoles des rhéteurs au commencement du principat d'Auguste. Nulle voix ne les attaque encore ; aucun bruit discordant n'interrompt le concert d'éloges qu'on leur adresse. Nulle critique ne trouble la quiétude des maîtres et l'enthousiasme des écoliers. Mais si l'on se transporte à l'époque où nous sommes arrivés, le changement est complet, on n'a plus pour les écoles que des paroles de blâme et de mépris. On ne cesse pas d'y venir, mais quand on en parle, c'est pour en faire la satire : « Maintenant, dit Maternus dans le *Dialogue des orateurs*, on conduit nos jeunes élèves aux tréteaux de ces pédants qu'on appelle rhéteurs. Ceux-ci apparurent peu avant l'époque de Cicéron, et plurent si peu à nos ancêtres qu'un édit des censeurs Crassus et Domitius ferma, suivant l'expression de Cicéron, cette école d'impudence. Là, je ne saurais dire ce qui gâte le plus l'esprit de nos enfants, du lieu même, ou des condisciples, ou du genre d'études. Le lieu n'inspire aucun respect ; tous ceux qui le fréquentent sont également ignorants. Puis, quel profit à tirer de condisciples, enfants mêlés à des enfants, adolescents mêlés à des adolescents, qui ne s'inquiètent ni de ce qu'ils disent, ni de ce qu'ils entendent ? Les exercices vont en grande partie contre leur but. Deux sortes de matières sont traitées chez les rhéteurs, les délibératives (*suasoriae*) et les judiciaires (*controversiae*). Les délibératives, comme plus faciles, et demandant moins de connaissances, sont abandonnées aux enfants. Les controverses sont le partage des plus capables ; mais quels sujets, grands dieux ! quelles incroyables suppositions ! Là où

rien ne ressemble à la réalité, on ne peut avoir que de la déclamation. Les récompenses des tyrannicides, les remèdes à la peste, l'alternative offerte aux filles outragées, les fils incestueux, telles sont les questions qui se débattent, chaque jour, dans les écoles, en termes emphatiques, mais qui ne se présentent que rarement ou plutôt jamais devant les tribunaux [1]. »

Telles sont les accusations dirigées par Maternus contre les écoles. Le *Dialogue des orateurs*, il est vrai, est censé avoir été tenu la sixième année du règne de Vespasien, l'an 74 ou 75 de notre ère, et ces reproches pourraient ne pas s'appliquer aux écoles d'Auguste; mais le *Satyricon* de Pétrone, qui est antérieur, fait entendre les mêmes critiques. « N'est-ce pas, dit-il, une vraie furie qui harcèle les déclamateurs quand ils s'écrient : « J'ai reçu ces blessures pour la liberté publique ! C'est pour vous que j'ai perdu cet œil ! Donnez-moi un guide qui me ramène à mes enfants, car mes jarrets coupés ne supportent plus mon corps ! » Encore tout cela serait-il tolérable, si c'était une préparation à l'éloquence. Mais tout ce que les jeunes gens retirent de cette enflure et de ce vain cliquetis de paroles, c'est de se croire, lorsqu'ils viennent au forum, transportés dans un autre univers. S'ils s'abrutissent dans les écoles, c'est, selon moi, parce qu'ils n'y voient, parce qu'ils n'y entendent rien qui se rapporte à la vie réelle. Ce ne sont que pirates debout sur le rivage, des chaînes à la main; tyrans ordonnant par édit aux fils de couper la tête à leurs pères; oracles indiquant comme remèdes à la peste le sacrifice de trois ou quatre jeunes vierges; des bou-

1. *Dialogue des orateurs*, 35.

lettes de paroles emmiellées avec assaisonnement de pavot et de sésame. Et ainsi élevés, ils auraient le sens commun! Oui, comme peuvent sentir bon ceux qui habitent les cuisines. Permettez-moi de vous le dire: *C'est vous, rhéteurs, qui, les premiers, avez perdu l'éloquence!* Quand tout a été réduit à des sons creux, à de vaines illusions, le corps du discours, énervé, n'a pu se soutenir [1]. »

Il n'est pas jusqu'à Sénèque, l'historien et le panégyriste des écoles, qui, déjà avant Pétrone, ne mette quelques restrictions à ses éloges. Il reconnaît que les orateurs, élevés dans les écoles, se sentent souvent troublés au forum et déconcertés. Ils ne voient plus autour d'eux les visages qui leur sont familiers: les clameurs, le silence, les rires de la multitude, l'aspect du ciel libre, tout, en un mot, les épouvante et les glace. Un des meilleurs déclamateurs de son temps, Porcius Latro, ayant un jour à défendre en justice Rusticus Porcius, fut si troublé qu'il débuta par un solécisme, et ne put reprendre son assurance qu'après avoir obtenu des juges qu'ils quittassent la place publique pour se transporter dans une basilique. S'il en était ainsi d'un déclamateur expérimenté, que de mésaventures devaient arriver à la foule des débutants jusqu'au moment, où ils avaient habitué leurs yeux à la vive lumière du jour et à l'agitation d'un auditoire intolérant? Sénèque conclut comme Pétrone et comme Tacite, en attribuant leur effarement à des exercices de pure convention qui les préparaient mal aux véritables luttes du barreau [2].

1. Pétrone, *Satyricon*, au début.
2. *Controverses*, IV, *préface*.

Toutefois, il ne faut rien exagérer et Sénèque eût pu se rassurer. Les mésaventures des avocats débutants se sont renouvelées depuis, et se renouvelleront toujours. Elles sont indépendantes des exercices traités dans les écoles. Quels qu'ils soient, l'orateur novice péchera souvent par jeunesse, par inexpérience, par timidité. Il lui faudra s'aguerrir à ses dépens, et il y aura toujours un moment où il parlera pour la première fois. Tacite et Pétrone ont négligé d'indiquer le moyen de supprimer un inconvénient qui résulte de la nature même des choses. Quant aux reproches qu'ils adressent aux sujets de déclamations traités dans les écoles, ils ne sont que trop fondés. On peut dire toutefois, à la décharge des contemporains de Sénèque, qu'ils ne les ont pas inventés; ils les ont reçus de leurs adversaires, et c'est plutôt à l'époque de Cicéron qu'à celle d'Auguste qu'il conviendrait de renvoyer l'accusation portée par les adversaires des écoles. Les anciens en sentaient l'inconvénient et l'étrangeté ; ils les ont conservés, tout en les condamnant : nous examinerons plus loin pour quelles raisons.

En attendant, on peut dire, en faveur des écoles, que ces sujets si justement critiqués, rachètent souvent leur étrangeté par l'élévation des sentiments et des idées. Si le mérite principal de l'adoucissement introduit dans les mœurs appartient à la philosophie, les écoles ont l'honneur d'avoir popularisé les idées nouvelles, celles mêmes qui sont les plus contraires à l'esprit romain. L'esclavage attaqué par Sénèque le Philosophe était, avant lui, flétri dans les écoles au nom de la raison et de l'humanité. « La liberté, l'esclavage sont des mots, l'esclavage n'est pas une honte, c'est le résultat de

l'injustice ou du malheur : la nature ne fait ni hommes libres ni esclaves ; c'est la fortune qui fait cette distinction [1]. » Marc-Aurèle et Épictète diront-ils mieux et seront-ils plus hardis ? Quel écrivain, quel orateur a conçu une plus haute idée de l'éloquence que Sénèque le Père ? Qui a développé, avec plus d'éclat et d'élévation que lui la fameuse définition de l'orateur, par Marcus Caton : « L'orateur est l'honnête homme habile à parler » ? Sénèque ne dit-il pas encore : « Puissent les dieux prévenir ce malheur, que l'éloquence se rencontre jamais en des cœurs pervers ! L'éloquence ! mais je lui refuserais toute admiration, si, avant d'animer une âme, elle ne la choisissait pas [2]. » Ces nobles sentiments honorent à la fois Sénèque et les écoles où ils étaient professés.

On peut ajouter encore qu'elles étaient en une certaine mesure le refuge de la liberté sous Auguste. L'éloquence *pacifiée* au forum et au sénat élevait une voix indépendante dans les écoles. La liberté de penser et de parler, partout étouffée, punie de l'exil, de la mort ou de la confiscation, y régnait encore impunément. On y parlait de la vieille République, on y répétait des mots malsonnants. On y traitait le sujet suivant : « Cicéron, délibère s'il doit fléchir Antoine par des prières, » et tous les orateurs, sauf un seul, après avoir prêté de généreux accents à Cicéron, opinaient pour qu'il mourût sans s'être déshonoré. C'était cependant le moment où la poésie, qui devrait avoir le privilège des nobles sentiments, se taisait, ou se confondait en de basses flatteries.

1. *Controverses*, III, 21.
2. *Controverses*, I, *préface*.

Virgile n'ose pas prononcer le nom de Cicéron dans le VI[e] livre de l'*Enéide*, où il énumère toutes les gloires de Rome et fait l'apothéose d'un enfant, de Marcellus. Quant à Horace, autrefois républicain et combattant de Philippes, il raille agréablement ses velléités belliqueuses et ce qu'il appelle ses folies de jeunesse.

Les écoles ne méritent donc pas tout le mal que l'on en a dit chez les anciens, et que l'on a répété d'après eux chez les modernes. On leur impute à tort la corruption du goût et la décadence de l'éloquence. Elles en ont souffert les premières, elles n'en sont pas responsables. La cause du mal est ailleurs. Sénèque le Philosophe est plus juste et il approche davantage de la vérité : « Tu demandes, écrit-il à Lucilius, pourquoi à certaines époques le style se corrompt, et pourquoi les esprits inclinent tour à tour à deux défauts contraires, en sorte que la phrase est tantôt boursouflée, tantôt réservée et traînante comme un récitatif? Pourquoi l'on aime les pensées tantôt hardies, invraisemblables, tantôt écourtées, pleines de sous-entendus et donnant à comprendre plus qu'elles n'ont exprimé? pourquoi telle époque a fait un abus outré de la métaphore? Tout cela s'explique par une raison bien souvent répétée, et qui, chez les Grecs est devenue proverbiale : « Le style est ce « que sont les hommes. » Chaque orateur a ses gestes propres, de même, en tous les temps, le style est le reflet des mœurs. Si la discipline s'est relâchée, si le goût des plaisirs domine, les raffinements d'un peuple voluptueux se trahissent par la mollesse du style, et cette mollesse n'est pas le caractère particulier de tel ou tel écrivain, mais une exigence, une passion de l'époque. Il ne se peut, en effet, que les habitudes des esprits

soient en contradiction avec celles des âmes. Quand les âmes sont saines, bien ordonnées, sérieuses, tempérantes, les esprits se distinguent par le bon sens et le bon goût. Si les âmes sont corrompues, la contagion s'étend jusqu'aux esprits.... Partout donc où tu verras en honneur un style corrompu, les mœurs, n'en doute pas, sont hors de la bonne voie[1]. »

Sénèque a raison. Il ne lui manque, pour être complètement dans le vrai, que de rattacher la dépravation des mœurs elle-même à cet ensemble de causes et d'effets que l'on appelle la décadence. La société romaine allait en déclinant ; les écoles, reflet de la société, ont été atteintes du même mal. C'est à elles, à leur enseignement que les contemporains aveuglés s'en sont pris. Mais les écoles n'ont fait que rendre à la société ce qu'elles en avaient reçu, et encore en l'améliorant. C'est d'elles, en effet, et c'est leur meilleur éloge, que sont sortis ou sortiront les hommes qui ont honoré cette époque.

1. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 114.

CHAPITRE IX

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

II

Enseignement donné dans les écoles. — Devoirs des élèves. — Intervention des maîtres et des auditeurs. — Émulation de tous. — Justification partielle des sujets de *controverses*. — Les Apollodoriens et les Théodoriens. — Les divisions dans les *controverses*. — Les *couleurs*, leur grand danger. — Le style. — Conclusion sur les écoles des rhéteurs.

La première éducation des jeunes Romains, au siècle d'Auguste, comprenait la lecture, la grammaire, l'explication des auteurs latins, orateurs, poètes et historiens, le grec, la géométrie, la musique et la danse. Elle était donnée, sauf pour ces deux arts, par un précepteur particulier, ou bien, on allait la chercher dans les écoles des *grammairiens*. Beaucoup de ces derniers joignaient encore à l'enseignement de la grammaire, des exercices plus littéraires, des narrations, des thèses ou lieux communs dans le genre de celles que nous avons citées plus haut. Quelquefois même, et Quintilien les en blâme, ils empiétaient sur le domaine des rhéteurs et faisaient traiter par leurs élèves des *suasoriae* ou causes délibératives, en prenant les sujets les plus simples. Au sortir de leurs mains, les enfants entraient dans les écoles

des rhéteurs pour y recevoir un enseignement plus fort, et une préparation plus immédiate à l'éloquence. L'âge auquel ils y étaient admis variait suivant leurs dispositions naturelles et leur instruction. Il n'était pas rare d'y voir réunis et confondus ceux qu'on appelait encore *pueri* et ceux qu'on désignait sous le nom d'*adolescentuli*, c'est-à-dire les écoliers de treize à seize ans environ. La plupart des rhéteurs recevaient les uns et les autres, et leur donnaient à traiter ensemble des causes délibératives et des causes judiciaires, en passant par degrés des sujets simples aux plus difficiles.

Mais les maîtres les plus célèbres, ceux qui étaient à la fois professeurs et avocats estimés, n'admettaient d'ordinaire à leurs cours que les *adolescentes* déjà formés par les autres rhéteurs. C'était le degré d'enseignement le plus élevé, comme étude de l'éloquence, et pendant qu'ils suivaient ces cours, les jeunes gens apprenaient, avec des maîtres spéciaux, l'histoire, la philosophie, la jurisprudence. Le rhéteur ne s'occupait avec ses élèves que de l'art oratoire ; il débattait avec eux et devant eux les causes judiciaires, fictives ou vraies qui demandaient une maturité d'esprit plus grande et se rapprochaient davantage de la réalité. C'est de ces dernières écoles que parlent les auteurs anciens ; c'est là qu'affluaient, par goût de ces exercices ou par désœuvrement, les étrangers, les curieux, les avocats qui plaidaient encore au forum, et même ceux qui avaient abandonné la carrière oratoire.

Le maître proposait un sujet de controverse, le commentait pour les débutants, en leur indiquant les divisions, les points sur lesquels il convenait d'insister. Le plus souvent, il se bornait à dicter la matière, en aban-

donnant à leurs méditations le soin de trouver les arguments pour et contre la cause. Les jeunes gens traitaient à loisir l'accusation ou la défense, parfois même les deux parties de la controverse, écrivaient leur discours en donnant l'attention la plus minutieuse au choix des expressions et des idées, puis apprenaient leur œuvre par cœur. Quintilien blâme vivement cet usage qui lui paraît une fatigue inutile, et expose les enfants à se graver dans l'esprit des idées fausses ou des expressions vicieuses. Il s'y opposait dans son école, mais il avait contre lui l'habitude et la pratique des autres maîtres. Au jour indiqué, les élèves *déclamaient* leur harangue de mémoire. Les condisciples huaient les mauvais passages et applaudissaient aux bons endroits. Il n'y avait pas de *places* proprement dites, comme chez les écoliers modernes. Cependant certains maîtres, entre autres le professeur de Quintilien, rangeaient chaque mois par séries les jeunes gens, d'après les discours qu'ils avaient prononcés, et commençaient par le premier la correction de la nouvelle controverse.

Le rhéteur reprenait ensuite la déclamation qu'on venait de débiter, et en critiquait soit l'ensemble soit les détails. Il ajoutait ou retranchait, suivant le cas, blâmait ou louait tantôt la division du sujet tantôt les pensées, tantôt les expressions isolées. Ces critiques étaient très redoutées, à cause de la passion que maîtres et élèves apportaient à ces exercices. Du reste, elles étaient parfois d'une extrême dureté. Ainsi, dans la controverse de Quintilius Varus, *Incesta de saxo*, mentionnée plus haut, le jeune homme, après avoir décrit les regrets qu'éprouvait la foule de voir le supplice de la vestale criminelle sitôt terminé, avait ajouté ces

mots: « Les dieux immortels ont exaucé les vœux du peuple : cette sacrilège, qui croyait avoir si lestement traversé le supplice fournira une seconde carrière ». Le rhéteur Cestius Pius s'emporta contre cette pensée : « Oui, dit-il, elle fournira une seconde carrière, comme un char dans le cirque. Aussi bien avais-tu préparé ta figure, en disant tout à l'heure que les barrières de la prison étaient ouvertes pour elle ». « Il continua longtemps sur ce ton, » raconte Sénèque, puis il ajouta (et ceci souleva une réprobation unanime) : « C'est par une « semblable négligence que ton père a perdu son armée. » Fallait-il en critiquant le fils, outrager le père[1]? »

La correction terminée, le rhéteur, à son tour, déclamait la cause, en introduisant dans l'accusation et la défense les arguments les meilleurs et les phrases les plus éloquentes, fournis par les élèves ou suggérés par les assistants. Ce *corrigé*, suivant l'habileté du maître et le talent qu'il avait déployé dans son œuvre, était salué par les applaudissements, ou accueilli par les huées des élèves eux-mêmes et des étrangers convoqués pour la solennité. Qu'on ne croie pas, en effet, que l'enseignement des rhéteurs fût froid et languissant. La passion animait leurs exercices. La vue d'un auditoire, souvent imposant et même agité, excitait et entretenait l'émulation des élèves et des maîtres. Les rhéteurs ne se donnaient pas comme des orateurs infaillibles au-dessus de la critique et du jugement. Si, dans leur vanité, ils le pensaient quelquefois, ils étaient rappelés à la modestie par des railleurs impitoyables, comme Labienus et Cassius Severus. On a vu plus haut, dans l'étude consacrée à ce

1. Sénèque le Père, *Controverses*, I, 3.

dernier orateur, les plaisanteries et les persécutions dont il harcela Cestius Pius pour avoir osé se déclarer supérieur à Cicéron. Il serait facile de multiplier ces exemples.

En outre, la foule, qui avait conservé le goût de l'éloquence, ne trouvant plus de satisfaction au forum, accourait dans les écoles, où elle rencontrait encore la vie et la passion. Elle se pressait autour de la chaire du rhéteur, comme autrefois au pied de la tribune, et apportait la même mobilité d'impressions, la même franchise dans ses jugements, aussi disposée à la raillerie qu'à la louange, aussi prompte à manifester ses critiques par des sifflets que son admiration par des applaudissements. S'il y avait là un inconvénient pour les mauvais orateurs, quel encouragement pour les bons! Quelles craintes pour tous d'être inférieurs à leurs déclamations précédentes et de laisser échapper une parole malheureuse que l'auditoire ou même un rival ne manquerait pas de relever! Sénèque reconte en détail les mésaventures du rhéteur Albucius à qui une *figure* malencontreuse avait fait perdre un procès au forum. De dépit il avait renoncé au barreau et s'était enfermé dans son école, prétendant que là il pourrait, à l'aise et sans courir aucun risque, employer des figures de rhétorique. Il se trompait.

En effet, dans une controverse, croyant avoir trouvé un argument très ingénieux, il lui arriva, un jour, de dire: « Pourquoi un verre, s'il tombe, se brise-t-il? pourquoi une éponge, si elle tombe, ne se brise-t-elle pas? » Les assistants se regardèrent étonnés : Albucius allait continuer, mais son rival, le rhéteur Cestius, l'interrompant: « Venez demain, dit-il, venez l'entendre, il vous

expliquera pourquoi les grives volent, et pourquoi les citrouilles ne volent pas. » Une autre fois, dans la déclamation sur l'homme qui, chargé du supplice de son frère parricide, l'avait exposé aux flots sur un esquif sans agrès, Albucius faisant allusion au supplice ordinaire des parricides, jetés à l'eau dans un sac, hasarda cette figure : « Il mit son frère *dans un sac de bois* ». Tout le monde éclata de rire aux dépens d'Albucius. Cestius prit alors la parole à son tour, et acheva de couvrir de ridicule le malheureux rhéteur, en débutant ainsi : « Accusé par une belle-mère, un fils est condamné par son père. Le frère, chargé du supplice, plaça le coupable dans un *sac de bois afin qu'il arrivât je ne sais où.* » Les rires recommencèrent de plus belle. Mais l'assemblée avait été mise en joyeuse humeur, les auditeurs n'écoutaient pas les brillantes phrases de Cestius, et oubliaient de l'applaudir. « Ah ! s'écria Cestius impatienté, on voit bien que ceux-là, personne ne les met dans un sac de bois, puisqu'ils abordent je ne sais où, sans doute dans le pays où les verres, quand ils tombent, se brisent, et où les éponges ne se brisent pas [1]. » Ces plaisanteries ne sont peut-être pas d'un sel bien fin, mais elles montrent quelle vie animait les écoles, et combien les esprits des maîtres et des élèves étaient tenus en haleine par la crainte des critiques et par le désir d'obtenir des applaudissements.

On ne connaîtrait pas suffisamment les écoles des rhéteurs, si nous arrêtions ici nos recherches sur leur fonctionnement. Il est nécessaire d'entrer dans les détails, de montrer les côtés défectueux, d'étudier de

1. *Controverses*, III, *préface*.

plus près les sujets proposés, la méthode, les procédés employés par les rhéteurs, et de voir à quelles arguties, à quel mauvais goût, le système vicieux de leur enseignement amenait forcément les maîtres et les disciplines.

Il a été déjà parlé des deux sortes d'exercices qui se faisaient dans les écoles des rhéteurs, suivant l'âge et l'intelligence des jeunes gens. Les sujets des *suasoriae* ou causes délibératives, par lesquelles on débutait, sont acceptables même pour des modernes, et n'ont rien de contraire au bon sens et au bon goût. Aussi les adversaires des écoles ne les attaquent pas. Il n'en est pas de même des *controverses* ou causes judiciaires, et on ne leur ménage pas les railleries. Désiré Nisard a relevé avec soin, dans ses *Poètes latins de la décadence*, les sujets qui, par leur subtilité, leur absurdité même, sont les plus choquants, et il ne s'est pas fait faute de rire à leurs dépens. Deux ou trois controverses à peine pourraient, il est vrai, être proposées comme exercices aux élèves d'aujourd'hui. Tel est le discours contre le peintre Parrhasius qui avait torturé un esclave pour avoir un modèle plus saisissant de Prométhée déchiré par un vautour. Telle est encore l'accusation contre le misérable qui recueillait les enfants abandonnés et les mutilait à dessein pour exciter, par leurs misères, la charité des passants. Mais l'invraisemblance des autres controverses, que les anciens voyaient aussi bien que nous, ne les préoccupait pas. Autrement, les railleries auraient fait prompte justice de ces sujets, tandis qu'ils se sont perpétués d'âge en âge, et que, traités déjà par Cicéron, ils l'étaient encore, un siècle plus tard, par les élèves de Sénèque, témoin la controverse *Vir fortis sine mani-*

bus[1]. Les rhéteurs avaient, pour maintenir ces sujets, une raison particulière, erronée peut-être, mais que Désiré Nisard n'a pas aperçue, ou dont, plutôt, il n'a pas tenu assez de compte.

Ils savaient bien que les avocats ne rencontreraient jamais au barreau des causes semblables à celles qu'ils imaginaient dans les écoles. Mais comme leur but était de rompre l'esprit des jeunes gens à toutes les difficultés de l'art oratoire, d'habituer leurs élèves à tirer parti de la cause, quelle qu'elle fût, bonne ou mauvaise, forte ou non, qu'ils auraient à défendre, de leur apprendre à inventer, à l'occasion, des excuses et des justifications plausibles pour les actes les moins avouables, ils ne croyaient pas pouvoir mieux y parvenir que par ces sujets romanesques et subtils. Traiter un sujet simple et vraisemblable leur eût paru une préparation insuffisante. L'élève le plus inexpérimenté y trouve aisément les arguments que comporte la cause et les développements nécessaires pour la soutenir. Mais comme il y a au barreau des concussionnaires avérés, des meurtriers et des adultères, pris en flagrant délit, à défendre, des pères qui déshéritent à tort leurs fils, des beaux-fils qui poursuivent injustement leurs belles-mères ou sont poursuivis par elles, en un mot, mille crimes ou délits de toute sorte à justifier bien qu'ils soient patents et reconnus, les rhéteurs croyaient assouplir l'esprit des futurs avocats de ces mauvaises causes, par ces sujets qui nous choquent aujourd'hui. Là, il fallait tout inventer, trouver en des controverses difficiles et scabreuses des arguments au moins spécieux, des pen-

1. *Controverses*, I, 4.

sées ingénieuses, des traits brillants. Aussi, moins le sujet était naturel, meilleur il était comme exercice, et plus il y avait de mérite à leurs yeux à composer une accusation ou une défense éloquente. Nous n'excusons pas ici leur manière de voir, nous nous bornons à l'expliquer. En effet, si au point de vue de l'avocat et du métier, c'était une gymnastique accomplie, elle habituait au mauvais goût et à la subtilité. Elle devait introduire dans l'éloquence l'amour des arguties, des pensées maniérées, des expressions vicieuses. C'est ce qui arriva. Il y avait excès dans cette méthode. Pour développer et fortifier le corps, les exercices physiques sont excellents. S'ensuit-il qu'on doive les pratiquer jusqu'à faire des jeunes gens des acrobates et des saltimbanques ?

L'invention et la disposition des arguments jouent un rôle essentiel dans la préparation d'un plaidoyer. La rhétorique de Cicéron et celle de ses successeurs en exposent les règles d'une façon minutieuse. Mais les rhéteurs en laissent l'étude aux débutants et aux maîtres inférieurs. Ils remplaçaient ces procédés par d'autres qui leur paraissaient plus pratiques, et exerçaient leurs disciples à découvrir et à accumuler ce qu'on appelait les *divisions* et les *couleurs* du sujet. Toutefois, là encore, la méthode employée ne fut pas toujours la même, et subit des modifications. Il y eut, en effet, deux sectes de rhéteurs à l'époque d'Auguste, celle des *Apollodoriens* ou anciens, et celle des *Théodoriens* ou nouveaux. Les premiers reconnaissaient pour chef Apollodore de Pergame qui fut le maître de l'orateur M. Calidius et de l'empereur Auguste, et qui composa une rhétorique célèbre. Accusé d'empoisonnement et condamné, malgré une éloquente

plaidoirie d'Asinius Pollion, il se retira à Marseille où il continua d'enseigner la rhétorique [1]. Les autres préféraient à sa méthode celle de Théodore de Gadare, qui fut le maître de Tibère.

Il est bien difficile aujourd'hui, faute de renseignements, de comprendre au juste en quoi ces deux méthodes différaient l'une de l'autre. Apollodore paraît avoir donné plus d'importance et de développement à la narration. Ainsi « Niger Brutidius reprochant à son adversaire de n'avoir pas bien établi la cause, et de n'avoir pas raconté comment l'esclave avait été sollicité à l'adultère et introduit dans la chambre à coucher, Vellius Syriacus lui répondit : « Nous n'avons pas étudié sous le même maître. Tu as suivi Apollodore qui veut toujours raconter, moi j'ai suivi Théodore qui n'est pas toujours de cet avis [2]. » Apollodore semble encore avoir eu pour règle, plus de circonspection, de mesure ; il faisait moins d'efforts pour se surpasser soi-même, et recommandait ce que Sénèque le Père exprime de cette expression un peu vague : *vires ex industria retundere* [3]. Enfin, si Tacite reproche « aux arides traités d'Apollodore les longues préparations de principes, la narration reprise de haut, l'étalage affecté des divisions, mille degrés d'arguments [4] », Sénèque le Père, qui voyait les choses de plus près, préfère l'ancienne méthode. « La division antique des controverses, dit-il, était simple. La division moderne est-elle plus subtile, ou

1. Suétone, *Auguste*, 80 ; Quintilien, III, I, 17 ; Sénèque, *Controverses*, II, 13.
2. *Controverses*, II, 9.
3. *Controverses*, V, *préface*.
4. *Dialogue des orateurs*, 19.

seulement plus laborieuse, c'est à vous de juger, mes enfants. Pour moi, je me bornerai à exposer ce que les anciens ont trouvé, ce que les modernes ont ajouté[1]. »

Après ces paroles, Sénèque indique les *divisions* d'arguments proposées par différents rhéteurs, dans la controverse suivante. Nous en relèverons quelques-unes, malgré l'aridité de ces détails, pour faire comprendre le sens et la valeur des termes techniques usités par les rhéteurs et reproduits par Quintilien : « *Texte de la loi :* Les enfants doivent nourrir leurs parents sous peine de la prison. *Thème ou sujet :* Deux frères, dont l'un a un fils, sont en désaccord. L'oncle tombe dans la misère. Malgré la défense du père, le neveu le nourrit. Son père le *renonce*[2], sans qu'il se plaigne. L'oncle l'adopte, est enrichi par un testament, tandis que le père devient pauvre. Le fils, malgré la défense de son oncle, nourrit son père. Il est renoncé par son père adoptif. »

Le rhéteur Latro parla pour le jeune homme. Il *divisa* les preuves en arguments de droit et en arguments d'équité :

1° Le fils *peut-il* être renoncé ? — 2° *Doit-il* l'être ?

1° Arguments de droit. — Était-il dans la nécessité de nourrir son père ? — Peut-il être renoncé pour avoir obéi à la loi ? Cette *question* fut divisée par Latro en plusieurs autres : un fils renoncé ne cesse-t-il pas d'être fils ? — Celui-là cesse-t-il de l'être qui non seulement a été renoncé, mais qui a été adopté par un autre ?

1. *Controverses*, I, 1.

2. *Abdicatur*, nous n'avons pas en français l'équivalent de ce mot : *déshériter* est insuffisant ; *abdicare* signifie le contraire *d'adopter*, repousser au nom de la loi. Faute de mieux, nous nous servirons de l'expression *renoncer*, *être renoncé*.

— Admettons qu'il fut fils : Est-on puni pour n'avoir pas nourri son père, si l'on est malade, en prison, captif ? La loi admet-elle quelque excuse ? Celui-ci est-il excusable ?

2° Arguments d'équité. — *Doit-il* être renoncé ? Latro indiqua deux *questions* : Quand bien même le père n'aurait pas mérité d'être nourri, le fils a-t-il eu raison de le nourrir ? — Le père était-il indigne d'être nourri ?

« Les *nouveaux* déclamateurs, continue Sénèque, ajoutèrent cette première question : Un fils adoptif peut-il être renoncé ? — Cestius la traita. Gallio en ajouta une autre : Un fils adoptif peut-il être renoncé pour une faute qui, avant son adoption, était connue de celui qui l'a adopté ? — Ce point tient à l'équité, c'est plutôt un développement qu'une question. Gallio redoubla en ces termes la première question de Latro, etc. »

Nous n'insistons pas davantage sur ces arguties. On peut blâmer la subtilité de ces divisions et de ces questions. Il faut reconnaître qu'elles avaient, au moins, l'avantage d'aiguiser singulièrement l'esprit, et de le préparer à trouver dans les causes réelles du forum, tous les arguments qu'on pouvait faire valoir en faveur d'un client ou contre un adversaire. Mais les rhéteurs ne s'en tenaient pas là : ils poussaient plus loin l'étude des controverses. Après les divisions, il y avait les *couleurs*. On appelait de ce nom la partie de la controverse dans laquelle l'accusateur ou le défendeur cherchait à couvrir et à *colorer* un fait pour l'atténuer et le rendre improbable aux yeux du juge, au moyen de conjectures tirées de loin, de soupçons et de prétextes spécieux habilement imaginés. C'était encore un artifice

employé par l'orateur pour donner un tour favorable à sa cause, et se tirer d'un mauvais pas. Ainsi « Clodius se servait d'une *couleur*, en soutenant à l'aide de témoins subornés qu'il se trouvait à Interame, la nuit même où, suivant l'accusation, il avait commis à Rome un inceste [1]. »

Voici, dans la cause citée plus haut, les *couleurs* employées par les divers rhéteurs. Latro représente le fils se glorifiant de son acte, au lieu de s'en excuser : « Je n'ai pu soutenir ce spectacle, j'étais stupéfait, sans quoi je n'eusse pas attendu la prière de mon père. » Arellius Fuscus se servit de la conscience, couleur qu'il employait habituellement : « Tout m'émeut, la nature, la piété filiale, cet exemple si manifeste des vicissitudes humaines. » Albucius Silus proposa cette autre couleur : « Mon père s'approcha de moi, il me commanda de le nourrir, il me lut la loi ; je lui ai donné ce que j'ai pu soustraire à mon oncle. » Blandus usa d'une couleur opposée : « Mon père vint, le visage baigné de larmes. Cet homme naguère si riche, si superbe, demande l'aumône, et à son fils ! à son fils qu'il a renoncé ! etc. »

L'énumération de toutes ces *couleurs* nous mènerait loin. Comme elles ne tenaient pas à la cause, mais dépendaient surtout de l'imagination du déclamateur, elles pouvaient varier à l'infini. Aussi un rhéteur, Otho Junius le Père, avait fait sur les *couleurs* un ouvrage en quatre livres « que notre Gallio, dit Sénèque, appelait spirituellement les livres d'Antiphon, tant ils étaient pleins de songes. Othon avait puisé ce défaut chez les

1. Quintilien, IV, 2 ; — Forcellini, au mot *color*.

anciens maîtres. Ceux-ci, en effet, approuvent des couleurs qui ne peuvent être réfutées [1]. »

Cette sorte d'arguments était quelquefois utile, mais elle présentait plus d'inconvénients que d'avantages. C'était le côté dangereux et le plus défectueux des déclamations. Dans les causes fictives, en effet, les jeunes gens étaient libres d'inventer les excuses, les justifications, les *couleurs* qui leur semblaient bonnes, de multiplier les petites circonstances imaginaires, capables de leur fournir des arguments solides ou des développements éloquents. Il n'y avait point d'adversaire en face d'eux pour contester la véracité des faits et pour réfuter les allégations présentées. Au barreau, le contraire arrivait. La partie la plus facile de la déclamation devenait aussitôt la partie la plus difficile du plaidoyer véritable. C'était là qu'échouaient les jeunes orateurs privés de leurs artifices si commodes : ils se déconcertaient et offraient à leurs adversaires plus expérimentés l'occasion de ces reparties foudroyantes qui décident du gain d'une cause. Nous avons eu déjà l'occasion d'en citer des exemples, notamment à propos du caustique Cassius Severus.

Les inconvénients de ce genre d'exercice étaient si manifestes qu'ils éclataient jusque dans les écoles. Plus d'une fois, la couleur adoptée était oubliée ou mise de côté par ceux mêmes qui l'avaient proposée. Sénèque en fait l'aveu à propos du sujet suivant : « Un riche renonce ses trois fils, et à leur place veut adopter le fils

1. *Controverses*, II, 9 ; Cicéron, *De divinit.*, I, 20 ; Antiphon, contemporain de Platon, était d'Athènes et se mêlait d'expliquer les songes.

2. *Controverses*, I, 4.

d'un pauvre. Le fils du pauvre refuse ; il est renoncé par son père. — *Couleur :* Ceux mêmes, dit-il, qui s'étaient interdit d'attaquer le riche furent infidèles à leur dessein. Ils se laissèrent séduire par quelques traits brillants qui s'offrirent à eux. Un déclamateur sec est bien plus fidèle à la *couleur* choisie. Rien ne le sollicite, aucune figure, aucun bruit heureux ne l'attire. C'est ainsi qu'une femme laide est plus facilement chaste : ce n'est pas l'intention qui lui manque, c'est le séducteur[1]. » Cette indulgence de Sénèque pour un défaut de composition, déjà grave dans l'école, mais irrémissible au forum, est vraiment singulière. Quant à la raison par laquelle il croit la justifier, elle est du dernier comique. Nous touchons ici, il est vrai, à l'écueil fatal de ces sortes d'exercices faits à huis clos, en vue de conquérir les applaudissements, nous voulons dire la recherche des traits, de ce qu'on appelle les *deliciae*. Le nom seul est la condamnation de la chose.

Tous les déclamateurs sont travaillés de ce mal, même ceux que Sénèque qualifie de *secs*. On a vu dans la vie de Pollion la part qu'il prit à une déclamation où il s'agissait d'un homme qui avait donné sa fille en mariage à son esclave, pour le récompenser d'avoir respecté la jeune fille, tandis que les autres esclaves, sur l'ordre du tyran, avaient déshonoré leurs maîtresses. Le fils accusait le père de folie. Pollion se borna à prononcer quelques mots pour le fils. Les autres rhéteurs insistèrent davantage, et dirent de telles choses que Sénèque ne peut s'empêcher, tout en les rapportant, de les traiter d'insensées. Son expression s'applique surtout à

1. *Controverses*, II, 9.

Arellius Fuscus, un rhéteur sec, cependant, qui avait fait dire au fils : « L'esclave est le gendre, la maîtresse est la femme, le maître est le beau-père. Qui n'attribuerait un tel mariage à l'ordre du tyran? J'accuse mon père des mêmes crimes que le tyran, le tyran des mêmes crimes que le père, que dirai-je du tyran? Il ressemble au père, que ne dirai-je pas du père? Il ressemble au tyran. Malheureuse sœur! Sous le tyran, tu regrettais ton père, sous ton père, tu regrettes le tyran. Tu as contraint ta fille à un mariage que le tyran se bornait à permettre. C'est maintenant, mon père, si tu as du sens, qu'il faut nous exiler![1] » Si de telles *deliciae* n'avaient pas été à la mode, Fuscus aurait-il pu les dire, sans soulever les huées de l'assistance?

Voici un autre exemple où l'inconvénient de ces sortes de jeux d'esprit se montre sous une forme plus saisissante. Nous avons vu, dans le sujet intitulé *debilitans expositos*, la manière dramatique dont Labienus avait fait le procès à la corruption des riches Romains, et les accents éloquents de Cassius Severus, dépeignant les tortures auxquelles les enfants abandonnés avaient été soumis par celui qui les recueillait pour les mutiler. Un rhéteur, Fulvius Sparsus, « homme d'un goût dépravé, parmi les gens d'école, et homme d'école parmi les gens de goût[2] », parla contre le fabricant d'infirmités. Il énuméra les différents motifs qui poussent les hommes à se porter pour accusateurs, le désir de gloire, de vengeance, l'espoir de récompenses : « Pour moi, dit-il, de tous ces motifs ordinaires, je ne puis en alléguer

1. *Controverses*, III, 21.
2. *Extraits des controverses*, I, 7.

aucun. » Cependant, il y avait un motif d'humanité qui aurait dû se présenter à son esprit. Le rhéteur n'y songe nullement. Habitué à ses arguties d'école, à ses procédés factices, il oublie la raison, vraie, impérieuse qui lui aurait fourni les pensées les plus justes et les plus éloquentes.

Ainsi, dans sa déclamation, il néglige d'accuser le criminel, de représenter l'horreur de sa conduite, pour se livrer à un développement d'idées inattendues dans la bouche d'un accusateur. « O malheureux êtres, s'écrie-t-il, condamnés à mendier ainsi ! *Plus malheureux encore, ceux à qui vous demandez !* Tel se dit : Si mon fils vivait, il serait peut-être semblable à celui-ci ! — Un autre : Serait-ce mon fils, devant qui je viens de passer? — Un troisième : Le mien a peut-être rencontré un pareil maître : s'il l'avait rencontré ! » Et alors tous donnent à tous, craignant, s'ils refusaient à un seul, de refuser à leur enfant[1] ! » Sans doute, les pères criminels, qui ont à se reprocher d'avoir abandonné leurs enfants à leur naissance, peuvent et devraient éprouver ces sentiments. Mais est-ce à l'accusateur du bourreau d'enfants d'insister sur cette peinture? Ne trahit-il pas ici la cause qu'il défend? Ne fait-il pas passer sur les pères dénaturés l'horreur que le coupable devrait inspirer?

Ne semble-t-il pas, en incriminant leur conduite, excuser en quelque sorte la cruauté de celui qui exploite les infirmités des mendiants? Peu importe à Fulvius Sparsus : il a trouvé un développement qui lui a paru ingénieux, des traits qui lui ont semblé heureux, cela

1. *Controverses*, V, 33.

lui suffit. La galerie applaudira : c'est la seule chose dont il se préoccupe !

Le défenseur de l'accusé, Turrinus Clodius, avait une cause difficile à soutenir. Il n'était pas aisé de justifier la barbarie de ce spéculateur en infirmités. Cependant il dépassa toute mesure par les arguments qu'il fit valoir. Il usa de la *couleur* suivante, à savoir que beaucoup de pères exposent les nouveau-nés qui les gênent. Puis, après avoir représenté que certains enfants naissaient difformes ou de faible complexion, et étaient, pour cette raison, abandonnés par leurs parents, il ajouta : « C'est parmi eux que l'accusé en a ramassé quelques-uns, *il les a par pitié mutilés, afin que l'absence de certains membres les rendît plus dignes de compassion. Ils demandent l'aumône, et cette vie qu'ils doivent à la pitié d'un seul, ils la soutiennent par la pitié de tous !* »

Ainsi, d'après cet orateur, ces mutilations ne seraient pas un acte de cruauté, mais un acte de pitié, de compassion. L'accusé ne serait plus un monstre, mais un être bienfaisant, humain même, sauvant les enfants abandonnés, leur conservant la vie qu'ils auraient perdue sans lui, les mutilant, il est vrai, mais pour qu'ils puissent obtenir plus facilement leur subsistance de la charité publique ! C'est l'abus, l'excès condamnable encore une fois, auquel entraînait le désir de trouver des justifications dans une cause qui n'en présentait pas, et l'envie de surpasser ses rivaux en raffinant sur leurs idées, en inventant des traits, des pensées auxquels aucun d'eux n'avait songé. Aussi Turrinus dut-il éprouver un sentiment de jalousie, en entendant Pompeius Silo enchérir sur son idée et s'écrier : « Oui, il a été

plein de compassion, il a voulu leur donner la vie, mais il n'a pas pu les nourrir, il a été obligé d'exiger de chacun d'eux qu'il sacrifiât une partie de son corps pour sauver le reste ! »

Après la recherche excessive des pensées subtiles de ce qu'on appelle le *trait*, on est en droit de relever encore chez les rhéteurs, le goût des *figures* de style. Nous avons rappelé plus haut les mésaventures qu'attira au rhéteur Albucius Silus sa passion malencontreuse pour les figures. Il n'était pas le seul que poussât hors du droit chemin l'ardent désir de parer son style d'ornements alambiqués et prétentieux. Un autre rhéteur, Oscus, ne manquait pas de talent, au jugement de Sénèque, mais il se faisait tort à lui-même, en ne voulant exprimer aucune pensée sans se servir de figure. Aussi disait-on de son style qu'il n'était pas *figuré*, mais *défiguré*. « C'est pourquoi le rhéteur Pacatus, continue Sénèque, eut un mot heureux, lorsque, le rencontrant un matin à Marseille, il le salua par une figure en ces termes : *Qui m'empêche de te dire :* Bonjour, Oscus [1] ! »

Il serait fastidieux de rappeler en détail tous les défauts dans lesquels tombaient les rhéteurs. Ils étaient la conséquence fatale et nécessaire de ces sujets où ni l'histoire ni la vraisemblance n'étaient ménagées, où l'émulation de trouver quelque chose de piquant et de neuf poussait les gens de mauvais goût à se surpasses les uns les autres par des imaginations absurdes. Sénèque, qui a du jugement et du bon sens, condamne ces *insanités*. Il les excuse, cependant, un peu. Il y voit

1. *Controverses*, V, *préface.*

une surabondance de force et de *corps*, comme il dit. On peut, suivant lui, guérir ces excès, quand il n'y a qu'à retrancher.

Son observation est vraie, appliquée à des jeunes gens, et non à des rhéteurs, hommes faits, dont rien ne pourra corriger le mauvais goût. Aussi Sénèque insiste peu sur cet essai de justification, et comme honteux de ce qu'il vient d'avancer, il se jette sur les plus coupables, et livre leurs belles imaginations à la risée du public. « Pour n'avoir pas l'air de justifier ces folies, continue-t-il, disons que sur le sujet de Flamininus égorgeant à table un criminel, Murrhidius (stupide comme à l'ordinaire, dit-il ailleurs [1]) poussa l'enflure au dernier degré : « Dans ce souper funèbre, notre préteur, gorgé de nourriture, fut réveillé sur le sein de sa belle par le bruit de la hache ! » Et cette période à quatre membres : « Le forum fut mis au service de la chambre à coucher, le préteur de la courtisane, la prison du banquet, le jour de la nuit ». Le quatrième membre, qui n'a pas de sens, n'est là que pour compléter la période. Que signifie en effet le jour fut mis au service de la nuit ? Je vous ai rapporté cet exemple parce que dans les périodes à trois membres, et dans les autres constructions de ce genre, on tient beaucoup à la perfection du rythme et point du tout au bon sens [2]. »

Le rhéteur Musa dépassait encore les absurdités de Murrhidius. Sénèque en donne des exemples, pour les flétrir. « Il poussait, dit-il, l'enflure à ce point où elle

1. *Controverses*, III, 17, 18; IV, 27.
2. *Controverses*, IV, 25.

pèche non plus contre le bon goût, mais contre la nature. Qui pourrait supporter un homme disant des jets d'eau qu'ils « ripostent à la pluie du ciel » ; d'une aspersion de parfums, que c'est « une pluie odorante » ; d'arbres verts et taillés, que c'est « une forêt ciselée » ; d'un tableau « que les arbres se lèvent » ? Et ce qu'il dit des morts subites, un jour que vous m'aviez mené là, je ne l'ai pas oublié : « Oiseaux qui volent, poissons qui nagent, bêtes fauves qui courent, tous ont leurs tombeaux dans nos estomacs. Demandez maintenant pourquoi nous mourons subitement : nous vivons de morts ! » — Ah ! continue Sénèque, tout affranchi qu'il était alors, il devait être fouetté : nous avions droit à cette satisfaction. Je ne suis pas de ces juges extrêmement sévères qui ne souffrent pas qu'on s'écarte en un seul point de la règle. Il faut accorder beaucoup à la liberté de l'invention : mais je veux qu'on pardonne les fautes et non les monstruosités [1] ! »

Si les imaginations de Murrhidius, de Musa et de leurs pareils sont extravagantes, il convient de reconnaître qu'elles sont sévèrement châtiées par les paroles de Sénèque. Il ne serait donc pas juste, comme on le fait d'ordinaire, de relever dans les souvenirs qui nous restent des écoles de rhéteurs, les fautes de goût, les étrangetés, les pensées fausses, alambiquées qui y fourmillent, sans leur opposer les jugements sévères qui réprouvaient de tels écarts. Les modernes qui répètent par routine les accusations rebattues contre les écoles des rhéteurs, et qui en parlent souvent sans les bien connaître, triomphent de ces exemples d'enflure et de

1. *Controverses*, V, *préface*.

mauvais goût, sans tenir compte des critiques qui les flétrissent. Mais leur blâme a été devancé par celui des hommes de goût qui fréquentaient les écoles. Les rhéteurs comme Murrhidius et Musa étaient l'objet d'universelles risées. Par bonheur, ils étaient en petit nombre, et formaient l'exception. Sénèque leur adresse à plusieurs reprises de durs reproches, et même, là où il omet de les juger, ce n'est pas sans une pointe d'ironie railleuse qu'il reproduit leurs arguments faux et déplacés.

Si l'on considère enfin le style employé dans les écoles, on lui trouvera, avec des qualités incontestables, des défauts sensibles, évidents, et en quelque sorte nécessaires. Ils n'appartiennent pas à l'école seule, ce sont les défauts inévitables à une époque de décadence, où la liberté a cessé d'exister. Dès que la langue ne se forme plus dans la vie publique, à la tribune, au barreau, mais à huis clos et dans de petits cénacles, elle s'altère et se raffine. Aussi les rhéteurs étaient puristes ; ils réprouvaient les termes bas, et regardaient comme dangereux l'emploi du style familier. Sénèque s'étonne de voir Albucius Silus, dont le style était brillant, ne pas hésiter à nommer les objets les plus vils, *du vinaigre*, *du pouliot*, *des lanternes*, *des éponges*. « Il n'y avait rien, selon Albucius, dit-il, qui ne pût être nommé dans une déclamation. En voici la raison : il craignait de passer pour un homme d'école. La peur d'un mal le jetait dans un autre et il ne voyait pas, en usant de cette fange, que l'éclat trop vif de son style n'en était pas tempéré, mais souillé.... Il employait les termes bas jusque dans la défense des accusés.... L'emploi du *style familier* peut être une beauté dans l'orateur : mais il est rare qu'il

réussisse.... Un modèle de convenance en ce genre, c'est notre Gallio. Dès son adolescence, il savait traiter un sujet, en assembler les parties, tout dire avec grâce, et cela, *quoiqu'il usât du style familier*. Je m'en étonnais d'autant plus que le jeune âge, surtout, répugne à tout ce qui est bas, et même à ce qui semble être bas [1] ».

Quintilien, de son côté, reprochait aux écoles de se montrer sur le choix des mots d'une sévérité dédaigneuse, au point de s'interdire une grande partie de la langue. Cependant lui-même, pour des raisons qu'il est impossible à des modernes d'apprécier, blâmait, par exemple, l'emploi du mot *porcus* au masculin, et approuvait le mot *porca*, parce que Virgile s'en était servi dans l'*Énéide*. Il trouve ridicule l'emploi du mot *mures* dans le vers d'un poète contemporain :

Praetextam in cista mures *rosere Camilli ;*

« Les rats mangèrent dans la corbeille la robe prétexte de Camille, » parce que le poète n'avait pas eu soin de joindre une épithète au mot *mures*, et il s'extasie, par contre, sur l'*exiguus mus* de Virgile, et sur le *ridiculus mus* d'Horace [2]. Si le blâme dirigé par Quintilien contre les rhéteurs est fondé, il peut déjà s'appliquer, on le voit, à lui-même. Mais il passe au-dessus des écoles, et il atteint la littérature tout entière. La décadence est partout : les rhéteurs y ont leur part, comme leurs contemporains ; ils n'en sont pas les auteurs.

1. *Controverses*, III, *préface*.
2. Quintilien, VIII, 3, 17. L'usage latin, il est vrai, est de désigner l'animal en général par le nom de la femelle, plutôt que par le nom du mâle ; mais Quintilien invoque ici non l'usage, mais une raison d'élégance qui échappe à des modernes.

En résumé, si l'on veut se défaire des opinions préconçues, il semble résulter de cette étude minutieuse des enseignements et des exercices usités dans les écoles, qu'elles ne méritent pas toutes les accusations portées contre elles. Les défauts qu'elles présentent sont le plus souvent ceux de l'époque et de la société. Ceux qui leur sont propres trouvent immédiatement, non pas des approbateurs, comme on se le figure, mais, la plupart du temps, des juges sévères qui ne ménagent ni les railleries ni les critiques. En revanche, les écoles ont le culte de la saine et belle littérature. Les noms les plus honorés sont ceux de Cicéron et de Virgile. A une époque de jouissances matérielles, elles ont le respect des choses de l'esprit et s'en occupent avec passion. Il est facile de tourner en plaisanterie le sujet des trois cents Spartiates délibérant s'ils fuiront avec les autres Grecs du défilé des Thermopyles, ou s'ils y mourront. Mais les pensées que ce sujet et de semblables inspirent à plusieurs rhéteurs inconnus, à un Dorion, à un Attale, à un Cornelius Severus, sont grandes et belles. Toutes les vertus qu'on est habitué à respecter, la piété filiale, l'humanité, le courage, la chasteté, sont célébrées et défendues avec éloquence. Si la société romaine ne les connaît plus, si les empereurs voient en elles une atteinte à leur autorité et les proscrivent, ce n'est pas la faute des écoles. Elles ont fait ce qu'elles ont pu. Elles les ont honorées, vantées, et elles ont cherché à en inspirer le goût et le respect à la jeunesse.

CHAPITRE X

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

III

Les maîtres. — Sénèque le Père, historien des rhéteurs. — Le *tetradeum* ou *quadrivirat*. — Porcius Latro, un de ses discours. — Fuscus Arellius. — Junius Gallio. — C. Albucius Silus. — Une *controverse* composée par Ovide écolier.

Si, après avoir recherché et apprécié les exercices pratiqués dans les écoles, on passe aux maîtres qui y professaient, on trouve chez eux les mêmes qualités et surtout les mêmes défauts. Tous ont la passion et le culte de l'éloquence, ils ont du savoir, des dispositions naturelles ; mais le désir de briller, de se surpasser les uns les autres en arguments imprévus dans des causes déjà invraisemblables, les entraîne à des excès de mauvais goût dont on a cité plus haut de nombreux exemples. Corrompus par leurs devanciers, par les sujets qu'ils ont hérités d'eux, ils corrompent à leur tour les générations qui les suivent. Le seul qui fasse exception, dont le goût et les critiques sévères auraient dû arrêter les progrès de la décadence, est l'auteur même des *Controverses* et des *Suasoriae*, c'est Sénèque le Père.

Malheureusement, nous le connaissons peu, et mal-

gré la biographie que son fils le Philosophe lui avait consacrée et qui a péri, il semble avoir été peu connu des auteurs anciens. Par une modestie singulière, Sénèque le Père parle à peine de lui-même dans ses ouvrages. Il se borne à rappeler les rhéteurs qu'il a connus ou entendus, et que ses fils n'ont pu entendre à cause de leur âge, à enregistrer les assauts oratoires auxquels il a assisté ; en un mot, il se renferme exclusivement dans son rôle d'historien de la déclamation et des rhéteurs. A-t-il tenu une école, lui-même? A-t-il été rhéteur au sens propre du mot? rien ne le prouve. Il a vécu assidûment dans les écoles, et il a étudié l'éloquence avec passion toute sa vie, voilà le seul fait qu'on puisse affirmer. C'est donc à tort que l'usage a prévalu de l'appeler Sénèque *le Rhéteur*.

Il était né à Cordoue d'une famille riche qui appartenait à l'ordre équestre. On place l'époque de sa naissance vers l'an 54 avant notre ère, d'après un passage des *Controverses*[1], où il assure que l'éloignement, et non l'âge, ne lui a pas permis d'entendre Cicéron : « Il me semble, dit-il, avoir entendu tous les orateurs renommés, excepté Cicéron. Ce n'était pas mon âge qui m'a empêché de l'entendre, mais la fureur des guerres civiles qui sévissait sur tout l'univers. Elle me renferma dans ma colonie. D'ailleurs, dans ce petit atrium où ses deux disciples déjà mûrs, Hirtius et Pansa, avaient l'habitude de déclamer avec lui, j'ai pu connaître ce génie égal en grandeur à l'empire romain, et ce que l'on dit d'un autre, mais qui doit être dit de lui au propre, j'ai pu entendre sa voix vivante ». Comme Cicéron périt en 43,

1. *Controverses*, I, *préface*.

on peut supposer que Sénèque avait une dizaine d'années au moment de sa mort.

Il vécut jusqu'à une extrême vieillesse, quatre-vingt-seize ans environ, et mourut vers l'an 42 de notre ère, si l'on s'en rapporte à certains passages de ses ouvrages postérieurs au règne de Tibère[1]. Il vint à Rome tout jeune, y fréquenta les écoles des rhéteurs, entre autres celles de Marullus et d'Alfius Flavus. Il y entendit Asinius Pollion, jeune encore[2], et s'y lia avec les déclamateurs les plus renommés, Porcius Latro, Fuscus Arellius, Junius Gallio. De retour à Cordoue et déjà d'âge mûr, il épousa Helvia, qui appartenait à une famille ancienne et d'une grande rigidité de mœurs[3]. Il en eut trois fils. L'aîné, M. Annaeus Novatus, fut adopté par Junius Gallio et prit alors le nom de Junius Gallio; le second est le philosophe Sénèque; le troisième, Annaeus Mela, fut le père du poète Lucain. Sénèque revint à Rome pour y suivre l'éducation de ses enfants. Mais s'il aimait les études d'éloquence, « il haïssait la philosophie ». Son fils le Philosophe le lui reproche avec une certaine amertume : « Autant que te l'a permis l'antique sévérité de mon père, dit-il dans sa *consolation* à sa mère Helvia, tu as, sinon possédé, du moins abordé toutes les nobles connaissances. Plût aux dieux que, moins attaché aux usages de ses ancêtres, mon père, le meilleur des époux, t'eût laissée approfondir plutôt qu'effleurer les doctrines des sages... Ce fut à cause de ces femmes pour qui les lettres ne sont pas un moyen de sagesse, mais un instrument de corrup-

1. *Suasoriae*, 3, 7; *Controverses*, X, *préface*.
2. *Controverses*, IV, *préface*.
3. Sénèque, *Ad Helviam*, 2, 16.

tion, que mon père encouragea si peu ton goût pour les études[1] ».

Au témoignage de son fils, il avait composé beaucoup d'ouvrages d'une grande valeur, qu'il l'avait chargé de publier et qui « lui auraient assuré une grande renommée d'écrivain ». Parmi ces ouvrages dont le fils n'indique pas le sujet, se trouvaient des *Histoires* qui commençaient à l'origine des guerres civiles et allaient presque jusqu'au jour de sa mort. Ce livre fut-il jamais publié ? On l'ignore ; il ne l'était pas encore au moment où Sénèque le Philosophe écrit la biographie de son père[2]. Sans doute, la prudence et les rigueurs exercées par Tibère contre les écrivains l'avaient décidé à garder ses Histoires en portefeuille. De là, sans doute, l'origine de l'éloquente indignation avec laquelle il parle des livres de Labienus condamnés aux flammes[3].

Les seuls ouvrages que nous ayons de Sénèque le Père sont les *Controverses* et les *Suasoriae* qui ne parurent qu'après sa mort. Il composa les premières, à la demande de ses fils, pour leur faire connaître les déclamateurs de la génération précédente qu'ils n'avaient pas entendus. « Vous voulez, dit-il, savoir mon opinion sur les déclamateurs que j'ai entendus, et que je reproduise leurs paroles qui n'ont pas échappé à ma mémoire?.. Oui, il m'est agréable de revenir à mes anciennes études, et aux années plus heureuses. Mais la vieillesse m'a enlevé bien des facultés, elle a affaibli l'éclat de mes yeux, émoussé mon ouïe, et détruit la vigueur de mon corps. Seule, la mémoire me reste, cette faculté si déli-

1. Sénèque, *Ad Helviam*, 2, 12 ; *Lettres à Lucilius*, 108.
2. *Id.*, *De vita patris*, *fragment*, III.
3. Voir *Labienus*, au chapitre VI.

cate et si fragile que l'âge attaque d'abord. Elle était très grande chez moi, et même, je l'avoue, elle tenait du prodige. On pouvait prononcer devant moi deux mille mots, je les répétais dans le même ordre, et, lorsque ceux, qui étaient venus entendre notre maître, avaient récité plus de deux cents vers, chacun n'en débitant qu'un à son tour, je les reproduisais, en commençant par le dernier et en remontant jusqu'au premier. Ma mémoire était non seulement prompte à apprendre, mais elle conservait fidèlement ce qu'elle avait une fois su[1]. » Quoiqu'il la trouve affaiblie, Sénèque exauça la prière de ses fils. Il rappelle, dans ses dix livres de *Controverses*, les déclamations auxquelles il a assisté, les arguments présentés par les différents rhéteurs, sans suivre un ordre régulier, mais en réunissant, comme il le déclare lui-même, ce qu'il a entendu dire en plusieurs occasions sur le même sujet. Il reproduit même des discours entiers avec une telle sûreté qu'on finit par se demander s'il n'en impose pas au public, et si, par une coquetterie de vieillard, il n'attribue pas à sa mémoire l'exactitude des souvenirs qu'il doit à des notes.

Les *Controverses* sont divisées en dix livres, dont cinq, seulement, nous sont parvenus, et encore avec des lacunes.

Un abrégé de l'ouvrage, fait au IVe ou au Ve siècle de notre ère, contient, avec quelques fragments des livres perdus, des passages importants des cinq premiers livres. Chaque livre était précédé d'une préface où l'orateur faisait le portrait d'un ou de plusieurs rhéteurs célèbres. Ces préambules, souvent fort détail-

1. *Controverses*, I, *préface*, *passim*.

lés[1], sont d'une pureté de style et d'une latinité remarquables : ils sont surtout précieux par les renseignements qu'ils fournissent sur les écoles des rhéteurs, au siècle d'Auguste. Arrivé à la fin de son œuvre, l'auteur confesse qu'il éprouve de la fatigue, mais il s'en prend moins à l'âge qu'à l'ennui causé par le sujet qu'il traite. Malgré sa complaisance à énumérer les sujets des controverses, son goût proteste contre les subtilités et les étrangetés qu'il a enregistrées trop souvent. « Permettez-moi, dit-il à ses fils, de laisser de côté ces études de jeunesse, et de revenir à ma vieillesse. Oui, je vous l'avouerai, cette œuvre m'est à charge depuis quelque temps. J'y ai souscrit d'abord avec empressement, comme si elle devait me rendre la meilleure partie de ma vie ; ensuite, j'ai honte de prolonger si longtemps une tâche qui n'est pas sérieuse[2]. »

Cependant, pour compléter son œuvre, ou parce que les *causes délibératives* lui offraient des sujets plus vraisemblables et des développements plus heureux, après les *Controverses* il composa le livre unique des *Suasoriae*, dont on peut fixer la composition, en s'appuyant sur certains détails, à l'année 32, qui suivit la chute de Séjan[3]. Ces causes délibératives sont au nombre de sept ou même de huit, selon que les éditions réunissent ou séparent les deux parties de la dernière *Suasoria*. Parmi ces sujets destinés, comme nous l'avons dit, aux élèves plus jeunes, se trouve celui-ci : « Les Athéniens délibèrent s'ils doivent détruire les trophées élevés en souvenir de leurs victoires sur les Perses, Xerxès les menaçant

1. Il manque seulement les préfaces des livres V, VI et VIII.
2. *Controverses*, X, *vulgo*, V, *préface.*
3. *Controverses*, II, 12; *Suasoriae*, VI, 27.

d'entreprendre une nouvelle expédition, s'ils ne les détruisent pas », sujet qui paraît tout à fait admissible et satisfaisant. Il y a encore deux autres sujets dont il a été parlé plus haut, et qui sont relatifs à Cicéron : « 1° Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine. 2° Il délibère s'il doit brûler ses écrits, Antoine lui promettant la vie sauve à cette condition. » Ces deux *Suasoriae* sont peu vraisemblables, mais elles n'ont rien d'absurde. Les déclamateurs qui traitèrent la première partie firent même preuve de jugement; tous furent d'avis que Cicéron ne devait pas supplier Antoine : « Personne, dit Sénèque, n'osa engager Cicéron à prier Antoine, tant ils jugèrent bien de l'âme de Cicéron ». Dans la seconde partie, aucun d'eux ne voulut admettre que Cicéron consentît à brûler ses ouvrages pour sauver sa vie. Ces deux *Suasoriae*, si critiquées par les modernes, ont d'autant plus droit à notre indulgence que, grâce à elles, nous connaissons le beau récit de la mort de Cicéron par Tite-Live, l'éloge éloquent de Cicéron par Asinius Pollion que nous avons cité plus haut [1], et enfin les vers admirables où le poète Cornelius Severus déplore la mort du grand orateur. Si, d'après le mot de Quintilien, c'est avoir déjà profité que de se plaire à la lecture de Cicéron, c'est, pour Sénèque le Père, un titre d'honneur et une excuse à ses défaillances, de nous avoir conservé ces passages remarquables à la gloire de l'illustre écrivain qu'il vante en toute circonstance, et qu'il propose, malheureusement en vain, à l'étude et à l'admiration de ses contemporains.

Sobre sur lui-même, Sénèque est plus abondant en

1. Voir le chapitre sur Asinius Pollion.

détails sur les rhéteurs de profession qu'il a connus. Mais il serait sans intérêt de relever les témoignages qu'il donne avec Quintilien sur les cinquante-six rhéteurs principaux dont ils citent l'un et l'autre les noms et mentionnent des passages[1]. Il suffira de passer en revue les quatre déclamateurs que Sénèque déclare les maîtres de l'éloquence de son temps, et dont il compose ce qu'il appelle un *tetradeum* ou *quadrivirat*[2]. Il y comprend Porcius Latro, Fuscus Arellius, Junius Gallio et C. Albucius Silus. C'est Porcius Latro qu'il met à la tête de tous, et dont il parle avec le plus de complaisance. Il l'avait connu dès son enfance, il avait vécu avec lui dans la plus étroite intimité, et l'avait suivi dans sa carrière jusqu'à son dernier jour. On peut donc le considérer comme le type du déclamateur à l'époque d'Auguste.

Porcius Latro était né en Espagne, probablement à Cordoue, dans la même ville, et vers la même époque que Sénèque (54 ans av. J.-C.). Il eut avec lui pour maître, à Rome, le rhéteur Marullus, dont l'élocution péchait surtout par la sécheresse. L'élève, au contraire, aimait les pensées vives et imagées, et supportait impatiemment ce défaut de son maître. Un jour que Marullus excusait son style sec par la difficulté du sujet, et disait : « Marchant dans des sentiers épineux, je ne dois

1. Sénèque, pour sa part, cite des fragments de trente-deux rhéteurs. En outre, il mentionne les noms d'au moins quatre-vingt-quinze autres rhéteurs grecs ou latins. Si l'on y ajoute tous ceux qui ont été laissés de côté par Sénèque et par Quintilien, on est en droit de dire : *rhetorum numerus est infinitus*.

2. *Controverses*, X, *vulgo*, V, *préface*. Les textes portent *tetradeum*, mot peut-être contestable, mais dont le sens n'est pas douteux.

poser le pied qu'avec précaution », Latro lui répliqua avec cette liberté qui était le caractère des écoles : « Ce n'est pas sous le pied, c'est dans le pied même que tu as les épines ». Et aussitôt il prit la parole, et prodigua les pensées brillantes qui pouvaient s'encadrer dans la déclamation de Marullus[1].

Latro avait une constitution vigoureuse, fortifiée par des exercices répétés, une poitrine excellente. Sa voix était forte dans sa jeunesse, mais il la fatigua en la surmenant, et elle finit, grâce à sa négligence, par être tout à fait voilée. Cependant elle s'élevait au besoin, et si, au début, elle annonçait peu de force, elle en trouvait dans la suite du discours. « Vrai paysan espagnol, dit Sénèque, il vivait au gré des circonstances, négligeant les précautions ordinaires des rhéteurs, passant sans transition du ton le plus bas au plus élevé, et refusant de se laisser frotter pour enlever la sueur qui l'inondait à la fin de ses déclamations. Extrême en tout, il n'écoutait aucun conseil et n'observait aucune mesure. Il ne savait ni quitter ni reprendre le travail. Il s'acharnait à la besogne, sans aucune relâche, jusqu'à ce qu'il fût trahi par ses forces. Il se précipitait alors dans les amusements et les plaisirs, et ne pouvait plus en être arraché. Il s'enfonçait dans les forêts et les montagnes. Il luttait de patience à la fatigue et d'adresse à la chasse avec les gens du pays, les harassait, et se plaisait si fort à ce genre de vie qu'il ne voulait plus le quitter, et qu'on avait de la peine à le ramener à son école. Rendu à ses études, loin d'avoir perdu, il semblait avoir gagné des forces nouvelles, et s'être rajeuni. Il travaillait avec

1. *Controverses*, I, *préface* : la moitié en est consacrée à Latro.

plus d'énergie que jamais, il se mettait à écrire le soir, aussitôt après le souper, ce qui troublait sa digestion, passait la nuit sans dormir, prenait un peu de nourriture le matin, et commençait aussitôt à déclamer. Sa robuste constitution lui permit de supporter assez longtemps cette vie anormale. Ces excès de travail eurent, cependant, pour résultat d'affaiblir sa vue et de lui donner un teint d'une extrême pâleur. Alors ses disciples qui l'adoraient se mirent à boire du cumin pour avoir aussi le teint pâle, justifiant ainsi à leur insu, le mot d'Horace : « O imitateurs, troupe servile! si par hasard, je devenais pâle, ils se mettraient à boire le cumin qui jaunit le teint ! »

Quand Latro était disposé au travail, et qu'il n'avait pas de sujet particulier à déclamer, il usait d'une singulière méthode. Il *préparait son mobilier*, suivant son expression. Un jour, il n'écrivait rien que des épichérèmes ; un autre jour, des enthymèmes ; un autre encore, des pensées détachées ne faisant pas corps avec un seul sujet, mais qui pouvaient s'appliquer à tous, par exemple, des maximes sur la fortune, la cruauté, le siècle, l'opulence.

Il combinait encore des figures de style pour s'exercer, et sans aucune application particulière. Ce *mobilier* ou plutôt cet arsenal lui fournissait ensuite des armes pour les déclamations qu'il devait traiter. Aussi, quand il avait une controverse à développer, il ne connaissait ni les lenteurs ni les soucis de la composition. Il écrivait avec le même entraînement qu'il parlait. Sa mémoire naturelle, excellente et développée par un art consommé, lui permettait de saisir aussitôt tout ce qu'il devait retenir, sans l'oublier jamais. Il se rappelait

même toutes les déclamations qu'il avait prononcées. Aussi, quand il prenait la parole à l'école, il n'avait point besoin de notes et de cahiers. « J'écris, disait-il, dans mon esprit. » Il devait en outre à cette mémoire précieuse la connaissance de l'histoire, ce qui lui fournissait des exemples nombreux à l'appui de ses arguments : « Il se faisait, dit Sénèque, donner le nom d'un général, et aussitôt, sans hésiter, il racontait sa vie tout entière. »

Latro avait un enseignement d'un genre particulier. Il ne s'astreignait pas à écouter ni à corriger les déclamations de ses élèves. Il trouvait cette besogne fastidieuse et indigne de lui. Il aimait mieux, suivant l'expression pittoresque de Sénèque, vendre son éloquence que sa patience. Il ne laissait personne déclamer devant lui. Il déclamait lui-même, disant qu'il n'était pas un maître, mais un modèle. C'était le seul rhéteur latin, comme Nicétès était le seul rhéteur grec, dont les élèves n'exigeassent pas que le maître écoutât leurs déclamations. Dans le commencement, cette prétention de Latro excitait les rires, et, par moquerie, on ne disait pas : les *disciples*, on disait les *auditeurs* de Latro. Mais le succès justifie tout. L'éloquence de Latro servit d'excuse à ses exigences. Les élèves n'en accoururent pas moins en foule à son école. Bien plus, le mot d'auditeurs passa dans l'usage, et devint un peu plus tard synonyme de *disciples*[1].

Quand un sujet de controverse avait été proposé dans l'école de Latro, c'était donc lui qui le traitait. Mais afin d'enseigner à ses élèves l'art de la composition,

1. *Controverses*, IV, 25.

avant de développer le sujet, avant même de se lever pour prendre la parole, il dictait toutes les divisions de sa controverse, et indiquait d'avance à ses auditeurs le plan de son discours, afin qu'ils pussent discerner si, entraîné par la chaleur du débit, il omettait quelque partie essentielle de la cause, ou négligeait l'un des moyens qu'il avait promis de développer. Il se bornait à des divisions générales et ne les multipliait pas, à l'exemple d'autres rhéteurs de talent secondaire ; mais il s'exposait par là au reproche de confusion que ceux-ci ne lui épargnaient pas, et contre lequel Sénèque le défend avec énergie. Il affirme que si Latro avait un mérite, c'était celui de l'ordre, non pas de l'ordre apparent qui sert souvent à masquer la pauvreté du fond, mais de l'ordre réel qui surprend mieux, parce qu'on le voit moins, et qui se trahit seulement par ses effets. En outre, il condensait, autant que possible, ses arguments et supprimait ceux qui n'étaient pas absolument nécessaires. Il diminuait le nombre des *questions* et n'insistait jamais sur les *lieux communs*. Quand il y recourait, il les traitait en peu de mots pleins de force. Un de ses préceptes, à cet égard, était qu'à l'exemple du préteur, le déclamateur devait tendre à diminuer la longueur du débat.

Ainsi, dans une controverse où il défendait un personnage de l'accusation de trahison, il prétendait qu'il ne devait pas établir qu'il n'y avait pas eu trahison, mais seulement que son client ne s'en était pas rendu coupable[1].

Écolier, il avait eu déjà le goût des figures. Maître

1. *Controverses*, III, 22 ; voir encore III, 19 ; IV, 25.

lui-même, il en usa avec passion, mais sans dépasser d'ordinaire les limites du goût et du bon sens. Cependant, telle était sa réputation sous ce rapport, qu'on lui prêtait même les traits souvent absurdes de ses auditeurs. L'un d'eux, Florus, ayant dit dans la controverse de Flamininus accusé d'avoir décapité un criminel pour plaire à une courtisane : « Dans un *festin particulier*, on vit reluire le tranchant de la *hache publique* ; autour des convives enivrés, on balaya avec les autres débris la tête d'un homme », on répéta que la phrase était de Latro. Sénèque s'emporte contre ceux qui attribuent à son ami ce vain cliquetis de mots. « Jamais, dit-il, Latro n'écrivit ainsi : ce n'est pas lui qui, ayant à parler de la hache *publique*, eût parlé d'abord d'un festin *particulier*. Sa pensée ne se serait pas évaporée en une fin de phrase si languissante. Il ne soudait pas ainsi les figures les plus incohérentes pour s'amuser à décrire, au milieu d'une salle de festin, parmi les lits, devant la table, au milieu des joyeux propos, le supplice d'un homme frappé de la hache [1].

La méthode d'enseignement de Latro par la déclamation de ses propres discours était nécessairement incomplète. Elle apprenait à ses auditeurs comment ils devaient faire pour composer une bonne controverse, mais elle ne leur montrait pas à éviter ce qui était mal, et à se défendre des fautes contre le goût. Habitués à admirer d'avance les compositions de Latro, ils étaient, plus que les autres écoliers, dépourvus de critique. Au lieu d'écouter la controverse avec la défiance qu'ils auraient eue pour les devoirs d'un condisciple, ils applau-

1. *Controverses*, IV, 25.

dissaient en quelque sorte, avant d'avoir entendu. Latro en fit plus d'une fois l'expérience. Un jour, dans la controverse du *Brave* qui retient son troisième fils, après que le premier a perdu les yeux en essayant de frapper le tyran, et le second les mains sur le champ de bataille, un vieux rhéteur nommé Crispus, représentait le brave s'adressant à ses deux fils aînés et leur criant: « Cadavres vivants, levez-vous ! Priez pour votre frère ! Mais que dis-je? Quelle amère dérision, mes enfants ! L'un ne voit pas ceux qu'il doit implorer; l'autre n'a pas avec quoi supplier ! » La symétrie et l'harmonie de la période en imposèrent à l'auditoire. Au lieu de siffler cette phrase et cette pensée d'un goût si faux, les écoliers applaudirent.

Latro voulut corriger ses élèves de ce défaut. Il cherchait surtout à les mettre en garde contre les artifices de langage d'un rhéteur, Triarius, qui, grâce à l'habile agencement de ses phrases, réussissait à surprendre la bonne foi des auditeurs, et obtenait des applaudissements de mauvais aloi. En conséquence, quelque temps après, dans une controverse sur laquelle Sénèque omet de nous donner des détails, Latro prononça un développement rapide, plein de chaleur, et le termina par ces mots : « Et les monuments sont des tombeaux ! » Aussitôt les écoliers applaudirent et poussèrent des clameurs enthousiastes. Latro s'interrompit alors, pour leur reprocher leur mauvais goût, et les inviter à écouter avec plus de discernement. Il les engagea à peser ce qu'il disait, à juger avec circonspection, et à ne pas jurer dorénavant, comme ils le faisaient, sur la parole du maître. Les écoliers baissèrent la tête et profitèrent de la leçon à leur manière. Dans la suite, lors même que

Latro disait de belles choses, ils l'applaudissaient avec hésitation, de crainte qu'il ne leur eût, cette fois encore, tendu un piège[1]. Cette anecdote suffit à montrer que, tout en étant le premier des déclamateurs, Latro n'était qu'un professeur médiocre. Le maître doit s'oublier, ne pas songer à lui, mais à ses disciples, et ne pas se faire valoir, mais les faire valoir eux-mêmes. Latro ne pensait qu'à montrer son éloquence.

Sénèque cite souvent des fragments étendus des controverses traitées par Latro. Nous les laisserons de côté pour prendre un discours qu'il a reproduit à peu près en entier. On pourra de cette façon juger de son éloquence. Voici le sujet : « Un homme, qui avait épousé une femme d'une grande beauté, s'absente. Un marchand étranger vient s'établir dans le voisinage. Trois fois il essaye de séduire la femme, et emploie les prières. Refus de la femme. L'étranger meurt, et par son testament, lègue à la femme tous ses biens avec ces mots : *parce que je l'ai trouvée chaste*. La femme accepte l'héritage. Retour du mari, qui accuse sa femme d'adultère sur soupçons *ex suspicione*[2]. » Sénèque n'a pas indiqué les *divisions*, ni les *couleurs* du discours de Latro. Cela est fâcheux, parce qu'il est moins facile de reconnaître, dans la pratique, les procédés d'école, que de s'en rendre compte théoriquement. Cependant l'argumentation en faveur de la femme, qu'il a résumée en quelques lignes, peut servir d'utile indication. Le défendeur s'exprimait ainsi : « Elle est belle, c'est la faute de la nature. Elle était loin de son époux : c'est la faute du mari. Elle a

1. *Controverses*, III, 19.
2. *Ibid.*, II, 15.

été sollicitée : c'est la faute d'autrui. Elle a refusé : c'est de la vertu. Elle a été instituée héritière : c'est du bonheur. Elle accepte l'héritage : c'est de la sagesse. »

Voici maintenant le plaidoyer de Latro pour le mari :

« Quoique, dans la dégradation de nos mœurs, on s'expose peu à passer pour crédule en soupçonnant un adultère, cependant, j'ai été toujours si éloigné de ce défaut, que ma crainte aujourd'hui, c'est qu'on ne trouve ma plainte trop tardive, et qu'on en accuse ou ma patience ou ma stupidité.

Division. « Je l'accuse d'adultère, parce qu'elle est riche. Je l'amène sur ces bancs, en l'arrachant d'une maison où rien ne m'appartient plus. J'ai voyagé longtemps ; j'ai affronté tous les périls sur terre et sur mer, cependant, ma femme a plus gagné dans son voisinage que moi dans tous les coins du monde. En présence de ces richesses, prix du déshonneur, si je pouvais me taire, il me faudrait avouer que j'ai voulu seulement, en m'exilant, disputer avec ma femme à qui augmenterait le plus notre patrimoine. Ce qui fait mon tourment, juges, c'est que condamnée par votre arrêt, perdant sa dot et plus que sa dot, elle possède par son infâme gain, elle possédera toujours bien au delà de ce qu'elle va perdre. Telle a été la profusion de son opulent séducteur, que l'adultère, même puni, lui est avantageux. Quels conseils en partant j'ai prodigués à ma femme, je le sais. Mais comment un jeune homme beau, riche, étranger, est-il venu s'établir dans le voisinage d'une femme belle et malheureusement trop libre par l'absence de son époux ? Comment leur liaison s'est-elle établie ? Comment, épuisé par les excès du jour et de la nuit a-t-il succombé? La rumeur publique vous le dira.

Je vous le demande, juges, que devais-je faire? Pouvais-je sauver mon honneur, en feignant d'ignorer un héritage que ma femme réclame en se prévalant de mon autorisation? En vérité, tout ce que j'ai à faire, c'est de déplorer mon malheur. Pour la cause, vous la connaissez mieux que moi.

« En ce temps, juges, il est permis de le croire : Quoique liée à un époux, une femme si belle a pu être aimée. Oui, mais honnête femme, elle aurait pu être aimée sans être attaquée. Qu'elle ne dise pas : « Que pouvais-je faire? » Ne vous y trompez pas, juges : ce qui enflamme les séducteurs, c'est l'espoir de réussir auprès de ce sexe aimable et fragile. Si, pour donner de l'espérance, il suffisait de plaire, chaque belle traînerait à sa suite le peuple tout entier. Une femme qui veut détourner les prétendants, ne se montre parée qu'autant que la décence l'exige. Elle a des suivantes d'un âge assez respectable pour effrayer les amants, et tient ses yeux attachés à la terre. Lui fait-on la politesse de la saluer? Elle a plutôt le tort d'être fière que celui d'être trop gracieuse, et pour rendre le salut, elle se montre tellement confuse que sa rougeur, bien avant sa parole, annonce un refus. Une pudeur ainsi gardée peut défier tous les assauts. Mais paraissez en public avec un visage instruit à toutes les agaceries, le corps un peu plus provocant que s'il était nu, une conversation charmante, pour ne pas dire engageante, telle, en un mot, que quiconque vous voit, s'approche de vous sans crainte; puis étonnez-vous que, lorsque vous annoncez la défaite de votre pudeur par votre parure, votre démarche et vos sourires, il se trouve quelqu'un qui coure à vous, et se prenne aux filets de l'adultère! Ah! si elle

avait fait saisir le messager d'amour; si elle l'eût fait dépouiller, fouetter, flageller : si elle eût épuisé sur lui tous les tourments; si elle eût eu peine à empêcher sa main délicate de prendre part au supplice du coquin! Une femme qui refuse ainsi n'est pas attaquée deux fois!

Couleurs. « Qui t'a entendue te plaindre une seule fois de ne pas partager l'exil de ton mari? Qui a reçu la confidence de tes regrets? Tu crois faire assez pour ton honneur, en niant que tu aies franchi le dernier pas, comme si ce n'était pas là un artifice des femmes perdues qui veulent se faire acheter plus cher? Quand as-tu écrit à ton mari l'injure qu'on te faisait? Quand l'as-tu supplié de hâter son retour, pour que ta solitude ne t'exposât plus à un pareil outrage? Et combien il eût été plus convenable que je fusse instruit de l'injure faite à ma maison par une lettre de ma femme, que par le testament de son poursuivant? Ne suis-je pas de tous les maris le plus malheureux? Grâce à mon absence, j'aurais pu ignorer éternellement mon déshonneur, s'il eût plu au coupable de garder le silence ! Pourquoi attirais-tu les regards sur ce visage qui t'exposait à des poursuites renouvelées? Que ne jurais-tu haine éternelle à la parure qui te valait ces affronts? Elle est bien près de promettre, celle qui, sollicitée, n'en dit rien à personne !... (*Suit une phrase dont le texte altéré n'offre aucun sens.*)

Division. « Qu'elle soit mon unique héritière. » Et à quel titre? Tu le sais, dit-elle, il a dit ses motifs : « Parce que l'ayant sollicitée une fois, deux fois, trois fois, je n'ai pu la séduire. » En vérité, nous sommes trop heureux; nous vivons, comme on dit, dans le siècle d'or, si ceux mêmes qui cherchent des femmes faciles, hono-

rent les honnêtes femmes! « Qu'elle soit l'héritière unique de tous mes biens, de toute ma fortune, parce qu'on n'a pu la séduire, parce qu'elle a gardé son honneur. » Oublions un instant le nom du testateur. Qui ne croirait entendre le testament d'un mari? C'est un homme qui croit que sa chaste épouse lui rend amour pour amour. Supposez-moi près de ma dernière heure, j'écris mon testament; je veux justifier le bien que je fais à ma femme : où prendrai-je mes motifs? Il me faudra copier le testament du séducteur! « Qu'elle soit mon unique héritière », quoique étrangère, quoique inconnue, seulement parce qu'elle est honnête, incorruptible. Eh quoi! cet amoureux qui parle comme un censeur, n'a-t-il donc ni mère, ni sœur, ni parente?

Couleurs. « Ah! je devine. Cet homme promenait sa fortune de ville en ville pour en faire le prix de la pudicité inconnue. Dans son propre pays il n'y avait pas une femme honnête! Ici où il vient s'établir, comme toutes sont prostituées, il tombe, pour remplir son testament, sur une femme honnête qu'il ne cherchait pas. Songez que c'est moi qui accuse d'adultère une femme que j'ai épousée, dont j'ai souhaité d'avoir des enfants, que je ne demanderais pas mieux que de croire fidèle. Il faut que dans ce siècle on ne s'étonne de rien, pour voir défendre une femme contre la plainte de son mari par le témoignage d'un étranger! Autrefois pour la protéger contre les bruits du dehors, le patronage le plus honorable était ce mot du mari : « Je suis content de ma femme ». Mais pour peu que vous teniez à ce genre de testament, je vais faire le mien en votre présence : « Que ma femme soit mon héritière, parce qu'en mon absence, elle a inspiré une violente passion, parce

qu'elle a été choisie pour héritière par un jeune homme étranger, perdu de mœurs, parce qu'elle a pris possession de cet abominable héritage. » Délibérez sur les deux testaments : auquel ajouteriez-vous foi? A celui de l'amant qui l'absout? à celui du mari qui la condamne? La plus belle récompense d'une honnête femme, c'est de passer pour telle. Je ne sais même pas si, contre tous les penchants et les faiblesses du sexe, il y a un asile, un rempart plus sûr que l'idée de n'avoir jamais fait parler de soi[1]? »

La déclamation de Latro dut être accueillie par les applaudissements enthousiastes de ses auditeurs. Elle abonde en pensées vives, ingénieuses, en traits brillants et souvent heureux. Mais toutes les idées en sont présentées d'une manière confuse. Latro, d'après Sénèque, ne multipliait ni les divisions ni les questions. On serait presque tenté de s'en plaindre, comme les adversaires du rhéteur, tant on a peine à discerner le plan et la marche régulière du discours. Si c'est là cet ordre d'autant plus puissant qu'il se cache mieux, et ne se trahit que par ses effets, l'assertion de Sénèque n'est pas sérieuse. En outre, Latro semble avoir plutôt cherché à plaire à son auditoire qu'à le convaincre. Toute son argumentation est conjecturale. Elle s'appuie sur le fait reconnu de la fortune léguée à la femme par l'étranger ; et, là-dessus, Latro élève un échafaudage de raisons spécieuses, assez vraisemblables même, et sou-

1. Il y a ensuite quatre lignes dont le texte est altéré. Le reste manque. Les fragments du même livre contiennent un morceau qui appartient évidemment à cette controverse, mais ils ne font que répéter d'une manière décousue les *traits* qui se trouvent déjà dans ce qui a été traduit.

vent ingénieuses : telle est la comparaison du testament fait par le séducteur avec le testament que le mari pourrait faire. Mais aucun de ces raisonnements n'emporte la conviction. Que la femme prouve qu'elle a cherché à prévenir son mari par des lettres, qu'elle a repoussé le séducteur, et n'a rien changé à sa parure, tout l'édifice de Latro est renversé et s'écroule. L'accusateur n'invoque aucun témoignage, n'étaye d'aucune preuve ses conjectures les plus plausibles, de sorte qu'il laisse son auditoire indécis, ébranlé mais non convaincu. Latro oublie même l'argument le plus fort qu'il aurait dû faire valoir : Que par un caprice de riche blasé, un étranger lègue sa fortune à une femme vertueuse, celle-ci doit-elle l'accepter? Son devoir n'est-il pas de la refuser? N'est-ce pas déjà un aveu de culpabilité que de se parer des richesses d'un inconnu qui a eu au moins le tort de chercher à la séduire?

Défectueuse sous le rapport de la logique, la controverse, malgré d'incontestables mérites, manque de véritable éloquence. Le mari qui parle au nom de la vertu outragée est-il véritablement ému? Doit-il, avec ce ton de moraliste aimable et désintéressé, rechercher quelle doit être la tenue, l'attitude, la toilette, les allures d'une jolie femme dont le mari est absent? Le morceau est piquant, mais est-il à sa place dans la bouche d'un mari outragé? Ce ton satisfait d'un homme content de son esprit ne lui convient pas. Il trahit le déclamateur de profession qui a du talent, du style, du brillant, mais qui ne l'oublie pas assez. Ce sont là, il est vrai, et plus d'une fois on l'a rappelé, les défauts inévitables du genre même.

Latro mourut dans un âge peu avancé, l'an 3 avant

notre ère, selon la *Chronique* d'Eusèbe. Il se tua, dit-on, pour échapper aux atteintes d'une fièvre quarte. Le suicide était assez fréquent chez les rhéteurs célèbres. Ils menaient, en effet, une vie factice, toute d'excitations sans cesse renouvelées. Les applaudissements qu'on cherche à obtenir à chaque épreuve deviennent un besoin. On ne peut plus s'en passer. Le jour où l'âge, la maladie, un accident quelconque, éloignent ces caractères impressionnables du théâtre de leurs succès, la vie leur est à charge, la douleur leur paraît au-dessus de leurs forces, la mort leur semble préférable à une existence, où tout ce qui en faisait le prix pour eux vient à leur manquer. Ils se tuent alors, ne pouvant se résigner à se survivre.

Les détails où nous sommes entré à propos de Latro, la citation que nous avons faite d'une de ses *Controverses*, nous permettront d'être bref sur les autres déclamateurs qui composent le *quadrivirat*, et nous dispenseront de reproduire des exemples de leur éloquence[1]. FUSCUS ARELLIUS, né en Asie, semble avoir été un peu plus âgé que Sénèque. Il parlait avec élégance et généralement avec correction. Ses développements étaient souvent laborieux et embarrassés, l'arrangement de ses mots était plein de mollesse, et son style présentait une grande inégalité, tantôt grêle et tantôt diffus. On reprochait de la sécheresse à ses exordes, à ses arguments, à ses narrations. Dans ses *peintures*, il admettait toutes sortes de termes, pourvu qu'ils fussent de

1. M. Tivier, *De arte declamandi*, 1868, a donné dans son excelente thèse de nombreux passages des rhéteurs, traduits en français.



nature à produire de l'effet[1]. Il citait Virgile à tout propos, et même hors de propos. Sénèque reproduit plusieurs passages de Fuscus qui, s'ils ne permettent pas de contrôler le jugement porté par lui, suffisent à montrer qu'il avait de la chaleur et du talent. Fuscus préférait développer les causes délibératives, et sans doute, à cause de son origine, aimait mieux parler en grec qu'en latin.

Junius Gallio était un ami de Sénèque; il paraît avoir été plus jeune que lui, et à peu près du même âge qu'Ovide, qui lui adressa des consolations à propos de la mort de sa femme[2]. N'ayant point d'enfant, il adopta le fils aîné de Sénèque, M. Annaeus Novatus, qui porta dès lors son nom. Il avait composé un *Traité de rhétorique*, et un *Recueil de déclamations* que Tacite mentionne, et qui existaient encore du temps de saint Jérôme[3]. Celui-ci les place à côté de celles de Cicéron et de Quintilien. Gallio intervient souvent dans les *Controverses* citées par Sénèque. Il se distingue en général par la justesse de son goût et la modération de son style. Dans le débat, il traite de préférence, non la partie de la cause la plus facile, ni celle qui prête aux développements les plus brillants, mais celle qui est la plus raisonnable et la plus conforme au bon sens et à la justice. En revanche, il montre un amour excessif pour les antithèses; et Messala, dans le *Dialogue des orateurs*, se moque à la fois « des fers à friser de Mé-

1. *Suasoriae*, II, VII; *Controverses*, II, *préface*.
2. Ovide, *Pontiques*, IV, II.
3. Quintilien, III, 1, 21 ; IX, 2, 91. — Saint Jérôme, *Comm. in Esaiam*, *préface*.

cène, et des tintements de clochettes de Gallio ». Sénèque en donne de nombreux exemples[1], et quand il résume son jugement sur son ami, sans doute gagné par la contagion, il commet à son tour une antithèse peu claire, en ajoutant que : « Si Latro et Gallio avaient fait assaut d'éloquence, la gloire eût été pour Latro et la palme pour Gallio ». Il serait difficile d'expliquer avec précision ce qu'il a voulu dire.

Le plus original, à coup sûr, des orateurs du quadrivirat est C. ALBUCIUS SILUS, de Novare. Il est plus connu que les précédents à cause des mésaventures que lui attirèrent son caractère fantasque et son défaut de jugement. Il remplissait dans sa patrie les fonctions d'édile. Un jour, à la suite d'une sentence qu'il avait rendue en cette qualité, les plaideurs auxquels il avait donné tort, le traînèrent par les pieds hors du tribunal. Indigné de cet affront, justifié peut-être par quelque écart de sa langue, il gagna aussitôt la porte de la ville et vint à Rome. Il y reçut l'hospitalité du rhéteur Plancus qui avait été disciple de Cicéron. Dès son début, à sa première déclamation, il parla si bien que Plancus, qui devait lui répondre, préféra se taire afin d'éviter la comparaison. Devenu aussitôt célèbre, il ouvrit une école à son tour. Il exposait le sujet de la controverse, et commençait à discourir assis; puis, entraîné par sa verve, il se levait et disait, debout, la péroraison[2]. Son éloquence était comme son caractère, d'une grande inégalité. Quintilien en fait l'éloge, Virgile, au con-

1. *Controverses*, I, *passim*.
2. Suétone, *De claris rhet.*, 6.

traire, la critique dans ses *Catalecta*[1]. Sénèque l'estime beaucoup, quoiqu'il ait eu rarement l'occasion de l'entendre, Albucius ne déclamant pas en public plus de cinq ou six fois par an. Son abondance était extrême; il parlait dans une controverse plus de trois heures de suite, sans cesser d'entasser les arguments sur les arguments et les preuves sur les preuves. Jamais il n'était embarrassé pour s'exprimer : « Quand mon esprit s'empare d'une idée, disait-il lui-même, les mots accourent en foule ». On lui reprochait même de se servir d'expressions triviales. Loin de les éviter, il les recherchait à dessein, tant il avait peur de passer pour un *homme d'école*. Dans son inconstance, il cherchait toujours à imiter celui qu'il avait entendu parler le dernier avec succès, que ce fût le philosophe Fabianus ou le rhéteur Hermagoras.

Albucius plaidait souvent au forum, mais, à l'exemple de Cicéron qu'il prétendait imiter, il traitait, de préférence, la péroraison. Il finit par renoncer au barreau. Il y jouait de malheur. Un jour, à Milan, dans une affaire de meurtre où il défendait un accusé devant le proconsul L. Pison (14 environ avant notre ère), il s'était avisé de déplorer avec emphase l'état de l'Italie, traitée encore une fois en province conquise. Puis, s'adressant à Marcus Brutus dont il apercevait la statue du tribunal, il l'avait invoqué et appelé le vengeur des lois et de la liberté. Le proconsul, à sa grande indignation, dut lui imposer silence, et le menaça à son tour de la sévérité des lois actuelles[2]. Une autre fois, devant le tribunal

1. Quintilien, II, 15, 36; Virgile, *Catalecta*, VII.

2. Suétone, *loco citato*; pour les autres détails, *Controverses*, III, *préface* et *passim*.

des Centumvirs, son adversaire demandant qu'on s'en rapportât à son serment, Albucius avait cru faire merveille, en introduisant une *figure* de son invention. « *Jure*, avait-il dit, mais je te donnerai la formule. *Jure par les cendres de ton père qui ne sont pas ensevelies! Jure par la mémoire de ton père!* » Et il avait développé son lieu commun. Mais son adversaire le prit au mot. « J'accepte la formule, dit L. Arruntius en se levant, mon client jurera. » En vain Albucius s'écriait qu'il n'avait pas fait une proposition *réelle*, mais une *figure de style*, et ajoutait : « A ce compte, les *figures* de rhétorique seront anéanties à jamais! — Qu'elles soient anéanties, je le veux bien, répondit froidement Arruntius, nous pourrons vivre sans elles! » et il avait obtenu gain de cause des juges qui riaient aux éclats.

Plein de colère, Albucius, à la suite de cet affront, refusa de reparaître au forum, et se renferma dans son école, pour s'y livrer, sans danger, à sa passion pour les figures. Il n'y échappait pas toujours, nous l'avons vu, aux taquineries des railleurs que ses emportements amusaient. Ce rhéteur original eut une fin digne de son étrangeté. Déjà vieux et atteint d'un apostème, il revint dans sa patrie, à Novare, et voulut se donner la mort comme Latro. Mais il ne pouvait rien faire simplement. Il convoqua le peuple sur la place publique, lui exposa longuement les raisons pour lesquelles il se décidait à terminer sa vie, et après l'avoir harangué, il se laissa mourir de faim.

Sénèque nous a conservé de nombreux exemples de la fécondité et de l'exubérance des développements d'Albucius Silus. La controverse qui donne le mieux une idée de ses qualités et de ses défauts, est celle où il

parle contre le préteur Flamininus « accusé d'avoir, dans une orgie, tranché la tête à un condamné ». Il en a déjà été question[1].

Après les maîtres, après les vétérans consommés dans toutes les habiletés de l'école, il serait intéressant de connaître les déclamations mêmes des disciples qui, sans autre but que de compléter leur éducation, suivaient les leçons des rhéteurs, et, au sortir de leurs mains abordaient les différentes carrières ouvertes à l'activité des Romains. On jugerait mieux, de cette façon, la valeur et les résultats de l'enseignement des écoles. Mais ces travaux, s'ils ont été recueillis, ce qui est douteux, ont péri. Une seule *copie* d'élève a été conservée grâce à la prodigieuse mémoire de Sénèque le Père, grâce aussi au nom et à la célébrité de son auteur. C'est un assez long fragment d'une controverse plaidée par Ovide.

Dans un passage de l'*Institution oratoire*, Quintilien range le poète Lucain parmi les orateurs[2]. Il trouve chez lui les caractères que développait l'enseignement des rhéteurs, l'ardeur, la véhémence, le trait, qualités qui appartiennent à l'éloquence plutôt qu'à la poésie. Longtemps avant lui, Sénèque avait fait la même observation au sujet d'Ovide. Dans les travaux de l'écolier, il démêlait les qualités et les défauts du poète : plus tard, dans les œuvres du poète, il retrouvait le souvenir des déclamations de l'écolier, et jusqu'à des pensées et des expressions empruntées aux maîtres qu'il avait

1. *Controverses*, IX, 2 ; voir les chapitres précédents.
2. Quintilien, X, 1, 90.

entendus. Ovide, en effet, avait fréquenté longtemps et avec succès les écoles des rhéteurs. Sur les bancs, il passait déjà pour un déclamateur habile. Il avait pour maître Fuscus Arellius, un des membres du *quadrivirat* dont on vient de parler. Les développements de Fuscus, comme nous l'avons vu, étaient brillants mais laborieux, et son style inégal, prolixe, révélait plutôt la prodigalité que l'opulence. Quelques-uns des défauts de Fuscus se retrouvent dans les poésies de son disciple.

A l'exemple d'Arellius Fuscus, Ovide déclamait rarement des controverses, et seulement, quand elles roulaient sur des sujets de morale. Il préférait les discours du genre délibératif, sans doute, parce qu'ils offrent un grand nombre d'idées générales, de *lieux communs* qu'il lui était facile de développer, et de rehausser par l'éclat des expressions. « Son talent, dit Sénèque, avait quelque chose d'égal, de gracieux, d'aimable : quant à son style, c'était déjà de la poésie, moins la mesure des vers. » L'argumentation, c'est-à-dire l'art d'agencer les preuves, de les coordonner, et d'affaiblir celles de l'adversaire, lui plaisait moins. Il s'y sentait gêné, et en quelque sorte captif. Il n'y pouvait pas donner, à son aise, libre carrière à sa fantaisie et à son imagination. Cependant c'est une controverse où il s'était surpassé, que Sénèque nous a conservée. En voici le sujet :

« Un mari et sa femme ont juré de ne point se survivre l'un à l'autre. Le mari, parti en voyage, fait répandre le bruit de sa mort. La femme se précipite d'un lieu élevé pour se tuer. Revenue à la santé, elle reçoit de son père l'ordre d'abandonner son mari. Elle refuse.

Elle est renoncée par son père. » Ovide parla contre le père en faveur du mari et de la femme dont il ne sépara pas la cause. « De tous ceux, dit Sénèque, qui déclamèrent cette controverse devant Arellius, Ovide me parut de beaucoup le plus ingénieux, si ce n'est qu'il employait pêle-mêle toutes les idées du sujet. Voici ce que j'ai retenu de ses paroles[1] :

« Toute la difficulté, dit Ovide en s'adressant au père, consiste à obtenir de toi, pour la femme, le droit d'aimer son mari, pour le mari, le droit d'aimer sa femme. Alors, peu conséquent avec toi-même, tu leur permets de se prêter serment l'un à l'autre, puisque tu leur as permis de se marier. Et quelle a été, penses-tu, la forme de notre serment? C'est ton nom que nous avons invoqué. Si nous devenions parjures à notre parole, c'est la colère de son père qu'elle appelait sur elle, c'est la colère de mon beau-père que j'appelais sur moi. Père, épargne-nous ! Beau-père, épargne-nous ! Tous deux nous avons tenu notre serment. Mais voyez notre censeur rigoureux, voyez la fougue de sa tendresse ! Voyez son amour pour sa fille, amour outré qui lui fait oublier l'indulgence ! Dieux bons ! Comment donc a-t-il aimé sa femme ? Il aime sa fille, et il la renonce ! Il se plaint du péril qu'elle a couru, et il l'arrache à celui sans qui elle déclare ne pouvoir vivre ! Il déplore un malheur qui a failli lui coûter sa fille, cet homme qui recommande d'aimer modérément ! Prêcher la mesure en amour ! Vous réussiriez mieux en prêchant l'inconstance. Est-ce donc votre loi ? Les amants n'agiront jamais qu'après mûre considération ; ils ne feront aucune promesse qui ne

1. *Controverses*, II, 10.

soit exigible devant le tribunal; ils ne diront pas un mot qui blesse le sens commun et la bonne foi. Cette manière d'aimer est à l'usage des vieillards. Mais, père, tu ne connais que la moindre partie de mes fautes. Nous nous sommes quelquefois querellés, puis réconciliés; et peut-être, ce que tu ne soupçonnes pas, nous nous sommes parjurés. Est-ce que les pères se mêlent des serments des amants? Si tu veux m'en croire, les dieux eux-mêmes ne s'en mêlent pas.

« Ne te flatte pas, ma femme, d'avoir donné le premier exemple d'une faute si glorieuse. D'autres femmes sont mortes avec leurs époux, d'autres pour leurs époux. Mais sois sûre qu'elles seront honorées dans tous les siècles, louées à l'envi par tous les écrivains. Sache, beau-père, supporter ton bonheur. Combien il t'en coûtera peu pour donner un illustre exemple! A l'avenir, nous serons sur nos gardes. Nous avouons notre erreur.

« En prononçant notre serment, nous ne songions pas à ce troisième cœur plus aimant que les nôtres. Fassent les dieux qu'il ne change pas! Beau-père, sois inflexible. Reprends ta fille : je suis seul coupable, je serai seul puni. Pourquoi, par la mort de ma femme, priverais-je un père de sa fille? Je quitte ma patrie; je fuis, je m'exile : j'appliquerai à mes regrets ce cruel, cet affreux remède, la patience! Je mourrais, si je devais mourir seul! »

Quoique nous n'ayons pas pour ce curieux morceau la même admiration que Sénèque, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître les qualités et les défauts du poète. Il y a peu d'argumentation; les idées sont jetées au hasard, sans ordre, mais elles ont de la finesse, de

la grâce et de l'esprit. Il y a en germe dans toutes ces pensées sur l'amour, sur les serments des amants, sur la tendresse des épouses, les sentiments qu'Ovide développera plus tard dans les lettres des *Héroïdes* et dans *l'Art d'aimer.* On y trouve, en outre, ce défaut si marqué dans ses poésies, quand il a rencontré un trait heureux, de ne plus savoir le quitter; ce qui le faisait appeler par Scaurus, le *Montanus* des poètes, parce que, comme lui, le rhéteur Montanus gâtait ses traits à force de les répéter.

Scaurus, en relevant ce qui lui semblait *montanien* dans les vers d'Ovide, concluait avec raison, que si un grand mérite est de savoir bien dire, c'en est un grand aussi de savoir s'arrêter [1]. Scaurus aurait pu déjà exercer sa critique judicieuse sur la déclamation de l'écolier. Il y aurait trouvé sans peine du *montanien.* Il aurait vu la même idée reproduite, sans cesse, sous des formes peu variées, mais toujours ingénieuses, et qui font plus d'honneur à l'esprit d'Ovide, qu'à son goût et à sa fécondité d'invention.

Il serait facile, si c'était ici le lieu, d'indiquer dans les œuvres d'Ovide, les nombreux traits et passages qui rappellent en lui l'élève des déclamateurs, et que signalaient eux-mêmes les rhéteurs de l'antiquité. Nous nous bornerons à un exemple rapporté par Sénèque. Tout en suivant les leçons d'Arellius Fuscus, Ovide écoutait en même temps d'autres rhéteurs, Latro surtout, quoiqu'il n'imitât pas son genre d'éloquence. Tel est, cependant, le souvenir que, hors de l'école, il garda de Latro, qu'il reproduisit plus d'une fois en vers les pensées du

1. *Controverses*, IV, 28.

rhéteur. « Dans le *Jugement des armes*, Latro avait dit : « Jetons ces armes dans les rangs de l'ennemi, et allons les reprendre ». Ovide met : « Faites jeter au milieu des ennemis les armes du héros ; ordonnez-nous de les y aller reprendre. » Tout le reste du développement est, de même, emprunté à la déclamation de Latro. Ailleurs, dans un préambule, Latro avait prononcé ces paroles (et sa phrase avait été retenue par ses élèves aussi exactement que des vers) : « Maintenez la torche immobile, ses feux languissent ; agitez-la, la flamme s'élance. L'oisiveté amollit les hommes ; le fer oisif est attaqué par la rouille ; l'oisiveté tue la science. » Ovide dit de même : « J'ai vu grandir la flamme des torches agitées, comme aussi, quand la main s'arrêtait, je l'ai vue s'éteindre[1]. »

Tous les élèves des écoles n'avaient pas le mérite et les qualités d'Ovide ; et leurs déclamations devaient être inférieures à celle que le hasard nous a conservée.

Toutefois, quand on remarque l'impression durable produite par cet enseignement sur des natures d'élite, comme Ovide, Lucain, Juvénal et tant d'autres, il est permis de supposer que les natures moyennes en gardaient aussi un long souvenir. Cette éducation, qui surexcitait chez les disciples l'ardeur de l'étude, l'émulation de bien faire et de bien dire, avait ses excès et ses inconvénients ; quelle méthode n'en a point ? Mais enfin, elle réveillait les esprits trop disposés à se laisser aller à l'engourdissement et à la paresse. Chez les jeunes gens, d'ailleurs, le mauvais goût n'est jamais aussi

1. *Métamorphoses*, XIII ; *Amor*, I, II, 11.

fâcheux que l'absence totale de goût, que cette molle sagesse qui ne s'abandonne à aucun écart blâmable, mais qui, en retour, n'a jamais ni vivacité ni ardeur. Cette prétendue sagesse, si on veut lui donner son vrai nom, est de l'indifférence, ou plutôt de l'apathie.

CHAPITRE XI

TIBÈRE ORATEUR

Tibère pendant le règne d'Auguste. — Tibère empereur. — Discours, lettres, édits. — Caractère de son éloquence.

La vie et les actes de l'empereur Tibère relèvent de l'histoire politique plutôt que de l'histoire littéraire. Cependant le successeur d'Auguste appartient à celle-ci, comme son père adoptif, par la passion qu'il montra pour l'éloquence et la poésie dans la première partie de sa vie, et par les discours qu'il prononça, ou par les lettres qu'il écrivit lorsqu'il fut arrivé à l'empire.

La famille des Appius, dont il descendait, s'était, de tout temps, fait remarquer entre les familles patriciennes par sa morgue, sa dureté, par son attachement aux privilèges de l'aristocratie et sa haine contre les plébéiens. A ces défauts de sa race, Tibère joignit l'hypocrisie ; mais tandis que les Claudius semblent avoir eu peu de dispositions pour la littérature, que l'antique Appius Caecus, l'adversaire de Pyrrhus, est à peu près le seul d'entre eux auquel Cicéron accorde le titre d'orateur, Tibère manifesta de bonne heure des penchants littéraires. Toutefois, il manquait de goût, et, aux expres-

sions nettes et claires, il préféra toujours les mots bizarres, maniérés, les tournures pénibles, obscures et entortillées.

On ignore quels maîtres lui enseignèrent le latin, le grec, et lui donnèrent les premières notions de l'éloquence et de la poésie auxquelles il s'appliquait avec ardeur. Il eut pour maître de rhétorique le rhéteur Théodore de Gadare, le chef, comme on l'a vu plus haut, des *théodoriens* ou de la nouvelle école des rhéteurs de l'époque d'Auguste. On ne sait quel jugement Théodore portait sur le talent oratoire de son élève, mais on a conservé de lui un mot bien vrai et bien dur sur le caractère de Tibère. Il sut deviner les secrets sentiments que dissimulait cette nature épaisse et cruelle, et un jour qu'il avait des reproches à adresser à Tibère; il l'appela « *de la boue pétrie avec du sang*, πηλὸν αἵματι πεφυρμένον[1]. »

Parmi les orateurs latins, Tibère choisit pour modèle Valerius Messala Corvinus, et quoiqu'il fût déjà vieux, s'attacha à lui. Cependant la parole simple, élégante et claire de Messala ne parvint pas à le corriger de son goût pour les phrases vagues et embarrassées, pour les expressions obscures et surannées. A force de travailler et de tourner son style, il le rendait presque inintelligible, de sorte qu'à ses discours écrits on préférait ses improvisations qui avaient, au moins, l'avantage de la clarté. Il s'adonna également à la poésie. Il composa, en latin, un chant lyrique intitulé : *Plaintes sur la mort de Jules César*. Il fit aussi des vers grecs, et prit pour modèles des poètes fort ignorés aujourd'hui, Euphorion, Rhianus

1. Suétone, *Tibère*, 57.

et Parthenius. Empereur, il resta fidèle à son admiration pour ces écrivains, et plaça leurs ouvrages et leurs images dans les bibliothèques publiques, au milieu des auteurs anciens les plus estimés. Aussi les savants, par esprit de flatterie, composèrent-ils, à son intention, beaucoup de commentaires de ces poèmes, et en publièrent-ils de nombreuses éditions. C'est au goût de Tibère pour leurs descriptions lascives et pour leurs vers déjà déclarés obscurs par Cicéron, que ces poètes doivent de n'avoir pas péri tout entiers[1].

Les huit années que Tibère passa à Rhodes, en exil, achevèrent de le perfectionner dans la connaissance et la pratique de la langue grecque. Cependant il n'aimait pas à s'en servir en toute occasion, et, comme Auguste, il écartait les mots grecs du langage des affaires. Un jour, dans le sénat, ayant à faire usage du mot *monopole*, il demanda à l'assemblée la permission d'employer ce terme étranger. Une autre fois, un sénatus-consulte, lu devant lui, contenait le mot ἔμϐλημα : il ordonna de changer cette expression pour y substituer le terme latin correspondant, ou, à son défaut, une périphrase qui eût le même sens. Enfin, comme on demandait en grec à un soldat son témoignage, il lui enjoignit de répondre en latin[2].

A Rhodes, Tibère affectait de vivre comme un particulier obscur. Il avait une demeure modeste, une maison de campagne d'une extrême simplicité, il se promenait dans les gymnases sans licteur et sans appariteur, et fréquentait les écoles et les auditoires avec les allures

1. Cicéron, *De la divination*, II, 64 ; *Tusculanes*, III, 19.
2. Suétone, 71.

d'un curieux uniquement avide d'éloquence. Il suivait surtout les leçons des grammairiens, et aimait à éprouver leur savoir et leur bon sens par des questions au moins bizarres. C'était surtout de l'histoire mythologique qu'il se préoccupait alors, et il leur soumettait souvent des problèmes ridicules dans ce genre : « Quelle est la mère d'Hécube ? — Quel nom portait Achille lorsqu'il se cachait à Scyros au milieu des jeunes filles ? — Quel chant faisaient d'ordinaire entendre les sirènes ? » Le jour même, où, après la mort d'Auguste, il entra dans le sénat pour la première fois, il porta cette affectation d'archéologie mythologique jusqu'à imiter le sacrifice offert par Minos à la mort de son fils, c'est-à-dire de l'encens, du vin, mais sans joueur de flûte [1].

Cependant, tout exilé qu'il fût et en disgrâce, rendant et recevant des devoirs de politesse, comme sur le pied de l'égalité ; tout en feignant de vivre dans la plus étroite intimité avec les rhéteurs de Rhodes, Tibère cédait parfois à son humeur fantasque, et redevenait lui-même. Le lion, de temps en temps, faisait sentir sa griffe. Un jour qu'il était intervenu dans une discussion ardente entre des sophistes, l'un d'eux, le croyant favorable à ses adversaires, s'emporta contre lui en propos injurieux. Tibère rentra dans sa demeure sans rien dire, reparut tout à coup avec des appariteurs, cita devant son tribunal par un crieur public celui qui l'avait insulté, et le fit traîner en prison [2]. Il conserva même longtemps contre certains maîtres des ressentiments dont l'origine remontait à son séjour à Rhodes. Il avait désiré suivre en particulier les leçons du grammairien Diogène, qui

1. Suétone, 70.
2. *Id.*, 11.

les donnait d'ordinaire à Rhodes le jour du sabbat, et Diogène lui avait fait répondre par un esclave qu'il revînt le septième jour. Tibère s'en souvint sur le trône, et comme Diogène, de passage à Rome, se présentait pour le saluer, il lui envoya dire qu'il revînt au bout de sept années[1].

Ce n'était là qu'une boutade, mais son intimité coûta plus cher à d'autres grammairiens dont, empereur, il continua à s'entourer. Il avait coutume, à table, de poser à ses convives des questions se rapportant à l'ouvrage qu'il avait lu dans la journée. Le grammairien Seleucus se tirait à merveille des difficultés et des pièges par lesquels l'empereur cherchait à le mettre en défaut. Tibère s'inquiéta, le surveilla, et apprit enfin que Seleucus s'informait régulièrement auprès de ses serviteurs de quels livres l'empereur s'occupait, et cherchait d'avance la réponse aux problèmes qu'il devait lui proposer. C'était un stratagème innocent. Au lieu d'en rire, Tibère chassa Seleucus de son intimité, et peu après le fit mourir. Un autre grammairien, Zénon, parlait d'une manière affectée, Tibère lui demanda un jour quel était ce dialecte désagréable dont il se servait. « C'est le dialecte dorien, » répondit Zénon. Aussitôt Tibère irrité condamna son commensal à l'exil, et le relégua dans l'île de Cinaria, persuadé que Zénon avait voulu, par une épigramme, lui reprocher son ancien séjour à Rhodes dont la population parlait le dialecte dorien[2].

Ceux qui n'étaient pas admis à l'honneur de la familiarité du prince n'étaient pas, plus que les autres, à l'abri de ses fantaisies et de ses caprices. Tantôt un poète était inquiété pour avoir, dans une tragédie, fait adresser des

1. Suétone, 32.
2. *Id.*, 56.

outrages à Agamemnon par un autre personnage : tantôt un historien était poursuivi pour avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Le poète et l'historien étaient punis, leurs ouvrages détruits, et cependant il était avéré que leurs œuvres avaient été lues en présence d'Auguste, un certain nombre d'années auparavant [1]. Tibère, il est vrai, aurait pu répondre qu'Auguste lui-même avait condamné l'*Histoire romaine* de Labienus à être brûlée sur la place publique. En revanche, s'il punissait les œuvres généreuses, cet empereur ladre et avare avait des récompenses pour les écrits étranges et maniérés qui flattaient son mauvais goût. Tandis qu'il refusait un légitime salaire à ceux qui l'accompagnaient dans ses voyages ou dans ses expéditions militaires, il donnait une somme de deux cent mille sesterces à Asellius Sabinus pour un dialogue où les champignons, les becs-figues, les huîtres et les grives se disputaient la prééminence. Jamais œuvre ne lui plut autant, jamais il ne se montra si prodigue envers un écrivain [2]. Pour en terminer avec les goûts et les habitudes littéraires de Tibère, son livre de prédilection, dans sa retraite de Caprée, était les livres obcènes de la poétesse Éléphantis.

Le premier souvenir de l'éloquence de Tibère remonte à sa neuvième année. Il prononça, du haut de la tribune aux harangues, l'éloge funèbre de son père, jadis questeur de Jules César et ensuite préteur d'Antoine. Sénèque le Philosophe propose comme exemple la fermeté d'âme que l'enfant montra en cette occasion, mais il oublie que

1. Suétone, 61.
2. *Id.*, 42.

Tibère avait l'habitude de vanter le bonheur de Priam qui avait survécu à tous ses enfants[1] ! Cette oraison funèbre était, naturellement, l'œuvre de ses maîtres. Plus tard, Tibère, pour s'initier aux affaires, plaida diverses causes, et défendit devant le tribunal d'Auguste le roi Archélaüs, les habitants de Tralles et des Thessaliens poursuivis pour différents motifs. Il accusa de lèse-majesté, et fit condamner par les juges Fannius Cépion qui avait conspiré contre Auguste avec Varron Murena. Fit-il preuve en cette occasion d'un grand talent, on l'ignore ; mais accusé d'un tel crime et par un tel adversaire, Cépion était condamné d'avance.

Tibère prit encore la parole au sénat en plusieurs circonstances. Il intercéda en faveur des habitants de Laodicée, de Thyatire et de Chio, dont les maisons avaient été renversées par un tremblement de terre, et qui demandaient des secours aux sénateurs[2]. Ces discours sont de l'éloquence officielle, ce sont des sujets réservés d'ordinaire aux héritiers et aux proches des souverains, pour leur concilier l'affection des peuples. Les paroles de Tibère, brèves d'ailleurs, ne semblent pas avoir dépassé la moyenne de ce genre de harangues, car les historiens n'en ont rien conservé. Ils se bornent à mentionner l'intervention de Tibère dans ces occasions.

On ne rencontre de renseignements précis sur l'éloquence de Tibère qu'après la mort d'Auguste, lorsque, devenu le premier personnage de l'empire, il attire sur ses actes et sur ses moindres paroles l'attention des annalistes.

1. Suétone, 62; Sénèque, *ad Helviam*, 15; Bayle, *Dictionnaire*, art. Drusus.
2. Suétone, 8.

Au moment de saisir le pouvoir qu'il convoitait si ardemment depuis de longues années, Tibère crut nécessaire de jouer, pendant quelques jours, cette comédie de douleur et de modeste réserve dont les ambitieux ont tant de fois donné la représentation.

Aussitôt après la mort d'Auguste, il convoque le sénat en vertu de sa puissance tribunitienne, et lui adresse une allocution. Tout à coup, comme s'il ne pouvait plus contenir sa douleur, il éclate en sanglots : puis, souhaitant que non seulement la voix, mais que la vie même lui manque, il fait lire par son fils Drusus ce qu'il a écrit[1]. Après les funérailles d'Auguste, lui adresse-t-on des prières comme à l'empereur, il répond par des discours vagues sur la grandeur de l'empire et sur son insuffisance. « Le génie du divin Auguste, disait-il, pouvait seul soutenir un si grand fardeau : appelé par lui à partager les soucis des affaires, il avait appris de l'expérience combien il est difficile et périlleux de porter seul le poids du pouvoir. Dans un État qui s'appuyait sur tant de citoyen éminents, il ne fallait pas déférer à un seul homme toute la puissance. Si plusieurs associaient leurs efforts, ils viendraient plus facilement à bout de diriger le gouvernement[2]. » A ses amis, qui lui reprochent ses hésitations, il répond « qu'ils ignorent quel vautour est le rang suprême. » Au sénat qui le supplie à genoux, il ne donne que des paroles ambiguës et des raisons dilatoires, jusqu'à ce que plusieurs perdant patience, l'un d'eux s'écrie : « Enfin, qu'il gouverne ou qu'il abdique ! » Un autre va jusqu'à lui dire, en faisant allu-

1. Suétone, 23.
2. Tacite, *Annales*, I, 11.

sion à la réalité du pouvoir qu'il avait saisi depuis quelques jours et dont il affectait de refuser encore le nom : « Que les autres commençaient par promettre, quitte à tenir plus tard; mais que, pour lui, il agissait d'abord, et se décidait tardivement à promettre ». Alors Tibère mit un terme à cette comédie ; il accepta l'empire, comme contraint et forcé, en se plaignant « qu'on lui imposât un dur et pesant esclavage ». Il ne put pas même encore se résigner à déclarer ouvertement sa pensée. Il laissa entrevoir qu'il se réservait de renoncer un jour à l'empire et dit textuellement : « Je le garde jusqu'au moment où il vous semblera juste d'accorder quelque repos à ma vieillesse[1] ».

Cette affectation de modestie s'étendit à tout. Le sénat offrit à Tibère le titre de *Père de la Patrie* dont le peuple continuait à le saluer, et ordonna qu'on jurât par son nom. Tibère s'en défendit avec obstination, en répétant « que rien n'est stable dans la vie, et que plus on l'aurait placé haut, plus le poste serait glissant ». Le sénat insistant, Tibère prononça, à ce propos, un discours où entre autres choses, il disait : « Je serai toujours semblable à moi-même, et je ne changerai jamais de conduite, tant que j'aurai ma raison. Mais ce serait un précédent facheux, si le sénat se déclarait lié par tous les actes d'un homme qui pouvait changer avec le temps... S'il vous vient plus tard des soupçons sur ma conduite et sur mon dévouement (Puisse ma mort, avant que pareille chose arrive, prévenir le changement de votre opinion sur mon compte !) le titre de *Père de la Patrie* ne ferait rien pour ma gloire, mais il serait cause qu'on

1. Suétone 24.

vous accuserait ou de légèreté pour m'avoir donné ce surnom, ou d'inconstance pour avoir changé d'avis sur moi[1]. »

Suétone, si impassible d'ordinaire lorsqu'il raconte les actes les plus odieux des *Douze Césars*, ne peut s'empêcher d'introduire, en citant ces discours, une explication à la manière de Tacite. Il voit dans les paroles de Tibère la justice qu'il se rendait à lui-même, et la conscience qu'il avait de devenir bientôt un objet d'horreur pour ceux qui l'appelaient *Père de la Patrie*. Cependant il redoublait de prévenances pour les moindres sénateurs et exagérait ses formules de respect au delà des convenances. Un jour, au moment de réfuter une opinion d'Haterius : « Pardonne-moi, je te prie, lui dit-il, si je parle librement contre toi, comme sénateur ». Puis s'adressant à tout le sénat : « J'ai souvent dit, continua-t-il, et je le répète encore, Pères Conscrits, qu'un prince revêtu par vous d'un pouvoir si étendu et si fort, s'il veut assurer le salut public, doit obéir au sénat toujours, au peuple entier presque toujours, et souvent même à des citoyens isolés. Je ne regrette pas de l'avoir dit, car j'ai trouvé en vous, et je trouve encore de bons, d'équitables et de bienveillants maîtres[2]. »

Cette apparente modération de Tibère avait probablement pour but de le rendre populaire, et de dissiper les préventions que sa conduite pendant le règne d'Auguste, et certaines révélations de son caractère avaient suscitées contre lui. Mais sa taille élevée, son corps épais, sa

1. Tacite, I, 72 ; Suétone, 67.
2. Suétone, 29.

figure bourgeonnée, son cou raide et penché, sa mine sévère, sa démarche lourde et disgracieuse provoquaient l'antipathie. Il cherchait à plaire à la multitude sans pouvoir y réussir. Sa duplicité n'en imposait à personne. Aussi les injures, les inscriptions et les vers diffamatoires se multiplièrent-ils rapidement. Jadis il avait engagé, par lettre, l'empereur Auguste à punir les libelles composés contre lui, et Auguste lui avait répondu de ne point écouter la chaleur de son âge, et de ne point s'occuper du mal qu'on disait de lui, pourvu qu'on ne pût pas lui en faire. Tibère empereur commença par imiter la sagesse de son prédécesseur. Il répétait « que dans un état libre, les langues et les esprits devaient être libres ». Puis, comme le sénat le pressait de rechercher et de punir les auteurs de ces écrits : « Nous n'avons pas assez de loisir, dit-il, pour nous embarrasser de nouvelles affaires. Si vous ouvrez cette porte, vous n'aurez plus d'autre occupation : chacun, sous ce prétexte, s'empressera de nous déférer ses ennemis. » Et comme on lui indiquait un de ceux qui s'élevaient le plus haut contre lui, il dit ces paroles qui seraient belles si elles avaient été sincères : « S'il modère son langage, j'aurai soin de justifier mes paroles et mes actions ; s'il persévère, je le haïrai à mon tour[1] ».

Mais il tardait à Tibère de déposer le masque. Le sang impétueux des Appius bouillonnait en lui. Une fois son pouvoir affermi, lorsqu'il se fut assuré, avec la prudence d'un félin, que rien ne pouvait plus entraver la satisfaction de ses appétits, il se jeta sur sa proie, et assouvit ses ressentiments. Consulté par le préteur Pomponius

1. Suétone, 28.

Macer s'il faut recevoir les accusations de lèse-majesté, il répond que les lois doivent être exécutées. C'était la sentence de mort contre ceux qui avaient écrit ou passaient pour avoir écrit des vers diffamatoires sur son compte. Quelques-uns de ces vers anonymes ont été conservés. L'un de ces distiques n'a rien de cruel; s'il renferme une épigramme, la pointe n'en n'est ni très piquante ni très acérée : « Tu n'es pas chevalier. Pourquoi ? Tu ne possèdes pas cent mille sesterces. *Veux-tu tout savoir? Tu as été condamné à l'exil, à Rhodes.* » Les autres épigrammes sont plus dures. Elles flétrissent l'ingratitude de Tibère vis-à-vis de sa mère, à qui il était redevable de tant de bienfaits, et qui ne pouvait dissimuler ses propres sentiments à l'égard de son fils: « Homme farouche, homme insensible, veux-tu que je te dise tout en un mot ? Que je meure si ta mère elle-même peut t'aimer ! »

Les autres font allusion à l'orgueil, à la cruauté de Tibère, et lui rappellent en dernier lieu son exil à Rhodes, comme le souvenir le plus cuisant pour l'ambitieux. Un moment, en effet, Tibère s'était cru indispensable, et avait menacé Auguste de se retirer. Il avait été pris au mot par Auguste, et ne pouvait pas le pardonner aux Romains. L'une d'elles disait : « Contemple, Romain, contemple l'heureux Sylla, heureux pour lui non pour toi. Contemple, si tu veux, Marius, mais Marius après son retour. Revois Antoine, excitant la guerre civile; revois ses mains plus d'une fois souillées de carnage. Et conclus : c'en est fait de Rome ! Il baignera sa royauté dans le sang, celui qui passe de l'exil à la royauté ! » Une autre ajoutait : « César, tu as bien changé le siècle d'or de Saturne : car, tant que tu vivras, nous aurons

l'*âge de fer !* » Une autre enfin : « Il dédaigne le vin, parce qu'il n'a plus soif que de sang : c'est le sang qu il boit avec la même avidité *qu'autrefois il buvait le vin*[1]. »

Avant de se retirer à Caprée, Tibère intervint fréquemment dans les délibérations du sénat. Il prononça de nombreux discours qui furent conservés, et dont les historiens ont reproduit quelques mots. Tantôt il appuie de sa parole les différents candidats aux fonctions consulaires, et invite hypocritement ceux qu'il a omis sur sa liste à se présenter[2]. Tantôt il exalte les victoires remportées par son fils Drusus sur Maroboduus, roi des Suèves, et prétend que « ni Philippe n'avait été aussi redoutable pour les Athéniens, ni Pyrrhus, ni Antiochus pour le peuple romain[3] ».

Tantôt enfin il repousse la proposition présentée par quelques sénateurs de nommer d'avance pour cinq ans les différents magistrats : « Il répugne, disait-il, à ma modération, de choisir tant de magistrats, et de remettre à une époque éloignée tant d'autres candidats. On a peine chaque année à éviter de faire des mécontents, et cependant une espérance prochaine console d'un échec. Quelles haines ne soulèverait-on pas chez ceux qui se verraient ajournés au delà de cinq ans ? D'ailleurs, comment prévoir de si loin les changements qui peuvent survenir dans les intentions, les familles et les fortunes ?

Les magistrats désignés un an d'avance s'abandonnent déjà à l'orgueil : que sera-ce si, pendant cinq ans, ils

1. Suétone, 59.
2. Tacite, I, 81.
3. *Id.*, II, 63.

comptent sur leur magistrature? Enfin, c'est quintupler le nombre des magistrats, et détruire les lois qui fixent aux candidats le temps pendant lequel ils doivent faire preuve d'activité, briguer et exercer leur charge[1]. »

Ce sont là moins des discours que de brèves allocutions où il est bien difficile d'apprécier le style et l'éloquence de Tibère. En revanche, Tacite indique diverses circonstances où l'empereur prend la parole et prononce de véritables harangues, ce qu'il appelle *continuam orationem.* Tels sont le refus opposé par Tibère à la demande de secours que lui adresse Hortalus, le petit-fils de l'orateur Hortensius, et qui était appuyée par le sénat; le discours où il présente au sénat les fils de Germanicus comme ses futurs héritiers, et implore des sénateurs leur appui pour ces jeunes princes; celui où il repousse la requête des habitants de l'Espagne Ultérieure qui voulaient lui élever un temple; la réponse à Séjan où, après avoir rendu grâces à ses services, il écarte, avec beaucoup de ménagement, la prière que lui faisait son favori d'épouser Livie, veuve de Drusus; enfin la longue lettre fort sage et d'un véritable politique, où il condamne les lois somptuaires comme inutiles, et engage les sénateurs à ne point en proposer de nouvelles[2].

Ces discours et d'autres moins importants, paroles ou lettres conservées par Tacite, reproduisent fidèlement les idées et souvent les expressions même employées par Tibère, et sont d'une ressemblance assez exacte pour que l'histoire politique puisse, sans erreur, les lui attri-

1. Tacite II, 36.
2. *Id.*, II, 37, 38; IV, 37; IV, 40; III, 53.

buer. Mais l'histoire littéraire a ici des obligations plus étroites. Comme il lui est impossible de discerner la part qui revient à Tibère ou celle qui appartient à Tacite, elle est obligée de s'abstenir, et de regretter que là où Tacite avait des documents authentiques (ce qu'il indique lui-même à deux reprises [1]), il ait préféré commenter et développer lui-même les paroles du prince. Du reste, il prévient spontanément le lecteur de ces altérations par l'expression que l'on rencontre chaque fois : *il parla à peu près en ces termes ; voici le sens général de son discours*, etc. Il est fâcheux que, cédant à l'exemple de Tite-Live, il n'ait pas mieux aimé, comme le font les historiens modernes, donner les pièces officielles.

Il en est de même des différentes lettres que Tibère adressa de Caprée au sénat romain [2]. Tacite ou les résume en quelques mots, ou les arrange à sa façon. On serait encore heureux d'avoir, même altérée, la fameuse lettre dont parle Juvénal, *Grandis Epistola*, qui vint de Caprée et renversa Séjan du faîte de la grandeur.

Cette partie des *Annales* est perdue. On n'a de la lettre que quelques mots insignifiants conservés par Suétone, où Tibère, fidèle à son système de dissimulation, se représentait comme faible et abattu, et priait les sénateurs « d'envoyer vers lui l'un des consuls, avec quelques forces militaires pour amener en leur présence un vieillard abandonné [3] ». En revanche un édit, cité par Tacite, a un caractère authentique, et semble être reproduit

1. Tacite, I, 81 ; II, 63.
2. *Annales*, VI, 3, 5, 6.
3. Suétone, 65.

par l'historien d'une façon assez fidèle pour figurer ici.

Instruit du mécontentement que ressentait le peuple romain de voir les funérailles de Germanicus entourées de si peu d'honneurs, Tibère publia un édit où l'on retrouve les artifices de langage que l'historien lui attribue : « Il rappela qu'un grand nombre de citoyens illustres étaient morts pour la République, sans qu'aucun d'eux excitât des regrets aussi brûlants. Ces regrets seraient glorieux pour le prince et pour les Romains, si on savait les modérer, car la dignité interdisait aux princes et au peuple-roi ce qui était permis à des fortunes privées et à de petits États. Une douleur récente avait autorisé le deuil et la consolation des larmes ; mais il était temps de reprendre courage. Ainsi le divin Jules, privé de sa fille unique ; ainsi le divin Auguste après la mort de ses petits-fils, avaient renfermé leur tristesse. Il n'est pas besoin d'exemples plus anciens ; combien de fois le peuple romain n'a-t-il pas supporté courageusement la défaite de ses armées, la mort de ses généraux, l'entier anéantissement des familles nobles? Les princes meurent, la République est immortelle. Il fallait donc retourner aux devoirs accoutumés, et même aux plaisirs qu'allaient ramener les jeux de la Grande Déesse[1]. »

On sait quelle vie Tibère mena à Caprée, par quelles débauches il essaya de s'étourdir, d'oublier l'horreur qu'il inspirait à tous et les flots de sang qu'il ne cessait de verser. Il ne put y parvenir. Le dégoût qu'il avait de lui-même se trahissait, en quelque sorte à son insu, et éclatait dans des lettres au sénat qui roulaient sur des

1. Tacite, III, 6.

intérêts secondaires. A propos d'un vulgaire délateur, Messalinus Cotta, qui avait imploré son appui, il commençait sa lettre par ces mots qui ont assez frappé Suétone et Tacite pour que ces deux historiens les aient reproduits textuellement l'un et l'autre : « Que vous écrirai-je, Pères Conscrits, disait-il, ou comment vous écrirai-je, ou que ne vous écrirai-je pas aujourd'hui ? Que les dieux et les déesses me perdent plus cruellement que je ne me sens périr tous les jours, si je le sais[1] ! » Cette lettre inspire à Balzac les réflexions suivantes dans le *Socrate chrétien* : « Vous voyez comme la renommée condamne Tibère par la bouche des étrangers. Mais la conscience souscrit à cet arrêt par le propre témoignage de Tibère ; car, environ ce temps-là, il écrivit lui-même une autre lettre au sénat, dans laquelle il maudit sa malheureuse grandeur avec des paroles de désespoir. Il découvre à nu les inquiétudes et les peines d'une âme ennuyée de tout et mal satisfaite de soi-même, abandonnée de Dieu et des hommes, qui a perdu jusqu'à ses propres désirs, qui ne peut ni vivre, ni mourir ; il semble qu'il veuille faire pitié à ceux à qui il faisait encore peur[2]. » Balzac a bien jugé la situation de Tibère, et l'a peinte avec vigueur. Ajoutons que cette dernière lettre, écrite par Tibère lui-même, est digne de lui servir d'oraison funèbre.

Était-ce dans un de ces moments de désespoir que Tibère avait entrepris d'écrire ses *Mémoires* ? Voulait-il afficher son mépris pour l'humanité ou essayer de se réhabiliter aux yeux de la postérité, en faisant appel

1. Suétone, 67 ; *Annales*, VI, 6.
2. Balzac, *Socrate chrétien*, IXe discours.

à son jugement? On l'ignore. Toujours est-il que dans sa retraite de Caprée, il se mit à composer des *Mémoires* sur sa vie. Cette œuvre et ses discours lui survécurent et devinrent la lecture assidue de l'empereur Domitien, son digne émule [1]. Cependant ces commentaires étaient très succincts. Il n'eut ni le courage ni le goût de leur donner beaucoup de développements. Il y falsifiait audacieusement la vérité, puisqu'il prétendait avoir renversé et puni Séjan, après avoir découvert ses complots contre les fils de Germanicus. Or, ainsi que le remarque Suétone avec indignation, c'est lui qui les fit périr tous les deux, l'un, lorsque déjà il se défiait des manœuvres de Séjan, et l'autre, après la punition de son ancien favori [2]. Si le reste des *Mémoires* était aussi sincère, il n'y a pas lieu de regretter la perte de ce document.

En résumé, si l'on cherche à se rendre compte de l'éloquence de Tibère, d'après les rares fragments qui en restent et les jugements portés par les historiens anciens, il semble qu'on pourrait lui appliquer, en souvenir de la définition de l'orateur donnée par Caton l'Ancien, l'expression de *vir potens, dicendi peritus.* Tibère avait une réelle habileté dans l'art de la parole. Avait-il une cause juste à soutenir? S'agissait-il de pardonner au chevalier C. Cominius, auteur de vers outrageants? Il s'exprimait avec abondance, facilité, au point de surprendre par ces mérites nouveaux en lui, les auditeurs habituels de ses discours [3]. Était-il question de la grandeur de l'empire, de la conduite d'Auguste? Fallait-il développer quelque lieu commun sur le fardeau

1. Suétone, *Domitien*, 20.
2. *Id.*, *Tibère*, 61.
3. Tacite, IV, 31.

des affaires, l'insuffisance de ses forces et l'instabilité des choses humaines ? Son éloquence était pleine de dignité : « Il savait de plus, dit Tacite, peser ses expressions avec un art merveilleux, donnant de la force à sa pensée, ou l'enveloppant à dessein [1]. »

C'était dans ce dernier art surtout qu'il était passé maître. Hypocrite et défiant, il n'exprimait jamais sa pensée avec franchise. Même lorsqu'il provoquait le sénat à frapper l'un de ses ennemis, il s'étudiait à voiler sa volonté. Il employait les circonlocutions, les expressions de regrets, les éloges, et après avoir longtemps laissé flotter sa parole, après avoir effrayé et rassuré tour à tour, comme par un jeu cruel, la victime qu'il allait atteindre, il ne laissait échapper qu'à la fin le mot fatal qui la désignait à la mort. Lors même qu'il ne dissimulait pas, il s'exprimait toujours, par caractère et par habitude, en termes obscurs et ambigus, et s'appliquait à rendre impénétrables et épaisses les ténèbres qui enveloppaient sa pensée [2]. » Mais une pareille éloquence ne pouvait appartenir qu'à un empereur, habitué à parler sans trouver de contradicteur, à voir peser chacun des mots vagues qu'il laissait tomber de ses lèvres, ou que sa plume traçait avec réflexion. Elle ne convenait qu'à un homme puissant, qu'à un maître du monde, qui, comme le maître des dieux νεφεληγερέτα Ζεὺς, pouvait assembler les nuages ou les dissiper à son gré.

1. Tacite, XIII, 3.
2. *Id.*, I, 11.

CHAPITRE XII

L'ÉLOQUENCE AU SÉNAT SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE

Le sénat réduit à l'adulation. — Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollion. — Mamercus Scaurus. — Junius Othon. — Valerius Messalinus Cotta, fils de Valerius Messala. — Quintus Haterius. — L. Arruntius. — Montanus Votienus. — Lucius Calpurnius Pison.

Tacite nous introduit dans le sénat de Tibère par une parole devenue célèbre : « Pendant ce temps, dit-il, à Rome, tous, consuls, sénateurs, chevaliers *se ruent vers la servitude.* Plus on est illustre, plus on montre de dissimulation et d'empressement. » Toutefois Tibère, comme on l'a vu, affectait le plus grand respect extérieur pour les décisions du sénat, et s'étudiait à lui laisser de vains simulacres de liberté. Il lui abandonnait volontiers le règlement des affaires peu importantes. Des désordres ont-ils lieu au théâtre, ou ils coûtent la vie à quelques soldats chargés de les réprimer? C'est le sénat qui instruit le procès, et statue sur le sort des coupables. Tibère se borne à écouter en silence, sans faire connaître son opinion. Le sénat lui offre-t-il le titre de Père de la Patrie? Tibère n'accepte pas cette distinction, dans la crainte de cesser un jour d'être digne de l'approbation

du sénat, et motive son refus par des paroles modestes qui ne manquent pas de dignité. Mais nul n'était dupe de cette comédie. Tous se sentaient à la merci d'un maître plein de fiel et de colères longtemps accumulées. Aussi tous les sénateurs recourent à l'adulation comme moins périlleuse que la liberté, et s'ingénient à lui donner les formes les plus variées, même celle de l'indépendance.

Un jour, Tibère refusant de recevoir l'accusation de crime de lèse-majesté contre un chevalier, T. Ennius, qui avait converti en argenterie une statue de l'empereur, Ateius Capito se récrie avec une généreuse indignation : « On ne doit pas, dit-il, enlever aux sénateurs la puissance de leur juridiction. Un tel crime ne peut rester impuni. Il est permis au prince de montrer de l'indifférence pour ses injures, mais c'est à la République à les venger[1]. » Heureusement pour Ennius, Tibère devina le piège, et laissa à Ateius Capito la honte de son inutile flatterie.

Ce ne sont pas seulement les premiers membres du sénat, les descendants des plus illustres familles, les plus menacés par conséquent, qui rivalisent d'adulation. La contagion s'étend et gagne les plus infimes. « Tous les consulaires, dit Tacite, une grande partie des anciens préteurs, et même beaucoup de sénateurs obscurs, se levaient à l'envi pour proposer et voter les flatteries les plus honteuses et les plus exagérées. Tibère, à ce que l'on rapporte, toutes les fois qu'il sortait du sénat, s'écriait en grec : « O hommes prêts à tout esclavage ! Ainsi, il ne voulait pas de la liberté

1. Tacite, III, 70.

publique, et il ne voyait qu'avec dégoût une abjection si servile et si patiente[1] ! » C'est ce sentiment que Racine a rendu dans son vers si connu :

Leur prompte servitude a fatigué Tibère.

Montesquieu a cherché à expliquer l'apparente contradiction du sinistre empereur. « Tibère, dit-il, était comme la plupart des hommes ; il voulait des choses contradictoires. Sa politique générale n'était point d'accord avec ses passions particulières. Il aurait désiré un sénat libre et capable de faire respecter son gouvernement. Mais il voulait aussi un sénat qui satisfît à tous les moments ses craintes ses jalousies, ses haines : enfin l'homme d'État cédait continuellement à l'homme. » Le sénat, à son tour, cédait non à l'homme d'État mais à l'homme, et ne songeait qu'à flatter l'empereur. A chaque instant, il interrompait les délibérations les plus graves, pour voter un autel à la Clémence, ou un autel à l'Amitié entouré des statues de Tibère et de Séjan[2] ! Le secret de sa conduite était bien simple. Il tremblait d'épouvante : *contremuerant Patres*[3] *!*

Tel est l'aspect général, le niveau moral, le ton habituel de l'assemblée. La peur règne au sénat. Tous l'éprouvent au même degré, mais elle se traduit d'une manière différente. Les uns, les plus honnêtes, se changent en flatteurs pour sauver leur vie, mais sans toujours y réussir. Les autres cherchent à deviner les haines du prince ; ils se font les délateurs de leurs

1. Tacite, III, 65.
2. *Id.*, IV, 74.
3. *Id.*, VI, 9.

collègues, et se chargent de désigner au bourreau les victimes. Que devient l'éloquence, au milieu d'une telle assemblée? Elle joue un rôle bien effacé, et se trouve plutôt encore du côté des délateurs qui ont la parole plus libre, et qui élèvent plus haut la voix. Cependant elle est encore cultivée par quelques hommes restés fidèles aux vieilles traditions. Si on ne peut leur refuser le titre d'honnêtes, cela ne veut pas dire qu'ils aient toutes les vertus que comprend un pareil nom. Ils sont honnêtes par comparaison, autant que la peur et la difficulté des temps permet de le rester.

Le premier d'entre eux, par l'illustration de la famille et des souvenirs, est l'orateur Asinius Gallus, fils du célèbre orateur Asinius Pollion. Il semble avoir hérité de la haine contre Cicéron attribuée à son père. Il en critiquait au moins le style, si l'on s'en rapporte à Aulu-Gelle, qui relève avec vivacité certaines critiques de détail adressées à Cicéron par Asinius Gallus et Largius Licinius[1]. Après qu'Auguste eut contraint Tibère à répudier Vipsanie, fille d'Agrippa, pour épouser Julie, Asinius rechercha en mariage Vipsanie, et finit par obtenir sa main. Tibère en conçut contre Asinius un vif ressentiment. Il lui reprochait déjà d'avoir conservé tout l'orgueil de son père, il le soupçonna dès lors de cacher des projets au-dessus de la condition d'un simple particulier. Asinius amassa ainsi contre lui une haine que Tibère dissimula longtemps, suivant son habitude, et qui devait éclater un jour, terrible, implacable. Tant que vécut Auguste,

1. *Nuits attiques*, XVII, I.

Asinius put croire que le temps avait calmé la colère de Tibère. Étourdi et léger, il se laissa aller à des maladresses qui l'eussent rallumée, si elle avait jamais été éteinte.

Dans les premières séances du sénat qui suivirent la mort d'Auguste, Tibère, comme on l'a dit, se défendait mollement de recevoir l'empire. Il prétendait qu'incapable de soutenir un si grand poids, il accepterait avec résignation la partie du gouvernement que le sénat voudrait bien lui confier. « Apprends-nous donc, César, s'écria tout à coup Asinius impatienté de cette comédie, quelle partie de la République tu veux que l'on te confie ? » Tibère tressaillit à cette question qui coupait court à ses tergiversations, et lui, si maître toujours de lui-même, ne put cacher sur son visage l'impression de son dépit. Il balbutia une vague réponse qui témoignait de son trouble. Asinius sentit aussitôt la faute qu'il avait commise, et essaya de la réparer. Il prit la parole, et répliqua que « sa question n'avait pas eu pour but de partager ce qui était indivisible, mais de convaincre César par son propre aveu, que l'État ne formait qu'un seul corps, et qu'une seule âme devait le diriger ». Il fit ensuite l'éloge d'Auguste, il développa longuement celui de Tibère, rappela ses succès militaires, les victoires qu'il avait remportées, les actes glorieux qu'il avait accomplis pendant la paix. Mais il ne réussit pas à calmer une colère d'autant plus vive que Tibère avait eu peur, un moment, de se voir pris dans ses propres artifices[1].

Asinius n'aurait eu, dès lors, qu'une conduite à tenir :

1. *Annales*, I, 12.

garder le silence, et se laisser oublier. Il ne put s'y résigner. Fils d'un orateur illustre qu'il prétendait au moins égaler, il lui était trop pénible d'assister en témoin muet aux délibérations du sénat. Il crut plus habile d'intervenir dans toutes les discussions, de jouer un grand rôle au milieu de l'assemblée, et d'imposer la modération au prince par la grandeur même de sa situation. Il se berça, en outre, de l'espoir d'apaiser Tibère par les démonstrations de son respect et la complaisance de ses flatteries. Aussi prit-il part à tous les débats importants, cherchant à deviner les intentions de Tibère, sans toujours y parvenir. Lorsqu'il s'agit de punir les auteurs de la sédition au théâtre, mentionnée plus haut, et où l'empereur refusa d'intervenir, Asinius Gallus crut lui plaire en provoquant des mesures de sévérité, et en demandant que les histrions fussent battus de verges. Le tribun Haterius Agrippa, plus habile, combattit son avis en rappelant qu'Auguste avait exempté des verges les histrions, et entraîna ainsi l'assentiment de Tibère pour qui les paroles d'Auguste étaient des lois inviolables[1].

En revanche, lorsque le sénat voulut proposer une loi somptuaire, Asinius Gallus s'y opposa, et vit son opinion adoptée par Tibère. Certaines mesures contre le luxe de la table et les vêtements de soie portés par les hommes, avaient passé sans discussion, lorsqu'un sénateur, Fronton, demanda qu'on fixât une limite à l'argenterie, aux meubles et aux esclaves qu'on serait libre de posséder. Asinius Gallus prit alors la parole et prononça un discours sage dont Tacite a conservé le résumé.

1. Tacite, I, 77.

«Avec l'accroissement de l'empire, dit-il, les fortunes privées elles-mêmes se sont accrues. Ce n'est pas un fait nouveau, il date au contraire des temps les plus reculés. La richesse, au temps des Scipions, n'est plus celle de l'époque des Fabricius. Tout se proportionne à la situation de la République. Pauvre, elle eut des citoyens pauvres. Depuis qu'elle est arrivée au degré de magnificence où nous la voyons, chacun s'est enrichi. Pour ce qui est des esclaves, de l'argenterie, des objets nécessaires aux usages de la vie, l'excès et la modération se mesurent à la condition du possesseur. Si le cens des sénateurs est plus élevé que celui des chevaliers, ce n'est pas que les premiers soient d'une nature différente, c'est que, supérieurs en fonctions, en dignités, en rang, ils doivent l'emporter encore par les ressources qui assurent le repos de l'esprit et la santé du corps. Car on ne voudrait pas que les citoyens exposés par leur illustration à plus de soucis et de dangers, fussent en outre privés de ce qui peut en alléger le poids et les inquiétudes[1]. » Tibère donna son assentiment aux paroles d'Asinius et termina la discussion, en ajoutant que ce n'était pas le moment d'établir une telle censure, que si les mœurs venaient à chanceler, il serait là pour les soutenir et les réformer.

Quelque temps après cette discussion, Tibère ayant annoncé son départ de Rome, Cneius Pison proposa que les affaires ne fussent pas suspendues par le départ du prince, ajoutant qu'il serait glorieux pour le sénat et les chevaliers de paraître capables de supporter seuls le poids de leurs fonctions. Tibère garda le silence. Était-

1. Tacite, II, 33.

ce un appel à un avis contraire? Asinius interpréta de cette façon l'attitude de Tibère, et soutint « qu'on ne pouvait rien faire de grand ni de digne du peuple romain que devant César, et sous ses yeux, et qu'il fallait réserver à sa présence les affaires intéressant l'Italie et les provinces[1] ». Tibère persista à ne rien dire, et Asinius vit son opinion adoptée par le séna[t]. Il crut avoir flatté le secret désir du prince, mais il perdit presque aussitôt, par une motion indiscrète, le bénéfice de son adulation. Il demanda « que les magistrats fussent nommés pour cinq ans, que les lieutenants placés à la tête des légions fussent, d'avance, désignés comme préteurs, et que le prince nommât douze candidats consulaires pour chaque année ». Asinius croyait plaire ainsi à l'empereur, il ne s'apercevait pas qu'il lui liait les mains pour l'avenir. Tibère, comme il a été dit plus haut, combattit et fit rejeter la proposition d'Asinius[2]. Il ne laissa pas éclater son mécontentement contre lui, mais il ajouta ce nouveau grief à ceux que sa mémoire tenait en réserve. Asinius le comprit. Il devint plus réservé pendant quelque temps, et multiplia les flatteries pour apaiser Tibère. Ainsi, Libon, accusé de méditer des *nouveautés*, *novas res*, s'étant tué, Asinius Gallus se signala par l'excès de son zèle. Il proposa des supplications aux dieux, il demanda qu'on élevât, en actions de grâces de la découverte de ce complot imaginaire, des statues à Jupiter, à Mars, à la Concorde, et qu'on fêtât à l'avenir, aux Ides de septembre, le jour où Libon s'était donné la mort[3].

1. Tacite, II, 35.
2. *Id.*, II, 36.
3. *Id.*, II, 32.

Mais ce n'étaient là que des paroles. Malheureusement, les actes d'Asinius ne répondaient pas assez à son langage. Tibère l'eût vu avec plaisir se charger de la défense de Pison accusé d'avoir empoisonné Germanicus. Par crainte de l'opinion publique, Tibère avait, en apparence, abandonné son ministre, mais il désirait le sauver. Gallus, dont les enfants étaient parents d'Agrippine, eut le courage de rejeter la demande de Pison[1]; mais il ne se dissimula pas la colère que Tibère avait conçue de son refus. En vain, pour se faire pardonner, il s'associa aux ressentiments de Tibère et de Séjan contre C. Silius, ancien lieutenant et ami de Germanicus. En vain, après la mort de Silius, il fit condamner à l'exil sa femme, Sosia Galla, odieuse à Tibère à cause de l'affection que lui témoignait Agrippine; en vain proposa-t-il de confisquer la moitié des biens considérables de Sosia que Tibère semblait convoiter, il ne put effacer les préventions de l'empereur contre lui. Là où d'autres, par un mélange de liberté et d'adresse, savaient se maintenir, il ne réussissait qu'à aigrir Tibère tout en cherchant à le flatter. « Aussi je me demande, dit Tacite, si la fatalité et le hasard de la naissance décident, comme pour le reste, de la faveur et de la haine des princes, ou si notre conduite y contribue, si l'homme, en un mot, peut, entre une indépendance hardie et une obséquiosité honteuse, suivre un sentier exempt d'ambition et de danger[2]. »

Il ne fallait plus alors à Tibère qu'une occasion pour qu'il laissât éclater sa colère contre Asinius. Celui-ci la

1. Tacite, III, 11.
2. *Id.*, IV, 18, 19, 20.

lui offrit, en lui demandant d'expliquer certaines paroles obscures qui menaçaient indirectement la veuve de Germanicus. « De toutes les vertus que se croyait Tibère, dit Tacite, nulle ne lui était plus chère que la dissimulation. Aussi vit-il avec d'autant plus de colère qu'on avait pénétré ses pensées secrètes. Il allait ordonner d'arrêter Asinius sur-le-champ; Séjan l'en empêcha, pour mieux assurer sa vengeance[1]. Elle fut terrible et répondit par ses raffinements au caractère hypocrite et cruel de l'empereur.

Asinius, dans l'espoir de retarder l'explosion de la vindicte impériale, s'était attaché à la cause de Séjan, et ne cessait de proposer au sénat des décrets pour ajouter encore aux honneurs du favori. Quelque temps après une séance où, sans que le nom d'Agrippine eût été prononcé, il avait été question d'elle, Asinius obtint, à force d'instances, de faire partie de la députation des sénateurs qui devait porter à Séjan quelque nouvelle distinction. Tibère, averti, écrivit au sénat une lettre contre Asinius Gallus. Elle fut lue en son absence. Tibère s'y plaignait de lui en phrases obscures, suivant son usage, et lui reprochait, entre autres choses, de lui envier l'amitié de Séjan, quoiqu'il eût Syriacus pour ami. Il n'en fallait pas plus pour entraîner la condamnation d'Asinius et même celle de Syriacus, bien que celui-ci ne fût pas accusé par le prince, et eût seulement été nommé par lui. Ce citoyen d'une science remarquable, cet innocent, fut égorgé aussitôt, et le sénat dépêcha contre Gallus le préteur, avec ordre de le lier et de le mener au supplice.

1. Tacite, IV, 70, 71.

Le jour même où la sentence était rendue contre lui à Rome sur la demande de Tibère, Asinius Gallus arrivait auprès de l'empereur. Celui-ci lui laissa tout ignorer, et lui fit même un accueil empressé. Il l'admit à sa table et vida avec lui la coupe de l'amitié. Il alla même plus loin. Asinius, prévenu de la décision du sénat, voulait se donner la mort. Tibère l'en empêcha, l'exhorta à prendre courage et à attendre qu'il revînt lui-même à Rome, où l'on instruirait son affaire et où il trouverait des juges. Amère dérision! Tibère était résolu à n'y rentrer jamais : il voulait seulement prolonger les souffrances d'Asinius. Il le tint dans une prison étroite, sous la garde des divers consuls et des divers préteurs qui se succédèrent (30-33 ap. J.-C.). Asinius fut mis au secret; il n'avait point d'esclave auprès de lui, il ne parlait à personne, il ne voyait personne, excepté ceux qui le forçaient à prendre de la nourriture; et cette nourriture était calculée de manière à l'empêcher tout juste de mourir de faim[1]. Ce supplice dura trois ans. Asinius finit par mourir d'épuisement et d'inanition. Tibère permit alors qu'on lui rendît les derniers devoirs, mais il osa se plaindre du sort qui lui enlevait un accusé, avant qu'il fût publiquement convaincu, « comme si trois ans n'avaient pas suffi pour qu'un vieillard consulaire (Asinius avait été consul l'an 27) et père de tant de consulaires parût devant ses juges »! La haine de Tibère n'était pas complètement satisfaite. Quelque temps après la mort d'Asinius, Agrippine mourut également de faim dans sa prison. Tibère essaya de déshonorer sa mémoire; il accusa

1. Dion Cassius, LVIII, 3.

la noble veuve de Germanicus d'avoir commis de honteux désordres et de n'avoir pu supporter la vie, après la mort d'Asinius Gallus son amant[1] !

La vengeance de Tibère atteignit encore un autre membre d'une famille illustre, MAMERCUS SCAURUS. Ce sénateur descendait d'Æmilius Scaurus, l'auteur de la voie Émilienne, dont nous avons étudié les *Mémoires* dans un autre ouvrage[2] et qui s'était rendu illustre par l'éclat de son éloquence et la grandeur de ses services.

Mamercus avait hérité de la facilité de parole de ses ancêtres, mais il les déshonorait par l'infamie de ses mœurs. C'était le plus fécond des orateurs de son temps, et celui pour lequel le public montrait le plus d'indulgence : « Il ne se donnait aucune peine pour plaider, dit Sénèque le Père ; il s'instruisait de sa cause au barreau même, ou le matin en s'habillant. Puis il chicanait plutôt qu'il ne plaidait, pour arracher quelque interruption à ses adversaires et engager une discussion : en ce genre, il connaissait sa force. Il parlait avec agrément et une facilité sans égale. Son style avait quelque chose d'antique. Le soin d'éviter les termes vulgaires donnait à sa parole de la dignité : son visage même et tout son extérieur augmentaient en lui l'autorité de l'orateur. Tout cela peut nous apprendre, non pas quel grand orateur était Scaurus, mais quel grand orateur il aurait pu être. En général, ses plaidoyers ne valaient rien. Dans tous on voyait la trace d'un talent réel, mais inculte ; et, quand il plaidait bien, on disait qu'il avait

1. Tacite, VI, 23, 25.
2. *Histoire de l'éloquence latine jusqu à l'époque de Cicéron*, t. II, chap. XXV.

eu de la chance. Sa longue, ou pour mieux dire, sa perpétuelle nonchalance l'avait amené au point qu'il ne voulait plus, qu'il ne pouvait plus travailler un discours. Il en publia sept qui, plus tard, furent brûlés par ordre du sénat. C'était un service rendu à leur auteur. Malheureusement, il reste de lui de petits traités plus plats encore que ses plaidoyers : ceux-ci, en effet, tout négligés qu'ils étaient, ne manquaient pas d'une certaine chaleur : ici il y avait moins de feu et tout autant de négligence[1]. »

Mamercus, ce paresseux, cet homme de plaisir, eût mieux fait de rester au barreau où il remportait de faciles succès, ou dans les écoles des déclamateurs où l'on admirait ses saillies et la finesse de ses reparties[2]. Il voulut prendre part aux délibérations du sénat, et à l'exemple d'Asinius Gallus, il réussit à blesser l'esprit soupçonneux de Tibère, dès les premiers jours de son avènement à l'empire. Pourtant il s'était borné à dire, en voyant Tibère hésiter à prendre l'empire, et s'en remettre au sénat : « Il faut espérer que les prières du sénat ne seront point vaines auprès de celui qui n'a point opposé les droits de la puissance tribunitienne à la délibération des consuls. » Mais cette parole, sans tirer Tibère de son silence et de son apparente irrésolution, suffit à faire naître dans son cœur un ressentiment que l'avenir devait aigrir davantage. Il éclata longtemps après.

Tacite appelle Mamercus l'orateur le plus fécond de son temps; cependant il ne le montre pas très empressé à prendre la parole au sénat. Il ne cite que deux cir-

1. *Controverses*, V, *préface*.
2. *Ibid.*, I, 2, *Extracta*.

constances où il ait joué un rôle. La première est de peu d'importance. Domitius Corbulon, ancien préteur avancé en âge, se plaignait un jour au sénat qu'à un combat de gladiateurs, un jeune noble, nommé Sylla, avait refusé de lui céder sa place. La cause de Corbulon fut soutenue avec beaucoup de vivacité et d'élévation par des orateurs qui invoquaient la sévérité des lois antiques. Sylla, de son côté, fut défendu par diverses personnes de sa famille, entre autres par Mamercus Scaurus. Ce fut un tournoi oratoire où l'on fit de part et d'autre des passes d'armes brillantes. Enfin les vieillards qui avaient embrassé la cause de Corbulon allaient l'emporter, lorsqu'après des paroles de conciliation de Drusus, Mamercus Scaurus, oncle et beau-père de Sylla, apaisa Corbulon en lui exprimant les regrets et les excuses de son neveu[1].

La seconde circonstance où Mamercus prononça un discours au sénat était plus grave. Uni au préteur Junius Othon, à l'édile Brutidius Niger, Mamercus soutint une accusation contre le proconsul C. Silanus, que la province d'Asie dénonçait au sénat comme concussionnaire (l'an 21). Les trois alliés reprochaient en outre, à Silanus, d'avoir offensé la divinité d'Auguste, et d'avoir manqué de respect à la majesté de Tibère. Quoique ce fussent là des crimes nouveaux, inconnus sous l'ancienne République, Mamercus justifiait son accusation en invoquant d'illustres exemples, celui de Scipion l'Africain poursuivant L. Cotta, celui de Caton le Censeur traduisant en justice Servius Galba et celui de son arrière-grand-père M. Scaurus, accusant P. Rutilius

1. Tacite, III, 31.

ancien proconsul d'Asie[1]. Mais ces exemples mêmes tournaient contre lui. Scipion et Caton avaient dénoncé des actes avérés de concussion et de cruauté. Quant à Scaurus, il avait fait condamner, par des intrigues de parti, Rutilius, le plus honnête homme de la République, et la province d'Asie s'était empressée d'offrir un asile au gouverneur qu'on accusait de l'avoir dépouillée. Silanus, qui avait encore contre lui la haine de Tibère, fut condamné. L'empereur après l'avoir perdu, après avoir parlé contre lui, fit preuve d'une clémence qu'on admira beaucoup. Il lui assigna pour lieu d'exil l'île de Cythère au lieu du rocher de Gyare, et le sénat y consentit.

La chute de Séjan, dont Mamercus était l'ami, lui fut fatale. Il fut accusé une première fois, l'an 31, avec d'autres personnages ; mais Tibère, tout en laissant échapper des menaces contre Scaurus, différa son procès et annonça son intention de l'instruire lui-même avec le sénat. Deux ans s'écoulèrent, et Scaurus commençait à se croire oublié ou pardonné, lorsqu'il fut incriminé de nouveau. Macron, successeur et héritier de Séjan, qui continuait avec plus de mystère les pratique de son prédécesseur, le dénonça à Tibère comme l'auteur d'une tragédie, *Atrée*, pleine d'allusions, disait-il. Un des vers que Macron signalait à Tibère était imité d'Euripide et signifiait qu'il faut souffrir les folies de celui qui a la puissance. « Était-ce l'auteur, demande avec raison Dion Cassius, ou l'officieux interprète qui offensait Tibère ? » Ce qui est certain c'est que Tibère lui-même, se rendant justice, crut se reconnaître dans les vers de Scaurus. « Puisqu'il a fait de moi un Atrée, je

1. Tacite, III, 66.

ferai de lui un Ajax », dit-il par allusion à ce qu'Ajax s'était tué de ses propres mains. Les accusateurs Servilius et Cornelius, chargés de le poursuivre, n'osèrent pas cependant invoquer ce grief. Ils alléguèrent des sacrifices magiques et un commerce adultère avec Livie, déshonorant ainsi la veuve d'Auguste, du consentement de l'empereur, son propre fils. Scaurus, qui n'avait pas su vivre comme ses aïeux, mourut avec un courage digne de son illustre famille. Il prévint le jugement sur le conseil de sa femme, Sextia, qui partagea sa mort après l'avoir conseillée[1].

Une autre victime de Tibère, JUNIUS OTHON, n'appartient pas comme Mamercus Scaurus à l'élite de la noblesse ; il était, au contraire, d'une obscure naissance. Il avait commencé par être rhéteur, et il avait composé un *Traité des couleurs* en quatre livres : « Il traitait donc habilement, dit Sénèque, ces controverses difficiles où il faut garder un tempérament entre le silence absolu et l'argumentation explicite, et procéder par allusions. » Sénèque en cite plusieurs exemples. Il termine l'un d'eux par un jugement spirituel qui condamne à la fois le procédé et l'auteur : « Tant qu'il parla, on se figurait qu'il était impossible de discourir autrement; quand il eut fini, on se demandait avec étonnement dans quel but il s'était donné tant de peine pour faire entendre à mots couverts ce qu'il pouvait nettement et librement exprimer. Scaurus raillait agréablement ce défaut en disant : « C'est un homme qui vous lit à l'oreille le journal, *acta diurna*[2]. »

1. *Annales*, VI, 9 29 ; Dion Cassius, LVIII, 24.
2. *Controverses*, II, 9.

Est-ce à cet ouvrage *Sur les couleurs*, ou à des relations d'école, que Junius Othon dut la faveur de Séjan? On ne sait. Mais, grâce à l'appui de Séjan, grâce à son impudence personnelle, il parvint aux honneurs publics, fut tribun du peuple, préteur, et pénétra enfin dans le sénat. Là il se joignit aux accusateurs qui poursuivaient Silanus, et contribua, avec Mamercus Scaurus, à entraîner sa condamnation. Mamercus ne survécut pas longtemps à sa victime. Il en fut sans doute de même d'Othon. D'après Tacite, Lelius Balbus, ayant réussi à faire condamner, comme coupable de lèse-majesté, Acutia, femme de P. Vitellius, Junius Othon, tribun du peuple, s'opposa à ce que le délateur reçût la récompense prélevée, selon l'usage, sur les biens de la victime. Cette circonstance fut l'occasion d'une lutte acharnée entre les deux adversaires. Othon fut vaincu, et condamné à l'exil[1]. Mais le titre de *tribun du peuple*, s'il n'a pas été donné par inadvertance à Othon par l'historien, indiquerait qu'il s'agit ici de son fils, rhéteur comme lui. Quant au sénateur, on ignore si, comme la plupart des instruments de Tibère, il a été victime d'un caprice du prince, ou bien si la mort de l'empereur lui a permis d'éviter le sort de tous les membres éloquents du sénat.

Valerius Messalinus Cotta était le fils de l'orateur Valerius Messala. On retrouvait en lui l'image de l'éloquence paternelle, mais non la fermeté et l'indépendance de son père[2]. Dès l'avènement de Tibère, il sut le

1. Tacite, VI, 47.
2. *Id.*, III, 34.

charmer par l'imprévu de son adulation. Il proposa au sénat de renouveler chaque année le serment à Tibère. « Qui t'a chargé de faire cette proposition? lui demanda le nouvel empereur. — Je l'ai faite, dit-il, de mon propre mouvement, et dans tout ce qui intéressera le bien public, je ne prendrai conseil que de moi-même, dussé-je déplaire ! » — « C'était, ajoute Tacite, le seul raffinement qui manquât à la flatterie[1]. » Le rôle de Messalinus semble avoir plutôt consisté à recevoir la confidence de Tibère, qu'à prendre une part active aux délibérations du sénat. C'était un orateur bien vu du pouvoir, qui, par quelques phrases, un mot, indiquait les volontés du prince, et pesait sur les délibérations par ses indiscrétions calculées, plus encore que par ses harangues : aussi Tacite se borne-t-il à citer une seule circonstance où Messalinus ait prononcé un discours véritable dont il nous donne une analyse fidèle et assez étendue.

Severus Cecina, personnage que ses mœurs et son caractère n'autorisaient pas à jouer le rôle de censeur, proposait au sénat d'interdire aux magistrats qui se rendaient dans les provinces d'emmener leurs femmes avec eux. Il insistait sur les inconvénients de leur présence à l'armée, dans les camps, de leur tendance à abuser des fonctions de leurs maris pour satisfaire leur luxe, leur avidité ou leurs ressentiments. Son discours, où des reproches fondés se mêlaient à des formules déclamatoires, produisit une certaine impression. Messalinus se chargea de répondre à ses paroles et se fit le défenseur des femmes contre ce nouveau Caton.

1. Tacite, I, 8.

« Sous beaucoup de rapports, dit-il, la dureté des vieilles mœurs s'est heureusement modifiée et adoucie. Nous ne sommes plus aux temps où Rome était assiégée, et où les provinces étaient hostiles. On accorde peu aux besoins des femmes. Si ces frais ne sont pas une charge pour les maris, comment en seraient-ils une pour les alliés? Elles partagent tout le reste avec leurs maris, et, en temps de paix, l'État ne saurait en souffrir. C'est libres de tout embarras que les maris doivent s'exposer à la guerre; mais, au retour, après les fatigues, est-il un repos plus honorable que celui qu'on trouve auprès de son épouse ? Quelques-unes, dit-on, se laissent aller à l'ambition et à l'avidité. Eh quoi! la plupart des divers magistrats sont-ils exempts de passions? Est-ce une raison pour n'envoyer personne en province? Des femmes perverses, ajoute-t-on, ont souvent corrompu leurs maris! Tous les célibataires sont-ils donc intègres? Jadis on a porté la loi Oppia, il est vrai, mais les circonstances la réclamaient. Plus tard on l'adoucit, on la modifia, parce que ces modifications parurent nécessaires. En réalité, nous cherchons à dissimuler notre lâcheté sous d'autres noms. Peine inutile! C'est la faute du mari si la femme oublie la mesure. Ainsi donc, pour un ou deux caractères faibles, on enlèverait à tous les maris, les compagnes de leur bonne et de leur mauvaise fortune. On abandonnerait à lui-même un sexe naturellement faible, on l'exposerait sans défense à ses propres passions et aux passions des autres. C'est à peine si la présence des maris empêche de porter atteinte à la pureté du mariage. Qu'arrivera-t-il s'ils se laissent oublier pendant plusieurs années par ce divorce forcé. Prévenez les désordres qui se commettent en province, soit;

mais n'oubliez pas les dérèglements dont Rome est témoin[1]. »

Le discours de Messalinus, où, indépendamment des arguments sérieux, on croyait retrouver la pensée de Tibère, n'eut pas de peine à faire écarter la proposition de Cecina. Messalinus aurait aussi bien soutenu la thèse contraire, si l'empereur l'avait voulu ainsi. Ce qui le prouve, c'est que le jour où Tibère, à l'instigation de Séjan, voulut perdre C. Silius et sa femme, Sosia Galla, qui s'était rendue coupable de concussions, Messalinus, après avoir poursuivi Sosia de ses invectives, présenta un sénatus-consulte déclarant les maris responsables des exactions commises par leurs femmes, quand même ils n'en auraient jamais été complices, et que même ils auraient ignoré leurs mauvaises actions[2]. Il ne s'agissait plus de blâmer un mari faible, comme dans la discussion contre Cecina. Il fallait achever la ruine d'un malheureux gouverneur de province, coupable d'être lié avec Agrippine. Bientôt après, le secret de sa conduite se trahissait de lui-même, le jour où Tibère, poursuivant avec acharnement la famille de Germanicus, dénonça au sénat la conduite du jeune Néron et l'orgueil d'Agrippine. Messalinus proposa aussitôt contre eux une motion cruelle, *atroci sententia*, où il demandait leur mort. Le flatteur s'était trop pressé ; le sénat, incertain encore des volontés de Tibère, n'osa pas suivre Messalinus jusque là, et détourna, pour un temps, le coup qui menaçait la veuve de Germanicus[3].

La faveur populaire, qui ne se lassait pas d'entourer

1. Tacite, IV, 20.
2. *Id.*, *ibid.*
3. *Id.*, V, 3.

Agrippine et ses jeunes enfants, obligea Tibère à différer leur perte. La chute de Séjan enhardit en même temps le sénat à traduire en justice Messalinus que ses avis sanguinaires et complaisants, que son zèle pour Séjan avaient rendu l'objet d'une haine invétérée. On fut heureux de l'occasion de le perdre, qu'il sembla offrir de lui-même. Il avait appelé Caius César, *Caia*, comme pour lui reprocher des mœurs infâmes. En outre, assistant à un banquet donné par les prêtres pour célébrer le jour natal d'Auguste, il avait traité ce repas de banquet funèbre. Enfin, un jour qu'il se plaignait de L. Arruntius et de M. Lepidus, avec lesquels il avait une discussion d'intérêt, il avait ajouté : « Si le sénat est pour eux, j'ai pour moi mon petit Tibère (*Tiberiolus meus*). » Les témoins ne manquaient pas contre lui. Messalinus en appela à Tibère, et celui-ci écrivit au sénat une lettre où il racontait l'origine de son amitié pour lui, et énumérait les preuves d'attachement qu'il en avait reçues. Il terminait en priant le sénat de ne pas tourner en crime des paroles mal interprétées et quelques plaisanteries échappées dans la gaieté d'un festin. La requête de Tibère eut le résultat qu'on peut penser. Cotta fut absous et son principal accusateur Cecilianus fut condamné[1]. A partir de ce moment, soit prudence, soit toute autre raison, Messalinus n'intervint plus dans le sénat. L'histoire ne prononce pas son nom ; on ignore donc quel rôle il joua jusqu'à la fin du règne de Tibère. Cependant, s'il fut un flatteur du prince, il ne fut pas un délateur. Il se borna à accabler les victimes désignées par le prince ; il ne se fit pas le pourvoyeur du

1. Tacite, VI, 5, 7.

bourreau. En d'autres temps, la différence ne serait pas grande, elle est réelle sous Tibère, et ce mérite relatif doit être revendiqué pour l'héritier dégénéré des Messala.

C'est parmi les flatteurs qu'il convient de ranger également Q. HATERIUS, descendant d'une illustre famille sénatoriale, qui, par sa jeunesse et son éducation oratoire, appartient à l'époque d'Auguste, mais qui déshonora ses cheveux blancs, sous Tibère, par une basse adulation. Haterius avait été un homme d'école; et grâce à Sénèque le Père, les caractères de son éloquence, fort estimée de son vivant, nous sont mieux connus que l'éloquence des orateurs politiques cités en passant par Tacite. Le caractère particulier de son talent était la facilité dans l'improvisation et la rapidité du débit. En théorie, il admettait la nécessité des divisions; à l'entendre, on ne s'en serait pas douté, tant il avait peu d'ordre, et suivait docilement l'inspiration[1]. Il improvisait en public. « De tous les Romains que j'ai connus, dit Sénèque, il est le seul qui ait montré dans notre langue la facilité des Grecs. La rapidité de son débit allait jusqu'au défaut. Aussi Auguste disait-il de lui avec raison: « Notre Haterius aurait besoin d'une enrayure ». Il ne marchait pas, il courait; il avait en abondance les idées aussi bien que les mots. Il redisait la même chose autant de fois et aussi longtemps qu'on voulait; il en variait les figures et les développements; on ne pouvait ni le modérer ni l'épuiser. »

Sénèque prétend même qu'Haterius, se rendant justice, avait soin de placer auprès de lui un affranchi qui

1. Sénèque le Père, *Controverses*, *Excerpta*, IV, *préface*.

avait ordre de régler l'intempérance de sa parole. Il s'arrêtait sur une idée ou passait outre, insistait ou concluait, suivant l'avertissement que lui donnait son conseiller. Cette assertion qui fait songer au joueur de flûte placé derrière Caius Gracchus, et chargé d'animer ou de retenir le son de sa voix, n'est peut-être pas sérieuse. Elle indique cependant l'intempérance de paroles à laquelle Haterius se laissait aller volontiers. Elle était devenue célèbre, et Sénèque le Philosophe, à son tour, engage Lucilius à s'en garantir. « Tout homme de sens, dit-il, doit soigneusement éviter le flux de paroles de Q. Haterius, homme en son temps très célèbre. Il n'y avait chez lui point d'hésitation, point d'interruption. Il ne commençait, il ne finissait qu'une fois[1]. » Sénèque le Père reproche en outre à Haterius de n'être pas un puriste, de n'avoir pas banni de ses discours certains termes que les délicats réprouvaient comme surannés, et d'avoir tenu à employer certaines expressions de Cicéron tombées depuis en désuétude et que l'école traitait de termes démodés et vieillis.

On serait plutôt porté à faire à Haterius un titre d'honneur de ce reproche. La critique de Sénèque montre que, si cet orateur avait des défauts, il savait du moins résister à l'entraînement de la mode, et qu'il avait conservé le goût de la langue saine et naturelle du siècle précédent. On lui sait gré également de n'avoir pas voulu se prêter à ces fausses comédies de fermeté que les gens d'école s'essayaient à jouer à l'exemple des stoïciens. Ainsi, Sénèque vante beaucoup Asinius Pollion d'avoir soupé en grande compagnie, le jour même de la

1. *Lettres à Lucilius*, 40.

mort de son fils Herius, et d'avoir déclamé quatre jours après. En revanche, il blâme sévèrement Haterius d'avoir montré une très grande faiblesse à la mort de ses fils, et même longtemps après, un jour qu'il déclamait la controverse du père qui, arraché au tombeau de ses trois fils, porte plainte en injures, d'avoir été interrompu par ses sanglots au milieu de son discours. L'homme du métier ajoute, il est vrai, en adoucissant l'amertume de son expression : « Haterius reprit aussitôt avec tant d'énergie et tant de pathétique que l'on vit facilement tout ce que son génie devait à sa douleur. » Pour nous, nous admirons moins cette prétendue impassibilité de Pollion. Si elle est réelle, c'est de l'insensibilité. Si elle est feinte, comme il vaut mieux le supposer, quel nom convient-il de lui donner? Le naturel et les larmes d'Haterius sont plus estimables.

Sénèque ne nous a pas malheureusement conservé la controverse où la similitude des situations inspira l'éloquence d'Haterius. Il ne nous a transmis qu'un souvenir de ses déclamations : c'est un passage de la délibération (*suasoria*) où Cicéron se demande s'il doit brûler ses écrits, Antoine lui promettant la vie à ce prix. Haterius engageait Cicéron à ne pas les détruire, et à ne pas déshonorer inutilement sa gloire. Entre autres arguments, il lui disait: « Je t'exhorterais, Cicéron, à faire grand cas de la vie, si la liberté avait encore sa place dans l'État, si l'éloquence avait sa place dans la liberté, et si la tête de chacun n'était pas à la merci d'un caprice. Ce qu'il y a de mieux pour toi aujourd'hui, c'est de mourir; tu peux en être sûr, puisque Antoine te promet la vie. Les tables infâmes de la proscription sont toujours affichées: combien d'anciens préteurs, combien

de consulaires, combien de chevaliers ont péri ? Il ne survivra que ceux qui seront capables d'être esclaves. Je ne sais, Cicéron, si tu désires vivre en un pareil temps : mais avec qui tu désirerais vivre, je ne le vois pas. Tu as bien fait de consentir à vivre, lorsque de lui-même, César t'en priait sans faire de conditions. La République, à la vérité, n'était déjà plus debout, mais elle était, du moins, tombée dans le sein d'un bon prince [1] ! »

Ces paroles sont élevées, ces sentiments sont généreux, et sans avoir aucun mérite supérieur, font honneur à Haterius. Malheureusement, celui-ci laissa dans l'école les idées d'indépendance et de liberté dont on vient de lire l'expression. Il ne débuta pas, il est vrai, sous Tibère, d'une façon qui pût l'engager à y persévérer. Au moment où celui-ci affectait encore de repousser l'empire, il eut, comme Mamercus Scaurus, la maladresse de le blesser, en lui demandant : « Jusques à quand, César, laisseras-tu la République sans chef ? » Tibère ne répondit rien à Scaurus, mais il éclata sur-le-champ contre Haterius. Celui-ci, qui ne connaissait pas encore le fond du cœur de Tibère, ne fut que plus troublé de se voir l'objet unique de la colère impériale. Il courut au palais pour se prosterner sur le passage de Tibère et implorer son pardon. Par une disgrâce risible, en serrant avec frénésie les genoux de l'empereur, il le fit tomber à la renverse. Les gardes accoururent et voulurent le tuer. Tibère était prêt à les laisser faire, lorsque l'intervention de Livie et ses instantes prières sauvèrent l'infortuné [2].

1. Sénèque, *Suasoriae*, VII.
2. Tacite, I, 13.

Malgré ce début fâcheux, Haterius dut à sa constante complaisance pour Tibère de rentrer en grâce auprès de lui. Il se signala au sénat, à différentes reprises. Tacite se borne à citer son intervention dans la discussion des lois somptuaires, où il proposa de bannir des tables la vaisselle d'or, et d'interdire la soie aux hommes comme une parure dégradante [1]. Bien que l'on crût découvrir sous cette apparente austérité le désir de flatter l'opinion présumée du prince, l'opinion d'Haterius pouvait se défendre. En revanche, il souleva le dégoût du sénat même, en demandant que les décrets du sénat en faveur de Drusus, fils de Tibère, fussent gravés en lettres d'or dans la Curie : « Cette basse flatterie, dit Tacite, couvrit de ridicule un vieillard qui, à son âge, ne pouvait en recueillir que la honte [2]. » Cependant Haterius, par son éloquence, son titre de consulaire, et l'antiquité de sa maison, jouait un rôle assez important dans l'assemblée pour que Tacite ait cru devoir indiquer l'époque de sa mort, l'an 25 de notre ère. L'historien se rencontre avec le vieux Sénèque dans le jugement qu'il porte sur l'éloquence d'Haterius. Il ne trouve pas les discours qu'il avait laissés à la hauteur de sa renommée. Il y voit plus de chaleur que de véritable talent. Il oppose cette éloquence harmonieuse et rapide qui disparut avec lui, aux ouvrages que vivifient le travail et la méditation, et dont le mérite, loin de s'affaiblir, grandit avec les années [3]. Haterius, comme les autres orateurs de cette époque, avait la facilité, l'habitude de la parole ; il n'avait pas le mérite du style qui, seul, assure l'immortalité aux écrits.

1. Tacite, II, 32.
2. *Id.*, III, 57.
3. *Id.*, IV, 61.

Le sénateur L. ARRUNTIUS était un homme riche, actif, doué de grands talents et honoré de l'estime publique. Il avait passé par l'école et plaidé au forum. Il ne manquait pas de présence d'esprit. C'est lui qui affecta de prendre au sérieux, dans un procès, les figures de rhétorique de C. Albucius Silus, et gagna de cette façon la cause de son client. L'empereur Auguste faisait grand cas d'Arruntius. Il l'avait signalé d'avance à son successeur comme un candidat possible à l'empire, en disant de lui : « Si l'occasion favorable se présente, il osera la saisir[1] ». Il n'en fallait pas davantage pour l'exposer à la haine de Tibère. L'empereur dissimula longtemps; il laissa même Arruntius refuser impunément de défendre Pison, l'assassin présumé de Germanicus; mais, après la disgrâce de Séjan, il permit aux délateurs de s'attaquer à lui. Arruntius, comme tous ceux qui faisaient ombrage à Tibère, fut englobé, à tort ou à raison, dans la chute du favori[2].

MONTANUS VOTIENUS, de Narbonne, était un orateur plein d'esprit, sinon de goût. Dans les déclamations d'école, il se laissait aller à des redites qui choquaient ses auditeurs. Au barreau, ce défaut disparaissait complètement, ou frappait moins le public. Parmi les discours qu'il avait prononcés, Sénèque le Père admirait surtout la défense de Galla Numisia, accusée d'avoir empoisonné son père. Galla avait été déclarée par son père héritière d'un douzième de ses biens. « Montanus, dit Sénèque, prononça, à ce propos une parole éloquente et digne de l'immortalité. Je ne sais si l'on a

1. Tacite, I, 13.
2. *Id.* III, 11 ; VI, 7.

jamais pu dire mieux dans cette sorte de procès : « On ne doit un douzième ni à une fille ni à une empoisonneuse. » Cela ne lui suffit pas, il ajouta : « Sur le testament d'un père une fille a sa place entière, ou n'en a pas du tout. » Et encore : « Si elle est coupable, c'est trop ; si elle est innocente ce n'est pas assez. » Et encore : « Une fille ne peut pas être inscrite pour une si faible somme sur le testament paternel : elle doit avoir tout ou rien [1]. » Sénèque, tout en approuvant cet argument, y voit des redites qu'il excuse dans un procès, et qu'il blâme dans les exercices d'écoles, où la matière étant moins abondante, ce défaut se dissimule moins. Montanus fut accusé devant Tibère par la colonie de Narbonne et eut Vinicius pour adversaire. Il ne se troubla point de cette accusation et le jour même où il s'était défendu au sénat, il parut à l'école [2]. Il ne devait succomber que plus tard. Son esprit mordant et caustique qui n'épargnait pas l'empereur lui-même, le perdit. Il fut accusé d'offenses contre Tibère. Un témoin militaire, nommé Æmilius, répéta tous les propos tenus par Montanus. En vain, les sénateurs effrayés essayaient d'arrêter Æmilius, celui-ci alla jusqu'au bout, et Tibère eut le désagrément d'entendre proclamer tout haut ce que chacun pensait de lui tout bas, Votienus subit le châtiment réservé aux criminels de lèse-majesté [3]. Il fut relégué dans les îles Baléares en 23 et y mourut deux ans après, suivant la *Chronique* d'Eusèbe.

Le personnage le plus honorable de cette époque est

1. *Controverses*, IV, 28.
2. *Ibid.*, III, 20.
3. Tacite, IV, 42.

le sénateur Lucius Calpurnius Pison. Par la dignité de sa vie, la noblesse de son caractère, il sut en imposer à Tibère lui-même. Il vint un jour, au sénat, plein de colère, et dénonça énergiquement les intrigues du forum, la corruption des juges, la cruauté des délateurs dont les accusations menaçaient toutes les têtes. Il annonça que, plein de dégoût à la vue de tels spectacles, il allait quitter Rome et ensevelir sa vie dans quelque retraite lointaine et ignorée. En achevant ces mots, il sortit du sénat. Tibère, vivement ému, essaya de calmer Pison par de douces paroles, et ne pouvant le retenir, engagea ses parents et ses amis, à employer pour le garder à Rome leur crédit et leurs prières. Ce discours était déjà bien hardi : Pison fit plus, il y joignit des actes. Il cita en justice Urgulanie, que la faveur de Livie mettait au-dessus des lois, et qui, s'enfermant dans le palais de César, refusait de comparaître devant le tribunal[1]. Livie, irritée de cette poursuite contre sa favorite, accusa Pison de lui manquer de respect. Tibère fut obligé, par condescendance pour sa mère, de lui promettre d'aller lui-même au tribunal intercéder en faveur d'Urgulanie.

Il s'y rendit, le visage composé, entouré d'un immense concours de peuple attiré par la nouveauté de cette scène, et suivi de loin par une escorte de soldats. Il s'avançait avec lenteur, prolongeant à dessein sa conversation, pour laisser à Pison le temps de retirer sa citation, et aux juges le temps de se prononcer. Mais Pison, malgré les représentations de ses amis effrayés, alla jusqu'au bout, et il fallut que Livie cédât et payât

1. C'est probablement la première femme de l'empereur Claude, celle que Suétone (*Vie de Claude,* 26) appelle Plantia Urgulanulla, d'une famille triomphale.

la somme réclamée à Urgulanie [1]. C'était là un acte d'audace que tout autre eût payé de sa vie. On n'osa pas poursuivre Pison. Cependant, quelques années après, Q. Granius accusa l'intraitable sénateur d'avoir tenu des discours irrespectueux contre la majesté du prince, d'avoir chez lui du poison, et de venir au sénat, armé d'une épée. Ces dernières imputations tombèrent d'elles-mêmes. Mais on retint contre Pison la première accusation de propos malveillants contre l'empereur. Tibère n'osa pas donner l'ordre de le poursuivre. Il fut peut-être allé jusqu'au bout plus tard, mais Pison mourut à propos pour sauver à l'honneur du sénat l'odieux d'une inique condamnation [2].

Nous sommes loin d'avoir énuméré les différents membres du sénat de Tibère chez lesquels on trouvait un réel talent pour la parole. Tous avaient passé par les écoles, étudié l'éloquence et entendu les orateurs fameux ou les disciples de ces orateurs. Tous avaient du mérite, mais un mérite secondaire. Il en est ainsi des générations qui succèdent aux grandes époques, littéraires ou artistiques. La nature semble continuer à distribuer les mêmes dons précieux du talent ou du génie. Mais au lieu de les accumuler sur quelques têtes, elle les répand sur une foule plus nombreuse. Ce n'est plus alors un fleuve puissant et majestueux, ce sont mille petits ruisseaux qui s'écoulent vers la mer. Il n'y a plus, à l'époque de Tibère, de génie vigoureux qui résume en lui la force d'une génération entière; il y a un grand nombre d'hommes de talent qui ont bu à la source féconde de l'éloquence, qui ont un

1. *Annales*, II, 34.
2. *Ibid.*, IV, 21.

talent honorable, mais qui ne dépassent pas un niveau ordinaire. Du reste, la nature les eût-elle traités plus libéralement, les circonstances n'auraient pas permis à leur génie de se déployer. Tibère aurait aussitôt étouffé leur voix. Il n'y a donc pas lieu de poursuivre davantage l'énumération de ces orateurs secondaires qui composent la partie honnête du sénat romain, et de relever les rares fragments de leur éloquence qui ont survécu.

APPENDICE

I

Chapitre 1er, page 6.

Édit de proscription rendu par les triumvirs (43 av. J.-C.).

« Voici la teneur de la proscription : « M. Lepidus, M. Antonius, Octavius César, élus pour réformer et constituer la République, font savoir : Si le parti des méchants, bassement suppliant après sa défaite, n'avait, par une insigne mauvaise foi, abusé de sa sécurité pour fomenter contre ses bienfaiteurs les haines et les complots : d'abord ils n'auraient point assassiné C. César, qui, ayant sur eux tous les droits du vainqueur, avait eu pitié d'eux, les avait épargnés, traités en amis, et comblés, sans exception, de présents, de dignités et d'honneurs. Aujourd'hui, ils ne nous contraindraient pas, nous qu'ils ont outragés, nous qu'ils ont fait déclarer ennemis de la patrie, à prendre contre eux une mesure générale. Mais, instruits par les périls que nous

avons courus, instruits par la fin déplorable de C. César, certains que leur scélératesse ne peut être adoucie par la clémence, nous avons résolu de prévenir nos ennemis plutôt que d'attendre leurs coups. La mesure que nous prenons ne sera donc trouvée ni injuste, ni cruelle, ni excessive, si l'on veut bien songer à ce que C. César et nous-mêmes avons enduré.

« César, leur empereur, César, grand pontife, César qui avait vaincu et conquis les nations les plus redoutées des Romains, qui, le premier des hommes, avait affronté au delà des colonnes d'Hercule une mer inexplorée et découvert une terre jusque-là inconnue, ils l'ont tué dans un temple, en plein sénat, sous l'œil des dieux. Vingt-trois coups de poignard ont signalé la fureur de ces hommes qu'il avait épargnés, les ayant pris les armes à la main : plusieurs même figurent parmi les héritiers qu'il s'était choisis. Le reste du parti, en présence d'un tel sacrilège, loin d'en punir les coupables auteurs, leur a décerné les magistratures et les commandements. Ceux-ci en usent pour vider les caisses publiques, rassembler contre nous une armée, et ameuter les barbares éternels ennemis de l'empire. Ils font plus : ils brûlent, dévastent, détruisent les villes de nos alliés quand ils n'ont pu les séduire. Quant à celles qu'ils ont frappées de terreur, ils les entraînent contre la patrie et contre nous.

« Nous avons déjà puni quelques-uns d'entre eux, et, si Dieu nous favorise, vous verrez bientôt le châtiment des autres. La plus grande partie de la tâche est accomplie. Déjà nous avons dans les mains l'Espagne, la Gaule, et cette terre même de la patrie. Il nous reste, pour dernier travail, à marcher contre les meurtriers

de César qui ont passé la mer. Au moment donc de partir pour une guerre lointaine, ce serait, il nous semble, compromettre votre salut et le nôtre, que de laisser derrière nous des ennemis qui exploiteront notre absence, prêts à tirer parti contre nous des vicissitudes de la guerre. Il serait plus fâcheux encore de nous attarder à cause d'eux dans des circonstances si pressantes, tandis que nous pouvons anéantir d'un seul coup ces hommes, qui, les premiers, nous ont déclaré la guerre, le jour où ils ont mis hors la loi nos armées et nous.

« Oui, ils vouaient à la même mort que nous tant de milliers d'hommes, sans souci de la vengeance des dieux et de la haine des hommes. Pour nous, loin d'en vouloir à des corps entiers, nous n'inscrivons pas même au nombre de nos ennemis tous ceux qui se sont prononcés contre nous, tous ceux qui nous ont poursuivis, ni tous ceux que distinguent leur richesse, leur puissance, leur dignité, tous ceux enfin que fit périr un homme qui fut, avant nous, maître absolu, chargé, comme nous, de constituer la République après les troubles civils, un homme que vous avez surnommé l'*Heureux* à cause de ses succès. Pourtant, comme il était seul, il avait moins d'ennemis que nous qui sommes trois. Mais notre vengeance n'atteindra, entre tous, que les plus pervers et les plus coupables. Ces mesures sont pour votre bien autant que pour le nôtre. Car, sommes-nous en désordre, c'est sur vous que retombent les malheurs. Elles sont aussi pour le bien de l'armée. En effet, il faut une consolation à ces soldats qui ont été déclarés rebelles à la patrie par nos ennemis communs. Nous pouvions, notre liste étant faite, saisir aussitôt les coupables, avant qu'ils fussent avertis. Nous

avons mieux aimé publier leurs noms à l'avance dans votre intérêt. Les soldats irrités auraient pu outrepasser nos ordres, quant au nombre et aux personnes. Au contraire, s'ils ont le chiffre exact et les désignations nominatives, ils ne manqueront pas, comme il leur est enjoint, de respecter les autres.

« Donc, appelant sur cette mesure la faveur des dieux, nous décrétons : Ceux qui sont inscrits sur la présente liste, il est défendu de les accueillir, de les cacher, de les faire évader, d'en recevoir de l'argent. Quiconque aura, auteur ou complice, sauvé ou secouru l'un d'eux, nous décidons, prévenant ainsi toute excuse et tout espoir de grâce, que, par le fait même, il sera proscrit. Les têtes nous seront apportées à nous-mêmes par ceux qui les auront coupées. Pour chacune, l'homme libre recevra 25 000 drachmes attiques, l'esclave 10 000 avec la liberté, et le droit de citoyen à la place de son maître. Mêmes récompenses pour les délateurs. Aucun de ceux qui recevront de l'argent ne sera inscrit nominativement dans nos comptes, afin qu'on n'en puisse faire une preuve contre lui ». « Telle est, ajoute Appien, la proscription des triumvirs, autant du moins que j'ai su la traduire du latin en grec[1]. »

II

Chapitre Ier, page 19.

Éloge funèbre dit de Turia.

Quelques lignes initiales manquent.

1. Appien, *Guerres civiles*, IV, 8 et suivants.

.....................rvm probit.................
rvm..............permansisti prob.................

Orbata es[1] re*pente ante nuptiar*vm diem vtroque pa*rente in penatium soli*tvdine vna o*ccisis. Per te maxi*me, cvm ego in Macedo*niam abissem*, vir sororis tva*e C. Cluvius in A*fricam provinciam, *non remansit inulta* mors parentvm.

Tanta cvm indvstria m*unere p*ietatis perfvncta, ef*fecisti inquirendo et* vindican*do*, vt si praes*to fuis*semvs non ampli*us praestitissemus. At* haec habes commvnia cvm *s*anctissima femina s*orore tua.*

Qvae dvm agitabas, ex patria domo, propter cvstodia*m pudicitiae*, *sumpto* de nocentibvs svpplicio *e* vest*i*gio te in domvm m*aritalem*[2] *contulisti*, *ubi* adventvm mevm exspectas*ti.*

Temptatae deinde estis vt testamen*tum patris*, quo nos eramvs heredes, rvp*tum diceretur*, coemptione facta cum vxore : ita necessario te cvm vniversis pat*ris bonis in* tvtelam eorvm, qvi rem agitabant, reccidisse : sororem omni*um rerum* fore expertem, qvod emancvpata esset Clvvio. Qva mente ista ac*ceperis*, qv*a iis prae*sentia animi restiteris, etsi afvi, compertvm habeo.

Veritate cavssam commvnem *t*utata es : testamentvm rvptvm non esse, vt *uterque potius* hereditatem

1. Texte restitué par MM. Mommsen et Degenkolb (Deux discours funèbres du temps d'Auguste et d'Adrien, extraits des Dissertations de l'Académie royale des sciences de Berlin, 1863, publiés in-4 en 1864), recensé par M. Huschke (1866); publié d'après ces savants, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut, dans le *Journal des savants*, août 1870; et parmi les *Juris romani antiqui vestigia, fragmenta, monumenta ad usum scholarum*, du même auteur, in-12. Paris, librairie Cotillon, 1872.

2. Mommsen lit *materterae* qui semble moins juste.



teneremvs, qvam omnia bona sola possideres, certa qvi*dem sententia* te ita patris acta defensvram, vt si non optinvisses, partitvram cvm s*orore te existi*mares : nec svb condicionem tvtelae legitvmae ventvram, qvoivs per *legem in te ius non* esset; neque enim famili*ae* gens vlla probari poterat, qvae te id facere *cogeret* : nam etsi patris testamentvm rvptvm esset, tamen iis qui intenderen*t non esse id* ivs, qvia gentis eivsdem non essent.

Cesservnt constantiae tvae, neque amplivs rem sollicitavervnt : quo facto, *reverentiae in patrem*, pietatis in sororem, fide*i* in nos patrocinivm svcceptvm[1] sola peregisti.

Rara svnt tam divtvrna matrimonia finita morte, non divertio in*terrupta : nam contigit* nobis, vt ad annvm XXXXI, sine offensa perdvceretvr. Vtinam vetvs*tum ita extremam sub*isset mvtationem vice m*e*a, qvia ivstivs erat cedere fato maiorem.

Domestica bona, pvdici*t*iae, opseqvi, comitatis, facilitatis, lanificiis tvis *adsiduitatis*, *religionis* sine svperstitione, ornatvs non conspiciendi, cvltvs modici cvr *memorem? cur dicam de tuorum cari*tate, familiae pietate, cvm aeqve matrem meam ac tvos parentes col*ueris*, *eandemque requiem* illi qvam tvis curaveris, cetera innvmerabilia habveris commvn*ia cum omnibus* matronis dignam f*a*mam co*l*entibvs? Propria svnt tva, qvae vindico ac *praedico*, *si qui in* similia incidervnt, vt talia paterentvr et praestarent, qvae rara vt essent, *hominum* fortvna cavit.

Omne tvom patrimonivm acceptvm ab parentibus

(1) *Lisez* susceptum.

commvni diligentia cons*ervavimus.* Neqve enim erat adqvirendi tibi cvra, qvod totvm mihi tradidisti. Officia *ita par*titi svmvs, vt ego tv*t*elam tvae fortvnae gererem, tv meae cvstodiam svst*ineres. Multa* de hac parte omittam, ne tva propria mecvm commvnicem : satis sit *hoc* mi*hi tuis* de sensibvs *indi*casse.

*Liberali*tatem tvam *cum* plvrvmis necessariis tvm praecipve pietati praesti*tisti*............ is alias nominaverit, vnam dvmtaxat simillimam *tui*............... *h*abvisti sororem tvam : nam propinqvas vestras d*ignas eiusmodi*...................... *of*ficiis domibvs vestris apvd nos edvcavistis, eaedem v*t condicionem dignam famili*ae vestrae conseqvi possent, dotes parastis : qvas qvid*em a* v*obis constitutas comm*vni consilio ego et C. Clvvivs excepimvs et probantes *liberalitatem ne vestro patrimo*nio vos mvltaretis, nostram rem familiarem svb*didimus nostraque praedia* in dotes dedimvs. Quod non venditandi nostri c*aussa rettuli, sed ut illa consi*lia vestra concepta pia liberalitate honori no*s duxisse constaret exequi de no*stris.

.... a tva praetermittenda.............

II

.... *Non minus enim tibi hoc debeo quam ipsi Caesari* me patriae redditvm a se, *na*m nisi parasses qvod servar*et, etiam Caesar* inaniter opes svas polliceretvr. Ita non minvs pietati tv*ae quam clementiae lilius* me debeo.

Qvid ego nvnc interiora *no*stra et recondita consilia s*ecreto pectoris* ervam? vt repentinis nv*nt*iis, ad praesentia et imminen*tia vitanda excita*tvs tvis consiliis conse*r*vatvs sim? vt neque avdaci*a abripi me* temere passa sis, et mod*es*tiora cogitanti fida rece*ptacula pararis*, sociosqve consiliorv*m t*vorvm ad me servandvm d*ederis* s*ororem* tvam et virvm eivs C. Clvv*i*vm, conivncto omnivm per*iculo? non finiam,* si attingere coner. Sat *es*t mihi tibiqve salvtariter m*e lat*v*isse.*

Acerbissvmvm tamen invi*to* mihi accidisse tva vice fatebor, *reddito iam non inutili* cive patriae beneficio et iv*d*icio apsentis Caesaris Avgvsti, q*uom per te* de restitvtione mea M. L*epi*dvs conlega praesens interp*ellaretur*, *et ad eius* pedes prostrata hvmi, n*on* modo non adlevata, sed tra*cta et servilem in* modvm rapsata, livori*bus c*orporis repleta, firmissimo *animo eum admone*res edicti Caesaris cvm g*r*atvlatione restitvtionis me*ae*, *avditisque* v*erbis cor*am contvmeliosis et cr*ud*elibvs exceptis volneribvs, pa*lam ea praeferres*, vt avctor meorvm pericu*l*orvm notesceret. Qvoi nocv*it mox ea res*.

Qvid hac virtvte efficaciv*s*? praebere Caesari clementia*e locum et cum cu*stodia spiritvs mei not*a*re importvnam crvdelitatem *egregia tua* patientia?

Sed qvid plvra? Parcamv*s* orationi, qvae debet et potest e*xire, ne exiliter max*ima opera tractando pa*r*vm digne peragamvs, qvom pr*o documento* meritorvm tvorvm oc*ulis* omnivm praeferam titvlvm v*itae se*r*v*a*tae.*

Pacato orbe terrarvm, res*tituta* repvblica, qvieta deinde n*obis et felicia* tempora contigervnt. Fv*erunt* optati liberi, qvos aliqva*mdiu sors in*v*i*derat. Si fortvna procede*re e*sset passa, sollemnis inservie*ns*, *quid utrique no*strvm defvit? Procedens a*li*as spem *f*iniebat. Qvid

agitav*eris propter hoc quae*qve ingredi conata sis, f*orsi*-tam in qvibvsdam feminis *conspicua et admirabi*lia, in te qvidem minime a*dmi*randa, conlata virtvtibv*s tuis reliquis, praetereo.*

Diffidens fecvnditati tvae *et d*olens orbitate mea, ne tenen*do in matrimonio* te spem habendi liberos d*epo*-nerem, atqve eivs cavssa ess*em infelix*, *de divertio* elocvta es, vacvamqve *do*mvm alterivs fecvnditati t*e tra-dituram*, *non alia* mente nisi vt, nota con*co*rdia nostra, tv ipsa mihi di*gnam con*dicionem qvaereres, p*ara*resque, ac fvtvros liberos t*e communes pro*qve tvis habitvram adf*irma*res, neqve patrimonii nos*tri*, *quod adhuc* fverat commvne, separa*ti*onem factvram, sed in eodem *arbitrio meo id* et si vellem tvo ministerio *f*vtvrvm : nihil seivnctvm, ni*hil separatum te* habitvram, sororis socr*us*ve officia pietatemque mihi d*einceps praestituram.*

Fatear necessest adeo me exa*rsi*sse, vt excesserim mente, adeo *exhorr*v*isse ac*tvs tvos, vt vix redderer *mi*hi. Agitari divertia inter nos *ante quam f*ato dicta lex esset, poss*e te a*liqvid concipere mente qva*re* viv*a desi-neres* esse mihi vxor, cvm paene *e*xvle me vita fidissvma perman*sisses*!

Qvae tanta mihi fverit cu*pidi*tas avt necessitas habendi li*be*ros, *ut propterea* fidem exverem, mvtare*m c*erta dvbiis? Sed qvid plvra? *Remansisti* apvt me; neqve enim ce*dere* tibi sine dedecore meo et co*mmuni infeli-ci*tate poteram.

Tibi vero qvid memorabi*lius* qvam inserviendo mihi o*peram dedisse te*, vt qvom ex te liberos ha*b*ere non possem, per te tamen *haberem et diffi*dentia partvs tvi alterivs *c*onivgio parares fecvnditat*em*?

Vtinam patiente vtrivsqu*e a*etate procedere coniv-

givm *potvisset*, *donec e*lato me maiore, qvod ivs*ti*vs erat, svprema mihi praesta*res*, *antea vero super*stite te excederem orbitat*e f*ilia mihi svpstitvta.

Praecvcvrristi fato, delegast*i* mihi lvctvm desiderio tvi nec liber*os habentem* solvm *v*irvm reliqvisti. Flectam ego qvoqve sensvs meos ad ivdicia tv*a, a te destinatam adoptans.*

Omnia tva cogitata praescri*p*ta cedant lavdibvs tvis, vt sint mi*hi documento qualem ego* desiderem, qvod immort*ali*tati ad memoriam consecrat*am te tradidisti.*

Frvctvs vitae tvae non dervnt *m*ihi. Occvrrente fama tva, firmat*us animo et* doctvs actis tvis resistam fo*rt*vnae, qvae mihi non omnia erip*uit*, *cum laudi*bvs crescere tui memoriam *pas*sa est. Sed qvod tranqvilli statvs er*at, tecum* amisi, qvam specvlatricem e*t pr*opvgnatricem meorvm pericvl*orum cogitans*, *calami*tate frangor nec permane*re* in promisso possvm.

Natvralis dolor extorqvet const*an*tiae vires : maerore versor et qvibv*s angor luctu taedioque* in necvtro (nevtro) mihi consto : repeten*s p*ristinos casvs meos fvtvrosque even*tus ab omni spe de*cido : mihi tantis talibvsque pr*aesi*diis orbatvs, intvens famam tvam n*on tam fortiter pa*tiendo haec qvam ad desider*ium* lvctvmque reservatvs videor.

Vltimvm hvivs orationis erit omn*ia* mervisse te neqve omnia tibi contigisse mi*hi ut praestarem* tibi. Legem habvi mandata tu*a* : qvod extra mihi libervm fverit, pr*aestabo.*

Te, Di manes tvi vt qvietam pat*ian*tvr atpve ita tveantvr, opto.

Traduction en français.

. . . .

... Avant le jour fixé pour notre mariage, tu fus privée soudainement de tes père et mère, assassinés ensemble dans la solitude du foyer domestique.

Ce double crime ne resta pas impuni, grâce à tes soins surtout, car j'étais parti pour la Macédoine, et C. Cluvius, l'époux de ta sœur, était dans la province d'Afrique.

Tu t'es acquittée avec une intelligence si active de ce devoir pieux, en recherchant, dénonçant, poursuivant les coupables, que nous n'eussions en vérité mieux fait si nous avions pu agir nous-mêmes. Tu en partages le mérite avec ta respectable sœur.

Durant les agitations de cette poursuite, tu dus abandonner la maison paternelle où tu n'étais pas suffisamment gardée, et tu vins occuper la maison conjugale, où, après le châtiment des assassins, tu attendis mon retour.

Vous fûtes ensuite circonvenues, ta sœur et toi, pour consentir à ce que le testament paternel, où toi et moi nous étions institués héritiers, fut déclaré révoqué par la survenance d'une *coemptio* entre ton père et son épouse. Tu serais ainsi tombée, avec l'universalité de l'héritage paternel, sous la tutelle des meneurs de cette intrigue, ta sœur étant écartée de l'hérédité, comme sortie de la famille, par sa mancipation à Cluvius, son époux. Quoique absent alors, je sais bien quel accueil tu fis à ces propositions et quelle présence d'esprit tu sus y opposer.

En vérité, tu défendis la cause de nous tous, dont l'intérêt était que le testament ne fût pas cassé, et qu'à toi et à moi fût attribuée la succession, plutôt qu'à toi seule la possession du tout, bien assurée que tu étais d'ailleurs de te conformer aux intentions paternelles, puisque le testament étant maintenu, tu partageais l'héritage avec ta sœur, légataire d'une part des biens. Du même coup, tu échappais à la tutelle légitime qui ne devait point t'atteindre d'après la loi, aucun lien de gentilité ne pouvant être prouvé, pour ta famille, qui t'obligeât à t'y soumettre. En effet, quand même le testament de ton père eût été cassé, les meneurs du procès ne pouvaient alléguer ce droit, n'étant pas de la même *gens*.

Ils furent lassés par ta constance, et ne poussèrent pas plus loin leurs tentatives. Tu fis ainsi respecter par ta fermeté seule, le testament de ton père, l'intérêt de ta sœur, et la loi du patronage qui t'unissait à moi.

Ils sont rares de nos jours, les mariages d'une aussi longue durée que le nôtre, dont la mort seule a terminé le cours, et qui n'ont point été dissous par le divorce! Nous avons prolongé notre union jusqu'à sa quarante et unième année, sans le moindre nuage entre nous. Plût aux dieux que mon destin eût seul mis fin à ce bonheur, consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne!

Rappellerai-je les dons précieux de tes qualités privées? Ta pudeur, ta déférence, ta douceur, ta facilité de caractère, l'assiduité de ton travail, ta religion éclairée, ton élégance sans prétention, la modération de toutes tes habitudes? Ai-je besoin de parler de ton attachement à tes proches, de ton affection pour ta fa-

mille, de ton respect pour ma mère, que tu honorais comme la tienne même, du soin que tu as pris de sa tombe, à l'égal de ce que tu as fait pour tes père et mère, et des autres innombrables vertus qui te sont communes avec les dames romaines les plus soigneuses de leur réputation? Je ne veux louer ici et revendiquer pour toi que les qualités qui te sont propres, celles dont nul autre que moi n'a trouvé de pareilles, ou, si l'on en vit autre part, dont le sort a ménagé rarement la rencontre aux mortels.

Nous avons conservé avec une commune prudence tout le patrimoine que tu tenais de tes pères. Me l'ayant remis tout entier, tu n'avais aucun souci d'en augmenter la valeur; mais nous avions partagé la gestion de notre fortune : je m'étais réservé de protéger la tienne et tu gardais celle de ton époux. Sur ce point, je passerai beaucoup de choses sous silence, de peur de m'attribuer une part de tes mérites. Il me suffit d'avoir indiqué tes sentiments.

Mais je dirai combien tu te montras généreuse pour plusieurs de tes proches.... Une seule femme a pu t'être comparée, ce fut ta sœur.... Vous aviez recueilli, dans vos maisons, des jeunes filles, vos parentes, dignes assurément de vos bienfaits, et vous les aviez élevées auprès de vous. Vous leur aviez destiné des dots pour qu'elles pussent s'établir d'une manière assortie à leur condition. Cluvius et moi, nous avons, d'un commun accord, accompli vos intentions, et, approuvant votre générosité, nous avons engagé nos biens propres, et livré nos domaines personnels, afin de payer les dots constituées par vous, et de laisser intact votre patrimoine. Je ne le dis point pour en tirer vanité, ni l'un ni

l'autre, mais pour montrer l'union de nos pensées avec les vôtres, puisque nous tenions à honneur d'acquitter, de nos fonds mêmes, des obligations imaginées par votre libéralité pieuse...

(LACUNE.)

L'orateur a dû commencer ici le détail de ses adversités politiques. Il continue :

Je ne suis pas moins redevable à toi qu'à César lui-même. En protégeant ma vie, tu préparais les voies à sa clémence, car, si tu n'avais assuré mon salut, sa générosité se fût en vain prononcée en ma faveur. Je dois donc autant à ton pieux dévouement qu'à sa magnanimité.

Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations? Dirai-je comment j'ai maintes fois échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins? Combien souvent tu m'as courageusement sauvé d'une témérité, ou préparé des asiles plus sûrs dans ma détresse? Je dois comprendre dans ma gratitude et ta sœur et son époux, complices de tes soins, et associés dans le danger commun du dévouement à un proscrit. Je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Il me suffit, et il suffit à ta mémoire, que je professe ici ce que je dois à la retraite salutaire que tu m'as ménagée.

J'avouerai cependant qu'à cette occasion j'éprouvai l'une des plus grandes amertumes de ma vie ; lorsqu'après avoir obtenu de César Auguste, absent alors de Rome, d'être rendu à ma patrie, citoyen utile encore peut-être, tu vins solliciter en personne de son collègue Lépide, gouverneur de la ville, mon rétablissement et

l'exécution de la sentence gracieuse. Tu le trouvas opposant, inflexible, et, prosternée devant lui, te traînant à ses pieds, non seulement il ne te releva pas, mais il te laissa outrager et meurtrir par ses satellites, comme une vile esclave, pendant que, d'une voix inflexible et ferme, tu lui rappelais l'édit de grâce, et la lettre de félicitation qui l'accompagnait, bravant les grossières injures et les brutalités de ses gens, dénonçant au peuple ces cruautés, et signalant comme l'unique auteur de tous ces maux ce triumvir qui ne tarda pas d'ailleurs à recevoir son châtiment. Ton courage pouvait-il rester sans effet? Non, ta patience inébranlable fournit à César l'occasion de confirmer sa clémence, décida du sort de ma vie, et flétrit la dureté importune du tyran.

Qu'est-il besoin d'ajouter? Ce peu de paroles doit suffire. En insistant plus longuement, je ne pourrais qu'affaiblir l'expression de mes paroles, et manquer peut-être de dignité, pendant que je ne veux montrer à tous les yeux que le bienfait dont je suis redevable à ton dévouement.

La paix de l'univers étant assurée, et la République rétablie, des jours paisibles et fortunés se levèrent pour nous. Nous désirions avoir des enfants que le sort nous avait refusés jusqu'alors. Si la fortune nous avait souri sur ce point, que nous eût-il manqué? Mais un destin contraire nous en ôtait l'espérance. Ici je passerai sous silence les agitations de ton âme et les rêves dont ton inquiétude se nourrit. Ton affectueuse sollicitude serait digne d'être admirée chez toute autre femme, mais elle ne fut, chez toi, que l'application ordinaire de tes autres vertus.

Désespérant de ta fécondité, et désolée de me voir

sans enfants, tu voulus mettre un terme à mon chagrin, et, craignant de perpétuer mes regrets par la persistance d'un mariage stérile, tu me proposas le divorce, offrant de céder la place à une autre épouse plus féconde, dans le seul but d'assurer mon bonheur. Tu voulais donner une preuve éclatante de la tendresse connue de nos sentiments, en cherchant toi-même cette épouse digne de moi, dont tu aurais traité les enfants comme les tiens ; tu renonçais à reprendre ton patrimoine personnel, et à séparer ce qui avait été confondu entre nous jusqu'à ce jour; tous les biens seraient restés à ma disposition, et, si je l'eusse accepté, tu aurais même contribué par ton travail et tes soins à la prospérité commune. Rien n'eût été changé, si ce n'est que tu m'aurais rendu désormais les offices d'une sœur ou d'une belle-mère affectueuse.

Je dois le confesser : irrité d'une telle proposition, j'eus de la peine à contenir mon courroux et à rester maître de moi. Je ne pouvais te pardonner d'avoir conçu l'idée de nous séparer, avant que la nature nous en eût imposé la loi, et je ne comprenais point que, vivante encore, tu ne fusses pas mon épouse, toi qui, pendant les jours de l'exil avais été ma compagne fidèle et inséparable.

Étais-je donc si passionné de paternité, et des enfants m'étaient-ils si nécessaires que je voulusse manquer à la foi promise, et changer un bonheur certain pour une satisfaction douteuse? Mais passons. Tu demeuras auprès de moi, car je ne pouvais céder à ta proposition sans me déshonorer, et sans faire notre malheur à tous deux.

Pour toi, quoi de plus digne de mémoire que cette

généreuse pensée de satisfaire mon désir, et, ne pouvant me donner toi-même des enfants, de vouloir me ménager par un autre mariage et par ton entremise même, la possibilité d'être père avec une autre épouse?

Plût aux dieux que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie jusqu'à ce que moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu par tes soins et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi.

Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, le deuil, les regrets, et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée.

A toutes tes pensées je veux me conformer: mais, pour aujourd'hui, laisse-moi dire tes louanges qui seront la preuve de mes regrets et le témoignage de tes droits à une mémoire immortelle.

Les exemples de ta vie ne seront pas inutiles! Protégé par ta bonne renommée, ferme comme ton âme et instruit par tes actes mêmes, je résisterai à la mauvaise fortune qui ne m'aura point tout ôté, si elle permet que mes regrets augmentent la gloire de ton nom. Mais avec toi j'ai perdu le calme de mon esprit; tu n'es plus là pour être mon témoin et mon soutien dans les périls; je demeure brisé par le malheur et me sens incapable d'y résister.

La nature accablée m'en refuse les forces. Noyé dans la douleur, je ne trouve plus d'équilibre pour mon âme. Repassant en mémoire mes anciennes infortunes

et le sort que l'avenir me réserve, je perds toute espérance. Privé d'un si grand et si constant appui, et plein de ton souvenir, j'ai moins foi à la résignation qu'à la peine éternelle de mon affliction.

La conclusion de ce discours sera que tu as tout mérité, et que je reste avec le chagrin de n'avoir pu tout te donner. Tes désirs ont été toujours ma loi suprême; ce qu'il me sera permis de leur accorder encore, je n'y manquerai pas.

Que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos!

III

Chapitre Ier, page 23.

Éloge funèbre dit de Murdia.

Mvrdiae L. F. matris.................................. ....

Sed propriis viribvs adlevent cetera, quo firmiora probabiblioraque sint. Omnes filios aeqve fecit heredes, partitione filiae data; amor maternvs caritate libervm, aeqvalitate partivm constat. Viro certam pecvniam legavit, vt ivs dotis honore ivdici avgeretvr. Mihi revocata memoria patris, eaqve in consilivm et fide sva adhibita, aestimatione facta, certas res testamento praelegavit, neque ea mente quo me fratribvs meis cvm eorvm aliqva contvmelia praeferret, sed memor liberalitatis patris mei, reddenda mihi statvit, quae ivdicio viri svi ex patrimonio meo cepisset, vt ea ivssv svo

cvstodita proprietati meae restitverentvr. Constitit ergo in hoc sibi ipsa vt a parentibus dignis viris data matrimonio obseqvio, probitate retineret, nvpta meriteis gratior fieret, fide carior haberetvr, ivdicio ornatior relinqveretvr, post decessvm consensv civivm lavdaretvr. Quom discriptio partivm habeat gratvm fidvmque animvm, in viros aeqvalitatem, in liberos ivstitiam, in veritate ; qvibvs de cavsis qvom omnivm bonarvm feminarvm simplex similisque esse lavdatio soleat, quod natvralia bona propria cvstodia servata varietates verborvm non desiderant, satisque sit eadem omnes bona fama digna fecisse, et qvia adqvirere novas lavdes mvlieri sit ardvom, qvom minoribvs varietatibvs vita iactetvr, necessario commvnia esse colenda, ne qvod amissvm ex ivstis praecepteis cetera tvrpet, eo maiorem lavdem omnivm carissima mihi mater mervit, qvod modestia, probitate, pvdicitia, obseqvio, lanificio, diligentia, fide par similisque cetereis probeis feminis fvit, neqve vlli cessit virtvtis, laboris, sapientiæ (lavde)... praecipvam avt certe...

Traduction.

... De Murdia, fille de Lucius, ma mère...........

... Mais qu'ils soient naturellement adoucis par tout le reste plus solide et plus digne encore d'approbation (?). Elle a divisé également son héritage entre tous ses fils et en a laissé une part à sa fille. Son amour maternel est démontré par sa tendresse pour ses enfants et par l'égalité de ce partage. A son mari elle a légué une somme

déterminée pour qu'a son droit sur sa dot s'ajoutât l'honneur de ce jugement. Quant à moi, après avoir rappelé la mémoire de mon père, l'avoir consultée, et s'être inspirée de sa propre droiture, après avoir fait une juste estimation, elle m'a légué par préciput des biens déterminés, non dans le but de me préférer à mes frères d'une manière injurieuse pour eux, mais se souvenant de la libéralité de mon père à son égard, elle a décidé de me rendre ce que, d'après le jugement de son mari, elle avait prélevé sur mon patrimoine, afin que ces biens gardés par son ordre fussent restitués à mon avoir. Elle a donc été d'accord avec elle-même, en ce que donnée en mariage par ses parents à des époux honorables, elle s'est attachée ceux-ci par sa soumission et sa probité; elle s'est appliquée à ce que mariée ses bons offices la rendissent plus agréable, sa fidélité plus chère, que l'estime qu'on lui accorderait la laissât plus honorée, et que morte ses concitoyens la célébrassent d'une voix unanime. Le partage égal prouve la reconnaissance et la fidélité de son âme, son égalité vis-à-vis de ses maris, sa justice envers ses enfants....

Pour ces raisons, comme l'éloge de toutes les femmes de bien est simple et semblable, que les qualités naturelles conservées par elles soigneusement n'ont pas besoin d'expressions variées, comme il suffit que toutes aient fait les mêmes actes louables, qu'il est difficile aux femmes d'acquérir des gloires nouvelles, comme leur vie est soumise à de moindres vicissitudes, et qu'il leur faut nécessairement pratiquer les devoirs communs à toutes, de peur que l'omission d'une de ces justes prescriptions ne fasse tort au reste, la plus chère de toutes les femmes, ma mère, a mérité une gloire d'autant plus grande que,

par sa modestie, sa probité, sa pudeur, sa complaisance, son assiduité à filer la laine, son activité, sa fidélité, elle a été égale et semblable à toutes les femmes honnêtes, elle n'a cédé à aucune en vertu, en travail, en sagesse... mais sa principale gloire ou assurément....[1].

(1) Orelli, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio* n° 4860. — Egger, *Reliquiae*, p. 322.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

CHAPITRE IV

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

I

CHAPITRE V

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

II

CHAPITRE VI

ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE

III

CHAPITRE VII

LA NOUVELLE ÉLOQUENCE. — CASSIUS SEVERUS

CHAPITRE VIII

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

I

CHAPITRE IX

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

II

CHAPITRE X

LES ÉCOLES DES RHÉTEURS

III

CHAPITRE XI

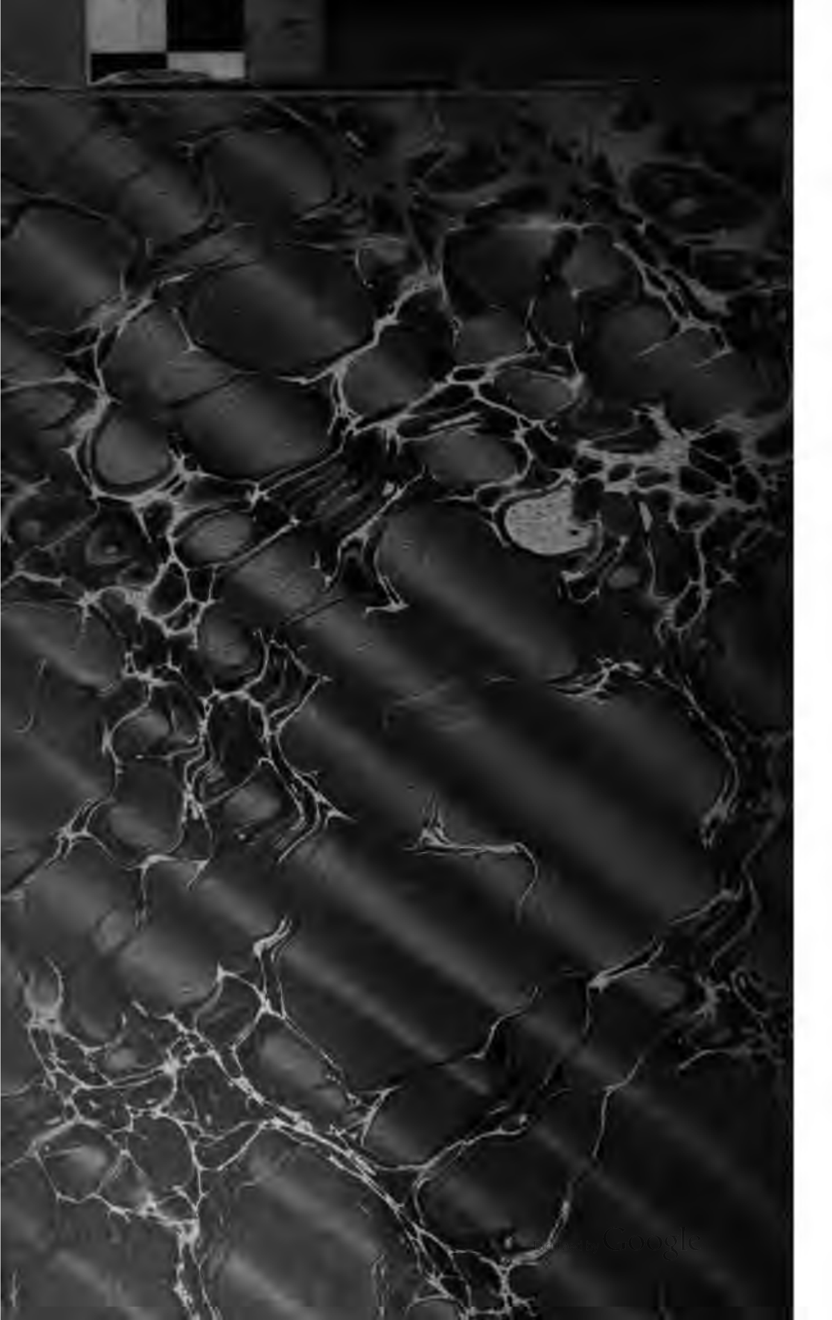
TIBÈRE ORATEUR

CHAPITRE XII

L'ÉLOQUENCE AU SÉNAT SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE

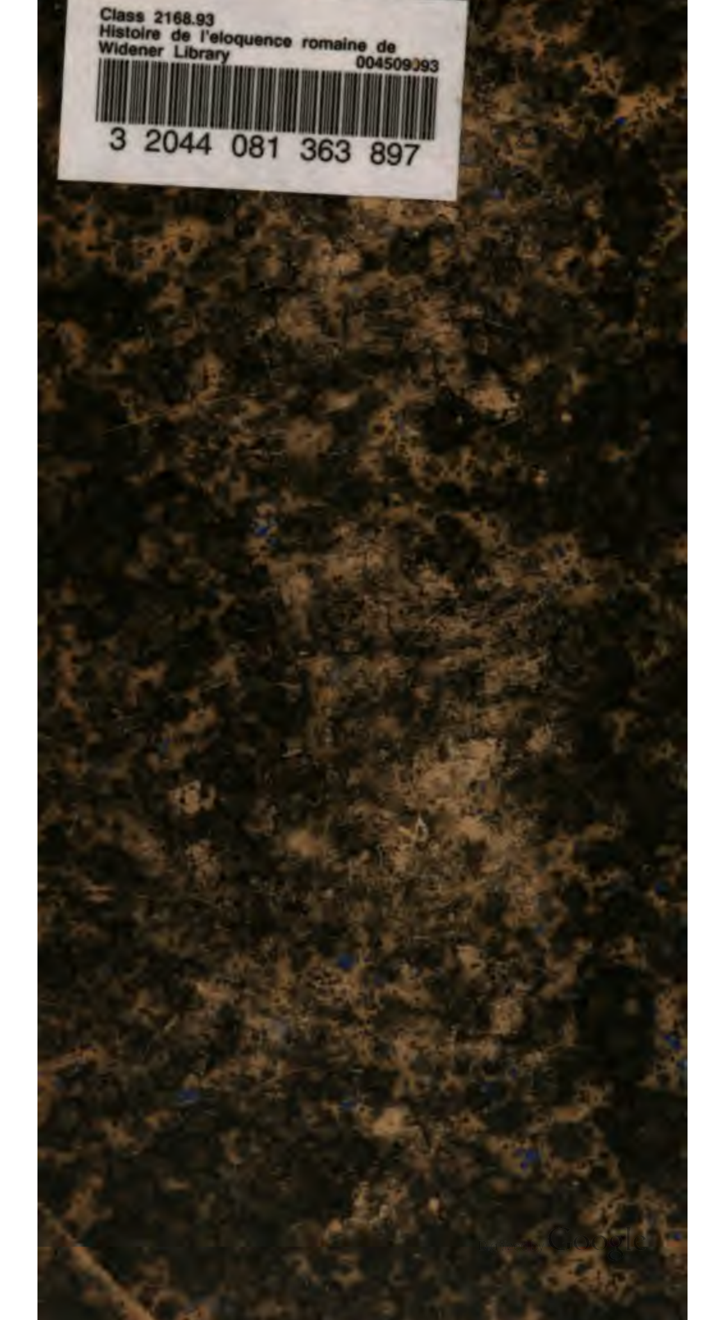
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

5557-93. — Corbeil. Imprimerie Ed. Crété.





2638184
Cancelled
SEP '70 H
Digitized by Google



Class 2168.93
Histoire de l'eloquence romaine de
Widener Library
3 2044 081 363 897